



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

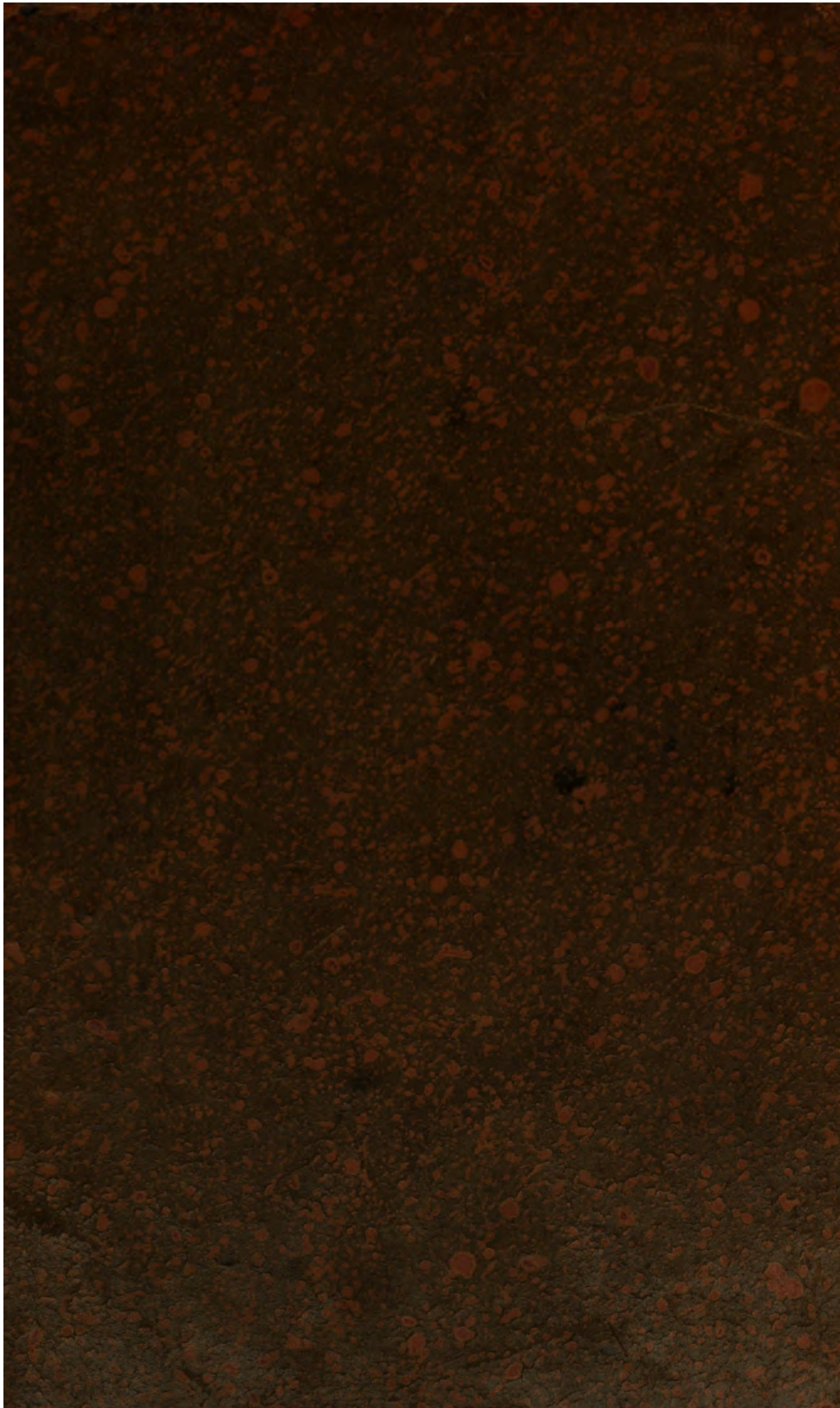
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

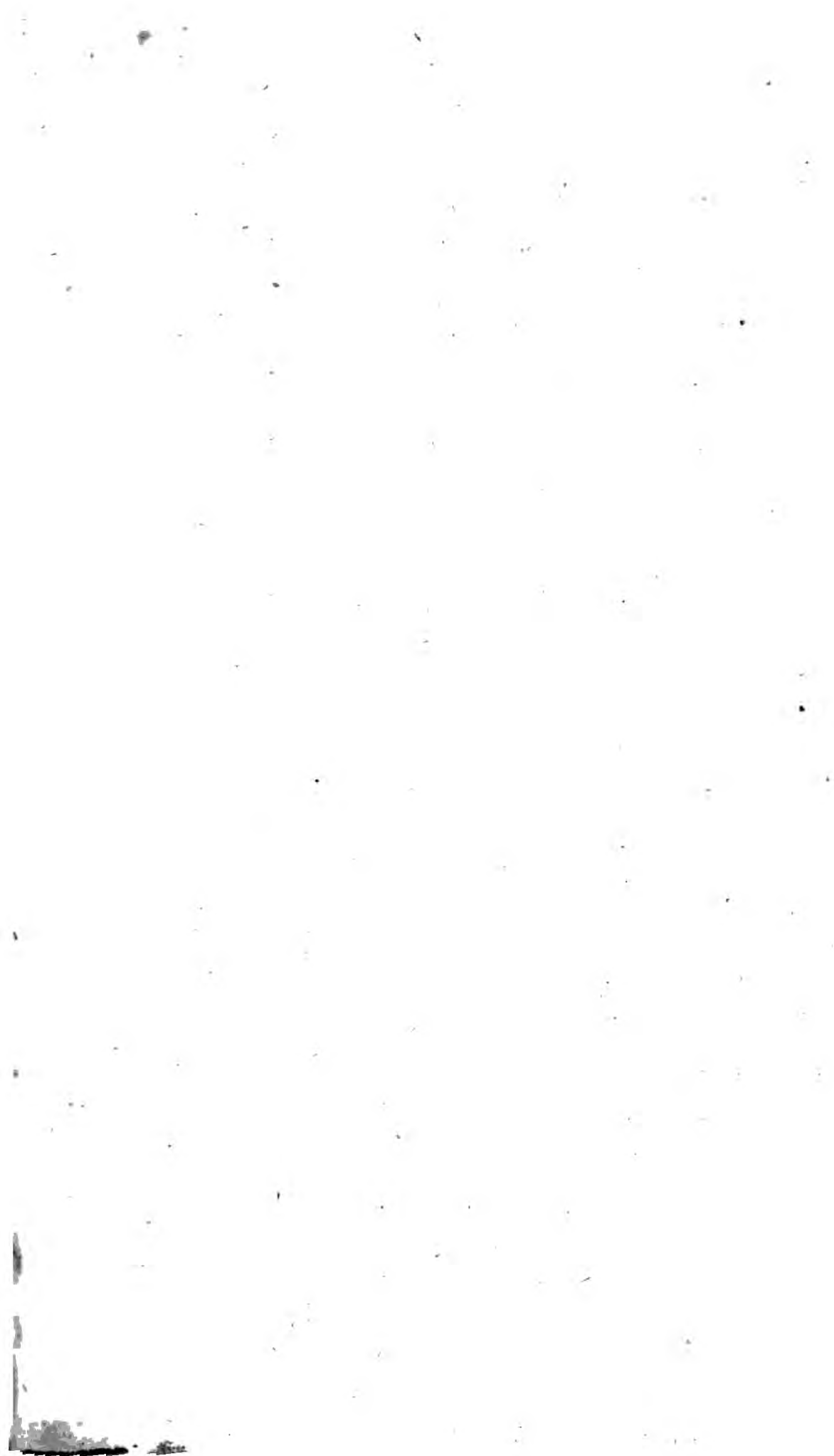
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



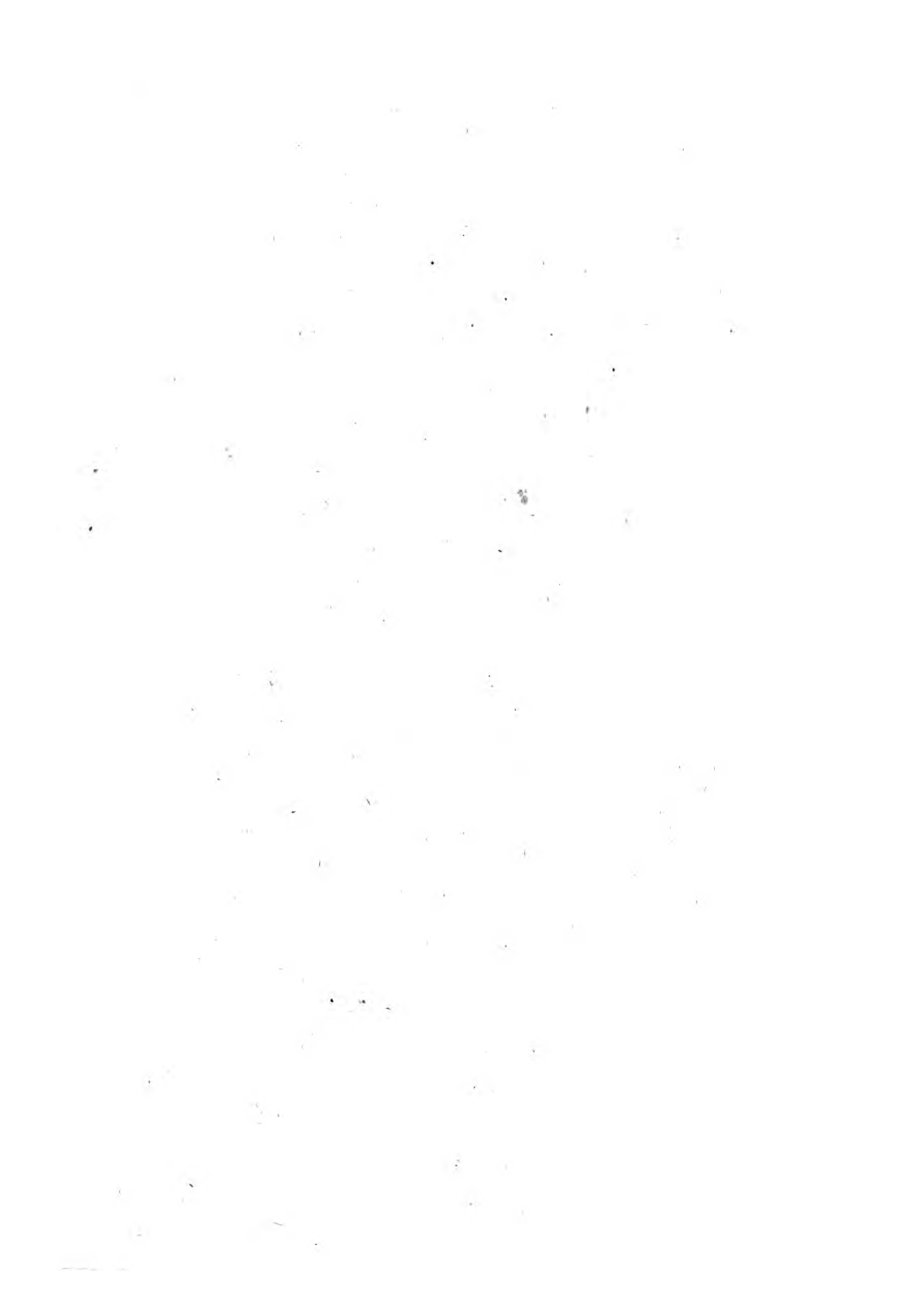
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Catalogued







BS. 8°  
A199.

**COLLECTION**

**UNIVERSELLE**

**DES**

**MÉMOIRES PARTICULIERS,**

**RELATIFS**

**A L'HISTOIRE DE FRANCE.**

**TOME XXXIX.**

**CONTENANT** *la fin des Mémoires de FRANÇOIS DE RABUTIN, Gentilhomme de la Compagnie du Duc de Nevers, &c. & le commencement de ceux de BERTRAND DE SALIGNAC, Seigneur de la Mothe-Fenelon, Chevalier de l'Ordre de S. Michel & du S. Esprit, contenant la relation du siège de Mets en 1552.*

**XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.**





**I**L paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



**COLLECTION**

**UNIVERSELLE**

**D E S**

**MÉMOIRES PARTICULIERS**

**RELATIFS**

**A L'HISTOIRE DE FRANCE.**

**TOME XXXIX.**

**A LONDRES,**

*Et se trouve à PARIS,*

**RUE ET HÔTEL SERPENTE.**

**1788.**

1874



1874

M É M O I R E S  
D E  
FRANÇOIS DE RABUTIN.  
L I V R E N E U V I È M E.

*Des préparatifs pour le renouvellement de la guerre, d'entre le Roy Philippes & le Roy. Des sieges & prises de S. Quentin, Han, & le Castelet : & de la rencontre & routte des François, advenue le jour S. Laurent : ensemble de plusieurs choses depuis advenues & executées, en ce tems, jusques au mois de Janvier en cest an 1557.*

**E**STANT de nouveau la guerre crieë & ouverte entre le Roy de France, & le Roy Philippes, en toutes les parties de l'Europe où leur puissance s'estend, sur terre & mer, il ne fut pareillement question que de nouveau rechercher & inventer tous moyens pour recouvrer argent, & amasser gens de guerre. Et en cela ne faut douter, que tout le peuple en chacun estat n'eust à grandement souffrir : car outre les imposts ordinaires, où le populaire est contribuable (a), nouveaux

(a) Outre les subsides ordinaires que payoit le peuple, on eut recours à l'expédient employé les années

1557. subjects, taillons, emprunts particuliers furent mis sus, avec une grande foule & surcharge. En quoy furent semblablement compris les ministres & beneficiers en l'Eglise, cottisez par ampliation par decimes à l'équipollent du revenu de leurs dits benefices. La noblesse & gendarmerie retournant freschement de la guerre précédente, qui se promettoit avoir quelque peu de repos pour se remonter & mettre en equipage, & pour donner quelque ordre à leur mesnage, & famille fut derechef rappelée, tant pour comparoir aux Rieresbans, que pour se trouver ès compagnies, esquelles plusieurs gentilshommes sont enrollez. Commissions furent despechez à plusieurs Capitaines, pour faire nouvelles levées de gens de pied, & pour remplir les vieilles bandes qui estoient ès garnisons sur la frontiere: combien qu'adonc toute la

précédentes; c'est-à-dire, à des créations de nouveaux offices, soit dans la finance, soit dans la magistrature. On étendit la juridiction des présidiaux: ceux, qui aiment ces sortes de détails, les trouveront dans l'Histoire de M. de Thon, Liv. XIX, & dans la continuation de l'Histoire de France par M. l'Abbé Garnier, Tome XXVII de l'édition in-12, p. 272 & suiv. Ce dernier Ecrivain y a consigné des particularités piquantes sur les débats occasionnés par ces édits burfaux.

France estoit fort destituée de la pluspart des 1517.  
 mellieurs & plus expérimentez soldats, pour  
 avoir esté les compagnies d'esslite envoyées en  
 ce voyage d'Italie; & le surplus avec grand  
 nombre de la noble jeunesse l'avoir entrepris,  
 tant pour l'esperoir d'y voir diversité de choses,  
 pour davantage s'exercer au fait des ar-  
 mes: ce qui retourna en après à nostre grande  
 perte & dommage, comme depuis s'est veu.  
 D'estrangers le Roy en feit peu venir de par  
 de çà: seulement neuf ou dix mille Allemans,  
 & huit cens ou mille Pistolliers, que le Re-  
 ingrave retira & amena. Le Roy Philippes  
 au contraire (comme j'ay quelque peu touché  
 cy devant) avoit de longue main mis ordre &  
 pourveu à dresser ses forces autant belles &  
 grosses, qu'il luy estoit requis pour executer  
 haute entreprise, & esprouver sa premiere  
 fortune, pendant qu'elle luy en presentoit  
 ample occasion, & scachant bien la diminu-  
 tion de celles du Roy, à cause de ce voyage  
 d'Italie: mais ce fut si cautelement, qu'avec  
 longue difficulté & doute on ne pouvoit estre  
 adverty: & moins encore estoit sceu où il se  
 vouloit adresser, & qu'il oseroit attenter:  
 d'autant que l'on présumoit qu'il seroit em-  
 pesché à répondre de par-delà, où tous les  
 efforts tendoient de toutes parts. Ainsi dès la

1557. fin du mois de Janvier, ce qui estoit resté de gendarmerie en France, fut mandé ( estant la plus prompte force que le Roy peult mettre soudainement aux champs ) & fut départie és endroits du Royaume, où l'on sentoit estre le besoing, & le long des frontieres, que l'on cognoissoit estre foibles, mesmement en Champagne, à cause que ce sont les advenues où le plus communement l'ennemy prend sa descente en France : aussi, pour favoriser l'œuvre & fortification de la nouvelle ville de Rocroy, que le Roy avoit fait commencer en ce temps, pour servir de contrefort & appuy à Mariembourg & à Maubert-Fontaine, & pour de tant plus facilement mener des vivres de l'un à l'autre. Pareillement à toute diligence l'on faisoit remparer, fortifier & munir, toutes les places de défense de ceste lisiere : mesmement Mesieres, à faire relever la plateforme & le pan de muraille derriere le chasteau, qui avoit prins coup (a), & qui s'estoit avallé, rendant une entrée & ouverture facile, si de bonne heure n'y eust esté remedié. A quoi M. de Nevers ( qui est en toute ceste province Lieutenant general pour le Roy ) se rendoit tant vigilant & attentif, que ne s'en voulant fier à tout autre,

( a ) Qui s'étoit éboulé.

en vouloit estre luy mesme l'oculaire exami- 1557.  
nateur. Monsieur de Bordillon, Lieutenant  
aussi pour le Roy en l'absence de ce Prince,  
n'y espargnoit rien de son accoustumée soli-  
citude, & prudente conduite : de sorte que  
depuis s'est veu comme l'ennemy ayant cog-  
noissance du bon ordre qui y estoit, tourna  
son desseing ailleurs, où il fut adverti que  
moins y avoit esté pourveu.

Tout le Printemps, & la pluspart de l'Esté  
se passerent, sans qu'il y eust gros amas d'ar-  
mée d'une part n'y d'autre, & ne furent faites  
que courses & entreprises particulieres les  
uns sur les autres : entre lesquelles je n'ay  
voulu oublier celle que les Gouverneurs des  
forts de Philippes-ville, & de Charlemont,  
de Cimetz, & d'Avanes, firent le jour de  
Pasques flories, quatrieme jour d'Avril, pour  
venir tailler en pieces les Vastadours & ma-  
nœuvres, qui besongnoient à Rocroy, cui-  
dans gagner le viel fort, & ruiner ce qui  
estoit commencé de neuf, estans encor le  
rempart de deux à trois pieds hors de terre.  
Laquelle fut si secrette, que sans que le fils  
du sieur Chambry ( qui en est Gouverneur )  
en sceust aucunes nouvelles, se présenterent  
en bien petite troupe assez près de ce fort.  
Pourquoy les soldats de la garnison pensans



1557. que ce fussent quelques coureurs seulement, sortirent à l'escarmouche, & tant espessément à la file, que peu en resta dedans : si que la grosse troupe des ennemis s'appercevant que ce que ce fort pouvoit contenir de soldats, estoit hors, essaya de traverser, & leur couper le chemin de leur retraite. Ce que toutes fois ne purent si tost faire, qu'estant cognue leur délibération, les François y redoublèrent tellement leurs forces, que après avoir longuement combattu pesse mesle, rentrerent & se retirerent dedans à la barbe des ennemis, qui par ce moyen n'exécuterent leur entreprise, & n'en remporterent que force cannonades & harquebusades, & perte de beaucoup des leurs. Vray est qu'il y eut quelques pionniers des nostres tuez & bleffez, & non en si grand nombre qu'ils en esperoient faire carnage : à cause qu'il advint si bien, que ce jour-là ils faisoient leurs monstres, & estoient empeschés à recevoir argent. Tant y a que ceste entreprise mal exécutée accreut encor la diligence à rendre ceste ville au plusloft en défense : de sorte que le Prince le plus souvent n'en bougeoit, pour par sa présence solliciter chacun à la besongne : & quand les affaires l'appelloient ailleurs, il y commettoit personnes où il avoit grande fidelité & affeu-

rance: mesmement y enyoia le sieur de Giry, 1557. Lieutenant de sa compagnie, qui y fit assez long séjour, pendant qu'il donnoit ordre aux autres necessitez de la frontiere. Et pource que nous sommes encore sur ce propos, il m'a semblé estre bon de faire une bresve description de la situation & forme de ceste nouvelle ville: pour démonstrer que c'est un lieu bien propre pour y bastir une forteresse & place de guerre, autant belle, forte, & convenable, que l'on en pourroit choisir. En premier lieu, l'assiette est sterile à plus de deux lieues au plus près, estant tous bois de haultes futayes, marecageux, & pleins de mortes: & aux lieux défrichés n'y croist que bruyeres, ronces, genestes & menus tailliz: à cause que le terroir est argilleux & morveux ès fondrières & plaines, comme en l'endroit où elle est située, & ès autres lieux sont rochers durs & aspres, & maigres, où n'y a aucune humidité, & n'y vient que du polliot (a), & de la mousse. Ainsi il est impossible d'y pouvoir camper en gros nombre, pour l'assiéger plus de vingt-quatre heures au plus, encor en y portant des vivres. Quant à la forme, elle est pentagone, & a cinq fronts,

(a) Le Polliot appellé par d'autres Polieul, en latin *Pulegium*.

1557. couverte & defendue de quatre gros boulevarts, garniz de leurs flancs, cazes-mattes, & plates formes, & le vieil fort qui fait le cinquieme, ayant chacun son nom particulier, à sçavoir *le Real, le Daulphin, Montmorancy pour monsieur le Connestable, Nevers & Bordillon*. Et fault dire, qu'ils sont si grands & spacieux, qu'aisément en chacun l'on pourroit loger au large plus de deux mille soldats, & un grand nombre d'artillerie: chose bien requise en lieu de défense, pour la commodité que l'on a de se ramparer & retrancher, & de n'estre pressé. Au surplus, les défenses y sont si seurement couvertes & hors de batterie, qu'il est impossible de les pouvoir oster: d'autant que les talons & espaules sont si grandes & larges & espesses, qu'elles couvrent mesmement grande partie des courtines. Et quant au rampart, le gazon & la terre est si argilleuse & gluante (comme j'ay dit) qu'à si peu d'eau qu'on luy fait boire, elle se conroye & endurecit d'elle mesme. Or ceste ville a esté trouvée en toutes choses si seure & commode à toutes les communes de ceste frontiere, que dix fois autant de place qu'elle contient, n'eust peu suffire pour distribuer à la moitié de ceux qui demandoient lieu & permission d'y bastir. Encor ceux, à qui a esté permis, s'y sont en

si peu de temps accomodez & logez , qu'en 1557. brief l'on peult esperer d'y voir l'une des plus belles villes de ceste contrée : & croy de ma part , que estant parachevée selon son desfeing & commencement , qu'il n'y aura point de comparaison en toute sorte , de Mariembourg à elle.

Pendant le temps que ces deux Princes preparoient leurs armées , & faisoient tout devoir de pardeçà de se pourvoir de deniers & tout équipage , l'un pour assaillir , & l'autre pour se défendre , le septieme du mois de Juin , la Royne d'Angleterre , Marie , envoya par un Herault d'armes signifier la guerre au Roy , & se déclairer son ennemie : luy estant à Reims avec toute sa Cour & grosse assemblée de Princes & grands Seigneurs (1). Auquel la Majesté mesmes (après lui avoir esté remonstré par monsieur le Connestable de quelle douceur le Roy usoit envers luy, ayant mérité grievve punition , d'avoir passé par son Royaume sans sauf conduit ) fit brefve & prompte reponse : Que si sans occasion & cause sa maistresse luy vouloit estre adverseire & ennemie , s'estant tousjours monstré amy & secourant aux Anglois en leurs adversitez & troubles , Dieu juste examinateur de toutes choses , & équitable rétributeur , luy donne-

1555. roit le moyen & pouvoir de se défendre d'elle ( *qui n'estoit qu'une femme* ) autant bien & heureusement , que ses prédécesseurs avoient repoussé & battu les siens , & avec autant d'avantage , qu'il luy feroit la grace d'en avoir sur elle. Puis le Herault ayant receu un honneste présent du Roy , & luy estant designé certain temps pour se retirer , s'en retourna. Il est facile à croire , que ce fut à la tres-grande importunité & sollicitation du Roy Philippes , que ceste déclaration & ouverture de guerre fut faite : d'autant que peu de jours précédemment ( & lors encor ) l'on avoit sceu les partialitez & divisions qui estoient en Angleterre , pour la doute que la Noblesse , & toutes les communes de ce Royaume avoient , que leur nouveau Roy affoiblissant & diminuant leurs forces par les guerres , ne s'emparast tant plus facilement des fortereffes , & parvint à la superintendance où il aspiroit , pour en après les chastier aigrement , & les matter & ranger à la subjection volontaire (2). Toutefois ils n'ont sceu si constamment continuer en ceste sage & prudente opinion (comme nation variable ) que se laissans attirer & séduire avec vaines promesses & seductions , ont experimenté l'arrogance & avaricieuse cupidité des Espagnols , & après resenti non

moindre perte par les François , ainsi que cy- 1557.  
 après sera dit. Dès ce temps venoient plus  
 fréquentes nouvelles & advertissemens du  
 grand amas que le Roy Philippes dressoit , &  
 du grand nombre d'hommes qui s'amassoit en  
 tous les endroits de ses pays : mesmement le  
 bruit couroit par tout , que l'Allemagne se  
 remuoit fort , & qu'en diverses contrées se  
 faisoient diverses levées de gens de guerre :  
 de cheval & de pied. De nostre costé pareil-  
 lement les compagnies s'assembloient peu à  
 peu aux lieux qui leur estoient nommez , &  
 la Fanterie semblablement estoit recueillie &  
 retirée , mais non en si grand , ny en tel équi-  
 page qu'il s'est veu , pour beaucoup de cau-  
 ses. Davantage les Allemans , que le Rein-  
 grave avec grande difficulté tiroit d'Allema-  
 gne , se ramassoient à la fille , & en petites  
 troupes , en Lorraine , & sembloit , pour en  
 parler sans dissimulation , veu le petit estat &  
 assemblée que nous faisons , que nous fussions  
 desjà tous asseurez de la puissance & délibé-  
 ration de nostre ennemy , & comme s'il ne  
 fust question que de se garder & défendre :  
*tant est oultreuidée nostre nation , & coustu-  
 miere de mespriser son ennemy : ce qui luy*  
 retourne bien souvent à grand'honte & perte  
 irréparable. Peu de jours ensuivans , environ

1557. la my-Juillet, l'on sceut que le Prince de Piedmont, le Duc d'Ascot (a), Comtes de Mansfel, d'Aiguemont, de Maigne, de Barlemont, estoient à Givetz pour y dresser camp : où desjà s'estoient jointes quelques compagnies d'Allemans, Namurrois, Liegeois, & Vualons, attendant là de brief le surplus du secours d'Allemagne, avec les Ducs de Brunsvich & leurs Reitres, comme aussi la Gendarmerie & Cavallerie de la Franche-Comté, qui devoit venir par le Duché de Luxembourg. Ce qui donne occasion qu'ils en vouloient, & s'attaqueroient à quelque ville de ce costé-là, comme à Mariembourg, Mesieres, ou Rocroy : que le rapport de quelques espions augmentèrent davantage, disans, que certains regimens de gens de pied, & de Cavalerie, estoient passez jusques à Nimes, & que là ils charpentoient & bastissoient grande quantité d'eschelles, & autres engins, pour surprendre & emporter d'affault une place. Oultreplus, que contremont la riviere de Meuse montoient des pays bas innumerables quantitez de toutes sortes de provisions & munitions de guerre, tant vivres qu'artillerie, pouldres & boulets. Pour toutes

(a) Le Duc d'Arfchot,

(b) De Megue.

lesquelles causes l'on tenoit pour certain, que ~~1557~~ ce seroit ceste part (a) , où l'ennemy convertiroit sa furie : & surtout l'on craignoit Mefieres , & Rocroy : lesquelles prises , demeureroit Mariembourg enclose , & fort difficile à estre secourue , & par ainsi aisée à estre reprise & remise en son premier estat. Il ne fault douter , si adonc monsieur de Nevers avoit peu de repos en l'esprit , & moins de sa personne , comme celuy en qui redondoit (b) tout l'honneur & vitupere (c) , si par mauvais ordre y fust advenu quelque danger : de sorte que ce gentil Prince , vigilant autant qu'il est possible , & d'un travail incredible, sans intermission discouroit (d) de lieu à autre , recognoissoit toutes choses trois & quatre fois , & en toutes les manieres que l'on pouvoit inventer , mettoit une si seure police par tout , que ce eust esté par un merueilleux désastre , s'il en fust mal advenu. Et sur tout renforça Rocroy de toutes munitions & artillerie , autant qu'il étoit besoin pour soustenir un long siege. Au surplus , encore que les rampars & fortifications

(a) Que ce seroit dans cette partie.

(b) Réjaillissoit.

(c) Et blâme

(d) Alloit.



1557. fussent desjà si avancés , qu'elles se montraissent bastantes pour attendre , la fouldre de l'artillerie , & que l'on y besongnast en toute assiduité : si est-ce qu'il la rampara encor mieux de vaillans hommes , & qui estoient armez d'un si grand & assure courage , qu'encor que la place eust esté toute raze , il eust fallu que les ennemis les eussent tous taillez en pieces , les uns après les autres , & leur passer sur le ventre , avant les faire démarcher , & se rendre honteusement : ordonnant chef là dedans le sieur de Fontaines , & la compagnie de Gendarmerie de monsieur de Montpensier , dont il est Lieutenant , & les chevaux legers du Capitaine Gilles de Boviers & unze enseignes de gens de pied des Capitaines Chambry (Gouverneur) Soleil, le Bois, Ogier , Jaques , le Fresne , la Malaife , Pavillon , Bahu , du seigneur de Savigny de Lorraine , & du Capitaine Fontenilles , y estant pour Sergent majeur , le Capitaine la Faye. Toutefois le Roy estant en mesme doute , que si l'ennemy entreprenoit ceste nouvelle ville , non encor esprouvée , & où les rampars & fortifications estoient encor fresches & non endurcies & surannées (mesmement où il y avoit à presumer qu'il y employeroit *le verd & le sec* , pour par ce bon

commencement acharner & encourager les 1557.  
soldats à entreprendre davantage ) il n'advint  
qu'en la cuidant sauver & défendre , non seu-  
lement on en fist perte avec honte , mais aussi  
de beaucoup de vaillans hommes , desquels  
l'on avoit bien affaire ailleurs : envoya ex-  
pressément un Gentilhomme , nommé *Sainct  
Heran* , Enseigne de monsieur le Connestable,  
pour la revoir & visiter , & pour luy faire  
rapport de sa valeur & suffisance. Au rapport  
duquel ( ne sçay pour quel cause ) il escrit à  
monsieur de Nevers , qu'il avoit sceu que la  
ville de Rocroy n'estoit si avancée & seure ,  
que l'on luy avoit fait entendre ( comme par  
un mescontentement ) & pourtant qu'il n'es-  
toit point d'avis , qu'attendant les efforts d'un  
si puissant ennemy , l'on fist perte de beau-  
coup de bons hommes , & d'autres choses qui  
luy serviroient bien autre part. A quoy ce  
Prince ( estant à Mezieres , comme en lieu  
qu'il sentoit le plus foible , & qu'il reparoit  
en toutes les sortes qu'il luy estoit possible )  
fit responce , *qu'il savoit Rocroy , en l'estat  
qu'elle estoit , si assurée & bonne , qu'il avoit  
délibéré , si tost qu'il seroit certain que l'en-  
nemy y tourneroit , de s'y enfermer , pour se  
presenter le premier à la défendre : le suppliant  
remettre sur luy toute la crainte qu'il en pou-*

1557. *voit avoir* Et est chose certaine , que ce Prince l'avoit ainfi réfolu de s'enclorre en l'une de fes places, s'il fust advenu qu'à l'improviste & foudainement l'ennemy les eust affiegées : pour par fa préfence accroiftre aux moindres le courage & affection de faire comme luy , & l'enfuir en valeur & hardieffe : & aux bien affeurez , de n'oublier rien de leur devoir & honneur : combien que ce ne foit chose raifonnable , & qui ne doit eftre permife , que tels & fi grands Princes , qui importent par leur perte de beaucoup à tout un Royaume , foient exposez à tels dangers, comme en prifes & affaults de villes , où adviennent infinis inconveniens , ains doivent eftre refervez à plus grand fecours & befoing. Toutefois le Roy bien adverti adonc des forces que l'ennemy avoit en campagne , manda à ce Prince fe retirer en lieu propice pour y affembler fon armée. Et fut le bourg d'Attigny defigné pour y dresser le camp : auquel lieu toutes les compagnies de cheval & de pied furent mandées pour s'y trouver en toute diligence , eftans desjà nos Reitres & Allemans logez à l'entour. Ainfi ayant laiffé monsieur de Bordillon dedans Meſieres avec fa compagnie de cinquante hommes d'armes , & celle du Comte de Sancerre , & le fleur de Trouſſebois ,

Trouffebois, qui en est Gouverneur, avec ses 1557.  
deux enseignes de Fanterie, & quatre autres,  
se retira à Attigny.

En ces entrefaites, les ennemis s'estant de beaucoup renforcez à Givetz, & à Nimes, & se voyans en assez bon nombre pour exécuter quelque entreprise, après avoir donné plusieurs & diverses allarmes & algarades à la ville de Mariembourg (de laquelle estoit Gouverneur le S<sup>r</sup> de Losses, brave & vaillant Chevalier) comme par maniere de la vouloir recognoistre : en la plupart desquelles ils acquirent peu de profit, & moins d'honneur, ayant une seule compagnie de pied François fait tourner visage à toute leur avantgarde : ils délibérèrent avec ce grand nombre d'eschelles, & autres artifices, aller surprendre Rocroy : en faisant si peu de cas, qu'ils l'estimoient emporter en six heures : suivans ceste resolution (comme je présume) que si ceste délibération succédoit comme ils se le promettoient promptement, pousser encor plus avant en pais : si autrement, que sans s'esloigner de leur traicte, ils suivroient où ils avoient désjà prévu leur *Rendez vous*, pour parachever & mettre fin à leur dernier exploit. Donques ayant leur armée prins ceste route, leurs coureurs se présenterent le ving-

1557. cinquieme de Juillet , devant ceste ville de Rocroy , pour attaquer l'escarmouche (a) , & solliciter ceux de dedans à sortir , cependant que les esquadrons & leurs grosses troupes arriveroient , pour en après tout à un coup mettre toutes choses au dernier point. Mais estans desjà les nostres advertis de leur venue , ne leur donnerent la peine de les aller semondre de plus près : ains estans sortis ceux qui estoient ordonnez pour les soustenir , si tost qu'ils les apperceurent , leur sonnerent une saluë avec telle tempeste & tintamarre , que les boulets y plouvoient aussi espeffement que la gresse : & les venoient noz harquebusiers avec telle asseurance choisir de si près , & en butte , que ceux , sur lesquels ils couchoient , se sentoient plustot morts ou blesez , qu'ils n'y pensoient : de sorte qu'il ne leur fut jamais possible approcher le rampart de plus de quatre cens pas près : car les grosses troupes estans arrivées , pensans s'approcher pour soustenir & favoriser l'escarmouche , estoient tellement pressées de forces canonades , & de notre harquebuserie , qu'à tous coups estoient contraintes se retirer en ar-

(a) Nous ne comparons point ici le témoignage de M. de Thou avec Rabutin , parcequ'on voit clairement que l'Historien a copié ces Mémoires.

riere , s'ouvrir & rompre d'elles mesmes : sur 1557.  
 quoy noz gens ne failloient promptement à  
 donner la cargue. Ainsi , pour en parler au  
 vray , en bref il y fut faite l'une des plus  
 belles escarmouches qui se soit veuë depuis  
 cent ans ençà , en laquelle firent fort bien  
 leur devoir , & donnerent grand' preuve de  
 leur valeur & hardiesse , les Capitaines Bois ,  
 Ogier , & Jaques , avec leurs soldats braves  
 & vaillans : aussi feit le Capitaine Gilles de  
 Bouviers. Enfin les ennemis se retirerent avec  
 leur courte honte , ayans seulement veu de  
 loing Rocroy , encor à leur grand interest ,  
 & perte de beaucoup de vaillans hommes des  
 leurs : entre autres d'un fort brave Capitaine  
 Espagnol ( comme l'on dit ) délaissans pour  
 trophées & marques de leur venue , forces  
 charongnes & corps morts. Et en ceste façon  
 allerent camper au gué de Houffu , & de là  
 se retirerent , & retournerent camper en la  
 vallée d'entre Nimes , & un lieu appellé  
 Haulte-roche : auquel lieu ( selon l'advertis-  
 sement qu'en donna monsieur de Bordillon  
 à monsieur de Nevers ) les Capitaines sainte  
 Marie , & la Lane , les allerent recognoistre ,  
 & l'assiette de leur camp , d'où ils ramenerent  
 quelques chevaux d'artillerie & prisonniers ,  
 qui asseuroient eux n'avoir encor d'artillerie

1557. que quinze ou seize pieces, la pluspart canons , mais qu'il en arrivoit de jour à autre de Malines : & ne pouvoient estre adonc , que de quarante à cinquante enseignes de gens de pied , que toute leur Cavallerie n'étoit encor assemblée. Ils disoient aussi , que l'on ne parloit point en leur camp d'assieger Mariembourg : bien qu'on tenoit certain , qu'estans leurs forces assemblées ils s'adresseroient à Rocroy, ce que toutefois ils ne firent : ains au partir de là , quittans du tout ceste frontiere pour le peu d'avantage qu'ils s'y voyoient avoir , tournerent leur chemin devers la Picardie , prenans leur adresse devers Cimetz , où ils ne firent séjour , tenans le chemin de Glaion , & Trelon , & de là à Monterel-aux Dames , passans près de la Capelle , & à Vetvins , qu'ils saccagerent & bruslerent : & de là tirerent à Guise , où ils camperent , montrans grandes apparences de le vouloir assieger. Or en ce lieu se rendit toute leur armée complete , estimée de trente cinq à quarante mille hommes de pied , de douze à quinze mille chevaux , tant de leur Gendarmerie que de Reitres & pislolliers , qui estoit toute leur plus grande force : & n'attendoient plus que huit ou dix mille Anglois , qui descendoient à Calais & au

Comté d'Oye , & qui les devoient venir **1557**,  
trouver à Saint-Quentin , comme depuis s'est  
veu. Quant à nostre petite armée assemblée  
à Attigny (comme j'ay dit) montant de gens  
de pied au nombre de dix-huict mille hommes,  
Allemands & François , & de cinq à six mille  
chevaux de Gendarmerie, Cavallerie, & Rei-  
tres : si tost que l'on sceut les ennemis mar-  
cher en campagne, aussi fit elle, les cos-  
toyans tousjours de quatre à cinq lieues près,  
suivant le país de Thirasse : & fut advisé de  
l'aller fermer & parquer à Pierrepont : lieu  
fort commode pour couvrir toute ceste fron-  
tiere, & pour y departir le secours avec seu-  
reté & avantage pour nous : eu esgard prin-  
cipalement à l'opinion qu'ils donnoient, de  
vouloir assieger Guise, place fort douteuse,  
& non encore rendue en sa parfaite force :  
dedans laquelle estoit pour l'heure chef &  
Lieutenant de Roi le seigneur de Vassé, Che-  
valier de l'ordre, & Capitaine de cinquante  
hommes d'armes. Estant monsieur de Nevers,  
le Prince de Condé, le Reingrave, le Baron  
de Curton, & le sieur de la Roche du-Maine,  
avec nostre armée, près Nostre-Dame de  
Liesse, & d'une belle maison appelée Mar-  
chetz (3), qui fut au sieur de Longueval,  
monsieur le Connestable, messieurs l'Admira



1557. & Mareſchal de St. André, qui eſtoient lors près de la perſonne du Roy, manderent à ce Prince, qu'ils ſe tronveroient à Pierrepont, où l'armée alloit au partir de-là, qui eſtoit le xxviij de Juillet, & que là ils adviſeroient enſemble à ce qui eſtoit à faire pour remédier aux ſurpriſes de l'ennemy, que l'on cognoiſſoit adonc très fort, & que l'on prevoit ne ſe departir, ayant employé ſi grands fraiz à recueillir ſi gros nombre d'hommes de diverſes contrées, ſans exploiter quelque œuvre premedité & projeté d'aſſurance. Toutefois il ſ'eſt dit, que quelques-uns eſtoient encor ſi opiniaſtres, qu'il ne pouvoit tomber en leur entendement, que l'ennemy oſaſt entreprendre davantage que ce qu'il avoit fait : ſ'arreſtans à ce, que n'ayant peu aſſembler ſon armée ſi toſt qu'il avoit projeté, pour la diſtance des lieux & autres incommoditez, l'occaſion luy ſeroit eſchappée de plus attenter choſe de grand eſſect : meſmement qu'il eſtoit rebouté de la frontiere de Champagne, où l'on eſtimoit eſtre ſon principal but : adjouſtans à cela, que nous eſtions deſjà trop avant la faiſon, pourtant que tous les ſemblans & mines qu'ils faiſoient, n'eſtoient que pour prendre une honneſte retraite. Mais autres, qui voyoient plus cler, & de plus loing,

selon (peult-estre) ou que leur bon esprit, 1557. ou que leur expérience les advertissoit, présupposoient tout le contraire : assurens fermement que l'ennemy avoit un complot tout arresté, & un Rendez vous, assuré & prevenu, où il devoit tourner & employer toutes ses forces, comme à chose qu'il tenoit desjà à demy conquise pour luy, bien adverti du default qui y pouvoit estre. Mesinement monsieur l'Admiral advertit M. le Connestable, que par les advis qu'il avoit eu des sieurs de Senarpont & Villebon, les ennemis menassoient & devoient tourner leurs efforts en Picardie, qui estoit adonc fort mal pourvue : & ce qui en donnoit la plus grande apparence, estoit, que les bandes Espagnolles, qui estoient dedans le nouveau Hedin, n'estoient pas deslogées, qui estoient les plus vieilles & meilleures bandes qu'ils eussent, & sur lesquelles ils faisoient plus de fondement. Or cependant que l'on estoit sur ces disputes & difficultez (estant nostre armée à Pierrepont) le Prince de Piedmont, qui avoit campé deux ou trois jours devant Guise, tenant bonne mine, & demonstrent tous signes de s'y vouloir arrester, sans autre plus grand bruit envoya la plupart de sa cavalerie legere enclore la Ville de St. Quentin : & de mesme

1557. suite (a), faisant en extrême diligence marcher toute son armée, se trouva campé à l'entour, avant qu'on l'eust cuidé à moitié chemin : mais si mal à point pour ceste pauvre ville, qu'adonc n'y avoit dedans que le Sieur de Taligny, Lieutenant de la compagnie de Monsieur le Dauphin, de cent hommes d'armes, & quelques gentils-hommes de ladite compagnie qui estoient là en garnison. Aussi y estoit le Capitaine Brueil de Bretagne, qui en estoit Gouverneur : & au surplus si mal pourvue de gens de guerre, qu'il n'y avoit ordre de recevoir toute ceste grosse armée, & moins encore d'y resister. Toutefois lesdits Sieurs de Taligny & le Brueil, & generalement tous ceux qui estoient là dedans, feirent tout devoir de mettre sur un premier appareil pour soustenir la premiere pointe, attendant le secours qui leur seroit envoyé. Ces nouvelles estans apportées à Monsieur le Connestable, remplirent tout le camp de grande doute, & crainte de surprise de ceste ville par defant d'hommes (b),

(a) Goffelini dans sa vie de Ferdinand de Gonzague lui attribue le projet du siège de S. Quentin dont tous les Historiens font honneur au Duc de Savoye.

(b) Les remarques de Rabutin sur les causes qui avoient contribué à laisser S. Quentin dans ce mauvais

redondant & retournant en partie la faute 1557.  
 sur ceux de la ville ( comme le bruit estoit )  
 que ne vouloient souffrir aucunes garnisons.  
 Et aussi tost s'éleva un grand murmure des  
 causes, pour lesquelles on en pouvoit mal  
 juger, & d'où & par qui elles provenoient :  
*ainsi que l'on voit communément infinité d'opi-*  
*nions estre forgées & controuvées en une incer-*  
*taine & tumultuaire commune.* Enfin Monsieur  
 l'Admiral, à qui le cas touchoit, se délibéra  
 mettre au dernier hazard de la secourir. Et  
 pource que du fait de ce siege toutes les opi-  
 nions sont trouvées différentes & contraires  
 & que de moy seul n'en pouvois sçavoir le  
 plus certain, il m'a semblé le plus seur sui-  
 vre un discours, que ledit Seigneur Admiral  
 ( l'un des premiers de ce (4) Royaume ) qui  
 estoit chef là dedans, en a escrit luy mesme :  
 lequel selon le plus commun jugement ne  
 voudroit pour chose de ce monde contre-  
 venir à la verité.

Iceluy Seigneur Admiral doncques partit  
 de Pierrepont le ij jour d'Aoust, après avoir  
 de rechef communiqué à M. le Connestable  
 de tout ce qui appartenoit pour le remede de  
 l'état de défense ont été négligées par nos Historiens &  
 même par M. de Thou Liv. XIX.

(a) Comme Gouverneur de Picardie.

1557. ceste nécessité : qui luy dist pour la dernière fois, qu'il se hastast de s'aller mettre dans Saint Quentin : & à l'heure mesme partit avec sa compagnie & celles des sieurs Comte d'Arran, de Jarnac, & de la Fayette, & les bandes de chevaux legers des Capitaines Miraumont & Tenelles, Françoises, & celle d'Achiffon Escossoise : ainsi y arriva, où il entra avecques luy des quatre parts de la Gendarmerie, les trois pour le plus : les autres, ou pour s'estre perdu par les chemins à une allarme qu'ils avoient eue, ou par faute de bonne volonté n'y entrerent point. Quant aux chevaux légers François & Ecoissois, qui estoient partis avec luy de Pierrepont, il n'y en avoit un seul arrivé, quand il partit de Ham, comme il l'avoit ordonné : aussi n'entrerent-ils point dans Saint Quentin : des deux compagnies de gens de pied, qui partirent de Ham, selon qu'il l'avoit enchargé, il en entra ceste mesme nuit environ six vingt, conduits par le Lieutenant du Capitaine Rambouillet ; s'estant la mesme nuit esgaré le Capitaine St. André avec autant d'autres, lequel toutefois y entra le jour ensuivant, environ quatre heures après midy. Tant y a que pour le plus desdites deux compagnies, y en entra deux cent cinquante hommes.

Je diray maintenant quelque chose du de-<sup>1557.</sup>hors, de la sollicitude de M. le Connestable à y faire entrer secours, mesmement de gens de pied, la jugeant assez suffisamment garnie de cavallerie. Doncques est il à sçavoir, qu'estant nostre armée arrivée à la Fere, l'on avoit fait partir M. le Marechal de S. André, avec trois ou quatre cens hommes d'armes, & le Prince de Condé, avec une partie de la Cavallerie legere (de la quelle il estoit lors Général) & M. Dandelot avec huit ou dix enseignes de fanterie Françoise, pour s'en aller à Han: tant pour tenir l'ennemy en doute, & luy retrancher le moyen de s'esslargir, & recognoistre le pays, que pour recouvrer tousjours occasions plus prochaines d'entreprendre sur luy: & finalement essayer de tous endroits à mettre gens dans S. Quentin. Sur cela ayant le sieur de Vaulpergue fait entendre à M. le Connestable, les endroits que M. l'Admiral luy (a) avoit monstré du grand clocher de la ville par où il pourroit conduire le secours qu'il guideroit, fut advisé, que n'estant le costé devers Han, fort pressé & couvert des ennemis, à cause que ce quartier (b) avoit

(a) On verra les détails de cette conférence dans les Mémoires de Coligny sur le siège de S. Quentin.

(b) Le corps de troupes angloises (dit M. de Thou

1557. esté réservé pour les Anglois, M. Dandelot avec deux mille hommes de pied, pourroit par ceste advenue plus seurement de nuit se jetter & entrer dans la ville, pendant que nostre gendarmerie, & cavallerie, de toutes parts tiendroit les camps des ennemis en alarmes. La quelle entreprise eust succédé heureusement, si elle n'eust esté descouverte (comme l'on a sceu) par quelques chevaux legers Anglois des nostres, qui avoient été pris des ennemis : lesquels pour se sauver d'estre penduz (a), promirent donner tel advertissement, qu'il seroit cause de leur faire en brief recouvrer la ville de S. Quentin : & sur cela leur declairerent tout le fait. Parquoy es lieux où ils sceurent que noz gens devoient passer, firent fossoyer force traverses & tranchées, qu'ils remplirent de leurs meilleurs harquebusiers : & sans faire aucun bruit, ny se descouvrir, attendirent de si près, qu'ils les pouvoient tirer en butte. En faisant ainsi tomber & mourir une partie des premiers, le reste fut rompu. & tourné en route : les uns se sauverent avec M. Dandelot, & les

Liv. XIX ) n'étoit pas encore arrivé au camp devant S. Quentin.

(a) La guerre étant déclarée entre la France & l'Angleterre, on avoit droit de leur infliger ce châtiment.

autres furent tuez ou prisonniers. Sur ce propos je ne veux oublier à dire ce que M. l'Admiral mesme a escrit au discours de ce siège que le dit sieur de Vaulpergue ne retint & n'imprima pas en sa mémoire les adresses & accès qui luy avoient esté monstrez & enseignez : car au lieu qu'il donna à la teste d'un corps de garde de gens de pied , & en lieu fort désavantageux pour ceux qui vouloient entrer , il eust passé entre deux corps de garde , l'un de gens de pied , & l'autre de cheval , où ils n'eussent trouvé que sentinelles. Et avant que les corps de garde eussent pensé à ce qu'ils avoient à faire , ceux qui eussent voulu entrer , pouvoient gagner une colline le long des vignes , par où le Capitaine S. André estoit en plein jour entré , comme ils pouvoient faire en despit de tout le monde d'autant qu'estant la nuit obscure , il eust esté malaisé qu'un corps de garde se fust déplacé pour les venir chercher , pour le moins qu'ils n'eussent esté en lieu de sureté , pource que c'estoit fort près de la ville. Avant aussi que passer plus outre , je ne veux faillir à declarer que ce secours d'Anglois , que la Royne Marie envoya au Roy Philippes son mary , & qui arriva en ces jours au siège de S. Quentin , estoit estimé au nombre de neuf



1557. à dix mille hommes de pied , & quinze cens ou deux mille chevaux , sous la charge des Milords , Pambrotz (a) , Clinthon , & Grey : lesquels passans près d'Ardres , firent quelque semblant de s'y vouloir attacquer. Mais M. de Saufac , qui estoit dedans , estant la place estant bien pourveüe & garnie , leur fit assez cognoistre & veoir , qu'il ne les craignoit pas : & ainsi se rendirent au lieu où ils estoient attenduz. Or pour maintenant retourner à la suite du siège de S. Quentin , ayant le secours qu'amenoit M. Dandelot failly à entrer , ceux de la ville commencerent à s'estonner. Mais M. l'Admiral fit tant pour ceste fois , qu'il les remit , leur remonstrant qu'il n'estoit point là venu pour se perdre , & qu'il avoit amené tant de gens de bien , que quand il n'y en entreroit point d'autres , ils estoient suffisans pour se defendre contre toute la puissance des ennemis : mais qu'il les asseuroit davantage , que M. le Connestable tenteroit tous moyens du monde pour les secourir.

Or l'une des choses , en quoy M. l'Admiral avoit plus de pensément , & l'esprit tendu comme aussi celle qui estoit la plus néces-

(a) Sous la conduite du Comte de Pembrok , & des Lords Clinton & Grey.

faire , estoit de trouver un moyen par lequel 1557  
il peust estre secouru. Enfin , il n'en trouva  
point de plus certain que par un maret, où  
il y avoit aucuns petits passages creux , qu'il  
falloit réparer & racoustrer , pource que l'eau  
y estoit profonde , comme il feit. Et après  
qu'il fut asseuré qu'on pouvoit faire entrer  
gens par là , il en advertit incontinent M. le  
Connestable , & du jour que il avoit eu co-  
gnoissance de sa cavallerie , qui estoit appro-  
chée bien près de luy. M. le Connestable luy  
manda qu'il l'approcheroit encore de plus  
près dans le jour qu'il l'avoit adverty : que ce-  
pendant il se pourveust de ce qui avoit donné  
moyen au Capitaine Sainte-Roman d'y entrer  
luy donnant assez à entendre que c'estoit de  
bateaux , desquels il ne pouvoit finer , n'y en  
recouvrer en aucune sorte : seulement avoit  
deux ou trois petites nacelles , où il ne pou-  
voit tenir que deux ou trois hommes à la fois ,  
encore à grande difficulté. D'autre part il est  
facile à présumer , que M. le Connestable  
n'estoit en moindre sollicitude & travail d'en-  
tendement à rechercher & imaginer toutes  
ruses pour secourir ceste ville , & remédier  
qu'elle ne fust perdue à nostre veue , & par un  
seul defaut , qui estoit d'hommes : scachant  
mesmement de combien elle importoit à toute

1657. l'ouverture & estonnement de toute la France.

Parquoy après avoir longuement débatu & consulté de tout ce fait, la résolution fut d'y faire entrer gens par les endroits & passages de ce marets, qu'on luy avoit dit seurs, & reparez pour cest effect : & pour traverser le courant de ce ruisseau qui y coule, & abreuve ce marets, il feroit porter six ou sept bateaux dans lesquels passeroient les soldats, pendant qu'on donneroit l'allarme à tout le camp de l'ennemy. Estant ceste entreprise l'une des plus grandes & louables qui soit mémoire des hommes avoir esté practiquée, si les bateaux eussent peu aborder à rive, comme il ne fut possible, à cause de la vase & de l'espeueur de la bourbe limoneuse, & que l'issue en eust esté heureuse & respondante à la délibération. En quoy l'on peut de plus en plus esprouver les incogneus jugemens du Seigneur Dieu omnipotent, la disposition duquel prévient le plus souvent les pensées, & propositions des hommes, & sans lequel inutilement & en vain travaille celuy qui entreprend la garde & defense des villes. Ceque dire & narrer je m'excuserois volontiers ( comme d'un récit odieux & mal plaissant pour nous ) si la suite & continuation de mon propos ne m'y contraignoit : lequel palliant, & n'y recitant autant l'infortune que la prosperité

perité ( selon que les Romains l'ont observé 1557. en leurs histoires ) je me prouveroïis moy-même menteur : en quoy tant qu'il me sera possible , ne veux tomber de ma propre volonté & mouvement. Combien qu'en cela je desire grandement , & supplie un chacun m'excuser si je ne puis parler sinon de ce que puis avoir sceu certainement , & qui me touchoit de plus près : estant du surplus les opinions & rapports si differens & confus , comme de chose aussi advenue & passée confusement & au despourveu, qu'il n'y eut homme de nostre costé qui ne pensast plus à se defendre & demeller & retirer , qu'à considérer & remarquer les choses à l'œil. Ainsi ce que j'en déduiray brièvement , fera une attente & ouverture de continuation , que je prépare à quelqu'un qui aura veu & sceu davantage que moy , d'y adjoûter ce qu'il sçaura pour le mieux : ou bien celui qui escrit doctement nostre Histoire Françoisise en Latin , selon qu'il est parfaitement instruit de la verité , en esclaircira toute doute & difficulté , pour la publier par toutes les nations de ce monde. Protestant que ce que j'en ay escrit , a esté tant pour dire mon advis promptement sur plusieurs & variables doutes qui sont sur ce fait glosez & controuvez , que pour respondre à certains escrits.

1557. que les ennemis ont divulgués & publiés : aussi pour en laisser une mémoire à noz successeurs. Doncques, pour retourner à mon propos, M. le Connestable, pour commencement à son entreprise, des le Dimanche viij de ce mois d'Aoust, partit de la Fere, & voulut luy mesme aller recognoistre les chemins & passages qu'il devoit tenir, & par où ce secours devoit estre conduit & entrer : prenant avecques luy la pluspart des Princes & grands Seigneurs qui estoient en son armée, & autres Capitaines. experimentez & de conseil, avec environ-quinze cens ou deux mille chevaux, & de trois à quatre.mil hommes de pied François, & Allemans, y estant le Capitaine Enard maistre de camp, & quatre pieces de campagne. Arrivant avec tout cela près d'un village, appelé le grand Effigny, feit là demeurer en bataille toutes les troupes, tant de cheval que de pied : & luy, ayant choisi M<sup>rs</sup> de Nevers, Prince de Condé, les Comtes de Villars & de Sancerre, les sieurs de Montmorancy & Dandelot, & autres qui lui estoient propres, & de jugement en cest affaire, passa oultre, approchant le plus près de la ville qu'il peult sans estre descouvert, jusques sur la descente du marets, n'apparoissant adonc nuls ennemis. Delà fut commandé

au sieur Fumet (qui avoit esté esleu pour ceste charge) d'aller & approcher encore plus près, afin de recognoistre seurement l'armée plus prochaine, campée entre la ville jusques aux plus proches de la dite armée, qui estoient les Espagnols : & par mesme moyen la distance de deçà, au bout de delà du maret, & quelle largeur le ruisseau, qui passoit au milieu, pouvoit avoir. (a) Avecques luy furent envoyez deux gentilshommes l'un de la maison de M. de Nevers, appelé le sieur de Montiou, & l'autre qui estoit au Comte de Sanserre, que l'on disoit estre son parent. Le tout recogneu, & parfaitement confidere, & remarqué par le sieur de Fumet, ayant tiré & sceu l'opinion de ces gentilshommes sur la distance de ces lieux, & autres particularitez concernantes sa commission, se retirerent sans aucun empeschement, la (b) part où estoit M. le Connestable : nonobstant qu'il y eust deux enseignes Espagnols en garde dans le moulin deçà le maret, & qu'ils trouvassent plusieurs Allemans sans croix blanches n'y rouges, ne pouvans sçavoir d'eux desquels ils

(a) Le récit de M. de Thou (Liv. XIX) est littéralement le même que celui de Rabutin, & celui de Matthieu (p. 169) y est conforme.

(b) Du côté.

1557. estoient, pource qu'ils ne parloient que leur langage, & n'avoient point de truchement. Ils trouverent M. le Connestable, qui s'estoit assemblé avec sa cavallerie, ses gens de pied, & artillerie : auquel iceluy sieur de Fumet fait son rapport de tout ce qui luy avoit esté commandé, appellant à tesmoins les gentilshommes qui avoient esté envoyés avecques luy : lesquels respondans & alléguans raisons à M. le Connestable de la distance de ces lieux iceluy sieur de Fumet asseura qu'il ne la pensoit du camp de l'ennemy à la ville, & de la traverse du maret, si longue que la jugeoient ces gentilshommes, mais que ce pouvoit estre environ cela. Après lequel rapport M. le Connestable avecques ses forces se retira à la Fere, pour adviser & conclure du surplus.

Dès le soir ensuivant, ix de ce mois, il fut advisé de faire acheminer & passer les gens de pied, tant François qu'Allemands, sur un petit pont qui fut basti au dessous de la Fere expressément : & pareillement quinze pieces d'artillerie, à sçavoir six canons, quatre longues coulevrines, deux bastardes & deux moyennes. Et des le matin, au point du jour du x feste de S. Laurent, se trouverent iceux gens de pied en bataille à *la Justice*, estant au nombre de seize enseignes Fran-

çoises, & vingt deux d'Allemands : auxquels <sup>1557</sup> s'alla joindre & assembler toute la cavallerie, & gendarmerie, à la mesme heure, laquelle toute la nuit avoit passé par dedans la Fere, pour y arriver à point nommé. De ce lieu toute l'armée tenant ordre de bataille, s'achemina droit à saint Quentin. Auquel lieu arrivant environ huit ou neuf heures du matin, s'arresta & rangea en ordonnance, au dessus & à l'endroit de ce fauxbourg d'Isle : & au costé mesmes où estoient logées les quatorze enseignes Espagnolles, qui l'avoient gagné dès le commencement. Du mesme costé par delà l'eau & le marets, estoit campée l'armée du Prince de Piedmont, faisant grande montre, & estant de longue estendue : & pour sentinelles estoient mises en un moulin, qui estoit de nostre costé, ces deux enseignes Espagnolles d'arquebusiers, dont j'ay desjà parlé cy-dessus, qui gardoient une petite chauffée, par laquelle l'on pouvoit passer de l'autre part. A l'arrivée ces Espagnols cuiderent faire quelque resistance : mais en moins de rien les nostres les rembarrent & chasserent delà, les menans battans à coups d'arquebuses, & coups de main, jusques outre la chauffée. Au mesme instant fut affustée & bracquée nostre artillerie qui tiroit si impe-



1557. tueusement dans ce camp du Prince de Piedmont, que l'on y voyoit tout le monde fuir, & s'esparpiller de tous endroits : mesmement donnoit de telle sorte dans les tentes, & le pavillon où couchoit ce Prince, qui avoit esté monstré par un Archer de ses gardes, pris ce matin par noz cœurs, que l'on à sceu depuis ne luy avoir resté le loisir d'y prendre & endosser ses armes : estant contraint abandonner tentes & toutes autres choses, & avec son armée prendre un tour bien long au dessous de la ville, pour s'aller joindre à celle du Comte d'Aiguemont : qui estoit campée celle part (a) : mais je dis au plus grand desordre que l'on veit onques. Chose qui donnoit si grand plaisir à regarder à tous ceux qui le voyoient, que le vouloir & le courage de combattre par mesme affection en redoublaient. Il y avoit un passage fort à douter & dangereux pour nous, distant de ce fauxbourg d'Isle, où nous estions, environ une lieuë. Pour lequel recognoistre, & sçavoir si aucun y passoit, fut envoyé M. d'Eschenets avec une guide : lequel rapporta qu'il n'y avoit veu encore personne passer, n'y prendre le chemin pour y venir : mais qu'il seroit besoing y envoyer cent harquebusiers à pied.

(a) De ce côté.

Toutefois il fut trouvé le meilleur que ce .755  
 fut plustost une cornette de Pistolliers du  
 Reingrave là present : afin d'avoir par eux  
 plustost nouvelles s'ils estoient forcez, que  
 de gens pied qui seroient plustost perdus que  
 secourus : aussi qu'ils se pourroient plus aise-  
 ment retirer. C'estoit adonc que M: le Con-  
 nestable estoit au plus fort de la diligence  
 qu'il redoubloit, & repartoit en toute forte,  
 pour avancer & faire entrer ce secours. Mais  
 n'y pouvans les bateaux approcher rive : tant  
 pour l'abondance des soldats qui s'y entaf-  
 soient, & y entroient à la foule, dont ils  
 estoient si chargez, que pour la bourbe &  
 & le limon où ils estoient enfoncez, il n'estoit  
 possible d'y en conduire & passer grand nom-  
 bre : encore au sortir des bateaux, à cause  
 de la presse, les soldats ne pouvoient suivre  
 les addresses & sentes qui leur estoient appa-  
 reillées : de façon qu'ils s'escartoient & se  
 jettoient à costé dans les creux des marets,  
 d'où ils ne pouvoient sortir, & demeuroient  
 là embourbez & noyez. Cependant les enne-  
 à ceste furieuse allarme se retiroient tous à  
 la file au camp du Comte d'Aiguemont, où  
 ils consultoient de ce qu'ils avoient à faire.  
 Se faisant ce gros & tumultuaire amas d'hom-  
 mes entendre & voir, tant par le bruit des

1557. armes & chevaux, que par les cris & diverses voix qui remplissoient jusques à noz oreilles, demonstroit quelque présage de sanguinaire entreprise. Ce qu'estant apperceu de M. de Nevers, & craignant sur tout ce passage suspect dont nous avons parlé, dit à M. le Connestable, qu'il voyoit terre couverte d'hommes, tant de pied que de cheval, en l'armée du Comte d'Aiguemont : à laquelle s'estoit allé joindre le Duc de Savoye avec la sienne, qu'il estoit à douter qu'ils forçassent ce passage où avoit esté envoyé M. d'Eschenets ; pourtant qu'il estoit d'avis d'y aller luy-mesme, avecques plus grandes forces. Ce qui fut trouvé bon, & dont le pria bien fort M. le Connestable. S'estant acheminé ce Prince avec son regiment de gendarmerie, à sçavoir de sa compagnie & celles des Seigneurs de Curton & d'Aubigny, accompagné de M. de Vassé, ne fut pas si tost arrivé en ce lieu, qu'il trouva quinze cens, ou deux mille chevaux desjà passez deça le passage : & une si grande multitude qui passoit & vouloit passer, qu'il n'estoit possible la nombrer : estant tous les gens de pied derriere eux en bataille. Et lors quelques uns furent d'avis ( & comme il estoit facile à juger ) de charger ce qui estoit desjà passé : & le renforcer

sur ce qui passoit, avant qu'ils fussent plus forts. Sur quoy fut remonstré par aucuns Capitaines estans là n'estre chose raisonnable, ains que plus tost l'on se devoit retirer, que s'avancer davantage, pour la furieuse contenance qu'ils demonstroient : & que M. le Connestable n'estoit point là venu en intention de hazarder les forces de France, qui estoient de nombre beaucoup plus petites & foibles que celles des ennemis si une grande contrainte ne l'y forçoit : & encore que les affections & courages fussent aussi grands & forts, si ne falloit-il precipiter & soubmettre à l'adventure, un affaire de si grande importance, sans plus avantageuse occasion. Parquoy sur cest advis se retirant M. de Nevers, s'alla joindre à M. le Prince de Condé, que M. le Connestable avoit fait demeurer à un moulin à vent avec la cavalerie legere : & eux ensemble, tenans la main gauche feirent si bien, que sans aucune perte se r'allierent à l'armée de M. le Connestable, qui gaignoit tousjours pays de sa retraite. Les ennemis cependant se renforçans, s'avançoient & avantageoient sur nous, se presentans beaucoup plus forts qu'aparavant, en huit gros bataillons de cavallerie, & Reitres : & tant s'approcherent, & recogneurent

1557. de si près à loisir nostre petite armée , qui ne montoit qu'une poignée d'hommes près de la leur , n'estant que de neuf cens hommes d'armes mal complets , & quelques chevaux legers : qu'après avoir (5) quelque peu parlementé, le Comte d'Aiguemont ( selon que les ennemis mesmes en ont escrit ) avec deux mille chevaux chargea dans un flanc : & les Comtes Henry & Ernest de Brunsvich, avec chacun mille Reitres soustenus par le Comte de Horne, avec mille hommes d'armes donnerent dans l'autre. En mesme instant les Comtes (a) Mansfel, de Vuillen d'Ostiat, & de Gheldres, avec autres trois mille chevaux vindrent enfoncer & se mesler au milieu : le tout avec une si esmerveillable furie, qu'ayans renversé les premiers rancs, & ceux qui soustindrent ce premier choc, tout le surplus de soymesme tourna en route & fuite, en si grand desordre & incredible confusion, que l'on y pouvoit juger cognoistre une évidente punition divine, & un renversement de l'air, qui jusqu'alors avoit suivy le Roy & les siens en toutes ses entreprises plustost que la faute de ceux qui en avoient la conduite lesquels on ne peut accuser d'indevoir,

(a) Les Comtes de Mansfeld, de Wuillen, de Hoo-graste & deLalain...C'est ainsi que les nomme M.deThou.

ou negligence quelconque. Le Comte de 1557.  
Schevalzbourg avoit esté commandé pour  
garder le passage, avec son regiment de Rei-  
tres, dont il fut après mal content, pour  
n'avoir eu part au butin. Il est très-difficile  
declairer ou & par qui commença ce désordre  
pour estre advenu tout à un coup : aussi qu'il  
n'y a homme maintenant à qui ou le regret,  
ou la peur & crainte, n'en ayent effacé la  
memoire & souvenance. Il est vray, le com-  
mun bruit estre tel, que la plus grande occa-  
sion qui esmeut les ennemis, & qui leur  
donna hardiessé hazarder leur charge si  
promptement, fut, quand un nombre d'hom-  
mes inutiles pour le combat, comme Threso-  
riers, & marchands, & autres telles gens  
qui suivent une armée, ou pour leur plaisir  
ou pour le profit, voyans les ennemis de  
si près, d'eux mesmes, prindrent la fuite, pour  
se sauver de bonne heure, & leurs deniers  
& marchandises : & semblablement les vallets  
que l'on fait retirer trop tard. Tous lesquels  
se retirans confusement au grand galop, &  
avec grandes crieries feirent penser à l'en-  
nemy que nostre armée s'esbranloit desjà,  
& estoit heure de poulser leur fortune & char-  
ger. Le defastre fut encore si general & com-  
mun, que M. de Nevers, lequel en retour-

1557. nant tenoit la main gauche, lors que la première charge commença, de malheur se trouva en un vallon & chemin fort creux, entre luy & l'armée de M. le Connestable ou voulant tourner son regiment pour presenter teste & soustenir l'ennemy, fut chocqué & renversé, & ses compagnies ouvertes & rompues de la presse & de la foule, laquelle s'y trouva si confuse & mellée des ennemis & des François, qu'il ne fut plus question de tenir ordonnance, & garder son rang pour combattre : ains chacun pensoit à se sauver & détraquer des rencontres de l'ennemy : cedant la moindre partie vaincue, à la plus grosse & plus forte du vainqueur. Le sieur de Giry, Lieutenant de la compagnie de M. de Nevers, y fut fait prisonnier adonc, & aussitost rencontré. Le sieur d'Espevilles, enseigne de cette compagnie, y fut abbatu & jugé pour mort dès l'heure. Toutefois Dieu luy conserva si bien l'entendement que sentant son cheval fort blessé, & se voyant hors d'espoir de se sauver sans estre tué ou demeurer prisonnier, donna son drapeau au sieur de Chazelles son cousin, homme d'armes de cette compagnie pour essayer de le rendre & qui le rendit en sauveté, & luy demeura prisonnier. Le sieur de Saint Simon, qui en

est guidon, fut aussi abbatu, & son cheval <sup>1557a</sup> renversé sur luy : mais un Gentilhomme de la compagnie, qui a accoustumé de le suivre, nommé le sieur Daverly, le vint trouver & cognoistre, & le releva & sauva, ayant tué d'un coup de pistolet celuy qui le vouloit emmener prisonnier. Quant à la personne de M. de Nevers, après divers heurs & chocquemens, après luy avoir esté tirées maintes pistolades, dont la bonne trempe de son harnois le garentit, après avoir esté abbatu, & aussi tost remonté : après, à bref dire, avoir traversé infinis dangers, le Seigneur Dieu le tenant sous sa protection, luy fit grace de se pouvoir retirer, & r'allier en un lieu, où il trouva & fut suivy de ses meilleurs amis, & serviteurs : lesquels voyans toutes ces choses réduites en extreme danger irremédiable, luy conseillerent, & le conduisirent jusques à la Fere, pour subvenir au plus grand besoing de l'avenir. Je parle de ces choses plus asseurement & clairement, pour en avoir plustost sceu la verité que les autres : & aussi que celles-cy me touchoient & appartenoient de plus près. Toutefois pour dire un mot de ce qui pourroit avoir esté fait, & seroit advenue ès autres de nostre armée, il n'y a aucune doute, que beaucoup de gens de bien



1557. & vaillans hommes de nostre costé, ne s'y soient employez jusques aux derniers souspirs de leurs vies, comme l'ont tesmoigné, ou leur mort, ou la prison. Ce neantmoins leur nombre estoit trop petit, & mince, pour soutenir le trop gros & trop puissant des ennemis, dont seroit advenue la victoire aux ennemis : laquelle ils doivent justement & à bonne cause attribuer à Dieu, ne l'ayans acquise par leurs armes & leurs forces. En ce jour (dy-je) il y eut beaucoup de gens de bien & vaillans hommes de nostre party, tuez, blesez & prisonniers : les noms de tous lesquels à la mienne volonté que je puisse sçavoir pour leur laisser en cest endroit le tesmoignage qui leur est deu, de perpetuelle memoire de leur vertu : ne voulant estre larron & receleur de leur honneur & mérite. Mais pource qu'il ne peut estre parfaitement sceu de moy, je nommeray les principaux, & ceux qui sont venus à ma cognoissance. Entre autres hommes de renom, y fut tué ce tant estimé Prince, & tant plainct pour les vertus qui reluisoient en luy, Jan de Bourbon, Duc d'Anguien : lequel après s'estre r'allié & r'assemblé avecques quelques troupes Françoises, combattit tant & si longuement, qu'il fut rué par terre, avec un coup de pistolet à tra-

vers le corps, & depuis relevé & emporté <sup>1557.</sup> au camp des ennemis, où il survesquit peu de temps ensuivant : & après fut renvoyé à la Fere, pour y estre ensepulturé près de ses prédécesseurs, par le Prince de Piedmont, avec tant d'honneur que luy peut faire adonc estant bien fort regretté de luy & de tous les ennemis mesmes. Aussi y fut tué ce vaillant & brave jeune Seigneur, le Vicomte de Thuraine (a) après avoir autant bien fait & combattu, que les forces humaines le pouvoient comporter. Le Comte de Villars y fut fort blessé, & long temps tenu en doute de mort. Le fils du sieur de la Roche du Maine, les sieurs de Chandénier (b), enseignes de M. de Montpensier : du Guron, enseigne du Prince de la Roche sur Yon : de Goulaines (c), enseigne de M. de la Roche du Maine : de Pleuyot, Guidon de M. de Bordillon : de saint Gelaiz, Guidon de M. le Marechal Strossy : tous ceux là y sont morts avec gloire & loz immortel : les ames desquels le Seigneur Dieu aura receu en beatitude éternelle. Quant aux prisonniers, M. le

(a) François de la Tour, Vicomte de Turenne.

(b) Claude de Rochechouart, Seigneur de Chandénier.

(c) Goulaines, maison illustre de Bretagne.

1557. Connestable , après avoir offert à sacrifier sa vie pour penser remédier à ce désordre, estant fort blessé en la hanche, fut enveloppé & emmené prisonnier : comme il en advint au Duc de Montpensier, qui après avoir rompu lances & jusques à un Guidon qu'il recouvra, & s'estre exposé à tous dangers de sa vie, enfin le tout puissant permit seulement qu'il restast prisonnier. Je croy qu'au semblable n'y espargnerent rien de leur force & vertu tous ceux que je nommeray cy après qui y demeurèrent prisonniers : à sçavoir M. le Marechal de saint André, Seigneur d'autant bonne conduite (a) & digne de louange, qu'il en soit de ce regne : le Duc de Longueville, le Seigneur Ludovic, Prince de Mantouë : les Seigneur, de Vassé, le Baron de Curton, de la Roche du Maine, & le Reingrave Colonel des Allemans : tous Chevaliers de l'ordre de France. Le Comte de la Roche-foucault, le sieur d'Aubigny : les sieurs de Rochefort en Brie, de Montbrung (b) fils de M. le Connestable : de Biron, de la Chappelle Biron : de saint Heran, en-

(a) Les Protestans l'ont peint différemment. Les Catholiques lui reprochent son luxe immodéré & les voies qu'il employa pour s'enrichir.

(b) De Montbéron,

seigne de M. de Bordillon : de Buffay, Lieu-<sup>1557.</sup>  
 tenant de M. le Prince de la Roche sur Yon :  
 de Montereul, Soubs Lieutenant de ladite  
 compagnie : de Marçay, Guidon de M. de  
 la Roche du Maine. Le Capitaine l'Adver-  
 nade, enseigne de M. d'Anghien : le Baron  
 de Thouarçay, de la maison du Bellay : les  
 sieurs de Mouy, de Molinont, de Fumet,  
 de Rezé, & de Montsalez. Et plusieurs autres  
 y furent tuez, blesez, & prisonniers : les  
 noms desquels, certainement s'ils pouvoient  
 estre sceu, mériteroient estre escrits en let-  
 tres d'or, pour estre veuz & leuz de chacun  
 & pour servir d'exemple & de memoire à la  
 posterité. Quant à noz pauvres soldats, tant  
 François qu'Allemands, si tost qu'ils veirent  
 la nuée arriver, comme gens de guerre, se  
 ferrerent tous en bataillons quarrez, & bien  
 joints pour attendre le choc : estans enfoncez  
 & rompuz en tous endroits, fut en après fort  
 facile à l'ennemy d'en faire un cruel carnage  
 & boucherie. Et le surplus, furent emmenez  
 prisonniers à troupeaux comme moutons :  
 lesquels à la venue du Roy Philippes au siege  
 de saint Quentin, luy furent presentez en  
 triomphe, avec force enseignes, tant de che-  
 val que de pied. Chose pleine de pitié, &  
 grandement à pleindre par nous pour estre

1557. icelles compagnies de Fanterie, en ce peu qu'elles se comportoient, autant belles, bien complètes, & bien armées, que l'on en avoit veu en France il y avoit long temps. Le lieu du grand massacre & plus furieuse tuerie fut ( comme chacun le tesmoigne ) entre le grand Essigny, & une maison de Gentilhomme, appelée Rizerolles, en un grand chemin appelé Blanc-Fossé, où chacun tiroit pour se sauver : & là estoient attenduz pour y payer le dernier tribut de leurs vies. Ce piteux spectacle & très-cruel sacrifice dura pour le moins quatre ou cinq heures, que le vespre commençoit (a), quand les ennemis poursuivirent leur victoire jusques à la Justice, distant une lieue de la Ferre : & là s'arrestèrent, & ne passerent outre, selon qu'il leur estoit très-facile, & comme la loy de la guerre leur ordonnoit & permettoit, pour entierement user de leur victoire : où ils eussent trouvé soudainement tout ce qui s'estoit sauvé, tant estonné & effroyé, qu'au seul bruit de

(a) M. de Thou ( Liv. XIX ) dit qu'on évalua la perte des François à deux mille cinq cent hommes & celle de l'ennemi à cinquante hommes. Cette disparate seule annonce bien une déroute complete ; & le récit de Rabutin le confirme.

leur veüe & venue, ils demeuroient maistres 1557. partout où ils eussent passé sans trouver contredit. Mais il semble que le suprefme dominateur Dieu des victoires les arresta là tout court, & leur planta en cest endroit une barriere, pour n'entreprendre oultre ce que sa volonté l'avoit permis & le vouloit. Et en cela, & ce que depuis est ensuivy, on a peu clairement cognoistre ses estranges & incogneuz jugemens. Quant à l'artillerie, l'on estime qu'elle fut toute perdue & emmenée des ennemis, reservé deux ou trois pieces qui furent chassées & emmenées jusques à ceste Justice de la Fere, que M. de Bordillon retourna depuis querir.

En ce lieu de la Fere se sauverent & retirerent M. de Nevers, le Prince de Condé, le Comte de Sancerre, M. de Bordillon & quelques autres Seigneurs, Capitaines & soldats, tant de Gendarmerie que des gens de pied. M. de Montmorency, & aucuns autres preindre autre adresse & retraite : estans tous ces Princes & Seigneurs si harassés & attenuez, qu'il leur eust esté impossible de souffrir le moindre choc du monde, tant ils avoient eu de mal pour avoir soustenu l'effort du combat si longtems : & pour veoir la desfaiete des leurs, & la prise des premiers de l'armée,

1557. & le desespoir de pouvoir avitailler Saint-  
Quentin. Cependant on arrivoit tousjours à  
la file, tant de ceux qui s'estoient escartez  
& cachez dans les bois ou autres endroits,  
que d'autres qui s'estoient sauvez & eschap-  
pez des mains des ennemis : les aucuns tous  
sanglans & couverts de playes, les autres  
tant blesez, qu'aussi-tost estre arrivez, expi-  
roient & rendoient l'ame. En ceste tumultu-  
aire & effroyable assemblée, s'esleva un  
bruit qui parvint jusques aux oreilles de ces  
Princes, que M. le Connestable n'estoit en-  
core pris, & qu'il avoit rallié beaucoup des  
nostres, & combattoit. A ces nouvelles s'es-  
leverent tellement leurs esprits & courages,  
qu'ils recoururent incontinent aux armes :  
& n'oyoit-on plus partout, *que demander*  
*harnois & chevaux, & trompettes sonner à*  
*cheval*, ayant chacun recouvert ses forces  
& sentimens pour venger la honte précé-  
dente : toutefois ce murmure se trouva nul,  
& demeura assoupi en peu d'heures. En après  
peu à peu chacun commença à s'affeurer,  
quand l'on veit que les ennemis ne faisoient  
plus grandes poursuites, & lesquels l'on  
rapporta se retirer & reprendre le chemin  
devers Saint-Quentin : combien que la  
doute fust ambiguë & suspecte qu'ils chan-

geassent d'avis, & ne se remuassent de ce <sup>1557.</sup> siege, comme de chose qu'ils tenoient desjà toute acquise, pour se saisir de plus grande estendue, que la fortune par ce bon commencement leur promettoit. Et craignoit-on que partans (a) leur armée en deux, ils ne feissent marcher l'une des parties devers Compienne, où estoit le Roy & toute la Cour, & de-là à Paris (b), pour saccager & esbranler le cueur & fons de ce Royaume : & qu'avec l'autre partie ils ne vinssent assieger la Fere, qu'ils sçavoient n'estre forte, & où ils pouvoient estre advertis s'estre retiré le surplus des forces de France, pour en parachever la totale extermination, & nous oster toute ressource & espérance de nous remettre sus. Laquelle délibération s'ils eussent suivy, je crois que sans l'aide

(a) Que partageant leur armée en deux.

(b) Voyez les objections contre cette opinion adoptée par tous les contemporains dans une de nos Observations sur les Mémoires de Montluc, Tome XXIV de la Collection p. 421. On a prétendu que Charles-Quint en apprenant la nouvelle de la bataille de S. Quentin, demanda si son fils étoit à Paris. En admettant que Charles-Quint ait fait cette question, il avoit probablement oublié qu'on pouvoit pénétrer dans le cœur du Royaume, mais que la retraite étoit difficile.



1557. du Seigneur Dieu, on eust peu veoir de grandes mutations & divers maux & malheurs advenir. Pour à quoy remédier, je pense que la grace divine inspira M. de Nevers & les hommes de conseil qui estoient auprès de luy, de faire deux choses promptement. L'une, qu'il envoya en extrefine diligence le sieur Descars devers le Roy, pour l'advertir de ceste infortune, afin d'y adviser & pourveoir comme il estoit temps: & l'autre, qu'il depescha aussi-tost son Trompette devers le Prince de Piedmont, avec lettres escrites de sa main, par lesquelles il luy mandoit, qu'encore qu'il eust pleu à Dieu luy donner la victoire, si ne pouvoit-elle estre si grande, qu'à cause du désordre qu'il pouvoit sçavoir y estre advenu, la meilleure part des forces du Roy ne se fust retirée & ralliée au lieu de la Fere: où aussi il avoit pleu au Tout-Puissant le retirer & sauver: que davantage elle ne luy estoit succedée si entiere, que de son costé il n'en fust beaucoup morts ou restez prisonniers. Pourtant qu'il luy envoyoit son Trompette expressément pour le prier de très-bon cueur l'advertir des hommes de reputation qu'il sçauroit estre morts ou prisonniers de sa part: & qu'au semblable il en feroit faire

recherche par son armée & l'en advertiroit. 1557.  
 Cependant M. de Nevers, avec tous les Chefs & Capitaines qui se retrouvoient riere (a) luy, advisoit de fournir & asseurer les places douteuses & suspectées, lesquelles l'ennemy en ceste soudaine terreur eust peu surprendre : & quant à luy, se resolvoit renfermer à la Fere. Toutefois eu esgard à la grandeur & autorité de ce Prince, & lequel il sembloit que Dieu eust réservé pour commander en ceste necessité, il ne s'en trouva un seul de cest advis, & qui ne le dissuadast de ceste opinion. Le Comte de Sancerre volontairement s'en alla à Guise, & emmena avec luy sa compagnie & celle du Prince de la Roche-sur-Yon, & les deux compagnies de gens de pied de M. d'Estree, & une du Capitaine Piseux. M. de Bordillon demeura à la Fere avec sa compagnie, celles de M. de Lorraine, du Comte de Villars, & les compagnies du Capitaine Enard, Maistre de camp, & cinq ou six autres. Au Castellet estoit le Baron de Solignac, qui en estoit Gouverneur, avec sa compagnie de gens de pied & celle du Baron de Clerac. A Peronne estoit M. de Humieres, Gouverneur, avec sa nouvelle compagnie de cin-

(a) Auprès de lui.

1557. quante hommes d'armes, & celles de M<sup>e</sup> le Marechal Strossy & du sieur de Langey, avec cinq ou six compagnies de gens de pied. Derechef M. de Nevers y renvoya les quatre du sieur de Grammont. A Corbie estoit M. de Chaune, qui en estoit Gouverneur, avec sa compagnie & celles des sieurs de Villebon & Vassé, & celles de gens de pied du jeune Bellefouriere, & les deux de Blamecourt. Depuis le Roy y renvoya le sieur de Crevecueur. A Han estoit le Seigneur de Sepois, qui en estoit Gouverneur, avec sa compagnie & trois ou quatre autres de gens de pied : & depuis y fut envoyée ( comme on m'a dit ) la compagnie de M. le Marechal de Saint-André. A Montdidier fut envoyé le sieur de Buffy d'Amboise avec la compagnie de M. de la Roche-du-Maine, & une ou deux de gens de pied. A Couffy estoit adonc M. de Bouchavanes avec une compagnie de gens de pied du Capitaine des Hayes : & depuis y en furent renvoyées deux autres du Capitaine Porcheux. A Chauny fut envoyé le sieur de Montigny, avec la compagnie de gendarmerie de M. de Montpensier, & deux autres de gens de pied.

En ceste sorte fut soudainement & en di-

ligence pourveu à ces places circonvoisines 1557. de Saint-Quentin, pour oster toute occasion à l'ennemy de s'en prévaloir & les soustraire d'emblée. Oultre cela, ce Prince envoya gens par tous les passages & endroits des environs, à douze, quinze & vingt lieues loing, pour advertir tous ceux qui s'estoient sauvez & retirez, que ils eussent à se rendre à Laon, où il se trouveroit, pour là rassembler les forces du Roy : promettant & asseurant ( pour donner à chacun meilleur volonté de retourner ) qu'en ce lieu il feroit faire une reveue & monstres generales avec argent : car adonc plusieurs compagnies, tant de la gendarmerie & cavallerie, que des gens de pied, n'avoient fait aucunes monstres, & n'avoient de longtems receu leur solde. Ces choses ainsi ordonnées à la haste, & selon la necessité, le lendemain de ceste desfaite M. de Nevers à l'importunité & general advis de tous les Capitaines, se retira à Laon : & avec luy le Prince de Condé & quelques autres Seigneurs & Capitaines, accompagnez & suyviz d'environ cinq ou six cens chevaux au plus de toute l'armée françoise. Or maintenant reviendray-je aux responces qu'eut ce Prince, tant du Roy que du Prince de Piedmont. Le Roy

1557. luy renvoya le sieur Descars , & par luy rescrivit, qu'ayant esté adverti de ces piteuses & tristes nouvelles , celuy estoit une autant grande infortune, qu'il luy eust sceu advenir pour l'heure : toutefois qu'il avoit si grande esperance en Dieu, qu'il ne delaisseroit & le secourroit au besoing. Et que de sa part il avoit telle fiance en luy (a), qu'il luy feroit cognoistre le fruit de la nourriture qu'il en avoit fait : le priant mettre toute la peine qu'il pourroit à rassembler ce qui seroit sauvé de son armée, & le plus de gens qu'il luy seroit possible, laissant dans la Fere le sieur de Bordillon le mieux accompagné qu'il pourroit : & quant à Guise, qu'il n'eust sceu mieux faire que d'y envoyer le Comte de Sancerre, mais qu'il falloit aussi le secourir de ce qu'il verroit estre requis, & qu'il en auroit le moyen : qu'il envoyoit le Seigneur de Pot dans Han, pource qu'il avoit sceu n'y estre point de chef. Pareillement qu'il seroit be-

(a) Le Duc de Nevers dans ces circonstances critiques se montra supérieur à l'adversité. Bon Général & citoyen vertueux, il déploya ses talents & son activité. Mais s'il se montra grand à cette époque, il le fut encore plus, lorsqu'il servit sans murmurer sous les ordres du Duc de Guise, qui vint lui ôter le commandement.

soing y envoyer gens davantage, que ce <sup>1557.</sup> qu'on disoit y avoir : mais que si d'aventure se trouvoit riére quelque Chevalier de son ordre, il entendoit qu'il y fust chef & y commandast. Au surplus, qu'il envoyoit le Seigneur de Lorges à Noyon pour y assembler les Gentilshommes de sa maison & les Archers de ses gardes, & pour pourvoir en ces quartiers là ce qu'il estimeroit devoir estre executé, selon les affaires de la guerre. Qu'il envoyoit d'autre part le sieur de Noailles à Couffy, & donnoit ordre le plus prompt qu'il estoit en sa puissance, à toutes autres choses, comme luy diroit ledit Seigneur Descars, suyvant la charge qu'il luy en avoit donnée. L'advertissoit que le plus agréable service qu'il luy pourroit faire, seroit l'advertir d'heure à autres de ses nouvelles & de celles qu'il pourroit entendre des ennemis, pour selon icelles se conduire : & que s'asseurant que luy & ses cousins le Prince de Condé, de Montmorency & Comte de Villars, & autres gens de bien qu'il avoit près de luy, ne luy faudroient à faire tout ce qu'il leur seroit possible, pour le bien de son service, il ne luy en feroit plus longue lettre, & s'en remettoit du surplus sur le discours que luy en feroit ledit sieur Descars.

1557. Le Roy à cest advertissement, avec toute sa Cour se retira de Compienne devers Saint-Germain-en-Laye & à Paris, tant pour adviser à recouvrer & redresser nouvelles forces pour prévenir l'ennemy en ce qu'il pouvoit adonc exécuter, que pour asseurer & remettre en bonne espérance la meilleure part de ses pays : mesmement ceste grande & très - opulente ville de Paris, alors si troublée & en crainte (a), que chacun ne pensoit qu'à fuir & se sauver aux extremitez de ce Royaume. Mais l'admirable constance & grandeur de courage de ce grand Roy, qui ne peut oncques fléchir & varier pour aucune aduersité, les retint & asseura, leur envoyant pour les consoler la Royne son espouse, pendant qu'il s'employoit ailleurs à donner ordre aux affaires : & leur faisant proposer par la voix & organe de Jean de Bertrandy, Cardinal & Archevesque de Sens, son Garde-des-Sceaux, telles remonstrances : comme le Seigneur Dieu l'ayant esleu & constitué leur Roy, par mesme moyen luy

(a) Il y a de l'exagération dans cette crainte que Rabutin attribue aux Parisiens. Les contemporains conviennent que l'allarme fut grande en cette ville, mais non pas telle que le dit Rabutin. Cependant M. de Thou s'exprime de même.

avoit créé & laissé le cueur & l'affection de 1557.  
 les regir, conserver & defendre, jusques à  
 y exposer sa propre vie : pourtant qu'ils  
 fussent certains qu'il ne les delaisseroit &  
 abandonneroit non plus qu'il avoit ceste  
 ferme crédençe, que la grace divine ne  
 l'oubliroit & ne luy defauldroit : à laquelle  
 s'il avoit pleu luy envoyer ceste infortune  
 & adversité, c'estoit une admonition pour  
 recognoistre le Tout - Puissant, qui depart  
 toutes choses à son bon plaisir, autant aux  
 grands qu'aux infimes : ou bien qu'il la re-  
 cevoit comme punition & chastiment de ses  
 fautes, ou ( peut-estre ) de son peuple.  
 Neantmoins que le danger n'estoit si grand  
 & inévitable, qu'il n'eust moyen d'y reme-  
 dier, moyennant le recours que tout chacun  
 devoit requerir & esperer du Dieu des vic-  
 toires : & que d'eux - mesmes se voulussent  
 aider, & luy aussi, mesmement en ceste  
 nécessité inespérée. Sur quoy ils avoient à  
 considerer que tant que les deniers de son  
 revenu s'estoient peu estendre pour le souf-  
 tenement de ses guerres, il ne les avoit  
 importuné ne surchargé de demandes & re-  
 doublemens de tailles & autres contributions :  
 ains que plustost avoit voulu vendre & en-  
 gager son domaine & s'hypothequer &



1557. emprunter d'ailleurs, que les escorcher & molester : mais que maintenant il n'y pouvoit plus satisfaire, pour les affaires qui luy redoubloient tous les jours, & comme ils le pouvoient veoir & cognoistre à leurs yeux : & pourtant qu'il les prioit tous le vouloir secourir de deniers seulement, & que du surplus ils se remissent sur luy : que de sa part il ne leur manqueroit de volonté & bonne affection, ny de force & puissance, pour les secourir, ne de toutes autres choses qui appartiennent à autorité & estat d'un bon Roy envers ses subjects. Ceux de Paris recognoissans le bon zele & parfaite volonté de Sa Majesté, luy accorderent volontairement trois cens mille francs : comme je croy que toutes les autres principales villes de ce Royaume se cottiserent & taillèrent d'elles-mesmes, pour luy fournir argent selon leur puissance & faculté. Ainsi en ceste partie s'estant le Roy acquitté du devoir d'un bon naturel de vray Prince à remettre ses subjects estonnez & espouvantez en bon espoir & assurance, & s'estant pourveu & renforcé de deniers, comme de chose la plus requise & necessaire pour le faict de la guerre, employa en après toute diligence à lever & reserrer gens, envoyant vers les Suisses, ses

anciens confederez & alliez, pour leur de-1557.  
 mander secours. Ce qu'ils luy ottroyerent  
 franchement & de bon cueur, & fut faite  
 levée en leurs Cantons, d'un costé de six  
 mille, sous la charge du Colonel Luc  
 Reitre, de Basle : & d'autre costé de huit  
 mille, sous la conduite de Clariz (a) de  
 Huriz. Pareillement autant en manda à ses  
 amis & alliez d'Allemagne, où fut envoyé  
 le Colonel Reichroch (b), afin de lever &  
 amener gens le plustost que se pourroit faire :  
 combien que le pays estoit alors si vuide &  
 despourveu de bons soldats, ayans esté desjà  
 les meilleurs levez & emmenez du Roy  
 Philippes : aussi que le Baron de Polleville (c)  
 dès-lors y faisoit une autre levée nouvelle  
 de vingt enseignes, & quelques Reîtres :  
 tellement qu'il fut fort difficile à recueillir  
 hommes si - tost qu'on eust bien voulu, &  
 eust esté nécessaire.

Oultre plus le Roy advertit M. de Guise (d)  
 d'appointer toutes choses en Italie, le plus

(a) Du canton d'Uri.

(b) Reckrod.

(c) C'étoit pour l'invasion que le Baron de Polwiller  
 projettoit en Bresse.

(d) Voyez les Mémoires de Montluc, Tome. XXIV  
 de la Collection, p. 419 & suiv.

1557. avantageusement & prudemment qu'il s'affettoit de luy le pouvoir faire, & qu'il se retirast avec les forces qu'il avoit plus de besoing. Finalement le Roy fit crier & publier par tous ses pays, que tous soldats, Gentilshommes ou autres, qui avoient suivi les armes, ou les pourroient suivre & porter, eussent à se retirer à Laon, où estoit M. de Nevers son Lieutenant general, où là ils seroient mis & receus ès roolles, & sous les charges des Capitaines qui leur seroient deputez pour estre employez pour son service, & pour la tuition (a) de leur patrie, famille & biens : & que ceux qui voudroient aller à la guerre pour leur plaisir, se retirassent la (b) part que seroit sa Cornette, ou là seroit dit & déclaré ce qu'ils auroient à suivre & à faire : & ce à peine d'estre declairez *rebelles & mal affectionnez à Sa Majesté*, avec autres punitions, tant corporelles qu'abolissement de Noblesse. Voilà au plus près de la verité que j'ay peu sçavoir, l'ordre que le Roy très Chrestien mit partout le royaume, promptement après ceste infortunée journée & desfaite : reste maintenant à dire, que le Prince de Piedmont ne vouloit adjouster foy ny à la lettre que M. de Nevers luy es-

(a) Pour la défense.

(b) A l'endroit où seroit sa cornette.

crivoit, ny à ce que le Trompette juroit & 1557.  
 affermoit, qu'il se fust sauvé : opiniastrant,  
 & ne luy pouvant tomber en l'entendement,  
 qu'il ne fust mort ou prisonnier : pource qu'a-  
 donc le tumulte n'estoit pas encore appaisé,  
 & n'estoit autre bruit parmy leur camp, sinon  
 que la noblesse de France estoit desfaite &  
 toute ruinée, & tous les plus grands de ce  
 Royaume ou morts ou prisonniers. De sorte  
 que le Prince (a) Mansfel envoya chercher le  
 sieur de Rezé, que l'on lui avoit dit estre de  
 la maison de M. de Nevers, pour sçavoir de  
 luy, & comme luy voulant soustenir de force  
 qu'il sçavoit bien qu'il estoit mort ou prison-  
 nier : toutefois que le dit sieur de Rezé, luy  
 maintint & asseura tousjours le contraire, Ce  
 nonobstant le Prince de Piedmout ne se fiant  
 & ne se contentant de tout cela, le fait cher-  
 cher parmy tous les morts, & fait crier (b) par  
 toute l'armée, que tous soldats eussent à re-  
 presenter leurs prisonniers sans les desguiser  
 & receler, à peine de la vie : tous lesquels  
 prisonniers lon dit qu'il fait passer entre deux

(a) Rabutin veut dire le Comte de Mansfeld.

(b) Cette opiniâtreté du Duc de Savoye à vouloir  
 que le Duc de Nevers fût mort, montre le cas qu'il en  
 faisoit. Il est étonnant que M. de Thou ait tu ces particu-  
 larités.

1557. picques, & regarder à la taille & au visage, pour veoir si le Prince y seroit recogneu. Enfin voyans la verité que luy avoit affermé le Trompette, après s'estre enquis de luy s'il y avoit beaucoup de gens morts de nostre costé, & s'il s'en estoit beaucoup sauvé, & que le Trompette luy eust assure que les deux parts de l'armée s'estoient sauvez à la Fere, & ailleurs, que tous les jours à la file y en arrivoit, tant de ceux que l'on pensoit estre morts ou prisonniers, que d'autres nouveaux, & de plusieurs autres choses, dont il l'interrogeoit pour le surprendre, le renvoya. Et depuis les ennemis sans attendre autre nouvelleté, & changer d'avis, se remirent à la continuation du siége de S. Quentin. L'on a voulu dire & juger ( & comme il est facile à croire ) que le Prince de Piedmont presumant les forces du Roy d'estre du tout desfaites, s'estant sauvé M. de Nevers, seroient bientost rassemblées : auxquelles le Roy & luy soudainement & en une nuit en feroient joindre d'autres des garnisons des villes de la frontiere qui estoit derriere eux : avec cela, que le lieu de la Fere, & le camp qui estoit assis desjà, estoit fort, tant de nature, comme de riviere & marefcages, que d'artifice, comme fossoyé & enclos de trenchées.

Par ainsi que delaisant ses premieres entre-prises, pour aller chercher & combattre l'ennemi desesperé en lieu desavantageux, ce seroit trop legerement hazarder la prosperité de la bonne & favorable fortune : de laquelle pour l'heure se contenter estoit assez & beaucoup. Parquoy les ennemis se resolurent de poursuivre le siege de S. Quentin, & de l'emporter à vive force, afin d'avoir en après le chemin plus ouvert & asseuré, pour enjamber & empieter plus avant. Un jour ou deux après que M. de Nevers fut arrivé à Laon, il fit une reveuë generale, tant de la gendarmerie, cavallerie & Reitres, que des gens de pied François & Allemans, qui estoient restez, & s'estoient fauvez & retirez là : où trouva que de neuf cens à mille hommes d'armes, & de près de mille chevaux legers & harquebusiers à cheval, il n'en eust sceut alors mettre ensemble au plus douze ou quinze cens chevaux. De sept ou huit cens Reitres (desquels estoit pour l'heure General le Comte de Barbize) ne s'en trouvoit pas deux ou trois cens. Lesquels pouvoit-on à peine retenir, qu'ils ne s'en voulussent retourner en leur pays, & ceux qui avoient esté fait prisonniers, & qui s'en revenoient sur leur foy, disoient que l'ennemy leur avoit

1557. fait faire serment de ne servir le Roy de France de six mois. Quant aux gens de pied, de quinze ou seize enseignes Françoises, il n'en fut trouvé adonc que quatre au plus, encore si desarmées, & les pauvres soldats ou tant bleffez & devalifez, qu'il ne pouvoit estimer s'en pouvoir servir & aider. De vingt deux enseignes d'Allemans faifans le nombre de dix à douze mille hommes, il s'en sauva de trois à quatre mille, que le Capitaine Sterne, Lieutenant du Reingrave, homme de bien, & bon serviteur du Roy, r'allia & rassembla: lesquels ce Prince fit loger en une petite ville nommée Brueres, à une petite lieuë près Laon. Par là on peut voir de quelles forces estoit en ce temps M. de Nevers accompagné, pour faire front à l'ennemy, s'il le fust venu chercher, ou pour s'opposer, s'il eust voulu entrer en pays: en cela l'on peut aussi évidemment appercevoir les miracles de Dieu, lequel tenoit la bride aux entreprises de ces grands Princes. La compagnie de M. de Nevers, & les autres de gendarmerie, qui estoient là, furent logées à Vaulx sous Laon, à S. Marcel, & aux faulxbourgs au desous de cette montagne: la cavallerie ès villages devers Cressy, & les Reitres à Noyon, & ès villages d'alentour, où ils faisoient des maux

presque autant que les ennemis mesmes. Sur 1557. ce propos je pourrois faire un fort ample discours, si je voulois particulariser & déduire bien au long les bienfaits, largesses & distributions charitables que ce Prince vertueux & débonnaire feit à l'endroit des pauvres soldats Gentils-hommes & autres, qui estoient retournez de ceste miserable journée, blesez, & desnuéz de moyens de se pouvoir guerir & resouldre d'eux mesmes, outre ce qu'ils n'ont point esté payez de leur solde.

Mais pour ne sembler trop affectionné & partial, j'en remettray la preuve & tesmoignage à la voix & confession publique, & au ressentiment de l'obligation, dont aujourd'huy, & de leur vie, seront tenus tous ceux qui l'ont expérimenté, & qui ne peuvent ou le doivent celer: pour le moins quand les hommes seront si malins que le vouloir taire, le Seigneur Dieu scrutateur des cueurs, permettra que la verité sorte en lumiere, & luy en fera condigne retribution selon sa grace. Seulement veux-je dire ce que chacun sçait, que sa bourse (a) ne leur a esté jamais fermée, ny les viandes de sa cuisine,

(a) Aussi M. de Thou (Liv. XIX) déclare-t-il que ce Prince par sa libéralité & son humanité gagna le cœur des officiers & des soldats.



1557. ny mesme celles appareillées pour sa propre personne, espargnées ne refusées ( surtout aux malades ) ny le travail & sollicitude de ses Medecins, Chirurgiens & Apothicaires pour les visiter, guérir, panser & soulager. En quoy l'on peut juger l'heur avoir esté d'autant plus grand pour nous après ceste infortune, qu'un tel & si grand Prince, & tant libéral, se soit trouvé pour adoucir l'aigreur du mal, & survenir à ceste necessité commune. Or maintenant je retourneray au siege de Saint-Quentin, & diray ce que j'ay peu sçavoir, avoir esté exploitté dehors jusques à l'entiere prise & saccagement d'icelle. Sur quoy faut-il sçavoir en premier lieu, que la nuit précédente l'entreprise de M. le Conestable, & à l'advertissement que M. l'Admiral avoit de luy, il avoit fait tenir les passages, qu'il luy avoit mandé, prests & appareillez, jusques au point du jour à laquelle heure il les fait rompre, afin que les ennemis n'en eussent cognoissance : car autant que le jour duroit, ils ne bougeoient de se pourmener par les marets avec les nacelles. Et à ceste charge avoit commis le Capitaine Sainte-Roman, & quelques soldats avec luy, pour recueillir & conduire ceux qui luy eussent esté envoyez. Lequel Sainte-

Roman luy dit à son retour, que les passa-1557.  
ges qu'il luy avoit donné en charge, estoient  
si seurement habillez & reparez, qu'il eust  
pensé mettre en la ville dix mille hommes  
avant qu'il eust esté jour : aussi à la verité  
ils se trouverent si bons, que nonobstant  
tous les empeschemens que jay dict cy-de-  
vant, M. d'Andelot y entra parlà, & avec  
luy une troupe de quatre cens cinquante  
à cinq cens soldats, forts bons hommes, &  
cinquante ou soixante Capitaines suffisans. Il  
y entra aussi quelques Gentils-hommes pour  
leur plaisir, mais bien peu : comme le Vi-  
comte du Mont-Nostre-Dame, les sieurs de  
la Curée, & de Nattas : aussi y entra le  
Seigneur de S. Remy, Gentil-homme fort  
experimenté en fait de mines, & lequel  
s'estoit auparavant trouvé en sept (b) ou  
huit places assiegées. Aussi y entra un Com-  
missaire de l'artillerie, & trois canonniers,

(a) Ce secours, quoique insuffisant, contredit l'Au-  
teur des Mélanges d'une grande Bibliothèque qui (p. 325  
du volume cité cy-dessus) dit que Dandelot étoit entré  
seul dans S. Quentin. Il avoit pourtant sous les yeux les  
Mémoires de Rabutin, & conséquemment ceux de Coli-  
gny où se trouve énoncée cette quantité d'officiers & de  
soldats qui pénétrèrent dans la ville assiegée.

(b) Particulièrement à Mets.

1557, dont il avoient affaire la-dedans : car ils n'en avoient un seul auparavant, sinon de ceux de la de la ville, tels quels. Et combien que la troupe, qui estoit deleguée pour mettre dans la ville, n'y peust entrer pour les fatigues de l'ennemy, & autres causes précédentes : si peult-on croire que ce fut l'un des plus grands plaisirs & contentements qu'eust sceu souhaiter M. l'Admiral, d'avoir M. d'Andelot son frere auprès de luy, pour y avoir un second soy-mesme, & sur lequel il se pouvoit du tout reposer & remettre. Après que M. d'Andelot se fut seiché & rechauffé, pour ce qu'il avoit esté bien fort mouillé, & qu'il eut recogneu tout le circuit de la ville, M. l'Admiral & luy derechef repartirent les quartiers avec les gens qu'il avoit amenez. Et après que le sieur de S. Remy eut bien tout veu & mesuré la contremine que Lanfort Anglois faisoit, il monstra à M. l'Admiral des lieux où il luy sembloit que il falloit contreminer : & pourtant dès l'heure, il y meit des gens en besogne. D'autre part il renvoya querir le Capitaine Lanquetot, pour remettre la charge de l'artillerie entre les mains du Commissaire qui estoit entré : dont M. l'Admiral se repentit puis après : car elle estoit beaucoup mieux con-

duite & gouvernée par ledit Lanquetot. 1557.

Deux jours se passerent avant que M. l'Admiral sceut la route de M. le Connestable, & le sceust par quelques soldats qui s'esloient eschappez des ennemis, & qui se vindrent jetter dans les fossez, qui luy compterent comme le tout estoit passé. Aussi furent veues peu après quelques Enseignes des nostres, que les ennemis meirent en parade sur la teste de leurs tranchées, pour en estre plus apparent tesmoignage, & pour intimider les assiegez. Et n'y a doute que ces nouvelles fi fort descouragerent, non-seulement le peuple, mais (si j'ose dire) une bonne partie des gens de guerre, que M. l'Admiral avoit bien fort affaire à les asseurer & remettre : mais surtout les ouvriers : car dessors ils se cachoiert dans les caves & greniers, de façon qu'ils les falloit arracher & tirer à force de là dedans, pour les amener aux ouvrages : mesmement qu'aux plus importans lieux l'on n'y pouvoit besongner que de nuit, à cause du grand dommage que faisoit l'artillerie, quand les ouvriers estoient mis en besongne : & encore que l'on eust mis des guets de tous costez, si ne pouvoit l'on faire en sorte, qu'en moins d'une heure tous se desfroboient. Entre toutes les plus grandes necessitez que

1557. les affiegez eussent, c'estoit de traverses : pource que la courtine où les ennemis adref-  
soient leur artillerie, estoit si veuë par flancs  
des pieces que ils avoient logées sur la plate  
forme d'Isle, qu'il y avoit peu d'endroits où  
l'on ne fust descouvert depuis les pieds jusques  
à la teste : à quoy toutefois lon remedioit le  
mieux qu'il estoit possible. Et ne se doit sur  
ce propos obmettre une invention de M. Dan-  
delot, de lever une traverse, qui estoit de  
grand avantage & commodité : ce fut qu'il  
se servit de vieux bateaux, qui avoient esté  
autrefois faitz pour passer les rivieres, quand  
une armée marche : lesquels il arrangea les uns  
sur les autres à force de bras, & les faisoit  
remplir de terre, tellement qu'en un jour il  
fit ce que tous les ouvriers ne eussent pu fai-  
re en un mois. Non en cela seulement, mais  
en toutes autres choses il s'employoit & faisoit  
mettre la main, comme personne de jugement  
& comme Chevalier sage & experimenté en  
toutes louables & vertueuses entreprises : &  
se peult dire, que sans luy M. l'Admiral à la  
longue n'eust peu satisfaire, & fust demeuré  
sous le faix au travail qu'il luy falloit sup-  
porter en ce siège. En ceste sorte passaient les  
affaires là dedans : maintenant puis-je dire  
quelque chose de ce qui se faisoit au dehors

c'est que peu de jours après ceste malheureuse 1557. route & desfaite , le Roy Philippes arriva en son camp , & avec Sa Majesté plusieurs Princes & grands Seigneurs : à l'arrivée duquel furent faites par toute son armée maintes allégresses & salues , en signe d'aïse & resjouissance , tant de sa venue , que pour le triomphe de sa victoire : estant offert à Sa Majesté grand nombre de prisonniers (a) , & plusieurs enseignes , & autres despouilles de guerre. Ce qu'il eut à grand contentement & plaisir , & deslors redoubla tous efforts pour en bref se faire rendre & obtenir ceste ville de S. Quentin , renforçant la batterie d'autre plus gros nombre d'artillerie , & munitions qu'il feit amener de Cambray : & faisant en toute diligence continuer & poursuivre les mines commencées , & en entamer autres nouvelles. Bref il ne s'y perdoit aucun tems , qu'on ne l'employat pour avancer la prise de ceste ville : afin qu'il eut moyen d'attenter & entreprendre autre chose avant que l'armée du Roy fust ras-

( a ) Ces trophées étoient de nature à flatter Philippe. On lui offrit cinquante drapeaux , trente cornettes , vingt guidons , dix huit pièces d'artillerie , & un si grand nombre de prisonniers , que pour éviter l'embarras de les nourrir , on renvoya les simples soldats. Ce fut une faute dont le Duc de Nevers profita.

1557. semblée, & assez forte pour l'en divertir.

Cependant M. de Nevers estoit tousjours à Laon donnant ordre d'amasser gens pour munir les villes à l'entour, depeschant nouvelles commissions à divers Capitaines pour lever soldats ( car alors le Roy luy en avoit donné toute puissance ) mesmement envoya M. de Jours pour lever la legion de Champagne, dont auparavant il avoit esté Colonel : fait venir de Metz, quatre ou cinq enseignes de la garnison, & au semblable de toutes les autres villes de la frontiere en tira quelque nombre des vieilles compagnies, & au lieu d'icelles en fait entrer d'autres nouvelles, pour s'en aider où l'affaire & la necessité le pressoit plus fort. D'autre part le plus souvent & d'heure en heure envoyoit gens en pays pour recognoître l'ennemy, & descouvrir ses entreprises, & pour y remedier : & faut dire, qu'encore que les compagnies, qui estoit à l'entour de luy, fussent desjà des précédens voyages fort harassées & desfaites, si ne leur donnoit il gueres de respit & loisir pour se reposer : mesmement le Prince de Condé avec la cavallerie légère estoit ordinairement à cheval, & jour & nuit à la suite des ennemis, pour leur rompre les vivres, & les travailler d'infinités de fatigues. Dequoy ils estoient si

irritez & faschez, que tous les jours M. de Nevers n'oyoit autres nouvelles, finon que partie de l'armée, bien advertis du peu de gens qu'il avoit avecques luy, le venoit desfaire. Et est chose veritable, que les espions luy rapportèrent comme trois ou quatre mille chevaux s'estoit desbandez, sans sçavoir pour quelle cause, & depuis l'on sceut qu'ils estoient venuz sonder les passages des rivieres qui estoient entre S. Quentin, la Fere, & Laon. Sur lequel advertissement ce Prince envoya cinquante ou soixante chevaux de sa compagnie, conduicts par un homme d'armes d'icelle, nommé la Brosse, auquel il commanda donner le plus avant qu'il pourroit, jusques à se faire prendre, pour luy en rapporter certain advis. Et d'un autre costé estoit allé M. le Prince de Condé, pour les tenir de près, & pour en apprendre quelque chose.

Cependant l'on advertit chacun de se tenir prest, & sur ses gardes en armes, & meit l'on bons guets sur toutes les advenues. Toutefois il n'advint rien de toute ceste doute, & fut trouvé qu'après s'estre approchez jusques sur le bord de la riviere d'Oyse, ils s'en estoient retournez. Il fut dit depuis, qu'une compagnie de cheyaux légers, Anglois, des nostres, qui s'étoit révoltée devers les ennemis, &



1557. qui avoit faccagé & emmené les chevaux & meilleures hardes de leur Capitaine , nommé Crey , avoient esté autheurs & cause que les ennemis avoient attenté ceste délibération. A la vérité , & pour en faire une brefve conclusion , ce Prince estant là , s'exposoit à divers dangers , en si petite compagnie qu'il se retrouvoit pour lors , si l'ennemy le fust venu trouver : *mais il ne fut jamais mal dit , que celuy est bien gardé que le Seigneur Dieu tient sous sa main.* Le Comte de Sancerre , & Monsieur de Bordillon , en leur endroit faisoient ordinairement sorties sur le camp de l'ennemy , & le plus souvent destrouffoient leurs vivres & charrois , & tailloient en pieces leurs fourageurs , ramenans chevaux & prisonniers : desquels il apprenoit toujours quelque chose de nouveau , combien que ce n'estoit advertiffemens fort certains , & ne parloient la pluspart , sinon qu'ils vouloient aller prendre Paris. Ce néantmoins en donnoient advis à Monsieur de Nevers , qui le mandoit au Roy : lequel de son costé n'espargneroit rien de sa diligence & sollicitude pour avancer le secours qu'il attendoit avoir de ses alliez & amis , n'y à mettre sus celuy que de nouveau faisoit lever en ses pays. Mais les moyens les plus requis estoient

adonc si courts , & les affaires se présentoient 1557. en tant d'endroits , mesmement que ce Baron de Polleville avec une grosse armée marchoit & entroit déjà ès limites de ce Royaume , sans cognoistre où il se vouloit adresser , que sa Majesté se trouvoit quelquefois fort attediée , ( a ) & en doute , ausquelles le plus promptement devoit entendre.

Maintenant je pourrai retourner au siege de saint Quentin , pour dire , que Monsieur l'Admiral ayant eu cognoissance de ce nouveau appareil que les ennemis redressoient & de ce grand train d'artillerie qui de renfort estoit arrivé , & qu'ils redoubloient leurs trenchées , & rebastissoient gabionnades , & terreplains , il advisa & contrepensa plus que jamais , au moyen qu'il pourroit avoir de faire entrer gens de guerre là dedans , principalement de harquebusiers. Tant y a , que par l'advertissement de quelque pescheurs ; il sceut qu'il y avoit un endroit dans le mareil qui n'estoit gueres plus creux que jusques à la ceinture d'un homme : & pour en estre plus certain , il l'envoya recognoistre par des soldats , qui lui rapportèrent ainsi estre : parquoy ayant sceu qu'il se devoit adresser en ces nécessitez à Monsieur de Nevers , & au

( a ) Fort ennuyée.

1557. au Seigneur de Bordillon , il feit en forte qu'il en advertit Monsieur de Bordillon , pour le faire sçavoir a Monsieur de Nevers , leur mandant la facilité de le secourir , le besoing qu'il en avoit , & que si ils lui envoioient gens , le moyen qu'ils avoient à tenir avec les guides qui le conduiroient. De cas fortuit Monsieur de Nevers se trouva à la Fere, quand Monsieur de Bordillon receut ses lettres : lequel mesmes luy feit responce & luy manda qu'il luy enverroit trois cens harbuebufiers , qui estoit tout ce qu'il pouvoit faire , l'advertissant du jour qu'il les luy enverroit , qui estoit ( ce me semble ) le xxij. ou xxijj. du mois d'Aoust. Pour cest effect ( en estant le Roy adverty ) incontinent après ce Prince assembla à Crecy en Valois le Prince de Condé, Messieurs de Montmorancy & de Bordillon, & autres Chevaliers de l'ordre , & Capitaines, pour exécuter ceste entreprise , & essayer d'y faire entrer ces trois cens arquebufiers : & furent ordonnez pour leur faire escorte , & les soustenir ( si d'aventure ils estoient forcez & chargez ) du costé de Mouy, le Seigneur de S. Simon, avec la compagnie de Monsieur de Nevers, dont il est guidon : & du costé devers la Fere, le Seigneur de Chasteluz, avec la compagnie de

de Monsieur de Bordillon, de laquelle il est Lieutenant. Lesquels harquebûsiers furent bien & sûrement conduits jusques sur le bord & entrée des passages qui avoient esté mandez : ou ceux qui leur avoient esté donnez pour escorte, attendirent tant longuement qu'ils peurent juger iceux pouvoir estre entrez : car de le voir, ils ne pouvoient à cause de la nuit & de l'allarme, qui estoit par tout le camp des ennemis. Toutefois depuis Monsieur l'Amiral a dit & escrit, que luy les attendant au lieu par lequel ils devoient entrer, pour leur faire donner le signal qu'il avoit mandé, quand il seroit temps, environ une heure après minuit, il ouyt l'allarme qui se donna au guet des ennemis, par où il falloit qu'ils passassent, & que sans point de faute, Messieurs Dandelot, de Jarnac, & luy qui estoient ensemble, ouyrent clairement le nombre des ennemis estre petit & avec effroy, mais après s'estre recogneus : & voyans qu'il n'y avoit personne des nommez qui les chargeassent, donnerent sur eux, & les massacrerent de telle façon, que de trois cens harquebûsiers qui estoient ordonnez, il n'y en entra que six vingts, encore tous défarmés, & gens nouveaux, qui ne luy apportoient pas grande faveur. Quant au chef qui

1557. les conduisoit, il n'y entra point, mais un sergent seulement, ne cuidant pas qu'ils deussent venir si mal accompagnez : à cela alleguant davantage, qu'ayant veu asseoir les guets des ennemis deux ou trois fois ensuivans, il avoit entre autre chose mandé audit seigneur de Bordillon, par l'avis des Capitaines qui estoient avecques luy, qu'il falloit envoyer des gens de cheval avecques des gens de pied, qui eussent donné aux ennemis à gauche & à droict du passage, cependant que ceux qui devoient entrer, passeroient. Ce qui se pouvoit faire sans danger : car il n'y avoit point trente chevaux desdits ennemis au guet, & environ soixante ou quatrevingt hommes de pied : & si ne falloit point craindre qu'il leur vint renfort d'ennemis sur les bras, pour ce qu'il n'y avoit que les enseignes qui estoient logées au fauxbourg d'Isle, qui estoient six ou sept, bien loing du passage. Tout le reste estoit passé l'armée : & n'eussent passé de nuit si tost les destroits dès chauffées, que noz gens de cheval se fussent retirez : & cependant s'il y eust eu moyen d'envoyer encore plus grandes forces, tant plus aisément fussent entrez, ne trouvant aucuns empeschemens. Toutefois sur tout ce propos il ne faut douter que Monsieur de Ne-

vers , & Monsieur de Bordillon n'en ayent fait leur plein devoir , & n'y oublierent rien qui peust donner bonne issue à ceste conduite (6) mais en cela , & en la faute qui en advint , est plustost à accuser & reprendre la défaillance de cœur & couardise d'aucuns de ces soldats , qui aymerent mieux se perdre & noyer , que d'entrer : & les autres se cachèrent & absenterent à l'obscurité de la nuit , comme gens de mauvaise volonté. Depuis ceste heure là Monsieur l'Amiral ne peut recouvrer à faire sçavoir de ses nouvelles à Monsieur de Nevers encore qu'il l'eust essayé en plusieurs sortes , & par divers personnes : mais le guet & les gardes des ennemis estoient si fortes & espesses , que nul ne pouvoit passer.

Enfin fut cette belle & riche ville de saint Quentin conquise & prise le vingtseptieme jour d'Aoust mil cinq cens cinquante sept , en laquelle ils trouverent de grands butins & richesses , pour estre icelle ville un magazin de diverses marchandises , qui se transportoient ès bas pays , & qui estoient aussi de ces lieux apportées , pour le commerce & traficque de pardeçà : sans y comprendre encore plusieurs bons prisonniers qu'ils y recouvrent , tant de ceux de la ville , que des

1557. chefs & Capitaines qui y estoient entrez pour la défendre. Quant à en nommer de ceux de la ville, il m'est fort difficile, pour en avoir bien peu de cognoissance. Quant aux gens de guerre, je pourray mettre icy les noms de ceux dont j'ay esté adverti, tant de ceux qui y sont morts, que faits prisonniers. Monsieur l'Admiral comme principal chef (ainsi que lon a peu voir cy-devant) fut emmené prisonnier : toutefois depuis a esté quelque bruit qu'il fut au hazard (a) de se sauver par la conduite d'un Espagnol : mais n'estant ce mystere bien dressé & entendu, il fut referré, & l'Espagnol pendu & estranglé. Monsieur Dandelot y fut pris aussi : mais se resentant encore du mauvais traitement qu'il avoit receu d'eux en sa prison d'Italie, aima mieux aventurer sa vie, que retomber une autre fois en ceste captivité & misere : de façon que luy aidant la grace de Dieu, il se coula par dessous les bords d'une tente, & de nuit

(a) Nous ne trouvons cette anecdote que dans les Mémoires de Rabutin. Nos Historiens n'en parlent point. L'Auteur de la vie de Coligny l'omet également, & dans les mélanges d'une grande bibliothèque où l'on a consigné l'extrait des Mémoires manuscrits attribués à l'Amiral, on n'y fait pas la moindre mention de cette évasion projetée, & du salaire que reçut le soldat Espagnol.

après avoir fondé divers guez & passages dans 1557.  
 le maretz, trouva moyen de sortir de leurs  
 guetz & gardes & se sauva à Han. Monsieur  
 de Jarnac y demeura prisonnier, aussi firent  
 les Seigneurs de saint Remy, de Humes, de  
 la Garde, de Cuzieux, de Moulins, les Ca-  
 pitaines Breuil de Bretagne, de Rambouillet,  
 Sainte Roman, S. André, Lignieres, &  
 Soleil. Ceux-cy y furent tuez, & y moururent  
 comme l'on m'a dit : le fils du seigneur de la  
 Faiette, le Capitaine Sallevet, Enseigne de  
 la compagnie dudit sieur de la Faiette, les  
 Capitaines Ogier, Vicques, la Barre, l'Es-  
 tang, & Gourdes. Plusieurs autres y ont esté  
 tuez, ou faits prisonnier, les noms desquels  
 me sont incognuz, & ne les ay peu sçavoir,  
 pour leur faire part de quelque Mémoire de  
 leur vertu : toutefois j'ai opinion, que quel-  
 qu'un cy après en pourra encore mieux  
 escrire que moy, qui ne les laissera en oubly  
 & suppléera mon défaut, en ce que pourrois  
 avoir obmis.

Durant le temps de toutes les exécutions  
 cy - devant déclarées, monsieur de Nevers  
 n'estoit bougé de Laon : attendant d'y recueil-  
 lir & amasser toutes les forces du Roy, & pour  
 pourvoir aux autres entreprises, que d'ailleurs  
 les ennemis pouvoient mettre sus : & sur tout



1557. de fournir & munir les villes circonvoisines de saint Quentin, non seulement de soldats, selon qu'il luy estoient envoyez, & y arri-voient, mais aussi de toutes autres commoditez & provisions : afin qu'ils peussent par courses d'autant plus affoiblir & rompre l'ennemy, en luy coupant les vivres, & massacrant les soldats aux fourrages, & s'asseuraissent & tinssent forts de bonne heure, s'ils estoient assiegez, prévoyant mesmement l'obstinée continuation des ennemis au siege de ceste ville, laquelle il doutoit à la longue estre prise & emportée, ne pouvant estre de luy en autre sorte secourue, dont il ne fault douter qu'en son esprit il ne supportast un fort grand & triste regret, ainsi que son visage & ses gestes le faisoient paroistre. Et pourtant d'heure à autre advertissoit le Roy de tout ce qu'il sçavoit, & luy estoit rapporté estre advenu dedans, & dehors ce siege : tellement que le jour de la prise de ceste ville, le Roy luy faisoit response à ce qu'il luy avoit escrit, s'il advenoit que l'ennemy emportast St. Quentin, qu'il auroit à faire, luy avoit mandé que le mieux de sa charge & de son fait seroit de pourvoir Guise, la Fere, & Peronne, sans oublier Corbie : où il escriroit au sieur de Villebon se retirer, & faire

fi diligemment travailler au remplissement du 1557. boulevard, & rehaullement du retrenchement, que bien tost ils se retrouvassent en en leur perfection. Oultreplus il l'advertissoit derechef, que selon qu'il luy mandoit par le sieur de Sanfac, si saint Quentin tenoit, qu'ils dressassent une forme de camp à Han, pour retrencher encor plus estroittement les vivres aux ennemis : & là où ils le prendroient, que retirant des places qu'il avoit laissé derrière, toutes les garnisons, il les suivist à la queue, & envoyast les Lansquenetz qu'il avoit à Soissons, Villers - Cottretz, & Dommartin (a), pour se retirer la part (b) où il seroit. Et quant aux François, que lesdites quatre places pourvues, il les départist à Laon, & à Couffy, avec quelques bons chefs: luy laissant le surplus de la charge de pourvoir à Compienne, où outre les quatre compagnies qu'il avoit ordonnées des Capitaines Certeau, & Fontaines, il se déliberoit d'y envoyer encor' celles du Capitaine Buchet, & une autre du Capitaine Antoine de Novion. Or quant à ce camp, dont il est fait cy-dessus mention devoir estre dressé à Han, est à sçavoir, que deux ou trois jours précé-

(a) Dammartin.

(b) Du côté.

1557. demment, entre autres memoires que le Roy avoit envoyé à ce Prince, luy enchargeoit & l'advertissoit, qu'il entendoit fortifier un camp à Han : où se devoient trouver pour le confiderer & entreprendre avecques luy, les Seigneurs de Sanfac, d'Estrée, & de Villebon, & autres expérimentez Capitaines : suivant ce que Monsieur le Marechal St. André en avoit desjà fait désigner, pour la fortification du camp, qui un peu auparavant y estoit. Et d'autant qu'en ceste entreprise l'on craignoit que les ennemis, se mettans entre ledit Han, & les vivres, & empeschassent ceste entreprise, & contraignissent ceux qui seroient là-dedans, de venir à la bataille, l'on avoit pourveu d'avoir cinq cens muiz de bled en farines, que le Sieur de Chaulne, Gouverneur de Corbie, prestoit au Roy, pour la nourriture des forces qui entreroient dedans, suffisans pour un long temps à xxv. ou xxx. mil bouches : oultre laquelle quantité de farines, on en avoit encores autres quatre cens muiz. Toutefois ces délibérations n'eurent aucun effect, & fut autre changement d'avis, par la prise de St. Quentin, plus soudaine & plustost advenue que l'on n'esperoit. Car incontinent après, Monsieur de Nevers n'avoit autres choses aux oreilles, qu'adver-

tiffemens des Gouverneurs, & chefs des places des environs, que l'ennemy tournoit devers eux, se plaignans de leurs defaults & nécessitez & demandans secours, ou d'hommes de vivres, de pouldres, ou de quelques autres munitions : de sorte que l'on ne sçavoit aufquels premierement entendre, & là où estoit le plus proche & urgent besoing. Monsieur de Bordillon, qui estoit à la Fere, encore que ce Prince eust mis gens dans ceste place autant qu'il luy avoit esté possible, & l'eust munie au mieux que le moyen s'estoit peu recouvrer : ce néanmoins craignant la longueur du siege, & ne voulant attendre l'extremesme nécessité, vouloit en avoir plus que moins, & demanda à Monsieur de Nevers secours de vivres & de gens. Parquoy fut commandé au Président Bourgeois (que le Roy avoit envoyé à Laon pour estre Commissaire general des vivres) de luy envoyer des munitions qui estoient dans ceste ville de Laon, tant de farines, que de vins : & d'un mesme train luy furent envoyées, une ou deux des vieilles compagnies de gens de pied, qui estoient venues nouvellement de Mets. Au Comte de Sancerre, qui estoit à Guise, se plaignant d'avoir faute d'hommes, pour avoir esté ceste place accrue d'une nouvelle fortifi-

1557. cation, disant que par la revue qu'il avoit faite de ses gens, ne se trouvoit avoir que deux mil, & trois ou quatre cens hommes de pied, où il estoit nécessaire de plus de trois mil cinq cens, fallut encore luy renvoyer autres quatre des vieilles compagnies, lesquelles aussi estoient venues de Metz. Le Capitaine la Motte rouge, Gouverneur de la Capelle, envoya aussi advertissement à ce Prince, comme par ses espions il avoit sceu que les ennemis, après la prise de Saint Quentin, délibéroient aller assieger Guise ou la Capelle, & pource qu'il estoit besoing le secourir de gens. Ainsi, encore que Monsieur de Nevers eust bien fort peu de compagnie de gens de pied auprès de sa personne, & toutes celles qui y estoient, estans encore nouvelles, si fut il force luy en envoyer deux, des Capitaines Fouquault, & Brumes. Monsieur d'Humieres, Gouverneur de Peronne, d'autre part disant avoir entendu pour vray, qu'au partir de St. Quentin les ennemis tiroient droit vers luy, demandoit encore plus grand nombre d'hommes qu'il n'avoit : combien que sa ville fust desjà pourvue de soldats en la sorte que j'ay dit cy-devant, l'on y renvoya les compagnies du Capitaine Vezigues. Certainement il y avoit de grandes opinions & conjectures, que les

ennemis s'adresseroient à ceste ville , pour 1557.  
 beaucoup de causes : entre autres , pour de  
 tant plus renforcer saint Quentin , & la tenir  
 en seureté : estans ces deux villes voisines l'une  
 de l'autre , & pour estre maistre d'une grande  
 partie de la riviere de Somme , qui leur ser-  
 viroit comme d'une barriere. Mesmement  
 Monsieur de Bordillon avoit mandé à Mon-  
 sieur de Nevers , qu'il avoit sceu de l'Ensei-  
 gne de Monsieur l'Admiral , estant prisonnier  
 au camp de l'ennemy , qu'ils pourparloient  
 desjà de tirer-là : ayans esté advertiz par un  
 Italien & un soldat du Capitaine Vicques , de  
 l'endroit où ils la devoient battre : qui estoit  
 depuis la porte de Bourgogne jusques à une  
 tour qui est pendente , & depuis le chasteau  
 jusques à un flanc où le terroüier & le rem-  
 part ne valloit rien , pour ces causes estoit  
 bien requis y pourvoir à temps & heure.  
 Et en cela se peult voir , si ce Prince avoit  
 guères de repos , sans que je fasse ici plus  
 ample narration d'infinité d'autres fatigues ,  
 où sa personne & son esprit estoient inces-  
 samment tendus , que je laisseray à descrire  
 à ceux qui l'ont peu voir comme moy.

Or le Roy Philippes avec son armée estoit  
 tousjours campé à l'entour de St. Quentin ,  
 sans qu'on peust sçavoir à la vérité , ce que

1557. de nouveau il vouloit attenter. Seulement après que ceste pauvre ville eust esté d'un bout à autre fouillée & saccagée (a), & vuide de tant de biens qui y estoient, commencerent à la retrencher : pour donner commencement à la fortifier. Toutefois depuis, sur la fin de ce mois d'Aoust, M. de Bordillon advertit Monsieur de Nevers, comme son espion luy avoit rapporté que les ennemis avoient tiré de leurs trenchées devant St. Quentin, quelques pieces d'artillerie, & estoit le bruit par tout le camp, que c'estoit pour aller assieger le Castellet. Ce qui fut trouvé véritable : car peu de jours après l'on sceut que pour vray il estoit enveloppé : & que le Comte d'Aramberg ( autrement dit Brabançon ) chef de ce siege, estoit campé avec mil ou douze cens chevaux le long du marets, & devers l'Abbaye de St. Martin. Au-dessus de luy estoient logez trois regimens d'Alle-mans, à sçavoir, Monichuiffen, avec dix enseignes : & plus haut sur le chemin de St.

(c) » Les habitans de ce pays-là ( lit-on dans l'Histoire de la ville de Paris, Tome III, p. 286 ) » chassés de leurs » maisons, vinrent en foule se réfugier à Paris; & la » ville pourvut à leur subsistance. Mais comme la guerre » dura long-tems, on ne put avoir dans la suite la même » attention pour eux-

Quentin, un autre regiment de Poris-van-1557  
 holf, de sept enseignes : où se faisoit une  
 batterie de quatre pieces. Plus haut encore  
 entre les chemins de St. Quentin & de Cam-  
 bray, s'estendoit un autre regiment de Claes  
 Holstat de sept enseignes : & là estoit la plus  
 grosse baterie de xvj. pieces, qui tiroient aux  
 deux boulevarts & à la courtine, avec une  
 furieuse & admirable tempeste, comme les  
 nouvelles couroient parmy nous, & aussi que  
 le tonnerre & retentissement en estoit le plus  
 souvent entendu. Dedans estoit Gouverneur  
 ( comme j'ay desjà dit ) le Baron de Soli-  
 gnac (7), Gentilhomme, duquel la valeur  
 & bonne opinion que chacun avoit de luy,  
 faisoit croire qu'il ne rendroit ceste place  
 qu'à l'extremité, & esprouveroit le dernier  
 danger avant que succomber de son honneur :  
 mesmement tant de braves entreprises qu'il  
 avoit executées sur les ennemis durant le siege  
 de S. Quentin ( entre autres avoit destrouffé  
 quelque argent qu'on apportoit à leur camp )  
 luy redoubloient une fort grande & louable  
 reputation. De quoy s'asseurant M. de Ne-  
 vers, & luy estant confermée (a) ceste con-  
 fidence par les advertissemens que le Baron  
 de Solignac luy mandoit de garder ceste

(a) Confirmée.



1557. place tant longuement que le Seigneur Dieu luy presteroit la grace, & jusques au dernier soupir de sa vie, en donna advis au Roy : dont Sa Majesté eut grand espoir & contentement. Et ce que confirma la responce, que sur cela en feit M. le Cardinal de Lorraine, escrivant à ce Prince, que le sieur de Ricourt, cousin & parent du Baron de Solignac, avoit asseuré le Roy & luy, que ledit de Solignac mourroit plustost dans le Castellet, que le rendre sans extremité irremédiable. Ceste espérance, que pour le moins il tiendroit quinze jours ou trois sepmaines, faisoit faire toute diligence d'amasser & rassembler les forces que le Roy proposoit mettre sus de nouveau : de sorte que Sa Majesté avoit mandé & fait responce à M. de Nevers qu'il s'asseurast que dans ce temps-là il auroit auprès de luy une autant belle armée que la premiere pour empescher que l'ennemy n'entraist en pays. Et de fait, c'est chose certaine que l'on faisoit haster à grandes journées le secours des Suisses, & les bandes nouvelles d'Allemans, que les Colonels Reichroch & Reifberg amenoient. Pareillement l'on avoit sceu que M. de Guise s'achemineroit bientost de pardeçà, & d'autre part journallement arrivoient à l'entour de Laon

quelques compagnies de cavallerie & fan-1557.  
terie : estans toutes les autres places bien  
pourveues, y ayant ce Prince mis un tel  
& si bon ordre, qu'elle estoit hors de doute,  
ainsi que chacun le sçait. Mais tout le rebours  
de tout ce qu'on proposoit, advint : car dès  
le six ou septieme de Septembre, sur le  
soir vindrent autres advertiffemens de M.  
de Bordillon, comme le Castellet estoit  
rendu. Ce que M. de Nevers ne vouloit  
croire aucunement, pour autant que ce jour  
mesme le Baron de Solignac luy avoit de  
rechef mandé qu'il n'estoit encore prest à se  
rendre, & qu'il déliberoit y mourir, ou y  
faire un si grand service au Roy, qu'il en  
auroit à jamais mémoire. Et encore que les  
rapports redoublaffent, si en demeura il  
tousjours en doute, & ne luy pouvoit tom-  
ber en l'entendement, jusques à ce que  
toute la nuict il envoya recognoistre & sça-  
voir la verité : & fut trouvé qu'il estoit  
ainsi, & que davantage ( comme l'en rap-  
porta ) s'estoit rendu à bien petite occasion,  
veu qu'il n'y avoit breche raisonnable pour  
donner l'affault, lequel pour le moins il  
devoit endurer, estant place de marque,  
encore qu'elle soit petite, autant defensible  
qu'il en soit sur ceste frontiere, autant bien

1557. pourvue de munitions ( comme l'on dit que M. d'Estrée l'assura ) qu'il estoit possible. Ainsi ceste reddition si soudaine & au despourveu, fut trouvée fort estrange de chacun, veu l'espérance précédente, & que l'on n'avoit point ouy plaindre ceux qui estoient là-dedans, d'aucun défaut. Pour ce mescontentement & souspeçon estant iceluy Baron de Solignac depuis à Paris, le Roy le fait arrester prisonnier : lequel se voulant justifier, a allegué sur ceste si soudaine reddition de la place qu'il avoit en garde, les causes cy-après déclarées : à sçavoir qu'il avoit esté frustré du secours par luy requis, & nécessaire à la conservation de sa place, qui estoit de deux mille hommes de garde, comme le Seigneur d'Estrée, auparavant Gouverneur, attendant le siege, les avoit autrefois eus. Davantage, qu'ayans trouvé les ennemis ce chasteau sans fossé du costé que ils commencerent leur principale batterie, & un bastion demeuré bas & à revestir, exploiterent tellement, que les soldats ordinaires à la garde de ce bastion, furent bientoist contraincts l'abandonner, pour la grande quantité de brique & terrain qui de la courtine neufve les endommageoit, & tomboit ordinairement sur eux, estant si  
furieuse

furieuse & violente la batterie, qu'en peu 1557. d'heure elle fait voye & chemin pour monter à cheval sur ledit bastion, estant facile pour venir de là à la bresche. Laquelle combien que elle ne fust de tout suffisante, s'aggrandissoit dans deux vollées de canon, & s'estendoit de six vingts pas ou plus : s'inclinant & courbant desjà le mur en ceste longueur, & le terrain ouvers d'un pas en largeur, & de la longueur d'une picque en profond. Ce que voyans les soldats qui ne se trouvoient là-dedans en nombre de trois cens, ny la moitié d'eux en force & santé, prindrent tel & si grand estonnement & desespoir de resister, que pour quelques remonstrances que leur sceussent faire leurs Capitaines, avec offres de mourir avec eux des premiers, ne les peurent asseurer & remettre en volonté de combattre & attendre l'assault : réservé quelques Gentilshommes & vieux soldats qui se presenterent à toute fortune, & s'offrirent à tout devoir. Les autres prindrent resolution de quitter là tout, abandonnans la breche, & declarerent ouvertement au Gouverneur, qu'ils ne combattroient aucunement : ne cognoiffans ( comme ils alleguoient ) moyen ny apparence aucune de pouvoir resister & garder

1557. ceste place, ny faire un seul service au Roy : & pourtant qu'il valloit mieux reserver leurs vies à un autre qui seroit de plus grande importance. Qui fut un autant plus grand desplaisir & crevecueur audit Gouverneur & autres Capitaines, que plus de réputation ils avoient acquis, tant ès guerres précédentes, que freschement aux faillies de ceste place sur les ennemis, & jusques à renverser de leurs gabions, & leur faire abandonner leurs trenchées. Durant le siege du Castellet, le iv de Septembre, M. de Bordillon advertit M. de Nevers qu'il avoit sceu que le Roy Philippes ne deslogeroit d'auprès de S. Quentin, jusques après avoir veu qu'il adviendroit du siege du Castellet selon qu'il l'avoit peu apprendre de quelques soldats qui avoient esté pris ce jour là à Vandueil. Lesquels luy avoient assure que la batterie devant le Castellet commençoit le lendemain. Ces soldats là faisoient escorte à leurs fourrageurs, desquels en avoient esté tuez plus de quarante en ce lieu, & en furent emmenez force chevaux par ceux de la compagnie du Comte de Villars, que M. de Bordillon y avoit envoyé, avec quelque nombre d'harquebusiers à cheval de la compagnie du Capitaine Lamenez, qu'il

faisoit soustenir par deux ou trois cens harquebusiers à pied le long du maret. La compagnie de chevaux-legers du Prince de Condé & une d'Escossois, estans en embuscade près du grand Effigny, feirent rencontre de quelques gens de pied qui venoient à l'escorte des fourrageurs, desquels environ vingt furent executez & mis en pieces, & sans leurs gens de cheval, qui leur vindrent à secours, estans iceux gens de pied bien cinq cens, on eust fait carnage de tout cela.

Après la reddition du Castellet, M. de Nevers eut quelque opinion que les ennemis tournassent à Guise, ayans pris ce chasteau pour s'asseurer de ce qui estoit à leur doz : & pour aussi rendre le chemin de S. Quentin à leur camp libre & sans danger : afin que de l'un à l'autre on peust envoyer tout secours. Toutefois se tenant fort bien assure de Comte de Sancerre ( vaillant Chevalier s'il en est point au monde ) & que la place estoit seurement pourvue & munie d'autant vaillans Capitaines & soldats qu'il estoit possible les eslire, & generalement de toutes les autres provisions & munitions de guerre il en avoit un grand repos & contentement en son esprit : s'asseurant que s'ils s'y ad-

1557. dressaient, ils trouveroient de la besongne taillée pour un long sejour : & cependant luy resteroit tousjours le loisir de recouvrer gens, & si pourroit de plus en plus fortifier les autres places circonvoisines, & finalement se presenteroit quelque propre occasion pour leur appareiller une frette (a), qui leur feroit sentir combien seroit dangereux en pays d'ennemy s'estendre & eslargir. Toutefois il n'advint rien de ce que ce Prince en espéroit : car peu de jours après la prise de ce chasteau, les ennemis sans passer plus oultre, prévoyans à mon advis autant clairement que nous, leur interests & avantage, se retirerent à Fonssomme, où jà estoit campé le Roy Philippes, avec l'autre partie de l'armée. Et estoient là, à mon jugement, sur le point de la delibération de ce qu'en après ils auroient à poursuivre : aussi que l'on disoit que le Roy Philippes attendoit responce de l'advertissement qu'il avoit envoyé en Espagne à l'Empereur Charles son pere, pour le resjouir de sa prosperité, le suppliant en oultre luy commander & ordonner de ce qu'en après auroit à entreprendre. Il est facile à juger que selon leurs mutations & diversitez d'entreprises, il falloit

(a) Un échec.

aussi que M. de Nevers changeast & accom- 1557.  
modast les siennes : car alors ils estoient les plus forts, & noz forces encore si naissantes & petites, que c'estoit tout ce qu'on pouvoit faire que ruiner pays au devant d'eux & à l'entour, où l'on sçavoit qu'ils se vouloient eslargir & estendre, & au surplus fournir les villes où l'on craignoit qu'ils delibérassent s'attaquer, pour temporiser & les amener ou jusques à l'hyver, ou les faire consommer temps en si petits exploits que l'on peust cependant reunir nouvelles forces pour aller au-devant d'eux. Or desjà en ce temps commençoit à s'engendrer entre eux un mutinement, mesme entre les Allemans & les Espagnols, tant pour le sac & butin de S. Quentin, que pour les prisonniers de la journée de S. Laurent : de sorte qu'on disoit parmy nous que le Roy Philippes & le Duc de Savoye se voulans vendiquer (a) & dire leurs les Princes & grands Seigneurs de France prisonniers, desquels la rançon excéderoit certaine somme limitée & les voulans retirer & avoir presque comme de force, des mains des Princes & grands Seigneurs d'Allemagne qui estoient en ce camp, les mutinerent tellement, qu'ils dé-

(a) Revendiquant.



1557. libéroient se départir & s'en aller, expirant le serment de leur service : ce que estant sceu de nous, estoient pratiquez & retenus au nostre, & dès-lors peu-à-peu à la file s'y en retiroit. Avec cela les Anglois (a) ayans esté fort maltraitez en ce voyage, aussi qu'ils avoient sceu comme les Escossois remuoient mesnage en leur pays, & leur faisoient une forte guerre, avoient desjà demandé congé, & s'en vouloient retourner. Toutefois pour remedier à toutes surprises qui peuvent advenir sous la credence de telles nouvelles & bruits appostez, l'on ne delaissoit à pourvoir à toutes choses : mesmement pour la doute qu'on eust peu avoir que ces Anglois, en eux retournant, ne feissent quelques raffles & destrouffes improvises, l'on contremanda M. de Senarpont, lequel auparavant l'on vouloit retirer de pardeçà, pour se mettre dans Abbeville, de ne bouger de son Gouvernement de Boulongne & de Montereuil, pour tenir ceste contrée en assurance : au lieu duquel y fut commandé M. de Sanfac, avec sa

(a) Les succès de Philippe II allarmoient avec raison les Anglois. Ils craignoient pour leur liberté, & ils colorèrent leur retraite du motif de l'invasion des Ecoissois en Angleterre.

compagnie & celle de feu M. d'Anghien. 1557.

Ayant le Roy Philippes pour quelques jours campé à Fonsomme, tant ( à mon jugement ) pour les causes précédentes, que pour estre certainement adverty de noz forces & des empeschemens qu'il trouveroit ou que luy pourrions donner, s'il entroit avant en pays, prit derniere resolution d'aller assieger Ham (a), où fait prendre le chemin à son armée, sçachant la situation de ceste place fort commode à estre fortifiée : de laquelle un commencement estoit desjà projecté & desseigné, & toutefois si imparfait & delaisié, qu'il ne luy pourroit faire grande resistance. Et s'asseurant l'obtenir en peu de temps, proposoit en parachevant la fortification, la rendre l'une des plus belles places de guerre qui se peust veoir sur toute la frontiere, & qui seroit comme le secours & appuy de la ville de Saint-Quentin : qu'il déliberoit aussi rendre inexpugnable, pour avoir de ses Pays-Bas les stances (b) & journées raisonnables de retraittes pour entrer & sortir dans le Royaume de France, quand bon luy sembleroit. Or

(a) Ham.

(b) Ce mot signifie ici lieux où l'on peut camper en sureté.

1557. pour dire un mot de la situation de Han, elle est entierement plaine & descouverte, sans qu'il y ayt rien qui luy commande : flanquée d'un costé de la riviere de Somme, & de l'autre d'un maret, d'estendue en certains endroits de plus de cinq cens pas, sans que il y ayt que bien peu de plaine & terrouer sec pour y arriver. Il y a la villette & le chasteau. La villette, en l'estat qu'elle estoit pour lors, ne pouvoit tenir en sorte que ce fust : & combien qu'il y eust quelques fondemens & sorties de boulevers, si est-ce qu'ils estoient si peu apparens & mal defensables qu'il n'en falloit faire aucun estat. Le chasteau estoit d'assez bonne apparence, & se representoit assez furieux, selon les anciennes fortifications, ayant la forme quarrée, flancqué de quatre gros boulevers ronds, avec une grosse tour quarrée & massive de large espaisseur, servant de plateforme aux courtines qui luy estoient alliées, & commandant en tout & partout ce chasteau : mais le tout estoit à sec de pierres & maçonnerie, sans qu'il y eust aucuns rempars & terreplains, ny autres fortifications, selon les modernes inventions, pour soutenir & defendre une place longuement contre l'esmerveillable tempeste & furie de

Partillerie de maintenant. Toutefois pour ne 1557.  
 laisser du tout le chemin libre & ouvert à  
 l'ennemy de entrer encore plus avant, s'il  
 ne trouvoit quelque arrest, M. de Sepois,  
 qui en estoit Gouverneur, avoit donné ad-  
 vis au Roy qu'on brustast la vilette, si l'on  
 voyoit que le siege y vint, pour ne laisser  
 lieu à l'ennemy de s'y pouvoir loger : mais  
 quant au chasteau, l'on le pourroit tenir &  
 garder pour quelques jours, cependant que  
 l'on se fortifieroit en avant : car il estoit  
 facile à juger qu'ayant pris Han, il ne plan-  
 teroit là son but, ains ou passeroit plus  
 outre, ou se jetteroit à droite ou à gauche,  
 & s'adresseroit tousjours aux lieux foibles  
 & faciles à estre en bref occupez, pour ne  
 perdre & mal employer la saison qui luy  
 estoit fort propre. Ces choses estans sceues  
 de M. de Nevers, de Laon envoya pour  
 renfort le Seigneur de Helly (a), Chevalier  
 sage & bien experimenté, pour essayer d'y  
 entrer, comme il fait, encore qu'il fust desjà  
 enveloppé, ayant combattu & passé sur le  
 ventre de quelques ennemis qui le vou-  
 loient retenir & empescher. Et d'autre part  
 M. de Montmorency prit le chemin à Amiens  
 avec sa compagnie & celle de M. le Connef-

(a) De Pisseleu, Seigneur de Heilly.

1557. table, son pere, & les quatre mille Allemans que le Roy avoit mandé à M. de Nevers luy envoyer : combien qu'en ceste ville d'Amiens fussent desjà le Vidame (a) d'icelle & les Sieurs d'Augueffant & de Morvillier, avec leurs compagnies. Et à Soissons alla le Prince de Condé avec une partie de sa cavallerie legere, departant le surplus le long des rivieres, pour en defendre les guez & passages aux ennemis, envoyant le Baron de Clere (b) à Noyon avec sa compagnie & une autre d'Escossois. Le Roy ( comme j'ay cy-dessus dit ) avoit desjà pourveu à Compienne, envoyant outreplus à Beauvais le Seigneur de Marri-vault (c), pour y recevoir & mettre dans la ville quelques compagnies de gens de pied françoises : desquelles il en devoit envoyer deux à Montdidier, avec des farines & autres provisions. A Senlis aussi avoit esté envoyé le Seigneur de Race (d). Quant à Chauny & Couffy d'un costé, l'on a veu cy-dessus comme elles estoient pourveues selon

( a ) Antoine d'Ailly, Vidame d'Amiens.

( b ) M. de Thou ( Liv. IX ) l'appelle le Baron de Lery.

( c ) De l'Isle, Seigneur de Marivaux.

( d ) De Raffes, selon M. de Thou ( Liv. XIX. )

qu'elles le pouvoient comporter, & que 1557. l'on estimoit qu'elles pourroient tenir : comme aussi de l'autre part en estoit de Peronne, de Corbie & d'Amiens, comme aussi de toutes les autres places le long de la riviere de Somme. En ceste sorte & au mieux qu'il avoit esté possible, l'on avoit garny les places circonvoisines de Han, afin que les ennemis estans à ce siege, ne se peussent eslargir & escarter, pour recognoistre & empieter davantage d'estendue : aussi pour faire tousjours le gast (a) devant eux, & les affamer en leur rompant & coupant les vivres.

En cest endroit, & pendant que le Roy Philippes séjournera au siege de Han, il m'a semblé n'estre point trouvé mauvais, n'y hors de propos, faire une brefve digression d'autres particularitez & accidens advenus és autres endroits de l'Europe, & toutesfois appartenans & provenans de ces guerres : d'autant ou qu'ils tendoient à un mesme effect, ou estoient prédicions & présages de troubles régnaus, adversités présentes, & de l'issue qui en devoit succéder. L'on a peu veoir, & selon que l'ay descrit briefvement, les causes pourquoi monsieur de Guise fut

(a) Faire le dégât.

1557. envoyé en Italie : qui estoit ( comme la plus commune opinion se publioit ) pour le secours du Pape, adonc réduit en fort estroite puissance. L'on a pu sçavoir aussi les exploits & exécutions qu'y a fait ceste armée, (8) & l'avantage & profits qui en sont revenus & réuſſis au Roi & à son Royaume, dont je n'ay fait aucune mention, pour estre mal certain de la vérité : aussi que l'occasion de la faulte ( comme il est incroyable ) redonde entièrement, & est rejetée, par la voix publique, sur les plus proches du conseil du Pape, & le mauvais ordre, que trouva monsieur de Guise, à son arrivée en Italie : de quoy pareillement je ne veux traiter aucune chose, & délibère m'en taire, délaissant à le déduire à ceux qui l'ont vu, & le peuvent mieux sçavoir que moy, & reprendray ce que j'ay desjà dit. Le Roy avoit mandé incontinent après ceste route de saint Laurent, (a) à M. de Guise, qu'il pacifiast de pardelà & accordast de toutes choses, le plus avantageusement, & sagement qu'il se confioit de luy : mesmement pour le repos du saint Pere, pour, cela le faict, se retirer de pardeçà avec

(a) Relativement au rappel de M. le Duc de Guise en France on peut lire les Mémoires de Montluc, T. XXIV, de la Collection, p. 420 & 421.

ses forces, où il en avoit bon besoing. Ce 1557.  
 Prince incontinent le fit sçavoir au Pape, &  
 luy donna à entendre la necessité qui le rap-  
 pelloit & revoquoit en France, & les affaires  
 qui environnoient le Roy : qui estoient cause  
 de luy faire supplier sa saincteté le licencier,  
 & permettre qu'il se peust retirer après avoir  
 toutefois composé & tranfigé à son profit de  
 ses affaires, selon son bon advis, & conseil.  
 Le pape à donc desjà desireux de terminer  
 ceste guerre, de laquelle il favoit celle de  
 pardeçà estre procédée, comme il cognois-  
 soit évidemment, & laquelle il doutoit pren-  
 dre fin par la ruine de l'un de ces grands  
 Princes, & finalement par la fienne, avec  
 une confusion de l'estat Ecclesiastique, &  
 avec infinité de maux & dépopulation uni-  
 verselle, proposa (a) plus qu'au paravant  
 s'appointer avec le Roy Philippes. Et deslors  
 qui étoit le huitième de Septembre en cest  
 an, envoya les Cardinaux Carlo Caraffe,  
 Sainte Fleur, & Vitel(b), accompagnez de  
 grands Seigneurs Romains, & Gentils-

(a) La paix de Paul IV ne fut pas difficile à faire, puisque les conditions étoient projettes d'avance, comme on l'a vu dans les Mémoires de Boivin du Villars; nous y avons discuté ces événements de manière à n'y pas revenir en ce moment.

(b) Vitellozo.



1557. hommes, avec bon nombre de Cavallerie, devers le Duc d'Albe, Lieutenant général d'iceluy Roy, qui estoit lors à Cavy : place assise en la campagne Romanesque, assez près de Pilastrine, (a) pour en conclure & resouldre une pacification amiable. Tous lesquels s'étant assemblez à Genassan, lieu assez proche de là, en peu de jours tombèrent d'accord : & le mardy ensuivant, qui étoit le quatorzieme de ce mois, les susdits Cardinaux retournerent à Rome, avec la paix entre le Pape & le Roy Philippes, à telles conditions que s'en suit. Premièrement, « que » de la part du Roy Philippes, le Duc d'Albe » fera les obéissances & hommages qui seront » convenables à nostre saint pere le Pape, » comme devot fils & en signe d'obeissance » & humilité, pour impetrer grace & pardon de lui : aussi que le Roy enverra » homme exprès vers nostre saint Pere, » pour faire le semblable. Et que le Pape, » comme bon pere & clement, les recevra » & acceptera pour bon fils & obeissant, » & du saint siege Apostolique, en le faisant participant des graces communes aux » autres Princes Chrestiens. Qu'icelui saint » Pere renoncera à la ligue faite avec le tref-

(a) Palestrine.

» chrestien Roy de France, & qu'il sera 1557.  
» également pour l'advenir pere commun &  
» neutre. D'autre part, que le Roy Philippes  
» rendra desarmées sur le champ au saint  
» siege Apostolique, toutes les cités, villes,  
» chasteaux, & villages, assis en quelques  
» païs que ce soit, qui auroient esté occupez  
» depuis le commencement de ceste guerre,  
» jusqu'au jour ci-dessus declaré. Que par  
» même moyen l'on rendra tant d'un costé  
» que d'autre, l'artillerie qui a esté prise &  
» transportée en ceste guerre, en quelque  
» maniere & lieu que ce soit : & que de la  
» part tant du saint Pere, comme du Roy  
» Philippes, on remettra à toutes commu-  
» nautés & personnes particulieres, Ecclé-  
» siastiques & séculieres, de quelque estat,  
» degré, ou condition que ce soit, toutes  
» coutumaces & peines, tant spirituelles que  
» temporelles, esquelles ils pourroient avoir  
» encouru à cause de ladite guerre, en leur  
» faisant pardon & grace générale de leur  
» rendre leurs estats, degrez, dignitez, jurif-  
» dictions, forteresses, villes & chasteaux,  
» offices, benefices & facultez, & autres  
» biens immeubles, desquels ils ont esté  
» privez & despouillez, ou empeschez en  
» quelque maniere que ce soit, pour occa-

1557. » fion de ladite guerre seulement, & non  
 » pour autre : en déclarant expreffément  
 » que cet article n'y comprend point & n'ap-  
 » porte aucun fupport au feigneur Marc An-  
 » toine Colonne, & Afcanio de la Comia,  
 » ains refteroient aux contumaces où ils fe  
 » trouvoient alors, & à la franche volonté  
 » & difpofition du faint Pere. Oultreplus,  
 » que Pallian feroit remis en l'eflat qu'il fe  
 » trouvoit, au feigneur Jean Bernardin Car-  
 » bon, confederé & approuvé des deux par-  
 » ties : lequel jureroit fidelité au faint Pere,  
 » & au Roi Philippes, d'observer toutes les  
 » conventions paffées entre le Cardinal Ca-  
 » raffe, & le Duc d'Albe, pour le fervice de  
 » leurs Princes : & demeureroit à la garde  
 » dudit Pallian, avec huit cens hommes  
 » de pied, les frais defquels fe founiroient  
 » par moitié. Adjouftant à tous ces articles,  
 » trefves pour un certain temps, contenans  
 » paffepport, (a) & faufconduit à monsieur  
 » de Guife, & à tous les Princes, Seigneurs,  
 » Gentilshommes, Capitaines & generalement  
 » à tous foldats du party du Roy Philippes,  
 » tant fur terre que fur la mer. » Toutes

(a) M. de Thou (Liv XVIII) en rapportant ce traité, ne parle point de ces dernières conditions; & il y a lieu de douter de leur authenticité.

ces conventions estant approuvées & accor- 1557.  
dées entre toutes les parties, le Dimanche,  
dixneuvieme de ce mois, le Duc d'Albe en-  
tra dans Rome, environ une heure de nuit,  
avec fort grandes démonstrations & signes de  
joie, tant par les saluës de l'artillerie, qu'a-  
vec un nombre infini de fusées & autres  
allégresses, que l'on a accoustumé faire (mes-  
mement de pardelà) à la bien venue &  
amiable réception de quelque grand Prince,  
& en preuve & apparence de jouissance.  
Le Lundy en suivant l'on tint Constoire, où  
furent esleuz & deputez deux Legats, pour  
traiter la paix universelle, l'un qui estoit  
le Cardinal Trivolce: devers le très Chrestien  
Roy de France: & l'autre le Cardinal Carlo  
Caraffe, vers le Catholique Roy Philippes.

En ce mesme temps, que se traittoit ceste  
suscite paix, M. de Guise estoit parti d'Italie,  
pour s'acheminer de pardeçà, s'embarquant  
à Hostie dans les galleres & vaisseaux de  
France, qui l'attendoient là, avec une partie  
des grands Seigneurs & Capitaines, & quinze  
cens ou deux mille harquebuziers esleuz.  
L'autre partie de l'armée, sous la conduite  
de M. d'Aumalle, retourna par les terres du  
Pape devers Bologne, & à Ferrare, & de

(a) Trivolce.

1557. là par les Grisons & les Suiffes. Et ainfi demembrée retourna ceste armée du voyage d'Italie.

En ces mesmes jours aussi advindrent de par de là estranges déluges & inondations de rivieres à Rome & à Florence. Celuy de Rome advint ce mesme jour de la paix, quatorzieme de Septembre : s'estant le Tybre ( l'un des plus renommez ( a ) fleuves de l'Europe ) grandement enflé, comme s'il eust voulu menasser Rome de nonpareille ruine & démolition, croissant d'heure à autre, la nuit ensuivant commença à s'espandre par les plus prochains & bas lieux de Prato, & des vignes qui sont à l'entour. Le lendemain s'estant essargi & desbordé par la ville, & regorgeant par tous les conduits des rues & édifices, la creuë se trouvoit encore en plusieurs lieux de la ville, de la hauteur d'un homme & d'avantage : principalement en la place d'Agone, à la Rotonde & à la Doane. Tant y a que ceste merveilleuse & espouventable inondation ne donna pas loisir au peuple de se rejouir de ceste paix, ains le rendit encore plus triste, esbahi & désolé qu'auparavant : qui fait croire cela estre advenu

( a ) Renommé en raison des évènements dont il a été le témoin, & non pas à cause de la beauté de ses eaux.

comme un signe & advertissement de Dieu, 1557.  
 ou pour les choses présentes, ou pour les futures, ou à mieux dire, pour nous esmouvoir à conversion & amendement de noz pechez. Or ceste creuë & furie d'eau dura tout ce jour, & jusques à quatre ou cinq heures de nuict, qu'elle commença un peu à s'abbaïsser & décroïstre: tellement que le matin ensuiuant, sur le point du jour, l'eau estoit déjà abbaïssée de plus d'une palme, & ainsi petit à petit décroissant, après midy chacun pouvoit aller facilement à ses affaires. Pour parler de la haulteur & de la crue, aucuns ont dit, qu'en plusieurs endroits elle a passé la marque qui en fut faite à l'autre grand déluge, qui advint l'an mil cinq cens trente. Les autres ont voulu dire qu'il s'en falloit bien une palme: surquoy ils alleguoient beaucoup de raisons, entre autres, que les caves qui ont esté faites & cherchés dans Rome (car elle est augmentée en édifices d'un tiers) auroient en s'abreuvant receu & englouti une grande partie de ces eaues. Aucuns ont jugé, que le grand nombre des rues neufves a esté cause de la creue: & les autres afferment, que la terre qui a esté rehaulcée depuis ce temps là, faisoit sembler l'eaue plus haulte qu'elle n'estoit. Mais

1557. quoyque ce soit, il fault croire par la commune opinion, que ceste inondation a esté plus grande & impétueuse que la précédente : veu qu'en la ville d'Horta, & Narni, & tous autres lieux où elle passa, elle délaissa un admirable abbatz & ruine, ayant emporté la moitié du pont sainte Marie, avec l'excellente chappelle que le Pape Jules troisieme y avoit fait édifier. Elle mina & remua certaines grosses pierres de marbre, & gros quartier de pierre, qui défendoient le pont du Chasteau saint Ange. Elle démolit & renversa une grande partie des boulevarts & bastions qu'on avoit fait édifier depuis un an joignant ce chasteau. Elle abbatit en outre la moitié du temple & la plupart des édifices du monastere saint Barthelemy, qui est assis en l'isle Tyberine. A bref conclure, il n'y eut dans Rome, (a) rues, palais, ny édifices, où cest impiteux (b) orage d'eau eust passé, qui ne portast marque & tesmoignage du

(a) M. de Thou (Liv. XVIII) en faisant le récit de ce débordement, & des maux qu'il causa dans Rome, dit qu'il y périt beaucoup de bestiaux, qu'à peine le peuple, qui habitoit les parties basses de la ville eut le tems de se sauver sur des bateaux. Il'évalue la perte en denrées & marchandises à plus d'un million d'or.

(b) Impitoyable.

courroux & violence de cest élément irrité. 1557.

Quant au déluge de Florence ( 6 ) par le desbordement du fleuve Arno, l'on le juge encore avoir esté plus grand que celuy de Rome, & avec trop plus importantes & incomparable ruines & pertes, tant en démolitions d'édifices, qu'en subversion & dépérissement d'or, d'argent, marchandises & toutes sortes de meubles : sans encore ( qui est plus à plaindre ) la mort & suffocation de plusieurs personnes. Il ruina en premier lieu, & démolit ès plus entieres parties les couvents & monasteres des pauvres filles de sainte Verdiane, des Recluses & de sainte Marie nouvelle. Il emporta les ponts de Rubaconde, & de la Trinité. Il abbatit quasi du tout & jusques à la prairie, & du costé de saint Pol, le bourg d'Ognifanti : comme il fit du Marché neuf, où s'exerce l'art & artifice de filer & tistre la soye : de sorte que tous les magasins & boutiques furent la plus part déperies & gastées, qui estoit perte fort grande. Le palais du Duc n'en fut exempt, & s'en trouva offensé en plusieurs endroits. Quant à la région circonvoisine, le grand chemin de Cazentin fut creusé & enfoncé de telle façon, qu'il ne se pouvoit plus racoustrer pour y passer : & y mourut au bourg, septante quatre personnes.



1557. emmenant les maisons entieres à Pontasienne, & demourans abyfmez Pereole & S. Donin, & plusieurs autres édifices, le long de ce fleuve Arno. Au furplus, pour parler de la marque où monta l'eau, sur la place de S. Croix, elle exceda quatre bons doigts de creue le deluge & inondation qui advint à Florence en l'an mil trois cens quarante-sept qui fait juger que cette moderne estoit fort grande, veu que la précédente estoit comme admirable & incroyable. Il y avoit la hauteur d'une toise & demie à sainte Croix : par la rue Belline quatre toises ou environ ; vers S. Ambroise, & S. Pierre majeur, trois toises : joignant Montero, deux toises : à Cestel, une toise & demie, & autant vers Nostre-Dame de l'Annunciade : par la rue des Servi, deux toises : du costé de sainte Marie de la Fleur, deux toises ou environ, & autant quasi à saint Jan : aux Palais des Antinori, & Strossi une toise : & ainsi conséquemment à saint Marie nouvelle, & par toute la ville de Florence. Or pour faire évidente preuve, que les esmerveillables & incogneuz miracles & faits prodigieux de Dieu l'Omnipotent, ne sont exécutez & demonstrez en un seul lieu, je pourrai encore icy ajouter, qu'au mesme mois, & presque jours semblables, advint

de pardeçà un autre Déluge en la bien anti-1557. que ville de Nismes, (a) en Languedoc : toutefois différent des autres, en ce que ce n'estoit par desbordemens & ingurgitations de fleuves & rivieres, mais par un esclatement de nuées, & ouvertures des portes célestes (comme les philosophes l'ont voulu appeler) lequel accident advint le neuvieme de septembre en cest an, avec tonnerres, coruscation, esclaires, & fouldres si horribles & espouvantables, que tout le peuple pensoit ce jour estre le dernier periode de ce siecle. Persévérant ceste fureur céleste jusques après huit heures de nuit, il tomba une si merveilleuse abondance d'eau, que ces misérables citoyens pensoient subitement eux avec toute leur ville devoir estre engloutiz & abyssés. Et combien qu'il ne fust de longue durée, comme de douze ou quinze heures, si est-ce qu'il apporta un tres grand dommage & intérêt à ceste ville : laquelle en fut en

(a) Ces grands orages suivis de pluyes violentes arrivèrent à Nimes le 11 Octobre, selon M. de Thou (Liv. XVIII). Cet Historien remarque que la même année plusieurs autres parties de l'Europe essuyèrent des fléaux de ce genre ; & qu'en Chine une inondation submergea sept villes, beaucoup de bourgs & de villages, dont il ne se savat qu'un enfant trouvé vivant sur le tronc d'un arbre.

1557. plusieurs endroits & lieux, tant publiques que privez difformée & empirée, & le territoire circonvoisin fort dégasté & appauvri, d'autant que les champs & labourages en furent pervertis, encavez & creusez, ou couverts de pierres, & autres ruines, qu'un ravage d'eauës entraîne & délaïsse, où sa force & violence cesse & diminue : & les oliviers ( dont cette province est grandement abondante, & qu'elle cultive soigneusement, pour le grand emolument & profit qu'elle en tire des huilles ) tous froïssiez & dérompuz, & les vignes defracinez, arrachées & sablées, avec infinité d'autres dommages & calamitez. Bref, l'on eslimoit n'y avoir eu guerres chose qui n'eust senti la pésanteur de la main de Dieu. Par ce déluge aussi furent descouvertes plusieurs antiquitez cachées & ensevelies sous terre, pour le moins depuis que les Gotz mirent à sac ceste ville, mil cent ans sont passez, comme l'on le trouve, oultre le temps qu'elles pouvoient avoir esté faites auparavant comme anciens sépulchres & monumens, grande quantité de médailles de bronze, & quelques unes d'or & d'argent : grandes collonnes d'une piece également proportionnées : testaments & épitaphes de pierre dure, escripts & gravez en lettres Cancellates

& Romanesques (a). Se descouvrir sembla- 1557.  
 ment de beaux & riches pavez, & les plans  
 de salles basses, chambres, & portiques, des-  
 quels se trouvent encore des entablemens de  
 marbre, & porphyre, & jaspe, marquetez  
 à la Mosaique. Et d'avantage l'on a trouvé des  
 fragmens de vases antiques, & quelques uns  
 entiers, d'une terre rouge, si très fine &  
 déliée, qu'elle même porte son verniz : les-  
 quels les Anciens faisoient apporter de Samos  
 en Grece, enrichis d'histoires ou ramages  
 rustiques, fort plaisans & récréatifs à l'œil.  
 Plusieurs autres singularitez & choses rares  
 y furent déterrées, & mises en lumière, qui  
 ont donné grand esbahissement à ceux qui  
 les ont veues : lesquelles seroient trop pro-  
 lixes & longues à icy particulariser. L'on a  
 voulu dire & affermer autres citez & lieux  
 avoir esté frappez de semblables deluges,  
 mesmement venise : dont je ne feray descrip-  
 tion, pour n'en avoir rien sceu à la vérité,  
 ny leu par mémoire ; & me suffira dire, que  
 plusieurs autres signes ont esté démonstrez &  
 font apparuz : comme de la comette de l'an  
 précédent, des collonnes de feu, & en au-  
 cuns lieux une chasse de chiens abboyans (b)

(a) Ce sont des lettres Romaines majuscules.

(b) On a laissé subsister ces contes populaires, par-  
 cequ'ils marquent l'esprit du tems.

1557. en l'air : & en d'autres , hommes armez combattans, & les deux Soleils rouges & enflammez, qui ont esté veuz en Allemagne : fans que je parle de plusieurs portentes (a) , & monstreux ouvrages de Nature produits en ce temps sur la terre. Tous lesquels signes je ne puis juger estre autre chose que menasses , & messages du couroux divin , nous admonestant ou à volontaire recognoissance & amendement , ou à prochaine vengeance & punition de noz iniquitez.

Puis que j'ay le plus briefvement qu'il m'a été possible, discouru aucunes particularitez & accidens advenuz ès autres endroits, mesmement en Italie, pour démonstrer que si en une sorte nous estions affligez de pardeçà, les autres nations pareillement en autres varietez en resentoient leur part : maintenant je retourneray au siege de Han, qui ne fut long, & où ne furent faites exécutions de grande importance ( au moins dont j'aye esté adverti ) & qui méritent grande longueur de propos : car ayant le Roy Philippes d'abordée dressé une très furieuse & soudaine batterie contre ce petit chasteau, où il n'y avoit ( comme j'ay dit ) aucuns rempars ny fortifications, & y estant toutes les murailles à sec,

(a) Production extraordinaire.

après avoir enduré quinze cens ou deux 1557.  
mille coups de canon, ayant fort grande &  
large bresche, tant à la grosse tour, qu'à la  
courtine, luy fut rendu le douzieme jour de  
Septembre.

Quand l'on vit que l'ennemy prenoit ce  
chemin, la diversité & abondance des doutes  
commença à croistre. Car s'estant avancé  
jusques là, sans trouver grand contredit ny  
résistance, estoit encore en pouvoir de poul-  
ser plus avant, & suivre le chemin de Com-  
piègne (a) & de là droit à Paris : ou suivant  
la riviere de Somme, tourner à main droite  
devers la Picardie, & le Boulonnois : ou vol-  
tant à la gauche devers Couffy, Soisson &  
Laon, se retirer en Champagne. Mesmement  
le Roy en avoit eu divers advis & advertisse-  
mens, lesquels il avoit fait sçavoir à Monsieur  
de Nevers : entre autres, que ce Baron de  
Polleville (duquel j'ay déjà parlé cy dessus)  
au partir de Saverne, avoit esté mandé du  
Roy Philippes, de le venir trouver en son  
camp, avec sa troupe, qui pouvoit estre  
alors de vingt enseignes d'Allemans, & de  
douze à quinze cens chevaux, pour de là  
l'envoyer en Angleterre : & qu'au demeurant  
la résolution dudit Roy estoit, après avoir

(a) Compiègne.

1557. prins Han, de faire une grande (a) cavalcande jusques à Compienne, & en passant bruller & ruiner Chauny & Noyon. L'autre advis estoit, que le Roy Philippes, les choses susdites exécutées, avoit délibéré de faire passer sadite armée entre la Fere & Laon, & de là suivre les brisées de Champagne, jusques aux environs de Mesieres, pour de là la licencier & rompre : & par ce moyen ruinant les pays du Roy, sauver les siens. Ainsi encores que noz forces fussent si petites adonc & foibles, que toutes ensemble ne fussent à la moitié près suffisantes pour luy présenter teste, & nous opposer à ses entreprises, si falloit-il néanmoins luy faire paroistre & croire le contraire, & luy donner à entendre, qu'en quelque lieu qu'il s'adressast il trouveroit qui lui respondroit. Mais ce qui advenoit le plus mal, c'estoit qu'il falloit de contrainte escarter & séparer nos troupes de loing, pour prévenir ces accidens douteux : tellement que pour remédier à ce dernier advis il fut de besoing renvoyer monsieur de Jamez en Champagne, avec sa compagnie, & pareillement M. d'Eschenetz avec la sienne Et à M. de Jours, auquel (comme j'ay touché cy dessus) avoit esté donné la commis-

(a) Une excursion.

son de lever huit enseignes de la Legion de 1557. Champagne, dont au paravant il estoit Colonel, fut mandé de costoyer ceste frontiere & se jetter incontinent dans la premiere ville où il seroit adverti que ce Polleville (a) se voudroit attaquer. Et d'autre part, pour fournir Soissons de soldats, estant l'une des plus belles villes, & en autant commode assiette qu'il en peult estre en toute ceste contrée, & le long du cours de ceste riviere d'Aisne, pour estre fortifiée selon que déjà elle est bien commencée & avancée, y fut envoyé monsieur d'Estree, avec deux autres compagnies de gens de pied levées nouvellement; outre celles qui y estoient auparavant, & quatre vingts harquebusiers à cheval, sous la charge du capitaine Faverolles. Et pour remédier aux advenues de Compiègne, le Prince de Condé avoit du bord de deçà ceste riviere d'Aisne estendu toute sa cavallerie légère, & avoit fait rompre tous les ponts & passages: pour lequel mesme effect, le Roy avoit de rechef envoyé les sieurs de Charmazel, & de Gondrin: estant au surplus la ville de Compiègne bien pourvue & munie de gens de guerre & toutes munitions pour arrester l'ennemy en sa premiere furie. Quant aux autres

(a) Le Baron de Polwiller.



1557. endroits M. de Nevers ne voulut point encore bouger de Laon, qu'il ne veist qu'elle adresse suivroit le Roy Philippes, après ce deruier exploit de Han : craignant sur tout ce retour de Champagne,

Quant à la partie d'Amiens & de Picardie M. de Montmorency y estoit, Seigneur autant pourveu de sens & d'experience qu'il en peut estre pour son aage, accompagné de tous ces vieux & sages Chevaliers que j'ay ci-dessus nommez : & les villes de cette frontiere estoient parfaitement garnies d'hommes, & toutes autre choses nécessaires. Que si l'ennemy se fust voulu tourner à l'un de ces trois endroits, la résolution estoit prise (à mon jugement) qu'en brullant (a) au devant de luy le plat pays, & ce qui ne luy pouvoit résister, luy laisser en front toutes les villes fortes : ausquelles s'adressant, c'estoit le moins qu'il y pourroit consumer de temps, que de trois semaines ou un mois, dans lequel séjour certainement noz forces pouvoient estre sur pied : & lesquelles à reitez & redoublez mandemens l'on faisoit haster & avancer, pour interrompre tous ces desseings & délibérations dont l'on se doutoit. Toute-

(a) Ressource destructive & bien triste pour le peuple des campagnes qui en étoit la victime !

fois après la prise de Han, le Roy Phippes, 1557. sans pousser son armée plus avant en campagne, s'arresta à poursuivre & continuer le commencement de la fortification de ceste place, l'améliorant néanmoins, & y adjoustant ce que peut estre y avoit esté oublié. Vray est, que cependant pour s'élargir & accommoder des lieux circonvoisins, qui luy pourroient servir, & estoient propres pour la faveur & appuy d'icelle, & qui estans occupez de nous, luy seroient grandement nuisibles, & suspects, les envoya saisir: la plupart desquels il trouva déjà bruslez & ruinez, & abandonnez, pour ne les sentir tenables, ou pour n'y estre les nostres assez forts. L'une des premieres entreprises qu'il fit, fut celle de Noyon, dedans laquelle ville furent surprises les compagnies de chevaux légers du Baron de Clere, & une autre d'Escoffois: pensans des ennemis habillez de semblable parure que d'autres compagnies Françoises & lesquels ne portoient croix ny escharpes, blanches ny rouges, que ce fussent amis & des leurs. Ainsi trouvant les portes ouvertes leur fut après fort facile de se rendre maistres de cette ville: laquelle toutefois ne leur apporta grand advantage, pour avoir esté dé-

1557. jà auparavant brullée. Ils se saisirent aussi de Chauny, non (là mon advis) qu'ils eussent en délibération de le fortifier pour attendre le canon, pour estre en situation fort difficile & commandée de deux ou trois endroits & subiecte à autres imperfections: ains en y logeant bonnes & fortes garnisons, pour de tant plus facilement faire la récolte des vendanges, & amas de vin, (pour y avoir en ceste contrée en vignoble de grande estendue) ainsi que la saison estoit arrivée: & conséquemment tant pour la conduite de tous autres vivres, qu'ils vouloient retirer en leurs places fortes, que pour y avoir une fort grande aisance des meilleurs moulins qui soient sur ceste riviere. En ceste sorte s'arrestèrent les ennemis aux fortifications de S. Quentin, & de Han, faisant cependant les garnisons des uns & des autres, courses ordinaires, destrouffes, & rencontres, selon que les occasions & cas fortuits les addonnoient: continuans en cest exercice & *guerre (a) guerroyable* le surplus du mois de Septembre, & le commencement de celuy d'Octobre ensuiuant: & ne veux oublier qu'en ces entre-faites peu à peu l'armée du Roy Philippes

(a) C'est ce qu'on appelle la petite guerre.

s'affoiblissoit

s'affoibliffoit journallement : tant pour le (a) 1558. le retour des Anglois, que pour le département d'autres garnifons : auffi que (comme j'ay déjà dit cy-deffus) beaucoup d'Allemans, expirant le terme de leur fervice, le reti-roient à noftre party : & ce qu'ayant M. de Nevers fait fçavoir au Roy par le fleur de Montereuil, luy avoit mandé qu'il avoit fort agréable, & que l'on en retiraff le plus qu'il feroit poffible : tellement que noz bandes d'Allemans, auparavant fort defaites, fe trouverent en peu de jours bien complettes, & du furplus l'on en dreffa nouvelles compa-gnies. Et ne fçay fi fur cela de ma feule opi-nion j'oferois dire, que ce mécontentement précédent & affoibliffement couvert & non fceu de l'armée du Roy Philippes, feroit caufe qu'il n'auroit peu, ou auroit douté d'en-treprendre & d'entrer plus avant : toutefois requerant cest argument plus fubtile & mieux advertie diffinition que la mienne, je n'en diray pas davantage pour ce coup. Tant y a, que pour la confidération de ces chofes, & que l'Hiver s'approchoit, le Roy redoubla toute diligence & follicitude de remettre fes forces enfemble & redreffer une autant belle & forte armée que fon ennemy l'euff peu avoir en

(a) Il faut lire le départ.

1557. l'assaillant, afin d'avoir sa revanche sur luy. Et pourtant de rechef fut envoyé au devant des Suisses le sieur de Varassieux, pour hafter ceux qui venoient de leur pays freschement lesquelles estoient déjà sur les marches des Duchez de Bourgogne & de Champagne : & les sieurs de Mandosse & Bois Rigault, furent envoyez à Lyon au devant des quatre mil qui venoient de Piedmont. Pareillement en ce temps qui estoit environ la my-Octobre, le sieur de Marolles ordonné commissaire pour recevoir & conduire les Allemans nouveaux de Reifberg, manda qu'ils estoient arrivez à Issutille, sur les lizieres de Champagne. Et de ailleurs, MM. de Guise & d'Aumalle estoient au chemin de leur retour, que l'on esperoit estre en bref, selon que les nouvelles en estoient récemment arrivées, & lesquels encore se hastoient pour ne défaillir à la nécessité. Estans toutes ces choses rangées en telle disposition que l'ay cy dessus narré, & mieux encore que ne le pourrois exprimer, le Roy manda à M. de Nevers se retirer à Compienne, où il avoit proposé recueillir son armée : auquel lieu incontinent que ce Prince fut arrivé, s'employa à rendre ceste ville forte & defensible adjoustant au naturel l'artifice : d'autant qu'il

falloit qu'à la nécessité , & pour l'heure , elle 1557.  
 servist de frontiere à la France : faisant en  
 premier lieu eslever deux fort larges & hautes  
 plateformes , & autant belles qu'il en soit en  
 tout ce Royaume : l'une , pour commander  
 sur toute la planure qui est entre la forest  
 & la ville , & l'autre sur tout le bas & le  
 cours de la riviere , & le long de la prairie  
 & au surplus départant toute diligence à rem-  
 parer ceste ville , flanquer de bastions , cazes-  
 mattes , terrasses , cavaliers , & traverses , de  
 forte qu'y arrivant le siege , l'artillerie de  
 l'ennemy y eust trouvé à manger & despendre  
 pour un long temps. Avec tout cela fait des-  
 feigner & relever de trenchées l'enclofture  
 d'un camp , si large & spacieuse , qu'une  
 armée de cent mil hommes y eust peu loger  
 avec tous équippages & provisions , & aussi  
 seurement que dans une ville , avec toutes  
 aisances tant de la rivierre que d'estendue.

Pendant que M. de Nevers entendoit à  
 fortifier la ville de Compiègne , & y dresser  
 le camp , & l'enclore de trenchées , ne délais-  
 soit pourtant (selon qu'il avoit accoustumé  
 d'en user à Laon) d'envoyer journellement  
 voir & recognoistre l'ennemy , mais je dy de  
 si près , qu'il faisoit peu souvent délibérations  
 & sorties que ce Prince incontinent ne le

1557. sceust. Aussi sur ce propos veux-je bien, & puis affermer de luy qu'il n'y a Prince en tout le monde qui face plus grande despense, n'y meilleure récompense aux espions, & à ceux qui luy font certains rapports que luy. Qui est cause, qu'estant seurement adverty, il ne met rien au danger, & n'entreprend gueres de besongnes dont il ne vienne heureusement à fin. Mais pour ne donner opinion à personne que je veuille blandir & flatter, je diray qu'entre autres entreprises que ce Prince ayt fait à Compiègne, estant un jour (dont je ne suis records (a) ) adverty que la garnison de Chaulny, qui estoit fort grosse, de quatorze a quinze cens chevaux ordinairement avoit accoustumé de sortir en campagne, & ne se contentoit seulement de venir volder & faire destrouffes bien avant en pais, ains trouvant nos garnisons de Couffy & de Soissons, pour estre en plus gros nombre & les plus forts, les rembarroient jusques dans les bois proches dudit Couffy, sans qu'ils les osassent attendre : proposa de leur dresser une cargue, & de s'y trouver si à point, qu'en une fois les récompenseroit pour toutes. Parquoy pour mieux celer ceste conduite, voulut aller à Soissons,

(a) Que je ne me rappelle pas.

soubs couleur d'allervoir dix huit enseignes de 1557. Suisses qui y estoient arrivées : duquel lieu manda incontinent à M. de Bordillon, se trouver à certain jour & endroit, en embuscade, avec deux cens harquebusiers à pied & partie de ce qu'il avoit de cavallerie à la Fere : & luy d'autre costé, avec deux cens hommes d'armes, & les Reitres : & le Prince de Condé avec sa cavallerie légère, à ce mesme jour se trouverent embusquez dans ces bois assez près de Chaulny. D'où fut envoyé le seigneur de Janliz (a) avec sa compagnie de cavallerie pour semondre ceste garnison à sortir, comme elle faisoit précédemment, & pour les attirer à l'escarmouche : comme il feit fort bravement & hardiment, & ne faillirent ceux qui estoient demeurez, au nombre de trois à quatre cens chevaux, & quelques Espagnols à pied, à sortir : estimans que c'estoient seulement leurs voisins ordinaires qui les venoient voir, & se jugeoient assez forts pour les recevoir. Lesquels aussi feirent fort bien, comme pareillement le Seigneur de Janliz sceut sagement & cautelement les soustenir, prenant sa cargue de loing en les attirant, & essayant d'amener au combat tout le surplus de ces douze ou quin-

(a) François d'Hangeft, Seigneur de Genlis.



1557. ze cens chevaux qui s'y estoient autrefois veus , & qui coustumierement en fortiroient pour de tout cela à un coup faire desfaitte & route , & en rendre la victoire plus glorieuse & belle , selon que tout le fait estoit seurement disposé & appareillé. Mais de malheur ce jour mesme estoient partiz pour aller à leur camp , où ils avoient esté mandez , & ne s'y trouva que ce nombre que j'ay dit cy dessus. Tous lesquels soldats à la vérité démontrèrent fort grand devoir & hardiesse à se bien défendre : ce néantmoins se sentans foibles , ne s'essoignoient par trop de leur fort. Ce qu'estant apperceu de M. de Nevers , & qu'ils venoient à l'escarmouche plus froidement qu'ils ne (a) souloient , & autrement que l'on ne luy avoit fait entendre , commanda au Comte de Barbize ( qui estoit adonc chef des Reitres ) qu'il marchast & se montrast avec ses troupes , & qu'il se meist en veuë des ennemis : & d'autre part les chevaux légers se meirent & gaignerent entre la ville & eux de sorte qu'ils se trouverent enveloppez : où fut pris un Capitaine Albanois , chef de la cavallerie qui estoit demeurée dans Chauny , & le surplus de ses gens furent tuez ou pris. Et quant aux gens de pied Espagnols , qui

(a) Plus froidement qu'à leur ordinaire.

s'estoient coulez le long d'une trenchée, le 1557. voyans enfermez & enclos de tous endroits, se jetterent dans une petite maison à cent pas de la ville ; laquelle ils percerent pour se défendre à coups d'harquebusades, & y resisterent si longuement qu'ils peurent, & tant que le Prince Condé fait descendre à pied la compagnie d'harquebusiers du sieur d'Alligny, pour les assaillir : ce qu'il feirent de telle ardeur & promptitude, qu'ils les forcerent & rendirent aux abbois, & en telle extrémité, que le Capitaine ne voulant mourir là dedans misérablement, sortit hors de ceste maison l'espée nue au poing, & une targe (a) en l'autre bras, qui fut incontinent saisi, estant le surplus de ses gens exécutez ou prisonniers. Et ainsi qu'il requeroit & vouloit rendre sa foy, le Capitaine Launay le vint tuer assez près du prince de Condé. Lequel comme prince de grand cueur, & ne voulant supporter ceste outrecuidé outrage en sa présence, en voulut d'autant recompenser le Capitaine Launay : qui pour éviter ceste fureur allégua pour ses excuses, que ce Capitaine Espagnol avoit blessé à mort le plus vaillant de ses soldats & qu'il sçavoit de vray qu'il avoit fait fort mauvaise guerre aux

(a) Espèce de bouclier.

1557. François prisonniers à la journée de S. Laurent : suppliant très-humblement ce Prince , pour ces causes luy pardonner son impatience & prompt cholere , comme il fait. En après M. de Nevers fait sonner la retraite , reprenans son chemin à Soissons , & faisant marcher au pas & en ordonnance ses forces , sans aucune perte n'y rencontre : comme aussi fait M. de Bordillon à la Fere. Depuis l'on a sceu que l'allarme en fut donnée bien soudaine & eschauffée au camp des ennemis , qui n'estoit qu'à quatre lieues de là : tellement que ce jour , quand les nouvelles y arriverent , desbanderent plus de quatre mil chevaux , pour se mettre à la suite des nostres : mais ils n'y perdirent que temps & peine , & y arriverent trop tard : combien que le lendemain pensans que l'on y retourneroit , & qu'ils pourroient avoir leur revanche , s'y embusquerent , & y apprestèrent *la bienvenue & réception* : mais ce fut en faute , & demorerent toujours les frais sur eux : car ce ne fut celle (a) part que M. de Nevers les alla revoir , ains devers Noyon.

En telles & semblables courses & entreprises se passa la pluspart de ce mois d'Octobre pendant que les ennemis fortifioient S.

(a) Ce ne fut de ce côté.

Quentin, Han, & le Castelet : ou il beson- 1557.  
 gnoient à bras desployez, & en assiduité con-  
 tinuelle, voyans leur armée journallement  
 affoiblir par diverses causes & accidens, &  
 pareillement que l'importune saison d'Hyver  
 approchoit fort : & doutans que l'armée de  
 France, se trouvant forte & bien tost com-  
 plette, comme ils sçavoient & voyoient à  
 l'œil qu'elle s'engrossissoit ordinairement, de  
 premier œuvre s'y adresseroit : où trouvant  
 les ouvrages imparfaits, seroit aisé à recou-  
 vrer, ce qu'avec grand fraiz auroit acquis  
 & amélioré. Le Roy Philippes deslors ( com-  
 me l'on disoit ) s'estoit retiré à Cambray, &  
 à Bruxelles, avec la pluspart des Princes, &  
 grands Seigneurs qui ont accoustumé de le  
 suivre. Et le Roy estoit aussi à saint Ger-  
 main en Laye, donnant ordre de remettre  
 & renforcer son armée de tous équipages :  
 laquelle adonc se faisoit fort grosse, & mul-  
 tiplioit tous les jours : car la pluspart des  
 Suisses estoient arrivez, aussi estoient les  
 bandes nouvelles d'Allemans : avec ce, l'on  
 y avoit fait venir les autres vieilles compa-  
 gnies qui estoient à Amiens. Et journallement  
 s'y assembloient & venoient compagnies nou-  
 velles de toutes les parts de ce Royaume :  
 tellement que l'on n'attendoit plus pour la

1557. rendre du tout complete, que le secours qui retournoit d'Italie, que l'on faisoit séjourner en Bresse & Lyonnais, costoyant ce Baron de Polleville, duquel j'ay tant de fois parlé cy dessus. Et pour ce qu'il tombe à propos, & que le succez de ses entreprises tout autre qu'il ne le se promettoit, advint en ceste mesme saison, j'en diray icy un petit mot. C'est qu'après qu'il eut son armée dressée, au nombre (comme l'on estimoit) de dix à douze mille hommes de pied, où il y avoit six mille corselets, & de douzé à quinze cens chevaux, passant par les montagnes de Vaulges, & le Comté de Ferette, & lisant le Bassigny, entra dans la Franche-Comté, entre la Comté de Montbeliard & Langres : où MM. les Comtois, sous couleur qu'ils disoient y estre par luy contraincts contre les promesses & pactions de leur neutralité, luy donnerent passage, vivres, & autres provisions de camp. Et delà vint descendre en la Bresse, esperant en peu de jours la saisir, & s'en rendre maître, par le moyen de certaines intelligences qu'il avoit avec quelques gentilshommes de ceste province, & autres de leurs voisins mal intentionnez envers le Roy. Et d'abordée alla planter le siege devant Bourg, qui en est la principale ville, estimant la trouver

despourvue de toutes choses & défense, & en 1557. bref luy estre rendue. Ce que toutes fois il ne trouva : car le seigneur de la Guiche, qui en est Gouverneur, & le Baron de Digoine, qui y estoit son Lieutenant, estans advertiz de sa venue, ou s'en doutans, y avoient desjà fait entrer la compagnie dudit seigneur de la Guiche, & quelques autres compagnies de gens de pied. Et d'autre part l'on a peu voir cy dessus, comme le Seigneur d'Eschenets avec sa compagnie le suivoit continuellement de près, comme aussi faisoit le seigneur de Jours avec ses huit enseignes de la Légion de Champagne : lesquels lui tindrent tousjours si prochain voisinage, qu'aussitost que luy se trouverent près de Bourg, où ils entrèrent : en quoy ils firent un fort grand devoir, & service au Roy, & à la République : & ainsi se trouva frustré de sa premiere opinion. Pendant qu'il arrestoit & entreprenoit ce siege, l'armée du Roy qui retournoit de Italie, arriva toujours à la file : & estans déjà venus deux mille harquebusiers fort braves, & soldats esleus, conduicts par M. le Visdame de Chartres, furent conduicts & entrèrent dans ceste ville. Et d'ailleurs l'on y feit approcher couvertement, & sans faire bruit, quatre mille Lansquenets : estant toute la gendar-

1557. merie, qui estoit arrivée, & arrivoit journellement, arrestée & logée ès environs de luy, tant en la Bresse, que Lyonnais, & Masconnois, en intention de luy faire sentir le payement de sa téméraire & malfondée délibération. Enfin, après qu'il eut par trois fois remué son camp devant ceste ville, se doutant, à mon advis, & prévoyant son danger advenir, le xvj de ce mois d'Octobre, le Seigneur d'Eschenets fit sortir de ceste ville sur l'entrée de la nuit cinquante harquebusiers, pour aller reconnoistre son camp, & la contenance & assurance de ses gens. Lesquels harquebusiers ayans tué d'arrivée les sentinelles, donnerent & eurent telle hardiesse, que d'enfoncer leurs corps de gardes qu'ils massacrèrent en partie ( 10 ) & tournerent l'autre en fuite : mettans en tel effroy tout le reste de leur armée, que dès l'heure elle deslogea, & fit si grande diligence à marcher & se retirer, qu'avant que les nostres en sceussent certaines nouvelles & fussent prests à les suivre, ils avoient déjà cheminé & passé quatre ou cinq grandes lieues sans regarder derriere eux, laissant plusieurs malades, vivres, meubles au lieu d'où ils départirent : & reprindrent le chemin de la Franche-Comté, d'où ils estoient

venus. Bien tost après l'on sceut qu'ils se rompoient d'eux mesmes & abandonnoient ce baron de Polleville leur chef : pour ce qu'il ne leur avoit rien feu tenir de ce qu'il leur avoit promis. Voilà l'issue & l'effect de l'armée du Baron de Polleville, que le commun populaire appelloit le secours que le Roy de Boême envoyoit au Roy Philippes, & d'autres, *l'entreprise du Duc de Savoye*. Après qu'il eut essayé de mutiner le peuple de Bresse, & de Savoye, parmy lequel je peux bien dire qu'il y en avoit beaucoup de très-mauvaise volonté envers le Roy, & la France : desquels les aucuns s'efforcèrent la demonstrer alors, & les autres la dissimulerent.

Incontinent après la retraite de ce Baron de Polleville, toutes ces forces qui estoient de pardelà, prindrent le chemin, & se retirerent à Compienne, où se faisoit le plus gros amas à l'assemblée generale de l'armée du Roy : & estoit Monsieur de Guise desjà quelques jours de retour d'Italie, & arrivé à S. Germain en Laye, où il vint trouver le Roy. Lequel après y avoir quelque temps sejourné, le fit son Lieutenant general sur tout son Royaume & l'envoya en ce lieu de Compienne, pour disposer & commander sur toute

(a) Près de Sa Majesté.



142 MÉM. DE FRANÇOIS DE RABUTIN.

1557. son amée : retirant riere Sa Majesté Monsieur de Nevers , pour luy donner intermission & repos , après avoir supporté toutes les fatigues & labeurs que l'homme peult soustenir & souffrir pour la tuition de ce Royaume , avec tant d'heur , moyennant la grace de Dieu , que sa prévoyance & magnanime constance , avec bien petites forces , a tousjours prevenu l'ennemi en ses délibérations , & a tenu sous bride & en doute la prospérité de son pouvoir dont pour le moins l'Eternel lui fera condigne retribution , & la France luy sera à jamais redevable.

*Fin du neuvième Livre.*

# MEMOIRES

DE

FRANÇOIS DE RABUTIN.

LIVRE DIXIEME.

*De la prise de Calais, Guines, Hames, & de tout le Comté d'Oye : par le preux & triumpant Prince & Duc de Guise. De la prise du fort Chasteau de Herbemont és Ardennes, par le magnanime & victorieux Prince, le Duc de Nivernois : Et des grands estats du Royaume de France, tenus à Paris au mois de Janvier, en l'an 1558, avant Pasques.*

SE trouvant l'armée du Roy assemblée à 1558. Compienne, dans le mois de Novembre, & parfaitement accomplie de tout attirail & munitions, pour être employée & mise en besongne : fut mis en conseil & considération, que de premier exploit, l'aller heurter & presenter aux rempars & fortifications de Hau, & saint Quentin pour essayer & faire effort de les reprendre, ce seroit adjouter seconde ruine à la premiere, & commencer besogne au souhait ( peult estre ) de l'ennemy. Eu esgard que se doutant de ceste

1558. delibération, il auroit muni ces places tellement, que sans remuer les armes, ni desgainer espées, il seroit spectateur seulement de nous voir desfaire & combattre du froid & de la famine : estant desjà l'Hyver du tout venu & le país circonvoisin de fond en racine degasté, brullé, & destruidt, sans que nullement il y eust ordre d'y recouvrer vivres, mesmement pour les chevaux : outre ce que la pluspart de nos forces ( & sur tout la gendarmerie ) estoit fort debiffée & harassée, tant de ce voyage d'Italie, que pour les fatigues de l'Esté précédent. Parquoy fut jugé le plus certain avis abuser l'ennemy en ses opinions, & entreprendre tout au contraire de ce qu'il pourpensoit, selon que luy-même par expérience nous l'avoit demonsté : qu'il valoit mieux s'adresser ailleurs où l'on le pourroit tirer de son fort & l'esloigner, que s'arrester à ce qu'il avoit parfaitement appareillé pour nous amuser & nous laisser nous mesmes consumer. Ainsi fut remise ceste entreprise à autre saison plus propre, pour mettre en avant celle de Calais, que l'on a voulu toutefois dire dès long temps auparavant practiquée & menée, mesmement par la sage conduite & intelligence du seigneur de Senarpont, prudent gouverneur du Boulonnois, (1) & toutefois

fois tousjours retardée & empeschée par 1558.  
 diverses & survenantes occasions : de sorte  
 qu'il m'a esté dit pour chose véritable que  
 s'il eust pleu à Dieu departir tant de grace  
 à Monsieur le Conestable, que retourner heu-  
 reusement le jour S. Laurent, le lendemain  
 ou jours suivans, il partoit pour paracheyer  
 ceste entreprise. Ce nonobstant qu'à ceste  
 fois elle a eu un Prince autant vaillant &  
 prompt executeur qu'il en peult être en ce  
 monde, comme l'effect en est fort & apparu  
 universellement. En narrant laquelle execu-  
 tion, je suis contrainct suivre & réitérer à peu  
 près ce que desjà en a esté escrit & publiée,  
 pour n'y avoir esté present, toutefois en ayant  
 eu autres certains advertissemens : Ce que  
 néanmoins j'ay bien voulu faire pour en con-  
 server & continuer plus heureuse mémoire,  
 comme d'un œuvre autant grand & mémora-  
 ble qu'il en advint en France depuis deux  
 cens & dix ans, que, cette très-forte ville avoit  
 esté prise & possedée des Anglois : comme  
 d'une entreprise si promptement & soudaine-  
 ment exploitée, en chose que l'on reputoit  
 comme imprenable & presque impossible que  
 l'on le nombre *entre les miracles, & cas es-*  
*merveillables de ce siècle* : principalement estant  
 advenue en ceste saison d'Hyver, où les marets

1558. (dont ceste ville est en la pluspart environnée) sont inaccessibles.

Doncques pour conduire ce fait plus covertement, (a) & pour en oster toute congnissance & suspicion aux ennemis, fut donnée une partie de ceste armée à Monsieur de Nevers, comme dixhuit ou vingt enseignes de Suisses, & autant d'Allemands, & douze ou quinze de François, & cinq ou six cens hommes d'armes, & quelque nombre d'artillerie, pour mener en Champagne : faisant courir le bruit, que c'estoit pour aller prendre Luxembourg, & Arlon. Et monsieur de Guise avec l'autre partie demouroit en Picardie, tant pour empescher l'ennemy d'avitailler S. Quentin, & Han, que pour tenir en assurance les places de la frontiere, comme il feist, pendant que Monsieur de Nevers s'acheminoit en son voyage, pendant aussi que de nouveau l'on recognoissoit le moyens & advenues pour donner bonne issue au fait de Calais, & que l'on confideroit s'il y seroit point intervenu quelque

(a) M. de Thou ( Liv. XX ) dit qu'avant tout on chargea Strozzi d'aller reconnoitre la place, que le 2 Novembre Strozzi, avec Maxime d'Elbene s'y rendit déguisé, & que sur le rapport de cet officier l'expédition fut résolue.

obstacle & empeschement, & quels soldats 1558. & garnisons estoient dedans. Les ennemis estans advertis du département de Monsieur de Nevers, & sçachans le Duché de Luxembourg degarny de gens de guerre, avec ce qu'il n'estoit pas fort, & en la pluspart enclos de ville & garnisons Françoises, departirent quant & quant un secours de gens & munitions pour y envoyer en toute diligence. Estant Monsieur de Nevers arrivé à Varennes, & à Clermont en Argonne, & à l'entour de Stenay, après y avoir fait temporiser pour quelques jours sa petite armée, voyant qu'il ne se rencontroit rien de soudaine prise, selon qu'il avoit esté ordonné, renvoya ses forces de pardeçà, devers Monsieur de Guise: lequel s'estoit desjà avancé vers Amiens, feignant vouloir avitailler le chasteau de Dourlan, & lequel ayant entendu nouvelles du bref retour des forces de monsieur de Nevers, passa encor plus oultre, sous ombre d'aller pareillement munir & renforcer Ardes, & Bouloigne: retenant en ceste sorte l'ennemy en doute de ce qu'il vouloit tenter (a) tout

(a) Le projet des François n'avoit pas échappé à Philippe. Il en avertit la Reine Marie, on prit de jetter du secours dans Calais. Le ministère anglois se défioit de Philippe, & le refusa.

1558. à un coup. Après qu'à grandes journées les troupes de monsieur de Nevers, furent arrivées & rejointes à monsieur de Guise, ce Prince ayant son appareil prest, suivant sa très-grande promptitude, le premier jour de Janvier se présenta devant le fort Nieullay. Où d'arrivée trouvant un petit fort palissé & relevé de terre, que les Anglois avoient basti à sainte Agathe, petit village proche & sur le commencement de la chaussée qui va au pont de Nieullay, le fit assaillir par deux ou trois mille harquebusiers esleuz, soutenuz de vingt cinq ou trente chevaux, avec telle furie & hardiesse, qu'ayans remis & rechassé une enseigne de ceux qui le gardoient, sortie à l'escarmouche à la faveur du canon & du maretz, accompagnée & couverte de soixante ou quatre vingts chevaux, finalement les contrainrent l'abandonner, & se retirer au grand fort de Nieullay (a). Ce qui donna, à mon advis, pour le premier bond, grand estonnement aux Anglois: car je crois qu'ils ne se cuidoient pour l'heure estre si près d'estre assiegez, & ne jugeoient les forces des François si grandes & si voisines: & au contraire, ceste premiere victoire, augmenta le courage

(a) Newnam Bridge, c'étoit ainsi que les Anglois appelloient ce fort.

aux nostres, & grand espoir de venir au-dessus 1558.  
du principal, quand ils virent les ennemis de  
premiere lutte ne les avoir peu soutenir.

Tout sur l'heure, encore qu'il fut desjà  
tard, monsieur de Guise & monsieur de Ther-  
mes, reconnurent ce fort de Nieullay, & à  
l'instant furent commencées les approches &  
trenchées, & l'artillerie amenée & logée  
en diligence pour commencer dès que le  
jour poindroit, à le battre. Et pource que  
tout le fruit & l'effet requéroit une très-  
grande promptitude, afin de rendre les  
assiegez entierement étonnez, & sans loi-  
sir de s'asseurer & recognoistre, & hors  
d'espoir de pouvoir estre secouruz : (a)  
de mesme train ce Prince avoit fait marcher  
une partie de son armée & artillerie à main  
gauche, le long des Dunes pour les occu-  
per, & pour se présenter & gagner un autre  
fort qui est à la pointe desdites Dunes,  
appellé Risban (b) : lequel commande & tient  
subject tout le port, & empesche qu'il n'y  
peult aborder aucun vaisseau ememy. Ainsy  
il estoit necessaire pour obtenir après la ville  
de Calais, se saisir tout à un coup de ces deux

(a) De Thou, & la Popeliniere, en décrivant les  
opérations de ce siège, ont suivi la relation de Rabutin.

(b) Risbank.



1558. extremitez & forts : l'un desquels ( qui est celuy de Nieullay ) garde & defend toutes les chauffées , & advenues par terre ( estans celles parties marescageuses ) afin de re-trencher ce passage aux Flamens de la pouvoir secourir : & de l'autre, qui est Risban, pour aussi ne laisser prendre terre & port au secours qui leur pouvoit estre envoyé d'Angleterre , n'estant ce port de Calais, que Cesar appelle en ses Commentaires (a) *ITIVS PORTUS*, distans du premier port d'Angleterre , qui se nomme Douvres , que trente mille pas. Parquoy ayant monsieur de Guise toute la nuit avec d'Aumalle son frere, le Marechal Strossy, les sieurs de Thermes , d'Estrée , grand Maistre de l'artillerie , de Sansac , de Tavanès , Dandelot, & de Sarnapont, revisté & reconnu ces Dunes , approcherent encore de plus près ce fort de Risban. Et tout à l'instant la mer estant basse , fit conduire le jeune Alegre & un autre Gentilhomme par le sieur de Rendan, en un endroit du port où il avoit sceu y avoir un passage, pour le sonder, comme il fut fait & trouvé : sur le champ fut resolu avec tous les Capitaines , de battre & assaillir ces deux forts ensemble. En quoy

(a) *Iccius Portus*. il s'en faut bien que tous nos érudits s'accordent sur ce projet.

monfieur d'Eſtrée ſe rendit ſi ſoigneux, & fit 1558.  
 de telle affiduité travailler & Vaſtadours & Ca-  
 nonniers, que le lendemain quatrieme de ce  
 mois, ſon artillerie ſe trouva trois heures  
 devant le jour preſte & braquée en tous ces  
 deux endroits, & dès que le jour apparut, en  
 meſme temps commença à tonner & foul-  
 droyer d'une part & d'autre. Ce qui espou-  
 venta tellement les aſſiegez, que ceux du  
 port de Nieullay, à la premiere ou ſeconde  
 vollée quitterent la place, & à la haſte ſe re-  
 tirerent dans la ville de Calais. L'o an voulu  
 dire depuis qu'ainſi leur avoit eſté mandé,  
 pource que la ville eſtoit mal fournie d'hom-  
 mes. Et s'eſtant monſieur de Guiſe en ceſte  
 forte ouvert ceſte premiere entrée & advenue,  
 fit incontinent entrer & loger les François là  
 dedans, où il trouva force artillerie, pouldres  
 & munitions. En après, pour fermer le pas  
 à tout ſecours qui pouvoit venir par terre  
 dans la ville & le maretz, derriere les chauſ-  
 ſées, vingt enſeignes de Fanterie François,  
 & les Allemans du Ringrave, avec huit cens  
 Reitres, deux ou trois cens hommes d'armes,  
 ſoubs la conduite du Price de la Roche-sur-  
 Yon : laiſſant au ſurplus monſieur de Thermes  
 avec autres compagnies de Cavallerie & Gen-  
 darmerie, & les Suiffes, ſur l'advenue de Gui-

1558. nes aux Dunes, où ce Prince avec le demeurant de l'armée, alla camper. Une heure ou deux après la prise du fort Nieullay, ceux qui estoient dans celuy de Risban, se rendirent à la discrétion de monsieur de Guise, duquel ils furent traitez humainement: & demeura ainsi ce Prince saisi & emparé en un mesme jour des deux principales places qui luy estoient très importantes & nécessaires, pour jouir de sa pleine victoire. Parquoy tenant & poursuivant de près ceste heureuse occasion, que la favorable fortune luy presentoit, le Mardy en suivant, quatrieme de ce mois, fit amener & loger six canons, trois longues coulevrines devant la Porte à l'eau, pour rompre les flancz & defenses, & fait là remuer terre, & relever terreplains & gabionnades, comme s'il eust voulu en cest endroit, dresser sa principale batterie: ayant avec plusieurs vollées de canon desarmé ceste porte, & ouvert & fracassé en cest endroit quelques tours qui pouvoient nuire aux assaillans d'aller à breche qu'il délibéroit entamer, tenoit ainsi les assiegez en opinion que ce seroit celle part (a) qu'ils se devroient le mieux defendre: sans se douter du Chasteau, qui estoit creux & à sec, & sans aucuns rempars, où tout à un

(a) De ce côté.

coup l'on adressa autres quinze canons en 1558. batterie : chargeant & deschargeant tout le jour ceste tempeste d'artillerie, de si esmerueillable furie, que sur le soir la breche se fit fort large & apparente.

A l'heure mesme avant que la nuit fust venue monsieur de Guise fit passer monsieur Dandelot avec douze ou quinze cens harquebusiers & corcelets, une infinité de Gentilshommes, pour aller investir & se fortifier au long du quay, & l'estendue du port, qui estoit entre les Dunes & la ville, & pour auquel lieu aller falloit passer quelque peu d'eau: luy ordonnant en oultre, que si tost qu'il s'en feroit rendu maistre, il fist besongner chacun à creuser une trenchée & traverse avec des outils qu'il fit lors bailler, à tous les soldats, qui traversast & allast respondre à la douve & muraille du fossé en cest endroit, que l'on feroit rompre en après : par où s'escouleroit l'eauë des fossez dans le port, & par où aussi l'on pourroit aller à couvert depuis ledit port jusques esdits fossez, sur ce propos fault il aussi que je die, que de si longue main avoit esté pourvu aux artifices, & choses nécessaires pour ce siege, qu'expressément pour passer les hommes & autres munitions sur les glaces & lieux marescageux, l'on avoit fait porter par

1558. mer grande quantité de clayes poissées afin que l'eauë ne püst mordre & les transpercer & corrompre. Et pour couvrir les harquebusiers, à cause que le sable & la greve estoit découverte & en vue l'on avoit fait amener pareillement grand nombre de pierriz & pailliz de bois très sec, pour estre plus forts & legers, de la haulteur d'un homme, & de l'espaisseur de demy pied, couverts au dehors de trois ou quatre doigts de papier collé l'un sur l'autre, chose que l'harquebusade ne peut faulser aisément : lesquels avoient par le bas un appuy, au bout duquel estoit une pointe de fer longue d'envion un pied & demy bien asserée, pour le planter, afin qu'il enstrast plus facilement en terre quelque dure qu'elle fust. Et derriere iceux pailliz ( que l'on (a) a appellé Postes ) les harquebusiers pouvoit tirer plus assurément par une petite lumiere qui estoit au milieu. Voyant monsieur de Guise que la breche s'ouvroit fort, & pouvoit estre raisonnable dans deux ou trois vollees de canon, se délibéra au plustot d'y faire donner l'assault. Cependant pour tenir tousjours les ennemis en allarmes, & les empescher de s'y rempa-

(a) M. de Thou ( Liv. XX ) nous apprend que les clayes poissées dont on vient de parler, & ces boucliers nommés Postes, étoient de l'invention de Senarpont.

rer , fit passer sur les huit heures du soir , 1558. après la retraite de la mer , le sieur de Grandmont avec deux ou trois cens harquebusiers , des plus assurez & justes , pour aller reconnoître la contenance des assiegez , & pour avec force harquebusades , desloger ceux qui s'y présenteroient , & monstrent le nez. Et de mesme suite le Mareschal Strossy avec autres deux ou trois cens harquebusiers conduits par le Capitaine Sarlaboz , & cent ou deux cens pionniers , alla gagner l'autre bout du port , pour s'y loger en des petites maisonnettes qui y estoient : & là se fortifiant avec une trenchée , y demeurer du tout supérieur & commander à tout ce port. Toutefois les boulets y pleuvoient si espessement , qu'après y avoir esté tuez vingt ou vingt-cinq , que soldats que pionniers , furent contrain's s'en retirer , & se rendre vers monsieur de Guise , lequel n'en estoit loing , s'estant desjà avancé & passé près du bord , avec messieurs d'Aumalle & Marchis (a) d'Elbeuf ses freres , & messieurs de Montmorency , & de Bouillon , suivis de plusieurs Gentilshommes. Sur ces entrefaites , ayant ce Prince fait reconnoître la breche par deux ou trois fois , tant par le seigneur Brancazzo , (b) que par autres , &

(a) Le Marquis d'Elbeuf, (b) Brancas.

1558. estans adverti qu'il estoit temps, & qu'elle se trouvoit preste à estre assaillie : sans attendre plus longuement, fait donner le signal, & fait avancer le Seigneur de Grandmont des premiers avec ses harquebusiers, soutenuz d'autant de corcelets, conduits par le Marechal Strossy : suivis encore deux ou trois cens soldats. Et luy d'un autre costé ayant passé dans l'eauë jusqu'à la ceinture, se mit le premier devant toutes les autres troupes jusques au pied de la breche : laquelle les François assaillirent de premiere furie de si grande hardiesse & impétuosité, qu'après avoir taillé en pieces ceux qu'ils rencontrèrent des premiers, contraignirent en peu d'heure le surplus leur quitter la place de ce chasteau, & les chasserent & rembarrerent dans la ville. Ainsi les nostres à vives forces s'advantagerent de ce passage & premiere entrée, dans Calais : où monsieur de Guise leur commanda se fortifier, & ne s'en laisser débouter pour le surplus de la nuit : leur laissant pour chefs & conducteurs, messieurs d'Aumalle & Marchis d'Albeuf ses freres : & luy, pource que la mer s'enfloit, repassa de l'autre part en l'armée afin de leur renvoyer secours incontinent qu'il seroit jour, & afin qu'il n'y advint désordre.

Quand les Anglois se furent un peu recognez, & eurent repris leurs sens, se repentant de la grande faute qu'ils avoient faite, d'avoir abandonné si soudainement ce chasteau, par où ils voyoient l'ouverture aux François dans leur ville : ils retournerent avec une plus grande hardiesse que celle de l'assault, pour recouvrer ce chasteau : jugeant que ceux qui seroient là dedans ne pourroient soutenir longuement, & ne seroient secouruz, à cause que la mer étoit haulte & enflée. Pourtant la teste baissée vindrent à r'assaillir les nostres où il y eut fort aspre & obstiné combat : mais ils y trouverent si grande & rebelle résistance, que finalement ils en furent aussi reculez qu'auparavant. Ce nonobstant demourans opiniastres à regagner leur chasteau, amenèrent deux ou trois pieces d'artillerie sur l'autre bout du pont devers la ville, pour enfoncer la porte, & en chasser ceux qui s'y mettroient en défense : & d'une plate forme qui estoit sur l'un des coings de la grande place, faisant tirer en plomb là dedans infinies cannonades, leur sembloit qu'homme du monde ne s'oseroit y monstrier, rechargerent un autre assault encore plus furieux que le premier. Où s'il y fust bien assailli, encor mieux défendu : car les ayant repoulsez vivement, & y



1558, estans demeurez sur le champ morts. où bleffez plus de deux ou trois cens de leurs plus braves hommes, malgré eux & à leur nez, les nostres fermèrent les portes, & tout soudain les remparèrent par derriere. Dont après, tout courage & espoir défailirent aux Anglois, tellement qu'il adviserent deslors à parlementer & traiter de quelque composition grascieuse & honneste, que cuider davantage resister, & l'obtenir par force. Parquoy le lendemain au matin le Millord Dunfort, (a) qui en estoit Gouverneur, envoya devers monsieur de Guise, deux des principaux de la ville, qui demanderent fort grosses & advantageous conditions : toutefois finalement ils se rangerent, & reçurent les capitulations & articles qui s'en suivent. « Qu'ils auroient » la vie sauve, sans qu'aux personnes des » hommes, femmes, filles, & enfans, il fust » fait force, ny aucun desplaisir. Se retire- » roient les habitans de ladite ville la part » que bon leur sembleroit, fust en Angle- » terre ou en Flandres, avec leurs passeports » & saufs-conduits nécessaires pour leur seu- » reté & passages : demeurant ledit Millord » Dunfort, avec autres cinquante person- » nes, prisonniers de guerre, tels que

(a) Le Lord Wentvorth.

» monsieur de Guise voudroit choisir. Et 1558.  
 » quant aux autres soldats & gens de guerre,  
 » seroient tenus passer en Angleterre: lais-  
 » seroient l'artillerie, pouldres, boulets, ar-  
 » mes, enseignes, & généralement toutes  
 » munitions, tant de guerre que de vivres,  
 » en ladite ville, sans en rompre, brusler,  
 » cacher ny endommager aucune chose.  
 » Quant à l'or & argent monoyé ou non  
 » monoyé, biens, meubles, marchandises &  
 » chevaux, le tout demeureroit en la discrè-  
 » tion de mondit sieur de Guise, pour en  
 » disposer ainsi que bon luy sembleroit. Tou-  
 » tes lesquelles choses estant transigées &  
 » accordées le huitieme (a) de ce mois de  
 » Janvier, ce Prince commença à faire sortir  
 » & mettre hors la ville une grande partie  
 » de ce peuple: & le lendemain le reste  
 » suivit, ainsi qu'il leur avoit esté promis,  
 » sans leur estre fait aucun tort ny d'estour-  
 » bier, n'y demeurant un seul Anglois: mais  
 » bien une incroyable quantité de pouldres,  
 » artilerie, munitions, laines, & vivres qui

(a) M de Thou date cette capitulation du 10 Janvier: mais cet Historien convenant que le siége commença le premier de ce mois, & qu'il ne dura que sept jours, il s'ensuit qu'il a mal daté le jour où la capitulation se fit.

1558.» ont esté reservez & retenuz , & le surplus  
 » (a) fut donné en proye aux soldats.

En ceste forte en moins de six ou sept jours fut reconquise toute la ville de Calais , que l'on estimoit pour le présent comme imprenable : devant laquelle ( ainsi que le tesmoignent les Chroniques de France ) regnant Philippes sixieme , dit de Valois , & en Angleterte Eduard iij , l'armée anglesque tint le siege l'espace d'un (b) an entier. Finalement estans les assiégez reduicts à telle necessité & famine , que de manger les ratz , & les cuirs de beuf , estans dedans Capitaine & chef un vaillant chevalier nommé messire Jean de Vienne , leur fut rendue le troisieme d'Aoust en l'an mil trois cent quarante sept. Et de laquelle ville iceux Anglois ont jouy depuis le terme de deux cens dix ans : tellement que maintenant l'on peult dire qu'en ayant esté par eux depossedé un *Philippes Roy de France estant un Philippes Roy d'Angleterre* , elle a

(a) Le Duc de Guise partagea le produit de ce riche butin entre les officiers de son armée. Quelque besoin qu'on eut d'argent , on n'osa pas désapprouver ces libéralités : c'étoit ainsi que le Duc de Guise s'attachoit ceux qui servoient sous ses ordres.

(b) Ce fameux siège , soutenu par Jean de Vienne dura onze mois & quelques jours.

esté

esté reduite & remise ès mains de son vray & naturel Seigneur. Ainsi les faits esmerveillables de l'Omnipotent surpassent toutes les puissances & préméditations des hommes quelques grands qu'ils puissent estre. Il ne faut douter que lorsque les Anglois l'usurperent, elle ne fust de beaucoup moins forte qu'elle n'est pour le jourdhuy : car adonc, je pense, & comme encore l'on le peult veoir, qu'elle estoit seulement fermée & close de murailles de pierre, avec force tours rondes, proches les unes des autres, percées pour tirer fleches, & tous autres coups de traicts sans feu, à la vieille mode, sans aucun rempars, ny autres artifices & fortifications inventées contre l'esmerveillable tempeste de l'artillerie, dont à present l'on bat les forteresses. Mais en l'estat où elle est maintenant, est jugée l'une des plus belles & fortes villes de guerre de l'Europe : d'autant qu'oultre ce que naturellement elle est située en lieu inaccessible, pour estre environnée des trois parts de riviere, ruisseaux, & marescages, & de l'autre, flancquée de la mer, avec un fort grand & spacieux port : sans estre en rien sujette ny commandée, artificiellement ils luy ont donné une forme plus quarrée qu'autrement, revestue par le dehors de remparts fort larges, & massifs, & bien conroyez :

1558. ayant aux trois coings devers les marets trois gros boulevarts en pointe , & triangulaires , bien flanquez & armez pour courir & defendre les courtines : & à l'autre quarré devers les Dunes , est le chasteau , par lequel ( pour n'en avoir pas esté cogneu ou pour n'avoir remedié à l'imperfection ) est advenue ceste derniere prise. Outre plus ceste ville est en tout environnée de fossez larges & fort creux à fonds de cuve , tousjours pleins d'eauë , à cause qu'il y a une petite riviere qui vient devers Hames , laquelle passant à travers la ville les abreuve & remplit : aussi que tous les autres petits ruisseaux qui resourdent dans ces maretz , y tombent & s'y escoulent la plupart. Mais , ce qui est encore plus à louer en une ville de guerre , il y a une des plus belles places publiques qu'il est possible , en laquelle pour le moins l'on mettra en bataille de quatre ou cinq mille hommes. Pour conclure , je croy que ceste ville est accomplie de la meilleure part des perfections requises en une forteresse inexpugnable : & si le profit & le grand revenu du port l'ameliore encore davantage , pour estre l'un des principaux & renommez de la mer Oceane : auquel sont apportées de toutes les parties du monde infinies & inestimables richesses , & toutes sortes de marchandises , & de la aussi en après départies

& distribuées en divers pays & regions : de laquelle traficque & commerce revient journallement grand denier & emolument. En ce port à la prise de ceste ville furent trouvez , prins & saccagez ; quelques vaisseaux pleins & chargez de marchandises , & autres meubles de bonne estoffe & valeur : & dit on que d'autres se cuidans sauver à voile en mer , furent combattuz & arrestez. Toutefois il est fort difficile le spécifier & déduire plus apertement , d'autant qu'en tels saccagemens & pillages , le tout y est si confus , que le plus souvent le faux y précède le vray. Pendant aussi que l'on combattoit ceste ville , le tonnerre & bruit de l'artillerie étant entendu d'Angleterre , ou bien estans advertis de ce siège , furent armez force navires , & remplis de soldats & toutes munitions pour y envoyer secours. Mais quand ils approcherent , & qu'ils recogneurent les enseignes & croix blanches plantées & venteler (a) desjà sur la tour de Risban , & les murailles de la ville , sans approcher davantage , s'en retournerent , pour reporter advertissement de ceste mauvaise (2) aventure en leur pays.

Estant la ville de Calais surprise & emportée en si peu de jours qu'a esté dit cy dessus ,

(a) *Venteler*, c'est-à-dire s'agiter au gré du vent.

1558. par la tres prompte diligence de M. de Guise : fut en après disputé & consulté , auquel des deux l'on s'adresseroit ou à Gravelines , ou à Guines : d'autant que ces deux fortereſſes sembloient estre comme les deux espaules & appuis de ceste ville , & comme deux forts boulevarts & obſtacles , pour clorre les deux principales advenues : à ſçavoir Gravelines pour Flandres , & les Pays-Bas , & Guines pour France. Toutefois toutes causes ample-ment debattues & espluchées , la plus saine opinion réſolut ( à mon jugement ) que Guines importoit plus pour la conſervation de Calais que Gravelines , encore qu'elle fuſt plus forte & de difficile oppugnation ( a ). Selon lequel advis ce Prince d'invincible courage , & auquel le travail de la guerre eſt comme exercice couſtumier , propoſa l'assiéger , & n'en départir qu'il ne l'eust ou de gré , ou de force. Parquoy ſans donner grand loisir à l'ennemy de respirer & penser aux remedes , poursuivant de près sa victoire , le treisieme de ce mois enveloppa & alla assiéger Guines : là dedans estant chef , un grand Seigneur Anglois nommé Milord Grey ( b ) , avec

( a ) Attaque.

( b ) Le Lord Gray , Gouverneur de Guines fut moins ſcrupuleux que le Lord Wentworth. Il demanda

force gens de guerre , & toutes autres muni- 1558.  
tions. D'arrivée noz soldats François trou-  
vans la ville abandonnée , s'y logerent , pour  
s'en aider à battre & assaillir la forteresse qui  
estoit joignante : mais les Anglois les surpré-  
nans sur un commun desordre (a) des logis,  
firent une sortie par une poterne du chasteau,  
& les en debouterent de premiere furie , &  
maugré (b) eux mirent le feu par la meilleure  
part des maisons , puis se retirerent. Tantost  
après M. de Guise , suivant son accoutumée  
celerité & promptitude , fit commencer les  
tranchées encor que l'espouvantable & incre-  
dible tempeste de l'artillerie luy donna tous  
les empeschemens qu'il estoit possible : ce no-  
n obstant d'une obstiné assurance , sans in-  
termission fit poursuivre l'œuvre , où luy  
mesme pour augmenter les courages , & pour  
servir d'exemple à chacun , se presentoit le

du secours à Philippe , qui lui envoya six cens Espagnols.  
( Voyez M. de Thou , & Belleforest. )

( a ) C'est-à dire occupés au pillage.

( b ) Cette prise de la ville ne déci doit rien , puisqu'e c'é-  
toit le chasteau qu'il s'agissoit de forcer. Tavannes dans  
ses Mémoires ( T. XXVI de la Collection , p. 174 ) en  
racontant que deux jours après la conquête de Calais on  
s'empara de la ville de Guines , a voulu parler sans dou-  
te de l'évacuation que les ennemis firent d'eux-mêmes.



1558. premier, & avoit aussitost la main à l'outil & à tirer & poulsier le canon, que le moindre pionnier de toute la troupe. Et tellement continua à remuer terre & dresser gabionnades, que dans deux ou trois jours après il approcha & mit les bouches de son artillerie au nombre de trente cinq pieces, en batterie, jusques sur le bord & contrescarpe des fossez pour battre tant de droit fil, qu'en croissant & traversant en trois endroits: principalement l'adressant à l'un des plus grands & principaux bouleverts qui flancquoit d'un costé la courtine de la porte, & de l'autre part leur grand boulevert, qu'ils appelloient le grand boulevert de la Cuve: entreprenant le plus fort de ces bouleverts, sous esperance d'obtenir en après à bon marché les moindres & plus petits. Autant ou plus soudainement commença la batterie, laquelle dura sans cesse deux jours & demy, en si esmerveillable furie & tonnere, que le commun bruit est tel, en si peu de jours y avoir esté deschargez de huit à neuf mille coups de canon. De sorte qu'estant ce gros boulevert defarmé & ouvert, apparut dans le vingtième de ce mois raisonnable pour l'affaillir & forcer. Ce neantmoins M. de Guise bien instruit, & sçachant en combien de sortes & artifices se peut racoustrer & réparer une breche, & les

moyens & ruses que l'ennemy peult inventer 1558. pour y attrapper l'affaillant, & se fortifier au dedans : avant qu'y hazarder ses soldats voulut à plus que d'une fois faire recognoistre la breche & l'accès pour y aller. Et pourtant du premier coup envoya quatre soldats des plus dispos qu'il peut eslire, suivis d'une vingtaine d'autres braves & vaillans, qui en furent incontinent retirez par son commandement. Le lendemain de rechef y renvoya cinq ou six autres soldats non moins hardis & aventureux que les premiers : lesquels donnerent bon espoir & advenue de ceste breche. Ce nonobstant ce Prince très humain, ne se fiant à tous ces rapports, pour ne vouloir exposer à crédit & à une soudaine fricassée (a) la vie de ces vaillans hommes, qui sont volontiers des premiers en un bon affaire, encore une autrefois pour gagner & preoccuper des premiers le dessus, & le plus hault du parapet, qui estoit du costé des affaillans, afin de couvrir & soustenir certain nombre de pionniers, qu'il y fait monter par mesme suite, pour applanir & adoucir la montée de la breche qui estoit encore haulte & roide. Et com-

(a) Expression du tems qui signifioit la boucherie qui résultoit de l'effet des mines & feux d'artifices employés par les assiégés dans un assaut.

1558. manda toutefois à ces six vingt soldats n'attenter n'y entreprendre au par dessus de leur charge, & ce qui leur avoit esté commandé : à quoy ils obeirent, executans hardiment & vaillamment ceste entreprise : & se peult croire que ce ne fut sans experimenter & se soubmettre à infinis dangers qui sont ordinairement prests & préparez à ceux qui font les premiers essaiz des assaults. Combien que ce Prince les ayant en fort grand espargne, estimant leurs vies fort cheres, pour les soulager, les faisoit rafreschir & recharger de fois à autre. Enfin estant certain que le chemin estoit abbaissé & préparé, commanda à M. Dandelot, General sur toute la fanterie (a) Françoisise, se tenir prest avec ses soldats, pour quand il donneroit le signe se presenter promptement à l'assault. Et luy pour speculer & veoir à l'œil le commencement & l'issue de ce qu'il en adviendroit, & s'il estoit possible, le dedans de ceste breche, & l'appareil que nos gens y trouveroient, monta sur un tertre, & colline assez haulte : d'où il descouvrit, que pour soustenir & defendre ceste breche ne se presentoient tant d'hommes qu'il doutoit & avoit en opinion. parquoy tout à l'instant ce mesme jour xx de ce mois, feste

(a) On disoit autrefois *fanterie* au lieu d'*infanterie* ; & ce mot est familier à Rabutin.

S. Sebastian , fait avancer & marcher droit à 1558. la breche ( pour ouvrir le premier passage ) un regiment d'Allemans (a) esleus : lesquels de grande assurance & sans crainte s'y enfournerent ; par mesme moyen fait signe à M. Dandelot qu'il suivist avec ses troupes , comme il fit. Et tout cela ensemble fit un merueilleux effort pour entrer , se plongeans la plupart des soldats & entrans dans l'eau (b) , & les creux des fossés profonds de septante pieds de hauteur , de telle ardeur & desesperée hardiesse qu'ils en oubloient tout danger , fust de l'eau ou du feu : encore que M. de Guise eust fait bastir des ponts à travers ces fossés de pippes & vaisseaux vuides attachez les uns aux autres , sur lesquels lon avoit fait jetter & lier des planches & clayes : ce nonobstant la véhemente furie les précipitoit & pouloit tellement , qu'ils n'avoient esgard

(a) Choisis.

(b) Rabutin en voulant peindre l'intrépidité des soldats françois n'a pas fait attention que s'ils s'étoient jetés dans des fossés de soixante dix pieds d'eau, la plupart se seroient noyés. M. de Thou plus sage dans son récit , qui au surplus s'accorde avec celui de Rabutin , dit que le Duc de Guise fit traverser le fossé en question par l'infanterie sur des clayes & tonneaux qu'on lia ensemble. ( Voyez Liv. XX de son Histoire, )

1558. n'y à ponts n'y à passages pour le seul desir d'y entrer. Toutefois leur impetuofité ne peut estre si grande & furieuse, que de premier bond ne fussent repoullez par les ennemis, s'aidans fort bien de leur feux artificiels, & combattans pour leur tution avec une estrange & incroyable obstination. Ce qu'apercevant M. de Guise descendit incontinent de celle montagnette : & se representans au milieu d'eux reprenant les uns sollicitant les autres, leur remit de telle sorte le cueur en ventre, que retournans visages & recommençans de plus belle, redoublerent un extreme devoir, & s'y esvertuerent de telles forces, que les assiegez defaillirent sous le faiz, ne pouvans davantage soustenir ceste derniere recharge : & estans ainsi renversez abandonnerent l'entrée & la breche aux notres, avec perte des leurs de plus de trois à quatre cens hommes, entre lesquels se trouverent près de de quatre vingt ou cent Espagnols des plus braves & de réputation qu'ils eussent ; le surplus tourna le doz, & furent ou tuez à la furie, ou faits prisonniers. D'un autre costé ce jour mesme les Allemans du Colonel Reichroch (b), conduits par son nepveu, forcerent & emporterent deux autres petits boulevarts,

(a) Pour leur défense.

(b) Reckrod.

qui aussi avoient esté battus , où l'on avoit 1558. fait breches. Et ainsi fut ce jour du tout gagnée la basse court du chasteau. Le Mylord Grey avant ceste perte & prévoyant ce danger arriver , s'estoit retiré avec un sien fils , dans le vieil chasteau & leur principal fort , qu'ils appelloient le boulevart de la Cuve , comme aussi estoient les principaux Capitaines & meilleurs soldats : & avec eux avoient transporté leurs plus riches & précieuses bagues & meubles. Tous ceux là ayant quelque peu pourpensé à leur fait , ne se sentans assez asseurez & forts pour esprouver de rechef ceste *effrenée & comme enragée* furie des François , delibererent de parlementer. Et envoya le Mylord Grey ce jour mesme deux gentils-hommes vers M. de Guise , lui remonstrer , qu'en defendant ceste place de marque & d'importance , à la garde de laquelle il avoit esté commis il ne devoit trouver estrange n'y mauvais , s'il s'estoit comme homme fidele & selon son devoir bien defendu , & jusques à endurer l'affault , faisant autrement que c'eust esté contre son honneur & sa foy : le requerant enfin luy octroyer une honneste composition. Ce Prince , après avoir entendu ses propositions , en remit la responce au lendemain. Et non sans que depuis beaucoup d'hommes

1558. de bon jugement ne se soient grandement esmerveillcz, comme ce Mylord Grey que l'on a tenu entre les plus estimez & experimentez Capitaines de sa nation, perdit si tost cognoissance & entendement, & que si soudainement le cueur & le courage luy assoupi-  
rent, se rendant si legerement : sans adviser & considerer qu'il estoit encore sur pieds, & presque aussi fort qu'en premier, ayans encore ce vieil chasteau sain & entier de très forte & très ancienne matiere, environné de fossez fort creux & pleins d'eauë : où il eust fallu faire nouvelle batterie, & où aussi il se fust peu retrencher, estant la place assez spacieuse. Outre cela luy restoit ce gros & large boulevart de la Cuve, qui commandoit à tous les autres : le tout garny d'artillerie & munitions, defendu des mieux advisez & plus vail-  
lans hommes qui fussent. Mais en cela ne faut donner autre responce, *sinon que ce sont œuvres de Dieu, lequel quand il luy plaist déprime & rabaisse les grands, & fait faillir le sens & science aux sages, & extolle & esleve de mesme les petits & infirmes.* Or le lendemain, qui estoit le xxj de ce mois, M. de Guise accorda ceste composition qui s'ensuit au Mylord Grey, » que les soldats sortiroient » avec leurs armes, mais que leurs enseignes

» demeureroient dans la place , avec toute 1558.  
 » l'artillerie , pouldres , boulets , & toutes  
 » autres munitions tant de guerre que de vi-  
 » vres. Quant au Mylord Grey , & tous les  
 » Capitaines & hommes de qualité qu'il avoit  
 » avec luy , ils demeureroient prisonniers de  
 » guerre , en la puissance du Roy , & de M.  
 » de Guise ». Estant cette capitulation re-  
 ceuë & approuvée des assiegez , le jour ensui-  
 vant sortirent de ceste place de neuf cent à  
 mil hommes de guerre : partie Anglois , par-  
 tie Bourguignons , & quelque uombre d'Es-  
 pagnols , sans le menu populaire : qui prin-  
 rent tous tel chemin qu'ils voulurent sans  
 leur faire aucun mal ny desplaisir , & resterent  
 ou furent en tout ( par leur dire mesme ) des  
 leurs , de morts ou bleffez de quatre à cinq  
 cent. Le Mylord Grey fut (a) retenu prison-  
 nier aussi fut un Capitaine Espagnol que l'on  
 appelloit *Mont-dragon* , lequel auparavant  
 ayant esté prisonnier en la Bastille à Paris ,  
 s'estoit sauvé & depuis s'estoit renfermé là  
 dedans. Cela fait M. de Guise , pource que  
 ceste place sembla dangereuse si elle estoit re-

( a ) On a vu dans les Mémoires de Tavannes Tome XXVI de la Collection P. 174 que le Duc de Guise fit présent de ce prisonnier à Tavannes , & qu'il en tira une forte rançon.



1558. prise, & grandement nuisible au chemin de France à Calais, mesmement pour estre fort proche d'Ardres, aussi que ce seroit double despence de la garder, ayant fait mettre hors toute l'arrillerie, munitions & vivres, la fait ruiner & démollir. A ce propos j'ay bien voulu cy adjouster, qu'il est escrit aux chroniques de France, qu'en l'an mil trois cent cinquante & un, la ville & le chasteau de Guines furent prinſes par les Anglois, non-obstant les trefves qui estoient alors, pour la conspiration & trahison d'un nommé Guillaume de Beaucouroy, Lieutenant du Capitaine du dit lieu, lequel pour ceste cause, & selon qu'il le meritoit, en fut decapité, & après pendu. Doncques ne restoit plus de tout le Comté d'Oye qu'un petit chasteau appellé Hames, qu'il ne fust remis entierement en l'obeissance du Roy. Et pour ce que ce chasteau, encore qu'il soit petit & non remparé, n'y fortifié d'artifices, est neantmoins naturellement en telle, difficile, & comme inaccessible forte affiete ( pour estre environné de paluds (a), viviers & marescages ) qu'il est presque impossible d'y approcher n'y assoir artillerie, n'ayant qu'une bien estroite chauffée pour y aborder, encore traversée en plusieurs en-

(a) Marais.

droits de ponts de bois rompus & ostez : l'on 1558. estoit en fort grand doute en quelle maniere & invention l'on le pourroit assieger. En ces entrefaites M. de Sipierre, qui avoit esté commis avec la compagnie de M. de Lorraine, dont il estoit Lieutenant, & quelques autres, pour garder ceste chaussée, advertit M. de Guise que ceux qui estoient dans Hames, effroyez & espouvantez de la prise de Guines, l'avoient abandonné, & s'en estoient fuis ceste nuit là par certains sentiers qu'ils sçavoient dans ces marets. Et ainsi fut fort aisé à s'en faisir, où l'on trouva force artillerie & provisions. En après demeurèrent les François en tout & par tout les maistres, & n'y eut forts ny chasteaux, qui ne leur fussent ou rendus, ou abandonnez : estant chose manifeste qu'en ces places que M. de Guise a conquis sur les Anglois, outre les riches butin qui y ont esté trouvez & pris, ont esté gagnées & recouvrées plus de deux à trois cent pieces d'artillerie de fonte montées sur rouës, & autant de fer. En quoy sera clairement cognue la fertilité & richesse du pays, & combien ceste gent Angloise curieusement travailloit, & estoit songneuse à cultiver, augmenter, & garder ceste province : laquelle (à mon (a)

(a) Comme ces sortes de discussions sont étrangères

1558. opinion) est celle dont la seule ville de Calais porte le nom maintenant, & laquelle Cesar escrit en ses commentaires avoir conjuré avec les Belges contre les Romains, & qui envoya en ceste guerre dix mil hommes de secours.

Au mesme temps que M. de Guise entreprenoit & estoit en ce voyage, M. de Nevers qui n'ayme à estre oysif & séjourner longuement en repos inutile, ayant envoyé au long de la frontiere de Champagne, tant pour sçavoir comme toutes choses y passoient & estoient conduites, que s'il s'y pourroit recouvrer aucune occasion d'entreprendre sur l'ennemy de ce costé : fut adverty que la pluspart des garnisons & forces ordinaires du Duché de Luxembourg estoient retirées où estoit leur plus grosse armée, ou en leurs maisons, tellement que les places fortes estoient fort vuides & despourveues. Sur lequel advis voulant délibérer & fonder une bonne exécution, secrettement & le plus couvertement qu'il fut possible, advertit les Gouverneurs & Capitaines qui estoient reslez ès places de son

aux Mémoires de Rabutin & aux objets qui y sont traités, nous renvoyons le Lecteur à la nouvelle histoire de Calais, ouvrage savant, & plein de recherches en ce genre.

Gouvernement,

Gouvernement, qu'ils eussent à tenir leurs 1558. compagnies prestes, & au meilleur équipage que faire pourroient : & oultre plus, de recueillir & amasser tant d'hommes de guerre & soldats de cette contrée qu'ils en sçau-roient recouvrer. Et d'ailleurs manda aux chefs & membres des compagnies de Mes-sieurs de Bouillon & de Jamets, qu'ils euf-sent à faire retirer en leurs garnisons tous les Gentilshommes de leurs compagnies avec armes & chevaux, pour estre prests à estre employez quand ils seroient advertis : com-mandant oultre plus au sieur de St. Simon, Guidon de sa compagnie, qui lors estoit près de luy, mander & reserrer le plus qu'il pourroit de ceux de sadite compagnie, mes-mement de ses voisins ( car le surplus avoit eu congé pour se retirer ès vieilles garnisons ) afin de l'accompagner & se trouver en ce voyage. Ainsi ayant diligemment pourveu à toutes choses M. de Nevers, partit en poste d'une sienne maison près de Chaalons en Champagne, le ij de Fevrier, feste de Nostre-Dame de la Chandeleur, & arriva le Ven-dredy ensuyvant à Yvoy : où ce jour mesme avoient assignation & estoit le rendez-vous à tous les susdits Capitaines, & où aussi se trouva ce bon vieillart & sage Chevalier M.

1558. de Jamets. Auquel lieu, & en présence de tous lesdits Capitaines qui s'y estoient desjà assemblez, le Seigneur de Haulcourt, Gouverneur de ceste ville d'Yvoy, remonstra en bons termes, *sentans son sage & bien advisé Capitaine*, à M. de Nevers, qu'il n'avoit pour l'heure place plus dommageable & nuisible à ceste frontiere, que le chasteau de Herbemont, pour estre le principal lieu où s'amassoient toutes les assemblées des Ardennes, & où se dressoient toutes les entreprises que ils appareilloient ceste part, & où aussi après ils faisoient leurs retraites. Parquoy estoit la premiere place où il falloit, & où estoit le plus necessaire s'adresser : en laquelle prenant, on couvroit non-seulement ceste ville d'Yvoy & toute ceste lieffiere, mais aussi l'on s'estendoit & avoit-on entrée de plus de six ou sept grandes lieuës dans le pays de l'ennemy. Sur lesquelles remonstrances, après avoir advisé de tous moyens, fut résolu par M. de Nevers, d'attenter (a) cest exploit, & de partir ce jour mesme à minuit. A quoy le Seigneur Despots ( qui pour lors commandoit en toute ceste frontiere, en l'absence de ce Prince & de M. de Bordillon ) avoit donné si bon ordre,

(a) d'entreprendre.

que desjà estoit prest un bon nombre de chevaux, pour trainer six canons & une longue coulevrine, & par mesme moyen avoit levé certain nombre de payfans & manoeuvres, pour servir de vastadours & pionniers : estans avec tout cela les compagnies de gens de pied & de cheval ( si peu qu'on en avoit ) prestes à marcher, l'on commanda aux sieurs de Trouffebois, Gouverneur de Mesieres, de Chambry, Gouverneur de Maubert-Fontaine, & à celuy de Bouillon, que dès ce soir ils allassent le plus soudainement & diligemment qu'ils pourroient enclorrè & envelopper ce chasteau : & par le chemin de Sedan, avec autres compagnies de gens de pied, & quelques chevaux-legers, on fit marcher une partie de l'artillerie. D'un autre costé le sieur de Hautcourt eut la conduite du reste de l'artillerie & des munitions, dont estoit Commissaire le Capitaine Jacques (a) Tolf : le tout conduit avec une si grande promptitude, que M. de Nevers le Samedy à sept heures du matin avec ses petites forces & équipage susdit, se trouva campé devant ce chasteau : & non sans avoir eu grandes fatigues & difficultez à faire passer l'artillerie outre la riviere de Semois, qui a son cours

( a ) M. de Thou l'appelle Jacques Wolf. ¶

1558. au-dessous de ce chasteau, à cause des grandes neiges & glaces. D'arrivée fut de près recogneue la place avec force escarmouches, & où le Capitaine Caumont avec sa compagnie fait fort bravement, ayant gagné maulgré toutes les harquebusades & canonnades de ce chasteau, une petite basse-court & enclofture où les bonnes gens & payfans faisoient la retraite de leur bestail. Tantost après fut affullée & logée une partie de l'artillerie pour canonner & battre l'un des flancs de ce chasteau, mais pour ce que l'on cognot la petite exécution qu'elle y faisoit, à cause de la difficile & mauuaife affiette où elle estoit, l'on fut contraint, & la fait on planter & braquer droit au front & à la teste, pour battre un boulevart qui y estoit, & qui couvroit & defendoit la seule advenue pour y aller & entrer. Laquelle y tira si furieusement, & y besongna si bien en peu d'heure, que ce faisant & montrant presque la breche raisonnable pour y donner l'affaut, le Capitaine se présenta à parlementer, requerant quelques conditions : mais estant du tout debouté de ses demandes, & luy estant faite briefve responce par ce Prince, « qu'il falloit parler d'autre composition que de se rendre à sa volonté &

» discretion, autrement que s'il ne se haf- 1558.  
 » toit bientoft, il le feroit, avec tous ceux  
 » qui estoient avec luy, tailler en pieces :  
 iceluy Capitaine craignant tomber en ce  
 danger ( encore qu'il ne luy fust si proche  
 que faute de cueur le luy representoit ) se  
 confiant en l'humanité de bonté de ce Prince  
 se rendit à sa misericorde. Et laquelle auffi  
 aux prieres de M. de Jamets, il trouva &  
 experimenta : usant M. de Nevers de telle  
 elemence & douceur que le renvoyer avec  
 sa femme & famille, & generalement tous  
 les soldats qui estoient là-dedans, vies &  
 bagues sauves, & sans estre pillez ny ran-  
 çonnez. Cela fait, ce Prince envoya quelque  
 nombre de chevaux-legers & harquebufiers à  
 cheval, pour recognoistre les forts de Ja-  
 moigne, Chigny, Rossignol & Villemont,  
 partie desquels ils trouverent desja aban-  
 donnez, & les autres à la premiere semonce  
 se rendirent. L'on estoit sur les arres, & en  
 deliberation de poulser encore plus avant  
 & donner jusques à Neufchastel ès Arden-  
 nes : mais les pluyes, neiges & grandes  
 froidures interrompirent ses desseings. Or la  
 seule prise de ce chasteau de Herbemont ne  
 doit estre mise & nombrée entre les moin-  
 dres : car oultre ce qu'il est naturellement



1558. fort & facile à estre rendu inexpugnable, comme estant situé sur un hault & dur rocher, de tous endroits inaccessible, forts que par l'advenue, où il fut battu & pris, & hors de batterie, encore estoit-il fort propre & convenable pour couvrir & asseurer toute ceste advenue des Ardennes en toute la Champagne : & secondant le fort chasteau de Bouillon, pour commander & assubjectir toutes les Ardennes : il appartient au Comte de Billistin & de Rochefort, à la garde duquel fut ordonné Capitaine le sieur de la Croix, Lieutenant de M. de Haultcourt. De ceste prise advenue le vj de Fevrier, M. de Nevers advertit incontinent le Roy par le sieur de Saint-Simon, Guidon de sa compagnie, lequel en fut très-aise & content, & en rendit ( comme j'estime ) graces à Dieu, de ce qu'estant la fortune contraire changée en un mesme temps & en divers lieux, luy ottroyoit de si belles & amples victoires, qu'elles sembloient à tout le monde comme miraculeuses, tant estoient admirables.

Le Roy, sur ce prospere commencement qu'il avoit pleu au suprefme Dieu tout-puissant luy départir, delibera s'évertuer davantage, & employer jusques au bout toute

sa puissance, pour contraindre son ennemy 1558. par un dernier effort, se retirer des limites de son Royaume, ou il avoit empieté, ou accepter une amiable paix, ainsi que par plusieurs fois luy avoit présentée, & acquérir avec les armes le repos universel à tout son peuple. Pour ce faire, tant pour déclarer & démontrer publiquement son entière affection & intention, que pour requérir & convier chacun à le secourir de ses moyens, voulut convoquer & assembler en sa capitale ville de Paris (4), tous les estats de son Royaume, au sixieme jour de Janvier en cest an. Auquel jour se trouverent au Palais Royal plusieurs Prelats & Ministres de l'Eglise, deputez & envoyez pour toute la generalité, comme aussi feirent autres grands Seigneurs & Gentilshommes pour la noblesse : & generalement autres pour la justice & le populaire, tant des villes que du labour. Et où mesmement le Roy voulut comparoistre & assister avec François, son premier fils, Daulphin de France, pour déclarer par sa propre voix & parolle à son peuple & subjects, les parfaites & cordiales affections qu'il avoit envers eux, & qu'au réciproque il esperoit & attendoit d'eux, avec un grand contentement du passé : &

1558. finalement pour leur affermer & afferer le desir qu'il avoit de les conserver & defendre, & d'user envers eux de tous offices d'un bon Roy. Doncques estans tous les deputez de ces estats arrivez & assemblez en l'une des salles de ce Palais, appellée la salle Saint-Louys, furent les Prelats & Ministres Ecclesiastiques, vestus de leurs rochets & surplis, assis sur des sieges qui leur avoient esté preparez à dextre & à fenestre ; & en un siege hault eslevé du costé droit, estoient les Baillifs, Seneschaux & autres pour la noblesse. Sur un banc bas couvert de fleurs de lis estoient les Présidens des Parlemens : au bout duquel sur un autre plus petit du mesme costé, estoient les gens du Roy du Parlement de Paris, les deux Avocats & Procureur du Roy. Au milieu du parquet y avoit une petite table quarrée, couverte d'un tapis de toille d'argent, près de laquelle estoient assis trois Secretaires des commandemens, à sçavoir l'Aubespine, Duthier & Clauffe : & deux pas plus avant, sur un banc bas au pied de la chaire du Roy, estoient assis les Thrésoriers - Generaux des Finances : au-dessus desquels, & au plus éminent & apparent lieu de ceste salle, estoient deux chaires, l'une, & la plus haute,

couverte de velours violet, semé de fleurs 1558.  
 de lis d'or, qui estoit le siege du Roy : &  
 à un pas & demy près d'un mesme rang,  
 y en avoit une autre plus basse, couverte  
 de toille d'or pour M. le Daulphin, son fils :  
 & au-dessus estoit un dars ( a ) de mesme  
 parure que le couvert de la chaire royale.  
 Le Prevost des Marchands de Paris & les  
 Eschevins, les Deputez de Rouen, ceux de  
 Lyon, ceux de Tholoze, & consécutivement  
 des autres villes, furent rangez du costé des  
 Evesques, où la place estoit plus spacieuse.  
 Tost après arriverent les Chevaliers de  
 l'ordre de France, ayans au col leur grand  
 ordre : à sçavoir, M. de Nevers, M. le  
 Prince de la Roche-sur-Yon, le Comte de  
 Sanferre, Messieurs Durfé & de Bordillon :  
 lesquels monterent du costé droit au-dessus  
 de toute la noblesse, auprès du Duc de  
 Lorraine & autres jeunes Princes. Peu après  
 vindrent le Roy & M. le Daulphin son fils,  
 accompagnez de Messieurs les Cardinaux de  
 Lorraine, de Bourbon, de Guise, de Chaf-  
 tillon & de Sens : estant le Roy assis, s'as-  
 firent M. le Daulphin & lesdits Cardinaux  
 du mesme costé & rang. Le Roy commença

( a ) Un dais : autrefois on écrivoit dars. ( Voyez  
 le Cérémonial de Godefroy , p. 321, 335 , &c.)

1558. le premier à remonſtrer « que depuis ſon  
» advenement à la Couronne, il avoit con-  
» tinuellement eu la guerre contre les an-  
» ciens ennemis de France, les Anglois &  
» les Bourguignons : laquelle il fut contraint  
» commencer pour le recouvrement des pla-  
» ces frontieres que leſdits ennemis avoient  
» uſurpées & occupées, comme le Boulon-  
» nois & autres, & que pour fournir aux  
» frais d'icelle guerre, il avoit eſté contraint  
» vendre ſon domaine, & depuis impoſer  
» ſur ſes ſubjects pluſieurs ſubſides, deſquels  
» à ſon très-grand regret, ils ont eſté fort  
» travaillez. Que pour l'eſgard & commiſé-  
» ration de eux il s'eſtoit offert d'obtenir la  
» paix, encore que ce fuſt à conditions  
» dommageables pour luy, mais pour le  
» deſir ſingulier qui l'eſmouvoit de tenir  
» ſon peuple en pacifique repos : lequel a  
» tousjours trouvé fort fidele & enclin à ſon  
» obeiſſance & ſervice. Et pource qu'il  
» avoit eſté adverty que ſeſdits ennemis eſ-  
» toient en plus grande délibération que  
» jamais d'entreprendre & aſſaillir le Royau-  
» me de France, il avoit toute ſa fiance  
» après Dieu, en la fidelité & ſecours de  
» ſeſdits ſubjects : & pourtant il propoſoit  
» comme contraint par la neceſſité, de faire

» une forte, grande & extrefme guerre pour 1558.  
» recouvrer une bonne paix. Mais d'autant  
» que l'argent est le principal nerf de la  
» guerre, il prioit bien fort un chacun des  
» Estats le vouloir maintenant secourir pour  
» resister à l'ennemy, & qu'en après il se  
» mettroit en tout devoir d'acquérir & con-  
» server à ses subjects une tranquillité : pro-  
» mettant en foy de bon Roy & Prince, les  
» traiter d'ores en avant si gracieusement,  
» & remettre toutes choses en tel ordre,  
» que chacun auroit occasion de se conten-  
» ter : que pour tesmoignage de sa bonne  
» volonté & affection, il avoit voulu faire  
» telle promesse en public & en presence  
» de son fils, afin que tous deux y fussent  
» compris & obligez ». Le Roy ayant finy  
son propos, M. le Cardinal de Lorraine  
tenant le premier lieu, & parlant pour  
l'Estat de l'Eglise, commença une oraison  
& harengue fort docte & gravement pro-  
noncée, qui dura l'espace d'une heure,  
tant à la louange du Roy, que pour le re-  
merciement de sa volonté & promesse :  
concluant pour le Clergé, « que tous leurs  
» corps & biens ils soubsmettoient à son bon  
» plaisir & disposition ». M. de Nevers par-  
lant pour la Noblesse, en peu de paroles

1558. dit, « qu'elle estoit tant affectionnée à son » service & à la defense du Royaume , » qu'elle presentoit au Roy, non-seulement » les corps & les biens, mais la vie ». En après M. de St. André, Premier-Président de Paris, respondant pour la Justice, estant à genoux, & tous les Présidens des autres Parlemens de France, a en premier lieu remercié le Roy « du bien & honneur qu'il » avoit pleu à Sa Majesté leur faire, érigeant » un quart estat de sa justice, & aussi de » manifester à ses subjects sa bonne volonté » & affection, avec plusieurs autres propos » & remerciemens, tendans à louer sa grandeur, & sa promesse de vouloir magnanimement soutenir la guerre, pour en repoulsant l'ennemy acquerir une longue, » & perpetuelle paix à ses subjects : & puis » redresser toutes choses en leur ordre, & » bonne suite, au repos & contentement de » chacun : offrant pour cest estat, & pour » y survenir, non seulement les biens, mais » les corps des officiers de sa justice ». Pour le dernier estat du populaire, & des deputez de villes, M. du Mortier se leva, & ayant fait trois grandes reverences, « remercia le » Roy très-humblement de sa bonne volonté » qu'il porte à ses subjects, les voulant con-

» server en paix, après avoir resisté à l'en- 1558.  
 » nemy : spécialement luy approuva & loüa  
 » grandement ce grand desir qu'il avoit de  
 » pollicer la France, laquelle a souffert quel-  
 » ques désordres pour la necessité des guer-  
 » res : que neantmoins encore que le pauvre  
 » peuple fust desjà fort attenué & affoibli  
 » de puissance, si est ce qu'il le saigneroit  
 » encore plustost soy-mesme, pour après luy  
 » avoir exposé les corps, & les biens, luy  
 » sacrifier les vies, pour la tuition du Royau-  
 » me ». Après que tous les deputez eurent  
 parachevé leurs direz, & propositions avant  
 que le Roy se levast de son Tribunal, M. le  
 Cardinal de Sens, Garde des Seaux de  
 France, se mit à genoux devant le Roy,  
 inclinant sa teste fort bas, puis se levant se  
 retourna devers les assistans, & dit « que  
 » le Roy luy avoit commandé porter ce pro-  
 » pos à tout le peuple, que pour commencer  
 » de remettre toutes choses en bonne dif-  
 » position, pour le soulagement & repos de  
 » France, un chacun des deputez des villes  
 » eust à rédiger par escrit toutes leurs do-  
 » leances, & mettre par articles les poinctz  
 » ayans besoing de reformation, & iceux  
 » rendre entre les mains dudit sieur du Mor-  
 » tier : sur lesquels le Roy, avec les Sei-



1558.» gneurs de son Conseil, ordonneroit par-  
» ticulierement à un chacun ce qu'il verroit  
» estre à faire par raison, & dans tel temps  
» qu'il leur feroit dit : & que les deputez  
» n'eussent à s'en aller de la ville jusques  
» à ce que ils eussent entendu la volonté  
» plus ample du Roy ». Ces choses dites  
le Roy se leva & s'en alla, puis tout chacun  
se departit. Quelques jours après les deputez  
des villes furent mandez au logis de M. le  
Cardinal de Sens : où se trouva M. le Car-  
dinal de Lorraine, avec autres Seigneurs du  
Conseil privé : & là iceluy Cardinal de Lor-  
raine declaira, & remontra ausdits deputez  
des villes, la fin & le but de ceste assem-  
blée, qui estoit, « que le Roy vouloit em-  
» prunter trois millions d'or, & qu'il vou-  
» loit trouver trois mille personnes en son  
» Royaume, qui luy prestassent chacun mille  
» escuz : declairant que le Clergé avoit desjà  
» offert mille hommes qui en presteroient  
» chacun mille : qu'il falloit que les villes  
» de France nommassent & trouvassent deux  
» mille hommes, & qu'on leur constitueroit  
» une rente au denier douze ». Et dit da-  
vantage ledit Seigneur, « que le Roy vou-  
» loit diminuer les tailles pour le soulagement  
» du menu peuple qui estoit fort travaillé,

» & qu'on ne mettroit plus de subfides sur 1558.  
 » la marchandise, pour l'entretènement du  
 » commerce : enchargeant aufdits deputez  
 » de faire deux choses, l'une de bailler cha-  
 » cun à part soy des roolles des aifez, qui  
 » fourniroient argent, & l'autre de mettre  
 » & donner par escrit entre les mains du  
 » sieur du Mortier tous les articles qui bons  
 » leur sembleroient pour la réformation des  
 » affaires ». Au partir de là, les députez  
 » adviserent ensemble, « que pour le devoir  
 » de leurs charges ne devoient bailler au-  
 » cun roolle : parce qu'il est impossible de  
 » pouvoir cognoistre la faculté des particu-  
 » liers : car tel a reputation d'avoir argent  
 » qui n'en a point ». Et pour se descharger  
 » de donner tels roolles, le mesme jour furent  
 » devers M. le Cardinal de Lorraine, auquel  
 » remonstrerent, » qu'il estoit possible accom-  
 » plir & rendre certainement tels roolles,  
 » à raison qu'on ne peut sçavoir & cognoistre  
 » la puissance & moyen des habitans : parce  
 » que tel a des biens en apparence, qui n'a  
 » point d'argent : & pour le regard des mar-  
 » chands qui font leur train sur le crédit, tel  
 » fait grand monstre, & traficques exterieu-  
 » rement, qui est fort proche de faire banc-  
 » queroute ». Depuis MM. du Conseil

1558. privé mirent ce fait en délibération: sur quoy considerans que les deputez des villes ne pourroient fournir tels roolles veritables, pour l'incertitude des facultez des personnes, conclurent qu'on chargeroit & cottiseroit en chacune ville tant d'hommes qui presteroient argent, & s'ils ne pouvoient prester mille escuz (5), qu'ils en presteroient cinq cens: en augmentant le nombre des personnes. Le quart Estat depuis bailla les articles pour la réformation des affaires (a) selon le temps présent. Le dixieme du mois de Janvier, le Roy, la Royné, le Dauphin, plusieurs Princes & grands Seigneurs, & généralement toute la cour, furent ouyr Messe en la saincte Chapelle, pour rendre graces à Dieu de la prinse de Calais: pour lesquelles bonnes nouvelles, tous les Estats ensemble acceurent de plus grande volonté d'aider au Roy à poursuivre sa victoire: tellement que deslors l'Estat Ecclesiastique accorda au Roy en pur don un million d'or, oultre les decimes. Et le quart Estat deux millions, *luy declairant que si cela n'est suffisant pour soutenir la guerre, & contraindre l'ennemy se ranger à quelque*

(a) Il est probable qu'on ne s'occupa point par la suite de ces réformes: au moins l'histoire n'en fait-elle aucune mention.

*bonne paix, ils exposeroient tout le demourant 1558, de leurs biens & personnes pour son service. Ce que j'ay bien voulu declairer & deduire amplement (a), encore qu'il ait esté desjà publié. mais pour en rafraichir la memoire, & la rendre plus durable & exemplaire à la posterité : faisant demonstration & representant le bon naturel & très grande humanité d'un grand Roy envers ses subjects affligez : voulant pour leur tuition exposer, non seulement ses avoirs & puissance, ains sa propre vie. En quoy aussi sera veüe la très affectionnée & très fidele obeissance d'un bon peuple, ne refusant, ains presentans les biens, les corps, & les vies, pour aider & secourir son Prince.*

Le quinzieme de ce mois, le Roy faisant sa déliberation d'aller veoir sa ville de Calais pour la fortifier, voulut premierement aller au palais pour tenir le siege de la justice : & y demeura depuis huit heures du matin jusques à unze, accompagné de M. le Daulphin, & de cinq Cardinaux, avec les autres Seigneurs de son privé conseil. Où devant Sa Majesté furent leuz & publiez plusieurs

(a) Cet enthousiasme du tiers-Etats est un des plus beaux traits de nostre histoire. Il doit rendre cette partie nombreuse de la nation chère à jamais à ses Souverains.

1558. Edicts (6), & autres constitutions touchant l'ordre politique. Quelques jours en suivant il parfit sondit voyage de Calais, & visita d'un bout à aultre ceste belle & tres forte ville, pour adviser & disposer tant de la fortification qu'il y pouvoit adjouster, que de toutes autres necessitez, pour la conserver & garder : ordonnant pour y commander & y estre son Lieutenant & Gouverneur, M. de Thermes, Chevalier de son ordre, autant sage & digne de ceste charge, qu'il en eust peu eslire en tout son royaume.

Je ne veux oublier à dire, avant que faire fin à ce livre, que M. de Guise attendant la venue du Roy, & temporisant avec l'armée en ceste nouvelle conquête du Comté d'Oye, commençoit tousjours cependant à fortifier & ameliorer Calais : & d'autre part parachevoit de ruiner Guines, ainsi s'accommodant & appropriant de ce qu'il voyoit necessaire, & ruinant ce qui estoit nuisible, pour après avoir sceu le bon plaisir & volonté de Sa Majesté, donner & passer outre, ou à Gravelines, ou à S. Omer. Toutefois l'hyver s'aggravant & empirant en froidures, & toutes rigueurs du temps, l'on advisa de rompre camp, pour mettre une partie de l'armée es

garnisons, & villes fortes de la frontiere, & 1558.  
renvoyer le surplus se rafreschir & reposer,  
pour se trouver prest de nouveau, à l'Esté en  
suivant.

*Fin du dixième Livre.*

# M É M O I R E S

D E

FRANÇOIS DE RABUTIN.

L I V R E O N Z I E M E.

*Du mariage de François, premier fils du Roy, & Daulphin de France, avec Marie de Suart, Royne Heritiere d'Ecoffe. De la prise de la très-forte ville de Theonville, & de la ruine d'Arlon. De la desfaite des François près Gravelines, & autres choses advenues depuis. Finalement de la paix faite & accordée entre ces deux grands Rois, en l'an mil cinq cens cinquante-neuf.*

1559. **A**YANT le Roy (ainfi qu'a esté declairé cy-dessus) pourveu & donné ordre de recouvrer deniers, comme la premiere & plus nécessaire chose pour venir à bout de toutes autres, il voulut en second lieu de bonne heure s'affeurer d'hommes, mesmement d'Allemands, sur tout des Reitres & Pistolliers : pource que l'an précédent, les plus grandes forces que son ennemy eust, & dont l'on estimoit qu'il s'estoit peu le plus advantager sur luy, estoit par le moyen de ces Reitres

(qu'ils ont depuis appellé *Harnois noirs*) 1559. lesquels se trouvant tous chargez de pistoles (armes de traict à feu, furieuses & espouventables) sembloient estre inventez pour l'estonnement & ruyture de la gendarmerie Françoisise. Et pourtant afin d'en affoiblir d'autant son ennemy, & pour accoustumer & apprendre aux François à estre usagiers & asseurez de telles armes, voulut en retirer à son service, & pratiqua celement (a) & couvertement en estre faite en toute l'Allemagne la plus grande levée qu'il seroit possible : n'y esparnant la solde ny l'accoustumée liberalité des Rois de France : aussi que la premiere entreprise où il vouloit entamer son ennemy, advenoit en tel endroit, que ceste nation y estoit la plus proche & moins suspecte. Par mesme moyen ordonna aux Capitaines de ses vieilles Enseignes, qui estoient en garnison es villes fortes le long des frontieres, qu'ils eussent à tenir leurs compagnies complètes & bien armées : départant outre plus à nouveaux Capitaines, nouvelles commissions, pour faire levées de soldats & gens de guerre, spécialement en la Guyenne, & es provinces les plus esloignées de deçà, & que ce fust

( a ) Secrettement.



1559. le plus tacitement & sans bruit que se pourroit faire : leur enchargeant très-expressement ne mettre rien aux champs , sans special commandement de luy. La gendarmerie , afin de ne rien eventer , n'en fut plustost hastée ; ains selon l'ordonnance ordinaire fut advertie de se trouver avec tout équipage aux monstres generalles qui ont accoustumées estre faites sur la fin du mois d'Avril. Ainsi le Roy de bonne heure assigna les arres (a) , & dressa son premier estat , pour rassembler & mettre aux champs son armée à l'esté prochain.

En après avant commencer tout autre œuvre , voulut estre parfait & accompli le mariage de François son premier fils Dauphin de France & de Marie Stuart Royne heritiere d'Escoffe (1) l'une des plus belles & vertueuses Princeffes de l'Europe ; fille de Jacques de Stuart V du nom , & dernier Roy d'Escoffe , & de Marie de Lorraine , auparavant veuve du Duc de Longueville. Moyennant lequel mariage (2) , l'on dit que par le consentement des Estats , ce Royaume d'Escoffe seroit comme uny & joint

(a) Par ces expressions l'Auteur entend une gratification qu'on donnoit aux troupes. C'étoit une sorte d'arres de la solde qu'on leur avoit promise,

à la Couronne de France : & auquel suc- 1559.  
cederoient par cy-après les premiers fils &  
Daulphins : & deslors leur fut donné ce tiltre  
*de Roy Daulphin*. Ceste memorable solem-  
nité fut célébrée en la fameuse ville de Paris,  
le vingt-quatrieme d'Avril en cest an 1558  
avec très-opulentes & très-magnifiques pom-  
pes, & triomphes qui seroient trop prolixes  
à ici particulariser : où se trouverent plu-  
sieurs Prelats, & grands Princes de ces  
Royaumes, comme les Cardinaux de Bour-  
bon, de Lorraine, de Guise, de Chastillon,  
& de Sens, & le Roy & Royne de Navarre,  
les Ducz de Lorraine, de Guise, de Nevers,  
de Nemours & d'Aumalle, les Princes de  
Condé & de la Roche-sur-Yon, & plusieurs  
autres Princes & grands Seigneurs François.  
Du Royaume d'Escoffe y vindrent l'Arche-  
vesque de Glasco, Metropolitain de ce  
Royaume, le Reverend Prelat Robert Reid,  
Evesque des isles Orcades, & premier Pre-  
sident d'Escoffe, lequel deceda à Dieppe,  
en retournant, le Prieur de Saint-André,  
fils naturelle du dernier Roy. Le Comte de  
Rothés, le Comte de Casselles, le Milord  
Flemyng, le Milord Setomi, le Baron de  
Dun, & autres Seigneurs & Gentilshommes  
de ce pays : lesquels estoient fort aises &

1559. contents de se trouver & veoir ceste très-grande & indissoluble alliance de ces deux Royaumes. Durant ces festins & jours de bonnes cheres vindrent quelques nouvelles de proposition de paix, moyennée par la Duchesse Douairiere de Lorraine (a) laquelle estant lors près du Roy Philippes son Cousin, pour sa vertu, de Sa Majesté grandement favorisée, faisoit tout devoir, & employoit jusques au bout son gentil esprit, pour accorder & unir ces deux grands Princes : & auquel tant saint œuvre elle s'est rendue si ententive & persévérante, que Dieu luy a fait la grace par son moyen, l'issue en avoir esté heureuse, ainsi que l'on verra cy-après.

Ceste très-illustre Princesse, deslors comme mere très-affectionnée & desireuse de la veue & présence de son fils, le Duc de Lorraine, qui estoit en France, obtint sauf-conduit de ces deux Princes, à ce qu'il l'allast veoir à Peronne, où elle l'attendoit, comme

(a) Les propositions avoient été discutées par le Connétable dans sa prison : il étoit vraiment l'ame de la négociation ; & les démarches de la Duchesse de Lorraine servoient de voile pour couvrir le mystère ( Voyez Tomes XXIV de la Collection, p. 449, Tome XXVII, p. 281, Tome XXXI, p. 400, & les Observations sur le dixième Livre des Mémoires de Boivin du Villars.

il fit accompagné de M. de Vauldemont son oncle : & où peu de jours ensuivans se trouva aussi M. le Cardinal de Lorraine, que le Roy y envoya pour entendre sur quels moyens & articles l'on pourroit entrer en termes de paix. Toutefois que pour l'heure les choses ne peurent trouver bon fondement, & s'en retourna ledit sieur Cardinal sans aucun effect : & avec un bruit qui s'esleva de par-deçà, que les ennemis l'avoient voulu arrester & surprendre par les chemins : depuis il fut sceu que c'estoient les garnisons de Saint-Quentin, & de Han, & quelque autre petit amas d'armée, qui s'estant mis aux champs avoient desfaits ceux de Nelles, & faisi & prins ceste petite ville. Au mesme temps vint d'autre part advertissement, comme une armée de mer (a) Anglesque avoit esté decouverte sur la coste de Normandie, au nombre de sept à huit - vingts vaisseaux, que l'on doutoit faire descendre au Havre de Grace, ou à Dieppe, ou en quelque autre endroit qu'ils sentiroient despourveu & mal gardé. Parquoy soudainement & en diligence y fut envoyé le Duc de Bouillon, pour y pourvoir & commander : mais estans desjà les communes adverties, selon qu'elles

(a) Angloise.

1559. ont accoustumé s'assembler & mettre en armes au signal que l'on fait de garde en garde, ceste armée marine ne print point terre, & ne fit descente en aucun lieu, ains se jetta en haute mer. l'on a voulu dire depuis, que les Anglois avoient mis en mer ceste armée pour empescher l'avitaillement que l'on faisoit à Calais, ou bien pour la doute qu'ils avoient que nostre armée-mesme, qui portoit cest avitaillement, en après ne fist descente en leur pays.

Dès le commencement du mois de May ensuivant M. de Bordillon fut envoyé à Metz pour secrettement recognoistre encore une autre fois les moyens & endroits par où se pourroit (a) assieger Theonville : & pour entendre quels vivres & gens de guerre estoient dedans, sous couleur & un bruit que l'on faisoit, que le Roy l'avoit là en-

(a) Dans les Mémoires de Vieilleville, Vincent Carloix prétend que ce fut son maître, & non pas Bourdillon qui investit Thionville. Notre Observation, n° 4 sur le septième Livre des Mémoires de Vieilleville Tome XXXI de la Collection p. 398, contient la discussion de ce fait sur lequel les Ecrivains contemporains ne font pas d'accord. Nous ajouterons ici que M. de Thou (L. XX) fait en même tems investir cette ville par Bourdillon & Vieilleville; & cette opinion est la plus vraisemblable.

envoyé pour aller au-devant & recevoir 1559. certains grands Princes d'Allemagne qui venoient devers Sa Majesté. Et par mesme moyen pour à l'improviste faire envelopper ceste ville par les forces d'Allemagne, qui y devoient bien-toft arriver, comme il fit : car toft après estant venu des premiers l'un des fils du Duc de Lunebourg, les Colonels Grombak, Scheneveux, Baudo-pré, & Henry Stoup, avec chacun quatre cornettes de Reitres, comme aussi Reifberg avec quatre autres cornettes dont il estoit Lieutenant, pour l'un des fils du Lansgraf de Hess, qui font en tout de quatre à cinq mille chevaux. Et les Regimens de gens de pied des Colonels Rocquendolf, Reichroch, de Lussebourg fils dudit Reichroch, & celuy dudit Reifberg, chacun de dix Enseignes, avec celuy de Waldebourg, qui n'estoit que de quatre : montant le tout au nombre de treize à quatorze mille hommes de pied. Avec toutes ces troupes alla des premiers environner & enclorre ceste très-forte place ; où alla pareillement M. de Vieilleville, Gouverneur de Metz, avec sa compagnie, & une partie des vieilles Enseignes Françoises qui estoient là en garnison : & d'autres furent tirées aussi des plus prochaines garnisons, comme de

1559. Verdun, de Thoul, & (a) Danvillé. Peu de jours ensuivans, le dixhuitieme de ce mois de May, M. de Nevers partit de Chaalons en Champagne pour se trouver à ce siege, & alla passer à Stenay, afin d'y amasser le surplus des vieilles Enseignes, où l'on les avoit mandées se rendre : & semblablement pour faire marcher l'artillerie, pouldres & munitions qui y estoient, & que desja en ce lieu l'on avoit assemblées pour ceste entreprise. Au partir de là M. de Nevers print le chemin du (b) Pont Camoufon, où se trouva aussi M. de Guise : & de-là ensemble allerent au coucher à Mets, d'où ils departirent le premier (c) jour de Juin environ minuidt, pour aller recognoistre ceste ville, & adviser & conclure avec tous les Capitaines, des moyens que l'on devoit tenir pour l'obtenir & recouvrer.

Un jour ou deux ensuivans, ces deux Princes se départirent le commandement de l'armée, M. de Guise demeurant campé deça la riviere de Moselle, vers Florenge, pour

(a) Damvilliers.

(b) Pont-à-Mousson.

(c) M. de Thou adopte la même date ; mais l'Auteur de la relation du siége de Thionville la contredit (Voyez le Tome XXIV de la Collection p. 433.)

commander en la bataille, & comme Lieu-<sup>1559</sup>tenant - General pour le Roy : & M. de Nevers passa de l'autre part, & alla loger en un chasteau appelé *la Grange aux poissons*, pour commander en l'avant-garde. M. de Nemours avec la cavallerie legere, campa un peu plus avant sur le chemin de Luxembourg, au-dessous d'un mont qu'on appelle Mont d'Estrain : & M. de Jametz avec quelques compagnies de gendarmerie & Reitres, encore plus avant sur l'advenue & chemin de Metz. Dès le commencement furent les premieres approches & trenchées faites deçà la riviere, & prises d'assez loing, fort larges & creuses, & au-dehors devers la ville, relevées fort haultes : ayans les terrains & gabionnades, en façon de plateformes, tant pour estre à couvert contre la fouldre de l'artillerie qui tiroit incessamment de la ville, que pour donner plus aisément à plomb là-dedans, & pour de tant plus facilement descouvrir les endroits où il falloit battre, & rompre les defenses. Là - dessus furent logées trois ou quatre longues coulevrines, & cinq ou six canons renforcez ; qui tiroient de droit fil aux parapets d'un gros boulevart qui estoit en teste, & taschoient à demonter trois ou quatre pieces que les enné-



1559. mis avoient mises sur une tour au-dedans de la ville, lesquelles pieces battoient & decouvroient tout le circuit, & faisoient de grands meurtres par nostre camp. D'autre part au couvert & seurte de ces premieres trenchées, en furent reprises & recommencées la nuit ensuivante deux autres aux deux bouts, le long desquelles l'on fit tant que l'on coula & affusta en chacune cinq ou six canons, pour rompre en croisant & traversant les flancs & defenses de ce boulevard, & des platesformes qui estoient aux deux coings de ceste courtine. A la faveur desquelles trenchées, l'on en approcha d'autres plus près de la riviere, où furent logées autres dix ou douze pieces en batterie : & n'est à douter que ce ne fust avec un grand labeur, & hazard de M. d'Estree, & des Commissaires & canonniers : voire des Princes & grands Seigneurs qui s'y trouvoient le plus souvent des premiers, y pleuvant les boulets aussi espais que la gresse : dont estoit fait grand massacre de ces miserables pionniers & vastadours.

Tant y a que nonobstant tous ces dangers, le cinquieme jour de Juin l'on commença à battre ceste ville de trente cinq grosses pieces : qui estonna fort pour le premier

advenement les affiegez , voyant que contre 1559. leur esperance , & malgré toute la tempeste de leur artillerie , en si peu de temps l'on en avoit approché la nostre, en telle quantité & en tel endroit qu'ils ne se doutoient pas , & ce que desjà les faisoit craindre & debattre , & mal esperer de ce siege : mais surtout pour le principal default , qui estoit d'hommes , sur lequel au despourveu avoient esté enveloppez. Parquoy de-là en avant tous les efforts des ennemis tendoient à recouvrer secours , tellement que dès le troisieme de ce mois , environ minuit , le Comte de Horne (a) y estant en personne (b) , pensant surprendre nostre guet , effaya d'y faire entrer trois Enseignes de vieilles bandes Espagnols : mais trouvant les advenues bien gardées & les guets renforcez , fut contraint se retirer avec sa courte honte : ne trouvant à son retour au logis le nombre de ses gens aussi complet comme il l'avoit mené. Et de-

(a) Philippe de Montmorency comte de Hoorn.

(b) Les Mémoires de Montluc , & de Vieilleville ne parlent point de cette tentative du Comte de Hoorn pour jeter du secours dans Thionville , ni de l'autre tentative dont il va être question. Il en est fait mention dans M. de Thou & dans nos autres Historiens qui ont copié le récit de Rabutin.

1559. rechef un jour ou deux après , à la diane & & changement du guet , se vindrent presenter quatre Enseignes de gens de pied Wallons Namurois , soustenuz de cinquante hommes d'armes : lesquels pour la seconde fois ne se retirèrent à si bon marché encore que les premiers. Après que par deux jours entiers l'on eut tiré aux defenses , & qu'elles semblerent assez rompues & desarmées , l'on commença (a) le huitieme jour de tirer en batterie, fort furieusement & soudainement : estant principalement l'artillerie adressée à à ce gros boulevart rond , & à la courtine joignante , de telle sorte que dans deux ou trois jours ensuivans , ce boulevart fut en la meilleure part escartelé & ouvert , & la muraille abbaisée & ruinée de près de quarante pas de long. Toutefois la breche ; pour en parler à la verité , estoit fort douteuse & non raisonnable pour estre assaillie : d'autant que , outre ce qu'il falloit passer la riviere de Moselle à gué , pour y aller encore que l'on la voulust dire gueiable en cest endroit , elle davantage estoit bien haulte ,

(a) Selon M. de Thou Liv. XX où commença à battre la ville de front : mais auparavant on avoit renversé les defenses extérieures & cela peut se concilier avec Rabutin.

& le rempart derriere bien peu offensé. 1559.

Or du costé de M. de Nevers, à l'un des coings de la courtine estoit une tour ronde assez basse qui servoit d'un flanc, & au-dedans de la ville, en l'encoignure estoit une plateforme plus haute qui commandoit dans ceste tour : mais elle estoit si mal percée, & la plateforme si inegalement appropriée, & sans contremines, que l'une apportoit bien peu de secours & d'avantage à l'autre : de façon qu'estant tout cela bien considéré de M. de Nevers, M. de Guise & luy adviserent ensemble qu'il n'y avoit ordre d'emporter ceste ville (a) si ce n'estoit par cest endroit. Parquoy fut conclud de faire une trenchée de ce costé pour gagner le pied de ceste tour : & nonobstant que les marets y fussent fort humides & abreuvez d'eauë, l'on les plancha d'ais, & de clayes, & furent les costez & entredeux affermis & conroyez de gazon, de paulx & de joncs, de telle industrie & diligence, que contre l'opinion

(a) Voilà bien la tour, ou tourrillon contre lequel on disposa les batteries ; & Rabutin en dit assés pour montre que le plan de l'attaque fut changé. Mais il en attribue le projet aux seuls Ducs de Guise & de Nevers, tandis que Vincent Carloix le revendique exclusivement pour son maitre.

1559. de beaucoup de gens, ces trenchées se trouverent autant belles & seures, que si elles eussent esté en terre ferme. En quoi il faut dire & confesser que M. de Nevers ne s'y employoit point seulement en qualité de Prince, pour non-seulement y commander, mais comme le moindre soldat de toute la troupe n'en bougeoit & jour & nuict : & avec telle promptitude continua ceste œuvre, que nonobstant les boulets d'artillerie qui y gresloient innumerablement, qui estoient cause que l'on n'y pouvoit besogner que deux ou trois heures de la nuict dans bien peu de jours il approcha ces trenchées fort près du but & jusques-là ou il vouloit aller. Aussi avoit-il tellement gagné le cueur des hommes, qu'estant suivy de plusieurs Gentilshommes & soldats, il n'y avoit celuy depuis le grand jusques au petit, qui volontairement n'y meist la main.

Pendant que l'on travailloit à ceste besogne, M. de Guise, tant pour sçavoir si la breche commencée estoit ou se pourroit parachever raisonnable, & quels flancs & defenses restoient encore aux ennemis, que pour considérer & recognoistre l'assurance des assiegez, le soir du ix de ce mois après minuict envoya cinq ou six cens soldats des

plus braves & expérimentez harquebufiers 1559. & corcelets, fous la conduite des Capitaines Cypierre le Jeune Saint - Estef, Millas, Sarlaboz, & Jacques y donner un faulx affault : avec commandement de ne rien hazarder, & entreprendre, fi ce n'estoit avec bien grand avantage. Estans arrivez au pied de la breche, & crians de toutes parts *Escalle, Escalle*, comme s'ils eussent voulu combattre & assaillir generalement, ils effroyerent tellement ceux de la ville qui y estoient en garde, ou les trouverent si endormis, que cela leur présenta occasion de poulsier encore plus oultre, & sans grande resistance, gravirent & monterent jusques au hault du rempart : exécutans à la premiere rencontre ceux qui se presenterent des premiers, de sorte qu'en cest effroy inesperé, ils se faisoient maistres de toute la ville, si tous les soldats eussent esté aussi hardis, & courageux que les Chefs, & les eussent suivis. Mais estant l'allarme générale par toute la ville, & s'adressans celle (a) part tous les gens de guerre qui estoient là-dedans, ne fut possible aux Chefs & plus hazardeux soldats soustenir ceste recharge, & furent ainsi repoulsez & renversez : y restans plusieurs des plus vaillans sol-

(a) De ce côté.

1559. dats des nostres tuez & bleffez, & des plus vaillans foldats des nostres tuez & bleffez, & des principaux Capitaines : entre lesquels fut tué le Capitaine Jacques, foldat fort estimé & plainct, & le Capitaine Saint-Estef fort bleffé au bras, comme auffi fut l'Enfeigne du Capitaine Cypierre. Les affiegez voyans qu'on les tenoit & ferroit de fi près, que les aller forcer dans leur ville, par fi petite entrée : & que d'un autre costé l'on fouilloit & cherchoit-on un autre passage & entrée pour affaillir leur ville, en lieu qu'ils jugeoient inaccessible, presumerent mal, & préveurent dès lors leur futur danger, s'ils n'estoient en brief secourus. Et pourtant en toutes les sortes qui leur estoient possibles, chercherent moyens d'avertir ceux de Luxembourg, les vouloir secourir : toutesfois ils se voyoient de fi près tenus, & enveloppez, & les passages fi occupez, qu'ils ne pouvoient y envoyer personne, sinon avec un grand hazard. Ainsi après avoir fait plusieurs signals de nuict, avec feux & torches allumées, & cognoiffans que pour tout cela ne leur arrivoit rien de renfort, ils entreprirent de faire une sortie, à la faveur de

(a) C'est là l'assaut auquel nous fumes repouffés, selon les Mémoires de Vieilleville.

laquelle ils envoyeroient gens pour advertir <sup>1559.</sup>  
 le Prince Mansfel (a), Gouverneur de Luxembourg, de leurs necessitez, & pour entendre de luy ce qu'ils auroient à faire : principalement sous couleur que l'un des premiers Chefs de ceste entreprise se disoit avoir cognoissance au Duc de Lunebourg, que ils sçavoient ou avoient esté advertis avoir son regiment de Reitres en garde en l'endroit où ils vouloient passer. Parquoy suivant ceste délibération, le xi ou xij de ce mois, entre trois & quatre heures, après midy sortirent de là dedans environ de trois à quatre cens hommes de pied, & cent ou six-vingts chevaux à l'escarmouche: partie desquels tirans droit le chemin de Luxembourg furent arrestez sur cul, & là escarmouchans & combattans, l'un d'eux commença à crier, & demander le Duc de Lunebourg, pour parlerement avecques luy de la reddition de la ville, & cependant se parforceroient de faire gaigne-chemin à leurs gens. En quoy estant descouverte leur fraude & intention, furent ramassez & recueillis de telle strette, que sans leur donner loisir de passer outre,

(a) Le Comte de Mansfeld que Rabutin gratifie du titre de Prince.



1559. furent remis, & rembarrez jusques dans leurs portes.

Quand les trenchées de M. de Nevers furent parachevées, & parvenus jusques à la contrescarpe, & entrée du fossé, l'on commença à y relever, & terrasser une gabionnade, & y furent approchez cinq ou six canons pour rompre la caze-matte d'un ravelin, qui estoit & joignoit ceste tour, à l'encoignure de la courtine : & de mesme suite de l'autre costé de la riviere, l'on creusa & approcha une trenchée, bien fort près du bord, & là pareillement l'on amena cinq à six canons, pour rompre le costé & flanc de la plateforme de devers Metz, qui pouvoit cognoistre & voir jusques au pied de ladite tour. Tout à l'instant l'on amena en ces trenchées cinq ou six cens harquebuziers, les plus seurs & justes que l'on peut eslire : lesquels estans couchez sur le ventre, & ayans fait avec des gazons, de petites lumieres, par dedans lesquels ils prenoient leur mire, tiroient à couvert si justement & espessement, que il n'y avoit homme des assiegez qui s'osast presenter, n'y seulement se descouvrir sur le hault de ceste tour n'y de la plateforme, à qui ils

ne fissent faire le saut : de maniere que le 1559.  
 feizieme de ce mois sur les neuf heures du  
 soir, d'une furie & hardiessse incredible, ils  
 entreprendrent & gaignerent le pied de ceste  
 tour, fort près de une palissade qui estoit  
 enjoignant, & fermoit l'un des bouts de  
 de ceste contrescarpe : de laquelle ils arra-  
 cherent les pieux & pallis, larges de quatre  
 pieds, & d'un en espeffeur, qu'ils mettoient  
 devant eux, & s'en couvroient contre les  
 harquebusades & mousquetadas ( a ) que  
 ceux de la ville leur envoyoit en infinité.  
 Nonobstant toutes lesquelles, s'y fortifians  
 & couvrant d'une petite trenchée qu'ils y  
 releverent incontinent, occuperent outre  
 plus ce ravelin qui y estoit joignant : où ils  
 se logerent si près des ennemis qu'ils se pou-  
 voient de main à maiu tirer coups de pierres  
 & de picques. En après l'on fit passer qua-  
 rante ou cinquante mineurs & pionniers,  
 pour ensapper & derocher les fondemens :  
 mais pour ce que le ciment, & massonnerie  
 estoit fort dure & espeffe, & qu'avec leurs  
 pics & marteaux, ils n'en pouvoient guères

( a ) Ce combat décrit dans les Mémoires de Montluc  
 & auquel il eut bonne part, a été adopté par M. de  
 Thou ; & ici il a cessé de suivre Rabutin dans les dé-  
 tails de cet événement.

1559. elocquer & arracher, l'on amena un ou deux canons jusques dans le fossé, au plus près du pied de ceste tour, desquels ayant esté tiré trois ou quatre volées, le pertuis commença fort à s'aggrandir & ouvrir,

Cependant de l'autre part l'artillerie qui tiroit en batterie ne se refroidissoit, ains se reforçoit d'heure à autre, tonnant sans intermission faisoit voller esclat des murailles & maisons, remplissoit de toute horreur ceste ville : avec noz soldats travailloient continuellement les assiegez d'innombrables harquebuzades, de maniere que d'un costé & d'autre, on ne voyoit que fouldres, feuz, & esclairs. Estant l'ouverture de ceste tour continuée, & une partie de la muraille, sur laquelle estoit posé le parapet de ceste tour abatuë, fut question en après de l'occuper & gagner : & ce que fut par noz soldats aussi-tost entrepris que commandé : toutefois que la resistance des ennemis s'y trouva tant desesperée, que pour la premiere & seconde fois, en furent reculez. Ce neantmoins le danger évident & la terreur des feuz & artifices, ne les peut tant intimider & affoiblir de courage, qu'ils n'y retourassent aussi hazardeusement, que le premier coup : & là certainement fut veüe la vertu, & valeur

des Princes & Chets , & la militaire & bien 1559.  
 affectionnée obeissance des soldats : car &  
 M. de Guise (a), & M. de Nevers, chacun  
 endroit soit, sans avoir respect, & oublians  
 le degré, & autorité qu'ils tenoient, &  
 faisans autant bon marché de leurs personnes  
 que le moindre de tous ceux à qui ils com-  
 mandoient, les morions en teste, & les  
 grandes targes d'acier au bras, se presen-  
 terent les premiers pour monstrier le chemin  
 à chacun. Aussi ne se peut-il dire qu'ils ne  
 fussent bien suivis : & croy qu'il ne peut  
 estre leu, n'y avoir esté veu soldats mieux  
 faire & combattre qu'à ceste fois : pource  
 que d'autant que les assiegez résistoient & se  
 parforçoient de toutes leurs forces, & avec  
 toutes sortes de feuz artificiels, & en toutes  
 inventions, les repoulser & renverser, il  
 sembloit que d'une rage furieuse, les nostres  
 en fussent davantage enflammez & poussez,  
 grimpans les uns le long de leurs picques,  
 les autres avec eschelles, & quelques pieces  
 de bois & perches, batissoient des taudis,

(a) Montluc & Vieilleville y eurent part : ils se si-  
 gnalèrent par leur bravoure : pourquoi n'en point par-  
 ler : mais on l'a déjà dit. Alors, comme de nos jours, on  
 ne s'oubloit pas & on oubloit les autres.

1559. & se chafauoient les uns sur les autres comme maçons : & où les armes leur defailloient aux mains, arrachoiēt les pierres des murailles pour les ruer.

En ce très-furieux combat se passa toute ceste nuit, éclairée de divers feux, tant d'artillerie & harquebuserie, que d'autres artificiels, comme trompes à feu, grenades, & plusieurs fricassées qui se appareillent à un assaut. Tant y a que l'obstinée résistance des ennemis ne sceut estre si ferme & opiniastre, que les nostres ne demeurassent maîtres : & furent veuës ce matin les Enseignes Françoises plantées sur le parapet, & le hault de ceste tour. Il ne se faut esbahir si les assiegez employoient tous leurs efforts à debouter & repoulsier les nostres de ceste advenue, s'asleurans & comme un jour ou deux précédemment ils avoient recogneu à une sortie ou deux qu'ils avoient faite, fitost que ceste tour feroient gagnée & occupée, facilement tomberoient en prise : d'autant que là l'on pouvoit sapper & miner le pied de ceste plateforme, & la faire sauter sans qu'ils y peussent remedier : n'ayant aucunes contremines & caze-mates, ainsi qu'il en fut fait : car tost après que les nostres s'en furent

saïfis, l'on y fit entrer force mineurs & pion-1559.  
niers, qui commencerent à grotter (a). Ce  
matin ainfi que ces Princes estoient encore  
en ses trenchées, délibérans & concluans de  
tout ce fait, M. le Marechal de Strossy fut  
(b) atteint d'une harquebufade au-dessus du  
tetin gauche, M. de Guise parlant à luy,  
& ayant l'une des mains sur son espaule :  
duquel coup ce vaillant Seigneur décéda bien  
peu après, fort regretté de chacun depuis  
les grands jusques aux petits (c), pour beau-  
coup de bonnes vertus, qui reluisoient en  
luy : estant l'un des bons serviteurs dont le  
Roy eust sceu faire perte. Les grottes & mines  
dessoûbs ceste tour & plateforme, s'en alloient  
prestes à y mettre le feu, quand les assiegez

(a) Cest-à-dire travailler sous terre.

(b) Cela ne s'accorde pas avec le récit des Mémoires  
de Vieilleville où l'on fait périr le Maréchal Strozzy  
avant qu'on eût changé l'attaque, & conséquemment  
avant la prise de cette tour. Montluc est plus croyable,  
en plaçant cet événement au moment où l'on se dispo-  
soit à cette nouvelle attaque. Mais Carloix, pour honorer  
son maître & le faire valoir, ne se piquoit pas toujours  
d'exactitude.

(c) Strozzy a été loué par les uns, & déprimé par les  
autres. (Voyez le Vol. XXIV de la Collection, p. 432 &  
suyv.)

1559. le xxi ( a ) de ce mois , environ les neuf heures du matin , feirent monter un trompette devers la porte de Luxembourg , pour demander à parlementer : pour leur reddition , lequel estant entendu , fut accordé que pour cest effect le sieur de Caderobbe qui en estoit Gouverneur ( b ) pourroit à fiance venir devers ces Princes , pour en traiter & transiger. Pour la seureté duquel , & comme en maniere d'hostages , pendant le pourparler furent envoyez dans la ville le Seigneur de Haultcourt , Gouverneur d'Yvoy , & le Capitaine Cadiou , Gouverneur de Montmedy : cependant toutefois l'on ne laissoit à poursuivre la batterie , & la continuation des mines n'estoit intermise. Finablement , après que les vaincus eurent esté entierement deboutez de plusieurs frivoles demandes & réquisitions ,

( a ) Ce fut le 22 Juin. ( Lisez les Mémoires de Vieilleville , Tome XXXI de la Collection , p. 185. )

( b ) M. de Thou ( Liv. XX ) observe avec raison que cette conduite du Gouverneur étoit contraire aux usages militaires. Un Gouverneur ne doit jamais sortir de la ville où il commande ; Montluc , qui étoit témoin oculaire , se tait sur cette particularité. Il dit seulement qu'on se donna de part & d'autre quatre otages & qu'on régla les articles de la capitulation ( Tom. XXIV de la Collection p. 12<sup>o</sup>. )

leur fut ceste capitulation proposée & approuvée d'eux, à tels articles qui s'ensuivent.

« Premièrement , Que le Seigneur de  
 » Caderobbe & les Capitaines mettroient  
 » & delivreroient presentement en l'obeissance  
 » du Roy & des Princes là presens , la  
 » ville & forteresse de Theonville au mesme  
 » estat qu'elle se trouvoit , sans y rien ruiner,  
 » ny demollir. Laisseroient en icelle toute  
 » l'artillerie , pouldres , boulets & munitions  
 » tant de ladite artillerie que de guerre, sans  
 » plus en consommer , gaster , cacher n'y  
 » demolir aucune chose , n'y ès choses sus-  
 » dites proceder de male foy. Laisseroient  
 » pareillement leurs armes, avec les Enseignes,  
 » tant de cheval que de pied, de  
 » quelque langue & nation que ce fust, &  
 » sans en rien gaster, comme dessus. En ce  
 » faisant sera permis ausdits Gouverneur &  
 » Capitaines, & generalement aux gens de  
 » cheval , d'en sortir avec leurs armes, &  
 » aux soldats avec leurs espées & dagues,  
 » pour toutes armes, & les uns & les autres

(a) Si l'on en croyoit Vincent Carloix, il n'y auroit point eu de capitulation: mais on a prouvé qu'il s'est trompé. (Lisez le Tome XXXI de la Collection, p. 398.)



1559. » avec ce qu'ils auront d'habillemens &  
 » argent, sans qu'ils fussent fouillez ne qu'il  
 » leur fust fait aucun desplaisir. Sortiroient  
 » pareillement les Doyen, & gens d'Eglise,  
 » Gentils-hommes, & Bourgeois, avec tout  
 » ce qu'ils pourront emporter d'or, d'argent,  
 » & autres leurs meubles. Et leur fera baillé  
 » au sortir de ladite ville bonne & suffisante  
 » conduite : sans qu'il leur fust fait tort en  
 » leurs personnes & biens meubles, or n'y  
 » argent, *n'y toucher à l'honneur des femmes*  
 » *& des filles : que ces Princes sur leur foy*  
 » *promieient conserver de tout leur pouvoir.*  
 » Et seroient semblablement accommodez  
 » de bateaux & chariots : pour emporter  
 » leurs malades, la part que bon leur sem-  
 » bleroit, & recevroient en ladite ville tels  
 » personages qu'on leur voudroit envoyer,  
 » jusques au nombre de quatre, & en en-  
 » voyeroient lesdits Gouverneur & Capi-  
 » taines quatre autres des principaux d'entre  
 » eux, devers les Princes, pour seureté &  
 » accomplissement de la présente capitula-  
 » tion ». Laquelle fut signée de la main  
 desdits Princes, & d'iceux Gouverneur &  
 Capitaine, le xxij de Juin, mil cinq cens  
 » cinquante-huit.

Ces choses ainsi passées & accordées, ce

jour mesme sortirent de la ville près de trois 1559.  
à quatre mille personnes du populaire, hommes, femmes, filles & petits enfans : comme aussi feirent le lendemain les gens de guerre, au nombre de quatorze à quinze cens, la plupart bleffez & fort mal de leurs personnes. En quoy se pouvoit cognoistre le travail & continuel dommage que nostre artillerie leur faisoit. Au mesme instant M. de Nevers entra dans ceste ville pour policer & donner quelque commencement d'ordre à ceste nouvelle conquête : & pour empescher qu'il ne survint aucun mutinement & meurtre, ainsi que bien souvent l'on voit advenir ès recherches & pilleries que font les soldats, où ils pensent & esperent recouvrer quelques butins & profits. Et d'autre part M. de Guise estoit demeuré au-dehors, à ce qu'il ne fust fait aucun grief & tort aux miserables & pauvres habitans, n'y aux soldats aussi, selon qu'il leur auroit esté promis : usant (a) encore

(a) Voilà un démenti formel donné à Vincent Carloix qui reproche au Duc de Guise de s'être comporté dans cette circonstance avec inhumanité : non seulement cette imputation est contredite par les contemporains : mais le caractère connu du Duc de Guise ne permet pas d'y croire. L'ambition, qui le dévorait, n'exclut jamais de son cœur la noblesse & la générosité.

1559. ce Prince envers eux de sa tant accoustumée pitié & clémence, que retenir les plus malades & blesez pour les faire penser & guerir: ordonnant expressément Chirugiens & autres gens pour ceste charge. Oultre plus commande une bonne & forte escorte pour la conduite de ceux qui estoient sains, & qui pouvoient s'acheminer, afin que par les champs ils ne fussent devalisez & brigandez: & par mesme moyen fait ferrer & amasser tant de chariots & bateaux, que faire se peut, pour emmener & transporter le résidu des blesez & malades & le meilleur de leurs meubles. Ainsi gracieusement furent traitez ceux de Theonville après la reddition de leur ville: dans laquelle l'on fait depuis entrer neuf ou dix Enseignes de fanterie Françoisse: & en fut donné le Gouvernement (a) à M. de Vieilleville, pour estre ceste place fort voisine, & comme un secours de Metz. Au recouvrement de laquelle le Roy borna fort bien & seurement sa frontiere celle part (b). Estant en ce qu'elle comporte, l'une des fortes villes & de naturel & d'artifice,

(a) Cette erreur a été commune à plusieurs écrivains du tems, qui ont confondu Vieilleville avec son Lieutenant, à qui ce Gouverneur fut donné.

(b) Dans cette partie.

qui

qui peut estre en toute l'Europe, & com- 1559.  
me de toute ancienneté elle en a aussi la  
réputation : combien que ce seul defaut s'y  
soit trouvé dont la prise seroit advenue.  
Mais sur cela, il faut confesser que les  
esprits des hommes sont pour ce jour-  
d'huy si subtils & aigus, que je croy n'es-  
tre rien impossible maintenant aux hom-  
mes, mesmement où la volonté & permission  
divine s'entremesse. Aussi faut-il confesser que  
l'effect de ce siege fut tenu de si près, &  
poursuivy avec tant de promptitude, & le  
torment (a) des assiegez tellement redoublé,  
qu'à peine leur donnoit-on loisir de respirer :  
qui est le principal moyen pour rendre toutes  
choses difficiles & laborieuses, traitables &  
faciles.

Ceste ville encore que quelques-uns qui  
se sont essayez de la portraire (b), luy ayent  
donné forme ronde, me semble toutefois  
plustost pentagone qu'autrement, à parler  
plus familièrement, presque de la vraye  
forme & desseing d'une escarcelle (c) :  
ayant du costé de la riviere de Mozelle à

(a) Le tourment.

(b) D'en donner le plan.

(c) L'escarcelle étoit une grande bourse de cuir qui  
se fermoit avec un ressort de fer.

1559. l'endroit où on la battoit, une courtine de trois à quatre cens pas de profil & diametre : aux deux bouts de laquelle sont deux plateformes fort belles & massives, mais non encore accomplies comme il seroit requis pour le mieux, à cause que elles ne sortent assez en dehors, & qu'en cest endroit il y a faute de flancs : lesquels encore si peu qu'il y en avoit, furent tantost ostez & rompuz, n'ayant ceste courtine en tout pour la flanquer, que ceste tour ronde, qui fut aussi batue, comme a esté dit cy - dessus. Aux autres trois encoignures sont aussi trois plateformes fort bien terrassées, desquelles les defenses paroissent aucunement en dehors, mais c'est si peu, & de si facile oppugnation, qu'elles ne pouvoient empescher d'y assaillir une breche. Il est vray, & c'est mon advis, ou ceux qui l'ont fortifiée ont eu plus d'esgard, qu'en la pluspart de ce circuit elle est close de murets & de petits ruisseaux qui les abbreuvent & s'y escoulent : qui faisoit penser & croire qu'il n'y avoit lieu d'y pouvoir approcher & loger artillerie : & par ainsi qu'à si peu de rempars qu'on adjousteroit dedans la ville, la difficulté & naturel du lieu inaccessible, leur serviroit au surplus assez de defense : mais,

suivant ce que j'ay dit cy - dessus , les <sup>1559.</sup> inventions des hommes sont en ce regne si estranges & incroyables, que l'usage & longue experience y sont novices & comme apprentives. Au demeurant ceste ville est au-dedans autant parfaitement remparée & terrassée, que l'on peut dire & souhaiter, n'estant aucunement commandée n'y subjeete à aucune montagne ou colline, en tout son contour & environ : qui me fait dire pour conclusion, que c'est l'une des plus belles oppugnations (a) d'une très - forte ville, que le Roy ce France peut avoir faite pour estendre ses limites, & autant (b) d'uisible pour la conservation des frontieres de son Royaume. Je ne veux oublier à dire, avant davantage (c) m'esslongner de ces termes, que M. de Guise incontinent après ceste prise envoya devers l'Evesque de Treves, qui est l'un des Electeurs de l'Empire, n'estant la ville de Treves distant de Theonville que neuf ou dix lieuës, ce me semble, pour l'asseurer & oster de toute crainte & suspicion de l'armée du Roy, la Majesté duquel ne vouloit en aucune sorte entreprendre sur

(a) Que c'est un des plus beaux sièges.

(a) Convenable.

(b) Eloigner.

1559. ses terres, biens & appartenances, ains plus-  
tost le conserver & ayder de son pouvoir  
& faveur, & tout ce qui estoit & attentoit  
au Saint-Mpire.

Quelques jours après la prise de ceste place,  
l'armée Françoisse demeura campée à l'en-  
tour, tant pour faire reparer & racoustrer les  
breches, pour la rafreischir de nouveau, que  
pour attendre le surplus de la gendarmerie  
qui arriroit tous les jours à la file : aussi que  
le nombre des estrangers que le Roy avoit  
asleuré & retenu à sa solde, n'estoit pour lors  
encore complet & venu : mesmement l'on  
attendoit l'un des freres du Duc de Saxe ; qui  
dès ce temps, s'estoit acheminé de son país  
pour venir au secours & faire service au Roy  
& à la couronne de France, en reconnoissance  
des plaisirs & faveurs que leur maistre en  
avoit receu. Pendant lequel temps l'on en-  
voja deux ou trois mille chevaux reconnois-  
tre la ville de Luxembourg, estant adonc la  
deliberation en termes & mise en avant si on  
l'iroit assieger ou non. Sur quoy aucuns allé-  
guoient estre le plus expédient, qu'adonc l'on  
pourroit entreprendre, jugeans que ceste  
grande villasse non aucunement forte, pleine  
de populaire, pauvre & effrayé, ne tiendrait  
jamais vingt quatre heure, & encor' que l'on

sceut bien que le Prince Mansfel & (a) comte 1559.  
 d'Horie, & plusieurs autres Seigneurs & Capitaines fussent dedans avec force gens de guerre, si est-ce que la terreur générale des hommes, surpasseroit & surmonteroit l'assurance du plus petit nombre, outre ce que il seroit fort difficile que les vivres qui estoient là dedans pussent longuement suffire pour toute la multitude que s'y estoit réservée (b) : par ainsi que c'estoit le meilleur au plutôt les aller assaillir en cest effroy, avant leur donner loisir de penser aux remedes, & se pourvoir & fortifier. Autres remonstroient tout le contraire, disans que nonobstant que ceste ville fust foible & peu fortifiée, si est-ce qu'elle estoit si grande, & d'estendue si diverse & séparée, qu'il faudroit une fort grande armée pour l'enclorre & envelopper entierement. Laquelle encore il faudroit démembler & séparer en lieux où il y auroit difficulté de se pouvoir secourir les uns les autres : estant mesmement garnie & pourvue comme l'on l'avoit peu sçavoir certainement, de bons Chefs,

(a) Selon son usage, Rabutin nomme toujours *prince* le Comte Ernest de Mansfeld. Quant à ce Comte d'Horie, dont il parle ici, de Thou l'appelle le Comte d'Oye ne seroit-ce point plutôt le Comte de Hoya ?

(b) *Réservée* signifie réfugiée, sauvée.



1559. & gens de guerre expérimentez, entre autres du nombre des vieilles Enseignes Espagnolles que le Prince Mansfel y avoit fait venir, en ferme assurance de defendre & garder la capitale ville de son Gouvernement. Au siege de laquelle pour le moins se consomeroit un long-temps qu'il vaudroit beaucoup mieux employer en plus longue estendue & recouvrement du territoire circonvoisin : pendant lequel temps, ceux qui seroient dedans ceste ville, mangeroient leurs vivres, ou seroient contraints vuider & se descharger de nombre : & cependant l'on apprendroit toujours quelque chose de leur fait & necessitez, pour selon que l'on verroit pour le mieux, resouldre de ce siege.

Selon cest advis, ainsi que j'en puis juger par l'apparence qui s'en est demonstrée, l'armée Françoise au deslogement d'auprès de Theonville, alla camper auprès du Mont St. Jean : dont elle départit le premier jour de Juillet s'approchant près de Arlon : dedans laquelle ville le bruit estoit, estre environ cinq ou six cens Enseignes de gens de pied, & quelques gens de cheval. Ceste ville, le deuxieme de ce mois, fut sommée de se rendre : toutefois ceux qui estoient dedans voulans contrefaire *des braves*, & se persua-

dans reporter quelque honneur en leur red-1558,  
dition , voulurent parlementer , proposans  
certaines conditions assez audacieuses & té-  
méraires , dont ces Princes irrités , ou plustost  
se mocquans , sous faincte de ce parlement ,  
leur appareilloient couvertement une cami-  
sade , pour leur faire sentir l'effect & paye-  
ment de leurs réquisitions , ayans ordonné  
dix-huict Enseignes Françoises pour leur en  
aller porter tesmoignage par certains endroits  
que l'on avoit recogneuz faciles à estre eschel-  
lez : mais ceux qui estoient dedans , se dou-  
tans ou advertis de cest appareil , en ces  
entrefaites sortoient par une poterne , en un  
endroit où l'on ne se doutoit point , & aban-  
donnerent ainsi la ville , après y avoir mis le  
feu par tout. Ce qu'estant apperceu des Fran-  
çois , à la foule entrèrent là-dedans , & essaye-  
rent en toutes sortes d'esteindre ce feu , pour  
seulement recouvrer les meubles & butins qui  
brusloient : toutesfois il estoit desjà si embrasé  
(a) qu'il n'y eut ordre d'en sauver la meilleure  
partie. Trois ou quatre jours après , quand

(a) Ces détails sont bien plus simples que le récit de  
Montluc ( Tome XXIV de la Collection , p. 131 & suiv.  
Montluc met le plus grand appareil à la prise de cette  
ville que les ennemis évacuèrent. Vieilleville raconte  
le fait avec la même simplicité. Cependant on remar-

1559. la plus grande violence du feu fut amortie, l'on fit sapper & demolir les fondemens des murailles & fortifications, & fut ainsi demantelée & ruinée, en la meilleure part, afin d'oster en après toutes occasions à l'ennemy de soy pouvoir reloger & fortifier de ce lieu. Derechef M. de Nevers avec trois ou quatre mille chevaux, la pluspart Reitres, alla recognoistre Luxembourg, où furent dressées de fort braves & furieuses escarmouches, & sortirent ceux de dedans de fort grande assurance au combat, & en grand nombre : faisans suffisante démonstration de n'avoir aucune crainte, & d'avoir volonté de se bien defendre : avec ce l'infinité de canonnades qu'ils deschargerent faisoit juger qu'ils n'avoient faute de munitions ; & la multitude de gens, qui se presentoient en armes sur les murailles, couvertes d'Enseignes, donnoit à penser qu'il y avoit force soldats là-dedans ; de ce lieu aussi M. de Haultcourt Gouverneur d'Yvoy, avec cinq ou six compagnies de gens de pied, & cent ou deux cens carabins (qui sont harquebusiers à cheval) & M. de Prié, avec la compagnie de gens d'armes quera que M. de Thou (Liv. XX.) a adopté la substance du récit de Montluc,

du Comte de Villars (dont il est Lieutenant) 1559  
 y estant les sieurs de Guevant, Enseigne,  
 & de Vauzay, Guidon, avec deux pieces  
 d'artillerie, allerent prendre & saisir les chaf-  
 teaux de Rossignol, Villemont, & Chigny, que  
 les ennemis avoient repris depuis le voyage  
 de Herbemont : desquels les deux, à sçavoir  
 Rossignol, & Villemont furent bruslez &  
 ruinez, & Chigny fut bien gardé & fortifié,  
 pour favoriser tant Herbemont, que Yvoy.

En ce lieu près d'Arlon commença le  
 premier mutinement entre les François &  
 Allemans : mesmement les Reitres le troi-  
 siesme de ce mois, environ les quatre heures  
 du matin : lesquels estoient desjà tellement  
 eschauffez & aigris, qu'ils s'estoient mis en  
 armes, prests à se choquer, se couper la  
 gorge les uns aux autres, quand M. de Guise  
 & M. de Nevers en estans advertis, se pre-  
 senterent & mirent entre deux & les sepa-  
 rerent sans coup ruer, & dès lors chercherent  
 tous moyens, & donnèrent tout ordre, à ce  
 que tels mutinemens, & séditions (qui sont  
 fort dangereux en une armée) n'advinsent.  
 Sur quoy je ne puis que je ne die (n'estant  
 toutefois aucunement picqué, & transporté  
 d'affection naturelle) que ceste nation, là  
 où elle se sent la plus forte, est, ou est

1559. devenue la plus présumptueuse & hautaine qui peult estre entre toutes les autres, & laquelle se peult moins converser & hanter sans querelles (a) mesmement pour beaucoup de bonnes complexions qui sont en elle, & qu'ils honorent fort aussi. Je laisseray ce propos odieux & inutile, pour parachever de dire qu'en ce lieu M. de Guise receut une grande perte par feu, lequel fut mis en ses tentes, ne sçay-je comment à la verité : luy furent bruslez & estouffez les meilleurs de ses chevaux de service, & la pluspart de sa vaisselle d'argent déperie, fondue & perdue, avec plusieurs autres bons meubles, estimez à la valeur de plus de sept ou huit mille escuz : & a-t-on voulu dire davantage, que sa personne fut en danger, avec d'autres Gentils-hommes de sa maison. Il en advint autant à M. de Bordillon, qui fut encore poursuivy de ce

(b) Il y a apparence que Rabutin *par ces complexions des Allemands* entend l'ivrognerie à laquelle ils étoient alors fort adonnés. Tous les écrits du tems, & spécialement les Mémoires de Vieilleville leur font ce reproche. Aussi dans les Mémoires de Tavannes remarque-t-on qu'à la revue générale de l'armée, lorsque Henry y arriva, on entremêla les troupes étrangères & françoises, Tome XXVII de la Collection p. 8.

feu de si près, jusques à brusler son lit de 1559. camp. Ce sont les faveurs & largeffes que fortune le plus souvent a accoustumé départir à ceuy qui suivent les armes.

L'armée Françoise demeura campée à l'entour d'Arlon, depuis le premier jour de Juillet jusques au neuvieme, tant pour ruiner ceste ville d'Arlon, que les autres forts des environs: pareillement aussi pour adviser, & attendre s'ils se presenteroit quelque occasion d'assiéger Luxembourg. Toutefois se representant l'entreprise de plus en plus douteuse, & d'ailleurs estant de longue main, les principaux desseings premeditez & tendans devers la Picardie: où là M. de Thermes devers Calais avoit une petite armée, & M. d'Aumalle à la Fere dressoit un autre amas & assemblée, pour se joindre & assembler à certain lieu ordonné. Au partir delà, le camp s'alla fermer auprès de Vireton, où il fit séjour huit jours entiers: pendant lesquels, le plus souvent se dressoient forces escarmouches devant Luxembourg: quelquefois aussi ceux de là dedans estoient bien si hardis, que de venir escarmoucher & donner allarmes jusques en nostre camp: qui faisoit de plus en plus penser, que ce seroit perdre tems de les assiéger. En ces entrefaites, & pendant

1559. ce séjour, vindrent nouvelles, que M. de Thermes le treizieme de ce mois avoit esté desfaict près de Gravelines, & m'est fort difficile de déduire & narrer certainement tout le fait de ceste adventure, tant pour n'y avoir esté présent, que pour en estre les rapports si différens & partiiaux, que la verité s'y trouve le plus souvent masquée & dissimulée : & par ainfi, en la cuidant quelquefois ensuivre, on fait bien souvent tort & injure à qui l'honneur appartient : *oultre ce, que pour (a) le jourd'huy à la trop tenir de près, & declairer, il n'y va que de la vie.* Toutefois ne voulant offenser personne, je diray simplement ce que j'en ay appris. Ayant M. de Thermes assemblé à Calais de quatre à cinq cens hommes (b), trois compagnies de chevaux

(a) Cette réticence de Rabutin n'osant pas dire la vérité, *parcequ'il y va de la vie*, n'auroit-t-elle point rapport à l'inaction où resta le Duc de Guise? dans une des notes sur les Mémoires de Montluc (Tome XXIV de la Collection p. 136) on a remarqué d'après M. de Thou que plusieurs personnes prétendirent que cette inaction du Duc de Guise eut pour but de laisser écraser M. de Termes. Quoiqu'il en soit, cette phrase de Rabutin peut donner lieu à des conjectures.

(b) M. de Thou (Liv. XX) évalue ses forces à cinq mille hommes de pied, & quinze cent de cavalerie.

legers Escossoises , quatorze enseignes de gens 1559<sup>e</sup>  
 de pied Françoises , & dix huit d'Allemans ,  
 où se trouverent semblablement pour chefs &  
 Capitaines MM. de Villebon , de Senarpont ,  
 d'Annebault , de Chaulne , & Morvilliers :  
 & estant adverti que la pluspart des villes ,  
 selon la coste de la (a) marine , estoient mal  
 pourveuës & garnies de gens de guerre (3) ,  
 fit une entreprise de s'aller emparer d'une fort  
 belle ville appellée Duinkerke , solon ceste  
 coste , où il y a un fort beau & riche port :  
 délibérant encore d'entrer plus avant , voire  
 entreprendre & essayer Gravelines , s'il s'en  
 offroit quelque occasion. Suivant ceste déli-  
 bération , & feignant toutefois prendre au-  
 tre chemin passa au dessus de Gravelines , &  
 alla assieger une petite ville appellée Ber-  
 ghes ( b ) , laquelle il print en peu de  
 temps , & fut pillée , & saccagée , où furent  
 trouvez & prins de grands butins : cela fait  
 sans y faire sejour , il vint assieger Duinkerke :  
 laquelle après avoir tenu quatre jours seule-  
 ment fut prinse , pillée , & saccagée , & où  
 se trouverent de plus riches , & precieux meu-  
 bles , & butins , que les précédens : de sorte  
 que l'on disoit qu'il n'y avoit jusques aux gou-

( a ) De la mer.

( b ) Bergues S. Vinox.



1559. *geats*, & *laquais* (a), qui ne s'y fussent faits riches. Durant ces executions M. de Thermes va devenir malade à Duinkerke, ce nonobstant, afin de poursuivre ce bon commencement, & premiere pointe, mesmement en ceste terreur & espouventement où il voyoit tout le pays esbranlé, il fait marcher & approcher l'armée de Gravelines, en remettant la charge à MM- de Villebon, & de Senarpont. Ainsi estant ceste armée campée le long de la marine, & des dunes près de Gravelines quelques jours se passerent en escarmouches & sorties de ceux de la ville, attendant la convalescence, & bonne disposition de M. de Thermes, afin d'adviser & resouldre de ce siege, ou d'autre exploit pour le mieux. Et cependant le Comte d'Aiguemont, qui est Lieutenant pour le Roy Philippes en ces Pays-Bas, assembla les garnisons à la plus grande diligence qu'il peut, & ramassa tant de gens du pays des communes, que de gens de guerre, jusques au nombre de quinze ou seize mille hommes de pied, & de trois à quatre mille chevaux, y compris douze ou quinze cens Reitres qui estoient ceste part (b)

(a) M. de Thou accuse Villebon de tous ces excès. Il étoit (dit-il) accoutumé aux pillages & aux incendies.

(b) Dans cette partie.

en garnison : en intention de venir faire teste 1559.  
à nostre armée, & luy retrencher le chemin  
d'entrer plus avant, ou pour le moins in-  
terrompre l'entreprise, & siege de Gravelines,  
dont il se doutoit. Dequoy l'on dit  
que Messieurs de Villebon & de Senarpont  
advertirent M. de Thermes : lequel, encore  
qu'il ne fust bien sain, luy estant redoublé  
que le Comte d'aiguemont, avec ses forces  
marchoit desjà vers eux, se retira la part (a)  
où estoit l'armée : où il ne fust sitost arrivé,  
que l'ennemy se trouva desjà fort près &  
voisin, toutefois sans que les deux armées  
fissent aucun semblant de venir aux prises.  
M. de Thermes sentant ses forces inegales,  
& beaucoup moindres que celles de son  
ennemy, délibéra se retirer devers Calais :  
d'autre part l'ennemy, ou s'en doutant, ou  
en estant adverti, proposa de s'y opposer, &  
luy couper chemin, & l'enfermer entre Gravelines  
& luy, & le contraindre de combattre  
à son désavantage, ou l'affamer. Ce que con-  
siderant, & prévoyant M. de Thermes, se  
mist en devoir de prévenir, & de passer le  
premier la riviere, qui vient devers S. Omer,  
& passa auprès de Gravelines : toutefois ce  
ne fut encore si tost, que les ennemis ne

(a) Du côté.

1559. P'eussent desjà la pluspart passée , & la passoient encore , se voyans les uns & les autres.

Quand l'avant garde de M. de Thermes fut arrivée à l'autre bord , elle se rangea un peu plus avant en bataille , pour couvrir & soutenir le surplus de l'armée , qui traversoit par la riviere au plustost qu'il estoit possible , lors que deux troupes d'ennemis , partie Reitres , partie cavallerie , chacune de douze à quinze cens chevaux , qui estoient arrestez , & se presentoient en front , commencerent à marcher , comme voulans charger : l'une desquelles , & la premiere s'advançant , donne en teste à nostre avant garde , qui fust fort bien & vaillamment soutenue , comme aussi fut l'autre , furent à ce premier choc si bien rembarrées & repoussées , que les nostres deslors pensoient avoir gagné le camp , & estre demeurez les maistres , crians desjà *viçtoire* , *viçtoire!* Sur cela , & comme ils estoient escartez , arriva un gros hot (a) de gendarmerie d'autres quinze cens ou deux mille chevaux où l'on dit qu'estoit le Comte d'Aiguemont , qui les rechargéant de nouveau , & mist à vau de route , estant mesmement mal secouruz du surplus de nostre gendarmerie , & où l'on accuse aucuns des chefs , & quelques

( a ) Un gros corps de gendarmerie.

compagnies avoir fait mauvais devoir, ainsi 1559. que les ennemis mesmes l'ont rapporté & tesmoigné, disans que si les premiers des nostres eussent esté soustenüz, & secouruz à la premiere charge où ils avoient si bien fait, de deux ou trois cent chevaux seulement, ils eussent tenuz leur armée en ordre, & avoient la victoire en main. Au surplus en ce désordre s'estans noz gens de pied mis & serrez en bataillons, quand ce vint à combattre, & que les ennemis se presenterent pour les rompre, les compagnies Françoises souflindrent, & combattirent tant longuement qu'ils se purent remuer, & jusques à ce que les armes, & les vies leur defaillirent : mais l'on dit que les Allemans ne firent aucune résistance, ains se rompans d'eux mesmes, haulserent leurs picques, jetterent là leurs armes : ce que l'on a trouvé bien estrange, & mauvais (4). Voilà comme pour verité l'on m'a fait entendre la desfaite de M. de Thermes près Gravelines, où estant fort blessé, il demeura prisonnier, comme aussi firent les Seigneurs de Senarpont d'Annebault, de Villebon, de Morvilliers, & de Chaulnes, & beaucoup de gentilshommes & vaillans soldats, les noms desquels certainement je voudrois sçavoir, afin qu'en les nommant icy, par leur mémoire ils peuf-

1559. sent servir d'exemple à leurs successeurs : & n'y ay point ouy parler qu'il y soit mort gens de renom de nostre part , combien que je sçache bien , & comme il ne peut estre autrement , qu'il n'y ait eu beaucoup de gens de bien tuez & bleffez , lesquels , encore qu'ils n'ayent grand bruit , & ne soient grands Seigneurs , ont autant vertueusement & honorablement combattu , & fait leur devoir , que aucun des chefs mesmes. Toutefois n'en ayant peu recouvrer les noms , je fuis contraint les passer en silence , sous protestation , que s'ils estoient sceuz de moy , je ne serois receleur de leur vertu & merite : ains le declarerois d'autant bonne volonté , que du plus grand Capitaine de ce royaume. Ceste double (a) recharge de fortune adverse , interrompit , comme l'on a voulu dire , beaucoup de belles & avantageuses entreprises qui avoient esté de longue main préméditées & préveuës , pour avoir sa revanche sur l'ennemy : neantmoins que deslors le bruit estoit de quelques propositions de paix , & disoit-on que M. le Marechal de S. André avoit eu fauf conduit & congé sur sa foy , pour en venir faire l'ouverture , & porter les propos au

(a) Rabutin l'appelle double , parceque ce fut à peu près le second Tome de la déroute de S. Quentin.

Roy, à la sollicitation de ceste vertueuse Prin- 1559.  
 cesse la Duchesse douairiere de Lorraine : la-  
 quelle ainfi que l'ay touché dès le commen-  
 cement de ce livre, aura à jamais ceste gloire  
 d'avoir donné le commencement, & fin à  
 ceste paix, & d'avoir reconcilié ces deux  
 grands Rois, si fort irritez. Auquel bon &  
 saint œuvre chacun sçait bien (a) aussi que ce  
 bon & vertueux Chevalier M. le Connestable  
 s'est employé jusques à tout, voire depuis le  
 temps qu'il fut prisonnier : la vertu duquel en  
 cela, & toute autre chose d'importance, a  
 esté reverée, & en admiration aux ennemis.

Après avoir sceu ces nouvelles, l'armée  
 françoise fit peu de sejour en Champagne :  
 ains, sans longuement camper ny s'arrester,  
 à raisonnables journées tira & s'approcha  
 de Picardie : mesmement ayant esté rapporté  
 que les ennemis s'assembloient & tenoient  
 desjà camp en grand nombre près de Ma-  
 rolles & Maubeuges, qui n'est fort loing de  
 Guise. Parquoy costoyant ceste lisiere, &

(a) Rabutin veut toujours qu'on ait été redevable de  
 la paix à la Duchesse de Lorraine. Quant au Connétable,  
 il a raison de dire qu'elle fut son ouvrage : mais si Rabu-  
 tin lui en fait un mérite, on a vu dans les Mémoires pré-  
 cédents & surtout dans Boivin du Villars qu'on ne l'a pas  
 épargné à ce sujet.

1559. passant près de Sedan & de Mesfieres, & le long du pays de Tiraffe : nostre camp se vint dresser & loger le vingt-huictiesme de ce mois de Juillet, au lieu de Pierrepont, lieu fort propre & en commode assiette pour la *stance* & sejour d'une armée : pour estre & de naturel assez fort & facile à fortifier, & outreplus environné de campagnes descubertes de longue estendue, où l'on peut ranger & ordonner une armée en bataille : avec ce, de ce lieu l'on peut eslire telle adresse que l'on veut pour y départir secours, soit en Champagne ou en Picardie.

En ce lieu de Pierrepont, sur la fin de ce mois, le Duc Guillaume de Saxe, second fils de Jehan Federich, Eleeteur & Duc de Saxe (a), duquel j'ay desjà parlé cy-dessus, se vint joindre à l'armée du Roy : au service duquel il amena avec luy sept cornettes de Reitres, montans au nombre de deux mille cent chevaux, à trois cens chevaux pour cornette, fort bien en point, & se representans hommes hardis & furieux, la pluspart Prussiens. Avec luy vint aussi Jacob

(a) probablement cette liaison avec l'Eleeteur de Saxe Jean Frédéric donne l'explication du mauvais accueil qu'Auguste de Saxe fit à Vieilleville. Voyez le Vol. XXXI de la Collection p. 343.

de Ausbourg, vieil soldat experimenté aux 1559. armes, ayant esté Lieutenant du Marquis Albert de Brandebourg en toutes ses guerres fort estimé de luy : qui amena pareillement au service du Roy un régiment de dix enseignes de gens de pied Allemans, bons soldats & aguerris, comme ils le demonstroient en leurs apparences. Le septiesme du mois d'Aoust, jour de Dimanche, ce Prince Allemant alla à Marchetz trouver le Roy & luy faire la reverence, accompagné de cent Gentilshommes de sa nation, de ses plus favorisez & cognuz. Le Roy luy fit fort bon & honorable recueil, le remerciant de sa bonne volonté & affection, avec promesse & assurance de le recognoistre toutes les fois qu'il en seroit requis, & que le moyen se presenteroit. Le Roy s'estoit approché de ce lieu de Pierrepont, pour veoir son armée en ordonnance, & rangée en bataille, y estant le lieu fort propre, comme je l'ay dit, pour autant qu'on avoit fait entendre à Sa Majesté, & comme il estoit vray, qu'il se trouveroit avoir, & verroit assemblée l'une des plus belles & des mieux complettes armées que le Roy de France meit oncques aux champs; n'estant mémoire qu'en toute autre précédente s'y soient veuz



1559. tant d'estrangers Allemans, mesmement de cavallerie, montant au nombre de près de huit mille chevaux. Parquoy le huitiesme de ce mois d'Aoust, après que M. de Guise luy eust donné à disner, & à tous les Princes qui accompagnoient Sa Majesté audit Pierrepont, une heure après midy alla trouver & veoir son armée mise en ordonnance en une belle campagne rase, au-dessus de ce lieu. De laquelle ordonnance j'ay bien voulu faire icy ample description, ayant esté de moy diligemment & songneusement veue & considerée, comme de chose rare, & digne de marque (a) & mémoire, & servant d'avertissement à ceux qui suivent les armes. En premier lieu sa forme estoit en demy cercle, ou comme un croissant : ayant les deux cornes de l'avant-garde & arriere-garde estendues comme les deux ailles, & au milieu estant comme le corps & principale force & la bataille. A la corne senestre devers Laon, & sur le chemin de Cressy à la pointe de l'avant-garde estoient les compagnies d'harquebusiers à cheval des Capi-

( a ) On a vu dans les Mém. de Montluc ( T. XXIV de la Collection p. 37 ) que cette armée remplissoit une lieue & demie de pays, & qu'il falloit trois heures pour en faire le tour.

taines Faverolles & Trichasteau, chacune 1559. de cent chevaux, & celles de chevaux-legers des Capitaines Pieries, Laigny, la Vallette, Rotigotty & Bueil, chacune de cent chevaux, joignant & suivant lesquelles estoient les quatre cornettes de Reitres du Duc de Lunebourg, qui suivoient autres compagnies de cavallerie legere des Capitaines, Comte de Roissy, Lombay, Truchepot, Thomas (a) & Comte d'Eu (b), chacune de cent chevaux, reservé celle du Comte d'Eu qui estoit de deux cens, & celle de gendarmerie de cinquante hommes d'armes, de M. de Nemours, qui y estoit en personne, comme Général sur toute la cavallerie légère. Tout auprès d'un moulin à vent qui estoit là, commençoit la bataille, où estoient de premier front les compagnies de gendarmerie de Messieurs de Curton, Prince de la Rochesur-Yon, de Randan, de la Rochefoucault, de la Vauguyon, de Janlis. De la Roche-du-Maine & de Montmorency, chacune de cinquante hommes d'armes : entre lesquelles & les autres compagnies qui joignoient, estoient quatre cornettes de Reitres du Co-

( a ) Thomas Albanois.

( b ) De Cleves, Comte d'Eu.

1559. Ionel Scheneveux (a) : puis s'estendoient de front les compagnies de gendarmerie de Messieurs de Beauvais, Tavannes & de Bordillon, chacune de cinquante hommes d'armes, & celles de Messieurs les Ducz de Lorraine & de Guise, lequel estoit là en personne comme Lieutenant-General pour le Roy, & commandant en la bataille : duquel la cornette estoit au - devant de sa compagnie, & sa garde de cent Reitres sous la charge du Capitaine Baudopré encore plus avant, comme aussi estoient cent harquebusiers à cheval sous la charge du Capitaine Ventou. Au - dessous de ce Prince estoit le Duc de Saxe avec ses sept cornettes de Reitres : & tout après estoient rangez en bataillon quarré les deux regimens de gens de pied Allemans, des Colonels Reifberg de dix enseignes, & de Waldebourg de quatre, qui flancquoient, d'autre costé quatre cornettes de Reitres du Colonel Henry Stoup. En après s'entresuivoient en file les compagnies de gendarmerie du Comte de Charny & Prince de Salerne, chacune de cinquante hommes d'armes, & celle de cent de M. le Connestable. Au bout de ceste file estoient en bataille les dix enseignes d'Al-

(a) M. de Thou l'appelle de Schenwe.

lemans du regiment du Comte de Rocquen-1559. dolph, & six de Suiffes fous la charge du Colonel Willes Frelich. L'artillerie estoit après attelée & trainée la bouche devant, preste à jouer, montant au nombre de quarante canons, douze coulevrines bastardes & une moyenne, au costé de laquelle estoient arrangez seize enseignes de vastadours & pionniers : & tout au-devant estoient avancées quatre compagnies d'enfans perduz : de l'autre flanc de ceste artillerie, à la main droite, estoient pareillement en bataille huit enseignes d'infanterie françoise : joignant lesquelles, estoit aussi en bataille le regiment du Comte Reichroch de neuf enseignes. A leur costé droit estoient quatre cornettes de Reitres du fils de Lansgraf (a) de Hesse. Puis s'estendoient en front les compagnies de Gensdarmes du Roy, Daulphin & des Ducz d'Aumalle & de Bouillon, chacune de cent hommes d'armes : au-dessous desquelles compagnies s'estoient mis en bataille les deux regimens d'Allemans des Colonels Luxebourg & de Jacob d'Aufbourg, chacun de dix enseignes. En cest endroit convenoit l'autre corne, ou, si on veult, l'aïlle droite tirant devers Marle, &

(a) Du Landgrave.

1559. là estoit la compagnie de M. de Nevers de cent hommes d'armes , où ce Prince se trouva en personne , comme commandant pour lors en l'arriere-garde , encore qu'il se trouva mal. Toutefois que depuis pour mieux recouvrer sa santé le Roy luy permit se retirer à Laon , & en son lieu fut ordonné M. d'Aumalle. Tout joignant ceste compagnie , estoient celle de M. d'Eschenetz , de cinquante hommes d'armes , & celle de M. le Mareschal de Saint-André , de cent , & au-dessus d'eux quatre cornettes de Reitres du Colonel Grombau (a). Encore plus hault qu'eux s'estendoient en file les compagnies de gendarmerie de Messieurs le Marquis d'Albeuf & Duc de Montpensier. Ainsi estoit rangée ceste belle & furieuse armée , que le Roy accompagné de plusieurs grands Princes de son Royaume , visita , & voulut veoir d'un bout à autre. En quoy il ne fault douter que Sa Majesté print un singulier plaisir & contentement , voyant tant de Princes , grands Seigneurs , Capitaines , Gentilshommes , & generallement tant d'hommes là assemblez , se presentans pour sacrifier leurs vies pour son service & pour soutenir sa querelle. Mais ce qui donna encore plus

(a) Grombach.

grande admiration, & là où on peult cog-1559  
noistre les estranges & horribles puissances  
& inventions de cē furieux & fanglant Dieu  
Mars, ce fut à ouyr tonner & bruire ceste  
artillerie, & là veoir descharger harquebu-  
fiers & les pistollades de ces Reitres : on  
eust dit proprement que le ciel & la terre  
s'esclattoient en infinis tonnerres, ou que  
le Tout-Puissant vouloit à ce coup fouldroyer  
toute ceste machine ronde. Après ceste re-  
veue generale, se retirant ce soir mesme le  
Roy à Marchetz, chacune compagnie re-  
tourna en son quartier : se trouvant à mon  
avis chacun soldat bien las & travaillé  
d'avoir demeuré depuis le matin six ou sept  
heures en bataille, jusques à quatre ou cinq  
du soir, chargé d'armes, & peult esre mal  
repeuz, & davantage alterez pour la grande  
chaleur qu'il fit ce jour, la pouffiere qui y  
fut remuée & esmeue, qui sont les exercices  
ordinaires, que pauvres soldats sont coustu-  
miers avoir.

En cest endroit, & pendant le sejour de  
Pierrepont, je feray une briefve digression,  
pour dire comme une armée de mer de  
six ou sept vingts vaisseaux Flamens & An-  
glois, ayant costoyé & rasté les endroits foi-  
bles de la coste de Bretagne, finalement

1559. le vingt-neufiesme du mois de Juillet précédent en cest an , à la pointe du jour comparut devant un havre , nommé le Conquest , où est située l'Abbaye de Saint-Mahé ( que l'on dit estre *in finibus terræ* (a) ), lesquels d'abordée sembloient estre plus de quatre cens : mais s'estans arrestez & les voilles baissées pour commencer leur descente, fut cognu qu'ils ne pouvoient estre plus de six ou sept vingts, partie de bien grands, comme vaisseaux *Sarragoffes* & autres du port de mille ou douze cens tonneaux : s'approchans du port environ les huit heures du matin, ils trouverent six ou sept vingts hommes & quelque peu d'artillerie qui leur resisterent & tirerent parmy eux : combien que c'estoit bien peu envers eux & n'en firent grand cas. A leur premiere arrivée ils sonnerent une fanfare avec leurs trompettes, laquelle finie, ils deschargerent toute leur artillerie en façon d'une salve. Puis après jetterent quinze bateaux à plat fond, portans chacun cinq cens hommes, tous lesquels arrivans en terre, faisoient bien le nombre de six ou sept mille

(a) *Aux extrémités de la terre cest-à-dire de la Bretagne* ce mot populaire, qui étoit alors en vogue, annonce l'étendue des connoissances géographiques à cette époque.

hommes, qui donnerent si grand treueur & 1559.  
 frayeur de plein fault à tout le peuple,  
 qu'on leur abandonna tout soudainement.  
 Parquoy se voyans supérieurs & maistres,  
 commencerent à piller & saccager le village  
 de Conquest, où en après ils meirent le  
 feu, mesinement aux temples & Eglises, où  
 davantage ils perpetrerent (a) infinité d'in-  
 solences scandaleuses & infâmes. Quatre  
 enseignes de Flamens se jetterent à la cam-  
 pagne pour butiner, lesquelles estans ren-  
 contrées de M. de Kerfimon, qui en dix ou  
 douze heures avoit amassé des Gentilshom-  
 mes & des communes jusques au nombre  
 de cinq ou six mille hommes, tant de che-  
 val que de pied, les desfit & en massacra  
 plus de cinq à six cens, avec ce plus de  
 six ou sept vingts resterent prisonniers, l'un  
 desquels prisonniers, qui estoit Hollandois,  
 confessa que trente navires estoient venues  
 d'Hollande par le commandement du Roy  
 Philippes à l'Isle de Huye (b) trouver l'ar-  
 mée d'Angleterre qui estoit au nombre d'en-  
 viron cent ou six - vingts vaisseaux, où ils  
 pouvoient avoir quinze (c) ou seize chevaux

(a) Ils commirent.

(b) De Wight.

(c) N'y a-t-il point ici une faute d'impression? car



1559. legers : & que le desseing de toute ceste armée estoit de prendre Brest avant que s'en retourner : ayans commission ainsi le faire à peine d'estre penduz à leur retour : les Anglois qui estoient descendus avec les Flamens, quand ils veirent ceux qui s'estoient avancez des premiers, si mal menez, & si bien estrillez, à touté haste retournerent en arriere pour cuider regagner leurs vaisseaux, où ils ne laisserent pourtant à estre poursuivis, & sentirent leur part des coups, & où furtout ils beurent plus que leur saoul d'eauë fallée : depuis se tindrent tousjours embarquez devant ledit Conquest. Cependant les Communes de l'Evesché de Leon & de Cornouailles à la conduite des Gentils-hommes s'assemblerent & se presenterent à eux au nombre de trente mille hommes.

Deux ou trois jours après arriva aux ennemis renfort de trente grands navires : & néantmoins tous firent voile & se retirerent 12 ou 15 lieuës en mer, tirans vers l'Isle de Bast (a), où ils s'arrestèrent vis à vis du Rosou (b), qui est un havre au mesme Evesché, & n'est de distance du conquest que de huit avec 15 ou 16 chevaux légers que pouvoit-on faire?

(a) L'isle de Bas.

(b) Roscoff.

ou dix lieuës pour le plus. Les communes 1559. par terre les costoyent tousjours à veuë d'œil, afin qu'ils ne prinsent terre en quelque lieu au despourveu. M. d'Estampes qui est Lieutenant pour le Roy au Duché de Bretagne en ayant eu advertissement en toute diligence, meit ensemble sept ou huit mille chevaux, & douze ou quinze mille hommes de pied pour leur faire teste, & les soustenir s'ils se fussent adressez en quelque endroit pour entrer en pays : ayans seulement fait *leurs monstres*. Ce que j'ay bien voulu adjoûter icy, pour faire paroistre en combien d'endroits, tant sur terre que sur mer, la guerre se demenoit pour la querelle de ces deux Princes, & *combien aussi de divers estranges maux adviennent au pauvre peuple, par le moyen & occasion d'icelles guerres*; maintenant j'iray retrouver l'armée du Roy.

Trois ou quatre jours après ceste reveuë generale, nostre armée decampa de Pierrepont tirant le chemin devers Cressy & la Fere : mesmement pour avoir esté sceu, que l'armée de l'ennemy fort engrossie marchoit en pays, suivant la traicte devers Peronne. Et nonobstant que la paix se traitast à bon escient, & que sous ceste intention plu-

1559. sieurs allées & venues (a) se firent d'une part & d'autre, pour adviser & determiner du lieu propre, où se trouveroient les deputez pour cest effect: si est-ce que l'on estoit tousjours en doute, que sous ce pretexte & dissimulation, il n'advint quelque surprise: ainsi que d'autres fois se trouve avoir esté fait. Parquoy si tost que nouvelles vindrent que l'ennemy s'acheminoit ceste (b) part, estant M. de Humieres adverty ( qui en est Gouverneur ) on lui envoya de renfort les compagnies de cavallerie legere, des Capitaines Piennes, la Vallette, Tuti, la Ferté, des Barons de Banna, & Trichasteaux, de Laigny, & de Faverolles, avec quatre enseignes de gens de pied Françoises. Toutefois l'ennemy, sans faire semblant de s'y vouloir arrester, coulant seulement le long de ceste riviere de Somme, reprint le chemin plus à main droite devers Miraulmont, approchant de Corbie, pour de là tirer vers Authie, à deux ou trois lieuës près de Dourlan, qu'ils menassoient fort, selon que les rapports en venoient tous les jours. Nostre armée ayant

( a ) Sans doute il s'agit ici des voyages du Connétable qui, de sa prison, vint trouver le Roy: mais Rabutin avoit trop de circonspection pour oser s'expliquer.

( a ) De ce côté.

fait

fait peu de séjour à la Fere , & passant près 1559. de Chauny , vers Nesle , & près Corbie , finalement vint camper auprès d'Amiens , le long de ceste riviere de Somme , où elle arriva sur la fin de ce mois d'Aoust. Et pour remédier à ce que ceste place de Dourlan , où estoient chefs adonc Messieurs de Bouchavanes & de Crevecueur , ne fust surprise & assaillie au despourveu , à cause des advertissement qui venoient , comme les ennemis bastissoient force gabions & dresseoient autres préparatifs pour un siege , M. de Guise , dès le dix huitieme de ce mois d'Aoust , avoit commis le Capitaine la Ferté pour y conduire trois ou quatre cens harquebusiers à pied , sous la charge du Capitaine Drenelle , outre les compagnies de cheval & de pied qui y estoient desjà. Et incontinent que ces deux grandes armées eurent choisy leurs flancs & lieux pour camper : celle du Roy Philippes s'estendant le long de la riviere d'Authie , & celle du Roy le long de la riviere de Somme , au dessous d'Amiens , se fermerent & remparerent encore de trenchées flancquées & armées d'artillerie (5) , comme s'ils eussent attendu d'estre assiegez l'un de l'autre , & comme s'ils se fussent desjà tout résoluz d'y

1559. faire un long séjour pour se matter & vaincre l'un l'autre par la longueur du temps.

Pendant ce séjour & voisinage de ces deux armées , & que les propositions de paix estoient en termes , le plus souvent neantmoins se faisoient courses, entreprises & escarmouches, les uns sur les autres, mesmement la cavallerie légère, laquelle estant logée le plus près des ennemis, journallement estoit sur leurs bras & à leurs talons, de façon qu'ils empeschoient bien que leurs fourrageurs ne s'ecartassent & ne vinssent charger vivres du costé de deçà, approchant l'armée du Roy. Toutefois que de les racompter toutes les unes après les autres, il me seroit presque impossible, d'autant qu'elles se dressoient en divers endroits & en divers temps, tellement qu'il n'en venoit à nous que le bruit. Mais bien entre autres je diray que dès le quatrieme de Septembre, Monsieur de Nemours, general sur toute la cavallerie legere, accompagné de Monsieur le Comte d'Eu, fils aîné de Monsieur de Nevers, & des Capitaines le Comte de Rossillon, le Pelou de Piennes, la Vallette, la Ferté, Laigny, Tuty, Puygaillard, & le Baron de Banna & autres Capitaines avec leurs compagnies de cavallerie legere, partit ce soir pour aller donner une

Arrete & camifade aux ennemis. En quoy il 1559.  
 ula de fi bonne conduite (selon qu'il est Prince  
 de gentil esprit, prompt & vaillant) & luy fut  
 la fortune si heureuse, qu'ayant esté les senti-  
 nelles trouvées endormies ou estonnées, &  
 depeschées sur le champ entrerent bien avant  
 dans le camp de leur cavallerie, & des gens  
 de pied de leur avantgarde : mais je dis avec  
 une telle allarme & effroy à toute ceste armée,  
 que tout fuyoit devant eux, & leur fut loisible  
 de donner jusques aux tentes, & en couper  
 les cordages, voire jusques à l'artillerie qu'ils  
 eurent en leur pouvoir abandonnée près de  
 demie heure. Enfin voyans que les grosses  
 troupes commençoient à se remuer & qu'ils  
 seroient en danger si on leur couppoit chemin,  
 ou s'ils estoient enveloppez, se retirerent de  
 bonne heure sans aucune perte. Il ne faut  
 pas aussi que j'oublie l'entreprise du Baron de  
 Bueil, pour estre si brave & hazardeuse, que  
 d'avoir, avec sa compagnie, bruslé un soir  
 partie des faulxbourgs d'Arras, se feignans  
 Bourguignons, & demandans à repaistre &  
 loger.

Je pourray pareillement icy adjouster com-  
 me en ce mois de Septembre Monsieur le  
 Viscdame de Chartres, lors gouverneur de Ca-  
 lais, estant Monsieur de Thermes prisonnier,

1559. fit une entreprise d'aller surprendre saint Omer, par le moyen de quelques intelligences que les François prisonniers là dedans avoient avec aucuns habitans d'icelle ville qu'ils avoient attirez à leurs factions, pour laquelle entreprise mieux couvrir & dissimuler, iceluy sieur Visdame vint à Ardes sous couleur de vouloir pourvoir & munir ceste place, y temporisant pour ceste cause certains jours : où là estant se devoient trouver à Devre Monsieur de Sipierre avec la compagnie de Monsieur de Lorraine, dont il est Lieutenant, & celles des Capitaines Laigny, chevaux legers, & Thomas Albanois, & une de harquebusiers à cheval, comme aussi le seigneur de Mailly, gouverneur de Monterueil (a), & douze compagnies de gens de pied. Toutefois de malheur, un soldat Espagnol de la compagnie du Capitaine la Lane, ayant esté adverty de toute ceste menée, en diligence en advertit ceux de saint Omer, sous esperance d'en recouvrer toute bonne retribution & récompence. A l'arrivée à Devre, Monsieur de Sipierre, avec la compagnie de Monsieur de Lorraine & les autres, desfeit vingt ou vingt-cinq chevaux de la garnison de Ranty, qui estoient là venus *pour voler la vache & piller*

(a) Montreuil.

*le pauvre païsant*, selon qu'ils ont accoustumé 1559. par toute ceste frontiere. Estans ceux de saint Omer advertis, sans faire bruit, meirent gardes & guets par tout, & donnerent tout bon ordre pour n'estre surpris. Ce nonobstant les prisonniers François, non sçachans que tout leur fait fust descouvert, ne laisserent à poursuivre & exécuter leur délibération, & d'abordée tuerent deux ou trois corps de gardes: cela fait se retirerent & gaignerent le chasteau où ils se renfermerent. Ceux de la ville, pour les avoir & pour enfoncer les portes qu'ils sçavoient n'estre remparées, menerent deux canons, desquels ayans tiré cinq ou six vollées & estant faite ouverture, taillerent en pieces, à l'arrivée, la plupart de ceux qu'il y trouverent. Et ainsi n'eut bon effect ceste entreprise, combien que Monsieur le Visdame, encore qu'il sceust toutes ces choses, ne laissa de s'y aller présenter, & au partir de là bien fasché, & ennuyé de si mauvais exploit, s'en retourna à Calais, & toutes les autres compagnies au camp.

Depuis le parlement de l'armée Françoise de Pierrepont, & pendant qu'elle s'acheminait & séjournoit près d'Amiens, elle s'augmenta & engrossit de beaucoup plus qu'elle n'estoit à la revue generale: car il s'y joi-



1555. vint autres dix enseignes de Suisses, outre les fix qui y estoient, D'autre part Monsieur de Tours s'y vint assembler avec huit ou dix enseignes Françoises de la legion de Champagne, lequel depuis fut envoyé à Calais. Semblablement y arriverent dix ou douze enseignes vieilles retournans de Ferrare, que l'on nommoit le tiers de l'Italie, sous la charge du Colonel la Molle, que j'ay bien voulu icy nommer, pour avoir esté ces compagnies trouvées fort belles, remplies de vieux soldats aguerris, à sçavoir celles des Capitaines de Monestier du Daulphiné, du Baron de Dorade Gascon, Bourdet, Berthelemy, Colincourt, Iaulnay, Mazey, Vallesenieres, la Chapelle, qui fut tué près de Ferrare, & celle de Beguin qui fut depuis cassé. Outre cela y vindrent encore les compagnies de gendarmerie qui s'estoient trouvées à la défaite de M. de Thermes : lesquelles estant quelque peu séjournées & refaites, y furent mandées. Je ne feray point icy de nombre de plusieurs grands Seigneurs & Gentilshommes qui s'y trouverent pour leur plaisir, comme aussi toute la maison du Roy & ses gardes, qui donnoient accroissement à ceste armée. L'on disoit aussi que l'armée du Roy Philippes s'estoit de beaucoup ren-

forcée, & qu'y estoient arrivez beaucoup de 1559. regimens de gens de pied d'Allemands, & force Reitres. Pour conclusion, il sembloit que ces deux grands Rois deussent assembler en ces lieux toutes leurs forces, pour à ceste dernière fois départirent toutes leurs querelles, avec une très-cruelle & sanglante bataille, y estans là en personne, ou se contraindre l'un l'autre d'accepter les conditions de paix. Mais le Seigneur dominateur & tout puissant, lequel void de son siege celeste jusques au bas, voire le dedans des cueurs des hommes, & sans le vouloir duquel toutes choses sont impossibles aux humains, voyant son pauvre peuple affligé de tant d'autres calamitez, adoucit & refrena l'ire & fureur de ces Princes, & ne voulut permettre que la vie & le sang de tant de milliers d'hommes terminaist leur courroux, ou les irritaist davantage : ains toutes armes deposées, & cessant toute hostilité, divinément inspirez, se renegerent unanimement de recevoir une amiable paix & union entre eux, usant d'une reciproque équité, se faisant juste (a) restitution : par le moyen de laquelle cesseroient & seroient assoupies

(a) Avec la permission de Rabutin il nous doit être permis d'observer que les François n'eurent pas la por-

1559. toutes vieilles querelles, pour estre de-là en après unis & pour donner repos à leur peuple presque desjà exanimé.

Pour donner commencement & proceder à ce saint œuvre, fut approuvé & designé le lieu & Abbaye de Cercamp, limitrophe & comme située en la séparation d'Arthois & Picardie, & là se trouverent Deputez pour le Roy, environ la my-Octobre, M. le Cardinal de Lorraine, Archevesque de Reims, & premier Pair de France : Anne de Montmorency, aussi Pair & Connestable de France : Jacques d'Albon Seigneur de Saint - André & Marechal de France : Messire Jean de Morvilliers Evesque d'Orleans, Conseiller au Conseil-Privé du Roy & Claude de Laubespine, Chevalier, Seigneur de Haulterme, Conseiller aussi du Conseil-Privé, & Secrétaire d'Etat des Finances du Roy. Et de la part du Roy Philippes, Dom Fernando Alvarez de Toledo Duc d'Alve, que nous disons en France d'Albe, Grand-Maistre de son Hostel : Guillaume de Nassou (a) Prince d'Oranges Chevalier de l'Ordre de la Toison :

tion avantageuse : il n'y a qu'à lire les neuvième & dixième Livres de Boivin du Villars, pour s'en convaincre.

(a) Nassau.

Rigomez (a) de Silva , Comte de Melito , 1559.  
 Eschançon de la Majesté : Messire Antoine  
 Perrenot Evesque d'Arras , & Messire Vigi-  
 lius (b) de Zubicher , Chevalier & President  
 du Conseil-Privé du Roy Philippes : Estans  
 sur toute ceste assemblée tenus (c) & receus  
 de chacun de ces deux Princes , la Duchesse  
 Doairiere de Lorraine , & le Duc de Lor-  
 raine son fils , comme neutres , & vrais me-  
 diateurs de tous leurs différens. Et ne veux  
 oublier à dire sur ce propos , qu'avant que  
 ceste assemblée se fermast , M. le Cardinal  
 de Lorraine avoit fait un voyage devers le  
 Roy Philippes , comme pour adoucir & regler  
 les plus grandes difficultez amiablement entre  
 eux , avant entrer plus avant en parlement.  
 Depuis encore M. le Connestable ayant com-

(a) Ruy Gomez.

(b) Ulric Wiglius de Ayta , Seigneur de Swichen en  
 frise.

(c) M. de Thou (Liv. XX) ajoute que pour la Reine  
 Marie y assistèrent Thomas de Thyrlebi , Evêque d'Ely  
 Thomas Howard d'Estingam , premier Gentilhomme de  
 la chambre de cette Reine , & Nicolas Woton , Doyen  
 d'Yerck. Thomas Langusci de Stropiano , & le Président  
 de la Cour d'Ast y stipuloient les intérêts du Duc de Sa-  
 voye. Le seul Roi de Navarre n'avoit personne pour dé-  
 fendre les siens.

1559. posé de sa rençon , estant remis en pleine liberté , estoit venu trouver le Roy en ce lieu d'Amiens , pour conferer avec Sa Majesté , & ( comme l'on disoit ) pour quasi conclure & resouldre de sa derniere intention sur chacun des principaux articles. Lequel après avoir esté bien receu (a) & caressé de son Maistre ( selon que le mérite un tel bon & fidele serviteur ) un jour ou deux après , estant seurement informé de la volonté du Roy , s'en retourna pour entrer en ce parlement : délaissant à chacun une très-grande esperance , que la départie ne se feroit , qu'avec une ferme & longue paix. Et ce qui en donna encore plus grande confirmation , fut , que presque en ce mesme temps les deux armées s'esloignerent & départirent , par l'advis & opinion ( ainsi que le bruit couroit ) des Deputez : à ce qu'estant ces deux armées proches & voisines , par le moyen de quelques courses , ou telles autres entreprises , les choses ne vinssent à s'aigrir & changer.

L'armée du Roy Philippes au partir d'Au-  
thie , coula le long de la riviere devers

(a) Voyez les Mémoires de Tavannes, Tom. XXVII de la Collection p. 9 , ceux de Montluc, Tome XXIV, p. 440 , & les Mémoires de Boyvin du Villars.

Abbeville , puis tout - à - coup se retourna <sup>1559.</sup> devers S. Omer , & s'alla rempre en Artois : parquoy afin d'éviter toute fuspicion , & afin de luy oster toute occasion d'entreprendre au despourveu , l'on la feit tousjours costoyer de ville en ville , de dix-huit Enseignes Françoises , jusques à ce qu'elle fust du tout rompue. Nostre armée semblablement fut (a) separée & escartée en divers endroits : car la gendarmerie , la pluspart fut renvoyée se rafreschir & reposer en leurs maisons , & non sans cause , estant autant mal menée & travaillée qu'elle eust peu estre , non pas des corvées & autres fatigues militaires , mais de l'indispositiou & rigueur du temps (b) de la cherche & faute de vivres , mesmement pour les chevaux , & à bref dire , pour tant d'autres necessitez , que sans le repos de la paix , il estoit à douter qu'elle ne succombast sous la pesanteur du faiz. Quelques compagnies d'icelle gendarmerie , des plus loingtaines ou travaillées , furent logées ès plus prochaines garnisons , pour

(a) Ce fut , nous le répetons , une grande faute en politique que fit Henry II. Le licentierment de son armée rendit les Espagnols plus intraitables ; & ils reculèrent alors le traité de paix.

(b) Voyez l'observation cy-dessus , n° 5.

1559. se rafraichir, attendant les monstres : & les gens de pied François furent aussi departiz & mis en garnison ès villes & places fortes & le long de la frontiere. Quant aux estrangers, les Allemans, tant Reitres que Lanfquenets, demanderent M. de Nevers (pource qu'il est Prince de l'une des plus anciennes Maisons de la Germanie) pour les mettre hors limites de France, & pour leur estre seureté d'une grande partie de leur solde, qui leur estoit deuë. Ce que ce Prince débonnaire accepta volontairement, pour d'autant plus demonstrer sa parfaite affection au service du Roy & de France : & en quoy il s'acquitta si bien, que nonobstant la rigueur qu'ils tindrent, de vouloir estre payez en *or*, il moyenna & reigla si prudemment tout ce fait, & plusieurs autres occasions de mutinemens qu'ils cherchoient, qu'enfin, contents & paisibles, il les convia & licentia hors des pays du Roy, dont toutefois son Comté de Thetelois supporta les principaux frais. Les Suisses furent plus gracieux, car soubz Commissaires qui leur furent ordonnez, vivans paisiblement par estappes, qui leur furent establies & dressées, à journées raisonnables se retirerent en leur pays. Sur le rompement de ceste armée, je ne veux laisser

au bout de la plume, comme ce jeune Comte 1559.  
de Lunebourg (a), que l'on a veu cy-dessus  
avoir amené des Reitres au service du Roy,  
fut au camp près d'Amiens arrêté & faisy  
prisonnier, & depuis amené en la Bastille à  
Paris, pour avoir mis la main aux armes  
contre M. de Guise, lors Lieutenant-Général  
pour le Roy, & représentant Sa Majesté, n'en  
pouvant dire autre plus certaine cause.

Pour retourner à l'Assemblée des Deputez,  
le principal effect de la paix estoit ains sur un  
si bon fondement, qui estoit sur les mariages  
de Dom Carlo seul fils du Roy Philippes,  
& Prince d'Espagne, avec Madame Elisabet  
fille aînée du Roy: & de M. de Savoye avec  
Madame Marguerite, sœur unique du Roy,  
que par telles & si estroittes alliances, chacun  
proposoit voir toutes ces grandes Maisons  
réunies & rassemblées. Et quant au surplus,

(a) Dans une note sur les Mémoires de Tavaunes  
(Tom. XXVII de la Collection p. 6) nous avons nommé  
ce Seigneur Allemand le Baron de Lawembourg. Nous  
devons déclarer que nous avons suivi à cet égard quel-  
ques Historiens modernes. Au surplus ce Comte de Lu-  
nebourg, que de Thou (Liv. XX) appelle le Duc de  
Lunebourg eut probablement cette querelle avec le Duc  
de Guise dans ce moment de trouble où les Allemauds  
se mutinèrent.



1559. les courages de ces deux Princes sembloient estre si conformes, & divinement inspirez en toutes restitutions, reciproques & amiables, que, pour conclusion, toute la Chrestienté se promettoit obtenir une paix universelle : quand sur le point que l'on n'attendoit plus que la ratification & promesse de toutes ces choses, la Royne Marie d'Angleterre, & les Anglois, envoyerent de nouveau brouiller les cartes, & pervertir tout ce bon commencement, pour le fait de Calais : demeurans opiniaftres à la ravoir, alleguans sur cela infinité de vieilles querelles, qui seroient icy trop longues & ennuyeuses à dechiffrer : & lesquelles aussi je ne pourrois certainement déduire, pour n'avoir leu n'entendu tous ces droicts, & n'estant curieux & studieux de telles matieres. Tant y a, que ces nouvelles propositions, accompagnées de plusieurs autres difficultez que ceste Royne meit en avant à son mary, remeirent toutes conclusions en premiere doute, & à recommencer : & d'autant plus esloignées des premiers termes, qu'elles sembloient estre proches d'avoir bonne issue. Pendant toutefois que chacun des Deputez de son costé songeoit à inventer quelques expédients pour transiger & appointer de ceste article de Calais ( pource que

le Roy n'estoit rien moins que résolu de le <sup>1559</sup> garder & ne le point rendre, que la Royne d'Angleterre & les Anglois estoient importuns & pertinaces (a) à le demander) icelle Princeſſe passe de ce ſiecle transitoire, en l'autre des bienheureux, sur la fin du mois de Novembre (b) : laquelle peu de jours après suivit ce bon Cardinal Pol (c) de la Maison d'Yorck, duquel j'ay tant de fois parlé en mes livres précédens. La mort desquels suscita nouveaux troubles en Angleterre, de sorte que les institutions de l'ancienne Religion Ecclésiastique, que de nouveau ladite Royne & ce vertueux Cardinal avoient à grande difficulté remis sus, furent de rechef abolies & depravées, pour r'introduire & adhérer à la nouvelle doctrine qu'ils ont appellé *Evangelique*.

La Princeſſe Yſabelle (d) fille du Roy Henry dernier de ce nom, Roy d'Angleterre, & d'Anne de Boulan (une simple Damoiselle qu'il espouſa pour son plaisir, & qu'il feit en après décapiter (6) laquelle

(a) Opiniâtres.

(b) Le 17.

(c) Par rapport au Cardinal Pole, lisez l'Observation n<sup>o</sup> 2 sur le dixième Livre de ces Mémoires.

(d) Elifabeth.

1559. auparavant avoit esté tousjours captive , fut appelée de tous les Estats du pays , & esleüe pour Royne , & coronnée le xv (a) du mois de Janvier ensuivant. Ces soudaines & inesperées mutations furent cause de faire séparer ceste assemblée sans aucune résolution : d'autant que le decès de ceste Royne femme du Roy Philippes luy importoit de beaucoup , & où il y avoit beaucoup de choses à demesler , qui requeroient tems & sejour : parquoy delaisans tous traittez au mesme estat où ils se retrouvoient pour lors , les Deputéz se départirent sur le commencement de Decembre , remettant la partie à se rassembler au Chasteau Cambresis , pour parachever & conclure du surplus , au mois de Janvier ensuivant , après qu'on auroit veu en quels succès se termineroient beaucoup de varietez & changements qui se préparoient & se demonstrent desjà en l'Europe. Mesmement le bruit s'eslevoit fort , que les Allemagnés se dispoisoient à convoquer une assemblée générale (qu'ils ont nommé (b) Diée ) en laquelle se devoit trouver & comparoir l'Empereur & la pluspart des Electeurs , & généralement beau-

(a) Elifabeth fut proclamée Reine immédiatement après la mort de sa sœur.

(b) Diette.

coup des principaux Princes & plus grands Seigneurs de toute la Germanie (a) : laquelle Assemblée se devoit faire en la ville d'Aufbourg, autrement dite Auguste. 1559.

Peu de jours après le département de ceste assemblée, nouvelles vindrent de pardeçà, que la nouvelle Royne d'Angleterre Ysabel avoit envoyé un Milord devers le Roy Philippes, pour se soubmettre (7) & son Royaume en sa protection : qui ne fut sans faire penser à plusieurs personnes, & comme la publique renommée le publioit par tout, & faisoit croire que le mariage se pourroit redresser entre luy & elle, pour de tant plus stabiliter les premieres alliances, & rendre ce Royaume de plus en plus fortifié, & mieux appuyé du support de ce grand Roy : combien que le fait semblast fort difficile & estrange, d'espouser les deux sœurs. Il fut dit pareillement, que icelle Royne envoya devers l'Empereur & les Electeurs, pour se soubmettre & ses pais en leur protection, à quoy elle fut reçeuë : & que depuis l'Empereur envoya devers elle le Comte Laderon pour entamer les propos du mariage de l'Archiduc Ferdinand son fils, & d'elle. (8) Toutefois le bruit estoit tel, qu'à sa récep-

(a) Allemagne.

1559. tion & couronnement elle avoit promis & juré, ne prendre à mary aucun prince estrange, ains un qui fust de ses païs & origine. Les causes ( à mon advis ) pourquoy elle s'asseuroit ainsi de bonne heure des Princes ses voisins, & principalement qu'elle avoit plus à craindre, estoit à raison de la mort du vieil Roy de Dannemarc, qui estoit décédé environ ce temps, ( 9 ) ayant délaissé un fils remuant & Martial : lequel elle doutoit luy appareiller à son advenement quelques nouveaux attentats, prétendant le Royaume d'Yrlande : ou bien auroit ce fait pour assentir & apprendre quelque secret de la volonté de ces Princes : se doutant bien que ce changement & réception de nouvelle religion estoit odieuses à beaucoup d'eux, & à d'autres estoit agréable.

Pendant le délai & remise de la résolution de la paix, chacun de ces Princes endroit soy, ne delaissoit pourtant à prévoir aux objets que le temps par occasion leur distribuoit : & selon que les événements succédoient, se parforçoient d'accommoder les remedes. Et d'ailleurs durant ce loisir, mettoient à fin & accomplissoient leurs plus privez & particuliers affaires : afin que quand encore toutes choses changeroient en pis, pour le moins

fussent deschargez d'autant de temps bien 1559.  
employé & d'expédition de négoces.

Entre autres œuvres mémorables que le Roy Philippes accomplit en ce mois de Décembre, furent les obseques de l'Empereur Charles son pere (lequel estoit mort en Espagne au mois de Septembre auparavant, comme l'on m'a dit) qu'il célébra à Bruxelles le vingt-neufvieme de ce mois, avec fort religieuses & dévotes cérémonies, faisans ample démonstration d'une singuliere & très-parfaite amitié du fils au pere : magnifiées & extollées aussi de très-opulentes & riches pompes funébres, pour déclarer & rememorer universellement la haultesse & gestes d'éternelle récordation de ce grand Empereur. A toutes lesquelles choses icy particulariser, il me faudroit recommencer un livre à part : & lequel toutefois, fans en rebastir d'autres, se vend & publie desjà par tout : mais pour faire un brief extrait des principales singularitez qui en sont escrites, cette navire (a)

(a) C'est-à-dire que Philippe fit construire pour cette cérémonie funéraire un vaisseau à la Proue duquel l'espérance étoit debout, la foy assise ou au mât, & dont la charité tenoit le gouvernail. Par cet emblème allégorique il vouloit montrer que son père dans le cours d'une vie aussi agitée que l'avoit été la sienne n'avoit eu pour but que

1559. me semble plus à louer, que l'on eust dit estre tirée sur mer par deux monstres marins, conduits par une jeune pucelle, tenant en main une ancre d'argent, paroissant & démontrant uue face joyeuse, comme voulant prendre port : ayant la poupe enrichie d'excellentes & ingénieuses graveures, & peintures, avec les arbres & tous équippages de noir, & plusieurs enseignes & flammes de diverses couleurs pendues au timon. Tout le dedans de laquelle navire estoit rempli de riches quarreaux sur lesquels estoient posez les escussions & armoiries des Royaumes & païs que possédoit Sa Majesté : & au devant du grand maz, aux pieds d'un riche siege Impérial qui estoit vuide, sur une pierre quarree, où estoit escrit CHRISTUS, estoit la Foy vestue d'un drap blanc, tenant la Croix rouge en sa main. Derriere sur la poupe estoit la Charité, qui tenoit en main le gouvernail de ceste navire, comme le voulant adresser à main droite. Tout cela signifiant (comme je conjeçture) que toute l'intention & les labeurs de ce grand Empereur, ne tendoient qu'à l'augmentation & accroissement de la foy de Jesus-Christ, y estant conde travailler à l'accroissement de la Religion. Telle est l'explication qu'en donne M. de Thou (Liv. XXI.)

duit par une figuliere charité & amour qu'il 1559.  
 luy portoit , & aux peuples que Dieu luy  
 avoit foubmis pour commander. Aux deux  
 costez de ceste navire estoient peintes les  
 victoires ( 10 ) qu'avoit en sa vie obtenu  
 cest Empereur , tant contre les voisins , que  
 contre les barbares infideles & estrangers ,  
 avec les dictons & trophées mis & apposez  
 ingénieusement dans des compartimens , &  
 tables d'attente bien rapportées & inventées.  
 Beaucoup d'autres singularitez y furent vuës  
 & remarquées comme elles le méritoient ,  
 que j'adjousterois icy , si elles n'estoient desjà  
 écrites , & si communes , qu'elles ne servi-  
 roient que de redites. Avant aussi le retour  
 de ceste assemblée , le Roy voulut este ac-  
 compli & parfait le mariage de Charles Duc  
 de Lorraine , & de madame Claude sa seconde  
 fille. Et furent ces mémorables & solennelles  
 nopces celebrées en la ville de Paris , &  
 capitale de France , avec toutes largesses , &  
 festins remplis de délices. Les cérimonies &  
 solennitez furent parachevées dans ce beau  
 & riche temple de nostre Dame , en la pré-  
 sence du Roy & de la Royne , & de plusieurs  
 Prélats & Princes , comme de messieurs les  
 Cardinaux de Lorraine , de Bourbon & de  
 Guise , de Chastillon , & de Sens : des Ducs



1559. de Guise, d'Aumalle, Comte de Vaudémont, Marquis d'Albeuf, & grand Prieur de France les plus proches parens de l'espoux : & d'autres Princes, comme des Ducs de Montpensier, de Nevers, de Nemours, Princes de Condé, de Ferrare, & de la Roche-sur-Yon, le Duc de Longueville, le Comte d'Eu, & autres : ensemble plusieurs grands Seigneurs, qui tiendroient icy un grand roolle à tous nommer. Près de sept ou huit jours durerent ces jours feriaux (a) : èsquels n'estoient veuz & démonstrez que tous plaisirs, & toutes sortes de jeux & passetemps, tant au Palais royal, qu'en ceux de messieurs de ceste maison de Lorraine : èsquels se tenoit maison ouverte, & se faisoient convives (b) & distributions profuses, & à qui en vouloit. Mesmement devant le palais de M. de Guise fut fait un tournoy ouvert à tous chevaliers, pour s'esprouver en lice à la lance, & au combat de toutes sortes d'armes. Beaucoup d'autres choses exquisés & de marque y furent erigées & faites, ou que je ne puis pas avoir veuës, ou dont je n'ay pas souvenance : que je délaisseray à descrire à quelqu'un qui les aura, ou mieux considérées, ou mieux

( a ) Ces fêtes.

( b ) Repas.

retenues que moy. Quelques jours aupara- 1559.  
 vant ces festins , ( II ) le Roy avoit fait par-  
 tir M. de Bordillon , & M. de Marillac Arche-  
 vesque de Vienne ( l'un des plus doctes &  
 dignes Prelats du Royaume ) pour se trouver  
 de sa part à ceste Diée qui se devoit ( a ) faire  
 à Ausbourg , dont nous avons parlé cy dessus :  
 & où jà estoit attendant l'Empereur , dès la  
 fin du mois de Décembre. Où pareillement  
 le Roy Philippes avoit envoyé le Comte d'A-  
 ramberg ( dit Brabançon ) pour autant que  
 la commune renommée estoit , ceste convo-  
 cation & assemblée estre faite pour beaucoup  
 de points qui importoient toute la Chres-  
 tienté , & les Princes Chrestiens , spéciale-  
 ment pour le fait de la Religion que l'on  
 voyoit presque du tout exterminée : & d'au-  
 tre part pour adviser à trouver remedes &  
 moyens de resister au Turc. Lequel ne se con-  
 tentant d'avoir usurpé la Hongrie , & la meil-  
 leure part de la Transylvanie , taschoit d'em-  
 pietter en Autriche , & se fortifier pour ceste  
 occasion à l'entour de Vienne. Et où jà estoit  
 allé le Roy de Boheme avec certaines forces  
 pour le divertir , & interrompre une fortifi-  
 cation qu'il s'efforçoit rebastir sur ses fron-  
 tieres , que les Chrestiens luy avoient desjà

( a ) A la diette d'Ausbourg.

1559. une autrefois abbattue & démolie : & laquelle s'il avoit relevée , porteroit grand dommage à Vienne. Pour ces causes & autres très-nécessaires , & appartenans au bien universel , y estoient mandez les Electeurs , & Potentats des Allemagnes : comme aussi en avoient esté advertis , pour y assister ou y envoyer tous les autres Princes Chrestiens.

En ce mesme mois de Janvier , le xxvij le Pape Paul fit un Consistoire qu'il ne voulut du tout fermer , ains comme huys à demy ouverts : & en particulier fit appeller le Seigneur Camille Orfin , le Marquis de Montefarce , le Seigneur Ferrand de Sanguine , le Gouverneur de Rome , le Vicegerent de la chambre Apostolique , le Dataire , l'Évesque de Bergamo , le Berego ( a ) , le Fiordebelle , & trois Secretaires. Et estant assis en sa chaize commença son propos par la mauvaise administration qu'il voyoit estre faite des Estats de l'Eglise , qui requeroient une sévère & bien reiglée reformation : se plaignant sur tous , en termes généraux , de ses neveux , toutefois sans nuls nommer. Lesquels il declaira avoir privez de toutes autoritez , qu'il leur avoit com-

( a ) Ce *Berengo* ne seroit-il point le Barrisela ? quant au Fiordebelle , nous ignorons ce que Rabutin entend par là.

mises & données, à sçavoir le Seigneur Dom 1559.  
 Joanni Caraffe (qui est le Duc de Palliane)  
 de l'estat général de l'Eglise, & de toutes  
 pensions & appointemens qu'il avoit du S.  
 Siege Apostolique : & d'avantage, de la  
 charge des galleres de l'Eglise. Et que quant  
 à celles des Sforces qui étoient en différent,  
 il evocquoit icelle cause à sa personne pour  
 la terminer. Plus Dom Antonio Caraffe, qui  
 est le Marquis de Montebel, de l'estat qu'il  
 avoit, tant de Gouverneur des soldats, que  
 de celuy de la garde de sa personne, & de  
 toutes pensions & appointemens qui luy pou-  
 voient appartenir en quelque maniere que  
 ce fust. En oultre privoit le Cardinal Caraffe  
 de toute administration, de tous pouvoirs,  
*de motu proprio*, concessions, privileges, &  
 authoritez qu'il pouvoit en sa personne avoir  
 & tenir du S. Siege Apostolique, ensemble  
 de la légation de Bologne : & révoqua &  
 cassa tous Gouverneurs, Nonces, Commis-  
 saires, Capitaines des places, & tous autres  
 officiers, excepté ceux qui seroient par cy  
 après de rechef nommez par Sa Sainteté.  
 Voulut que seldits trois neveux, avec tous  
 leurs serviteurs & famille, eussent à sortir &  
 s'elloigner de la ville de Rome dans le terme  
 de douze jours : enjoignant expressément au

1559. Gouverneur & Vicegerent, qu'ils eussent à donner ordre, que iceux ses neveux partissent, & que son intention fust sans repliques & excuses, mise à exécution. Et après se tournant vers lesdits Secretaires, leur commanda qu'ils notassent bien en mémoire tout ce qu'il avoit dit, déterminé & prononcé touchant lesdites privations, & tout le demourant ils le redigeassent par escrit, afin d'en laisser une perpetuelle memoire : pource qu'il vouloit dès le soir mesme le voir couché par escrit. Ceste sentence ouye, chacun demeura comme estonné & muet, & n'y eut personne qui osast y repliquer, considéré le courroux avec lequel il l'avoit prononcée. En après il continua son discours fort gravement & elegamment, touchant le reiglement des ministres & administration Ecclesiastique, & le bien & utilité que c'estoit d'ainsi user d'un tel chastiment nécessaire des erreurs qui s'y commettoient. Que pour ceste cause vouloit luy-mesme le premier commencer aux siens, afin que Dieu n'y mist la main pour les punir en après plus aigrement : alleguant pour exemple, Pierre Loys Farneze, & adressant sa parole au Cardinal de saint Ange là présent, luy dit que si le Pape Paul troisieme l'eust chastié, faisant sans respect severe demonstration de

ses abuz & enormitez , Dieu n'en eust pas fait 1559  
 un si horrible & manifeste chastiment. Et  
 quant à l'adminiftration en general , bien tost  
 Dieu aidant , il pourvoiroit en sorte , que  
 commençant à soy mesme le premier , il fe-  
 roit exemple aux autres. Et de ceste heure  
 là ordonna au Seigneur Camille Orfin de  
 prendre la charge de toutes choses apparte-  
 nantes au faict de la guerre , & qu'il advisast  
 en quoy il se pourroit aider du Marquis de  
 Montefarche , & du Seigneur Ferrand de San-  
 guine (a). Le lendemain fut audience publi-  
 que , que Sa Saincteté tient une fois le mois ,  
 & qu'elle mesme a instituée : en laquelle  
 avant que commencer autre chose , elle ap-  
 pella les fufdits Camille , Marquis & Ferrand ,  
 disant *qu'elle avoit ordonné cette audience afin  
 qu'un chacun peust venir à sa Saincteté , &  
 luy dire librement son affaire , & avoir sa-  
 tisfaction d'estre ouy de son Prince. Parquoy  
 ils advisassent que toute personne , de quelque  
 condition qu'elle fust , n'eust à estre empes-  
 chée de se trouver & offrir en sa présence :*

(a) Cela ne s'accorde pas avec les dépêches de l'Evê-  
 que d'Angoulême , puisqu'on y lit que Ferrand de San-  
 guini eut son audience de congé comme tous ceux qui  
 étoient amis , ou dépendants des Caraffes. ( Voyez l'Ob-  
 fervation n° 12. )

1559. *que s'il y en avoit quelqu'un si osé d'empescher le moindre pauvre ; Veh illi ! malediction à luy qu'il luy donneroit telle punition , que ce seroit une exemple à tout jamais.*

Après s'adressa à Messire Marc Anthonio Borguese, advocat des pauvres, luy disant hault & clair, » qu'il ne pouvoit luy faire » plus grand plaisir, ne service plus agréable » à Dieu, puisque il estoit advocat des pauvres, que de faire cest office entierement, » prenant garde que nul de ceux qui alloient » luy porter des requestes ne demourast excluz & debouté, pour autant que son intention estoit, que ceste audience servist » de syndicat pour tous ses ministres : & que » chacun d'eux cognoissant que tout pauvre » qui se sentiroit grevé de quelque injure, » se pourroit aller plaindre à Sa Sainteté : » par ainsi, si jusques à l'heure il n'y avoit eu » bon ordre, qu'il vouloit qu'elle y fust à » l'advenir : dont toutefois il avoit grand regret & repentance, que de meilleur heure » la faute n'estoit venue à sa cognoissance ». En ceste sorte, ce bon pere commença à procéder à la réformation des abuz des ministres de l'Eglise Romaine : & ce que je n'ay voulu faillir de réiterer & rememorer icy, encore qu'il soit desjà imprimé & publié partout (12).

Mais comme un exemple autant notable qu'il 1559.  
 en peult estre veu ny leu. Et à la mienne vo-  
 lonté que plustost les pasteurs & conducteurs  
 de ce troupeau ecclesiastique eussent ouvert  
 les yeux pour se recognoistre, & adviser les  
 lourdes & si evidentes fautes, qu'eux & leurs  
 collateraux & substitués ministres ont com-  
 mises en leurs charges, qu'elles ont esté un  
 thème & argument ( en reprenant icelles )  
 de causer & formaliser divers scismes & sectes  
 en nostre religion. Depuis, ce bon pasteur,  
 pour donner moyen autant aux petits qu'aux  
 grands, de luy faire entendre & sçavoir leurs  
 doléances, fit mettre un tronc dans l'Eglise  
 S. Pierre, duquel luy seul tient la clef, où  
 chacun pourra mettre par escrit en billets &  
 requestes ce qu'il aura à requerir & remon-  
 trer a Sa Saincteté, & ce qu'ils n'oseroient  
 exposer en public. Le Seigneur Dieu luy  
 doint la grace de continuer & parachever ce  
 bon commencement, à ce que par l'aveugle-  
 ment des ministres, & confusion des abuz,  
 le pauvre populaire ne soit plus seduit & mené  
 en la fosse de tenebres: ains que la lumiere  
 soit eslevée sur le tonneau, illuminante & es-  
 clairante à tout le monde.

Maintenant, après avoir quelque peu parlé  
 des mutations qui regnoient & estoient adve-



1559. nues en l'Europe , je retournerai à ceste dernière résolution de la paix entre les Princes , tant desirée & attendue par tout le monde , que tous les peuples Chrestiens incessamment tendoient les mains au ciel , pour la requerir à celui qui est la paix luy mesme. Et croy que tous les autres Empereurs & Rois , tant Chrestiens qu'infideles , estoient escoutans & attendans l'issue : sçachans certainement que ces deux grands Rois unis & alliez feroient trembler & ranger tout le reste de cest Hemisphere sous eux. Or sur la my Fevrier seulement se trouverent au Chasteau Cambrezis les mesmes deputez de ces deux Princes que j'ay nommez cy dessus , comme aussi fit Madame la Douairiere de Lorraine , & où alla aussi M. de Lorraine , lequel depuis alla trouver Madame Claude sa nouvelle espouse , pour le singulier desir que madame sa mere avoit de la voir : laquelle encore passa plus avant jusques à Mons en Henault où estoit le Roy Philippes , auquel elle fut magnifiquement & dignement honorée , & estrenée de très riches & rares presens. Pour la Roynne d'Angleterre se trouverent à ceste assemblée : l'Evesque Thavart (a) , Millord & grand

( a ) Rabutin se trompe : son Evêque Thavart étoit Thomas Howard , Comte d'Estingham. L'Evêque d'Ory

Chambellan de la dite Royne, l'Evêque 1559.  
 Dory, & le Doyen de Cantorbie. Du commencement & entrée (à ce que l'on a dit & sceu) les deputez du Roy Philippes se demônstrerent aussi froids & nouveaux, comme si c'eust esté chose nouvelle, & dont jamaiz ils n'eussent ouy parler. Qui dona au semblable, aux deputez du Roy occasion de faire aussi bonne mine & contenance qu'eux, & leur donner à entendre que l'extrême nécessité ne contraignoit point le Roy Philippes d'avoir la paix avecques luy, ains plustost une pure & entiere affection d'avoir son alliance pour reunir & rassembler ces deux grandes maisons, desjointes & separées pour petites causes. Et avec ce l'incitoit la pitié & commiseration universelle, tant de la Religion Chrestienne, qui s'en alloit, sans une paix déperie & comme esteinte, que des pauvres peuples ruinez & destruits: à quoy l'on devoit avoir plus d'esgard que à toutes autres particulieres & privées affections. L'on a jugé que ce qui au commencement tenoit les deputes du Roy Philippes si roides, estoit pour raison que leurs affaires alloient bien du costé d'Italie, & étoit l'Evêque Ely, & son Doyen de Cantorbie étoit le Docteur Wotton.

1559. estoient les (a) plus forts en Piedmont : ayans conquis de nouveau quelques places sur le Roy. Enfin estans ces deux Princes rangez en une mesme volonté , comme inspirez d'une mesme grace de Dieu : & y estans davantage sollicitéz & induictz par ceste vertueuse princesse de Lorraine , les deputez de chacun party rentrerent plus que auparavant à la détermination & conclusion d'une bonne & stable paix. Et pource que comme l'on a veu cy dessus , le Roy Philippes estoit de nouveau veuf , & que pour plus estroite & ferme alliance , le mariage de luy , & de Madame Elisabeth fille aînée du Roy , estoit plus traitable & de plus grande autorité que du fils ; les deputez adviserent aux moyens pour le contracter , ce que heureusement parfirent : pareillement celtuy de M. de Savoye avec Madame Marguerite , sœur unique du Roy : qui estoient les deux principaux poincts où consistoit tout le but & effect de ceste paix. Mais quand ce vint à diffinir en après de plusieurs autres particularitez , comme de la reddition des villes , réparation des torts , restitution

(a) Cela n'étoit point surprenant. On a vu dans les derniers Livres des Mémoires de Boyvin du Villars , qu'on laissoit le Maréchal de Brissac manquer de tout.

des

des dommages & intérêts de plusieurs Prin- 1559.  
ces & autres qui avoient esté destruits, ou  
fort endommagez en ces guerres, pour la res-  
titution des foruffis (a) & exilez, pour la tui-  
tion & protection d'aucuns qui auroient esté  
en ces guerres ennemis de l'une des parties,  
il s'y trouva tant d'espines & difficultez, qu'à  
tous coups (b) l'on disoit que tout estoit  
rompu, & que la paix ne se feroit pas : de  
sorte que quelquefois les deputez se sont  
trouvez prests à se départir sans aucun effect.  
Mesmement le Duc de Savoye ( tout le bien  
duquel estoit occupé de ces deux Princes ) in-  
sistoit fort ( & à bonne cause ) à ce que, avec  
toute sureté & l'un & l'autre luy en feissent res-  
titution : & avec tel accord & consentement  
unanime, ratifié par tous deux à ceste fois,  
que par cy après ils ne eussent plus à y rien  
quereller & demander : voulant demeurer  
neutre, parent & amy à tous deux. Ainsi &  
en ce seul fait y pouvoit avoir beaucoup de  
disputes & altercats : esquels se passa tout le

( a ) On désignoit par ce nom de *Foruffis* tous ceux  
qui pour suivre les intérêts de la France avoient aban-  
donné Naples, Milan & les autres souverainetés d'Italie  
dont ils étoient originaires.

( b ) Ces disputes n'étoient que pour la forme : on  
étoit convenu de tout.

mois de Mars que l'on n'attendoit la paix qu'en doute. Sur la fin de ce mois toutes difficultez s'en alloient appoinctées & finies, reservè un seul article, de la jouissance de quelques villes en Piedmont, pour certain tems, que chacun de ces Princes vouloit : sur le quel article se trouva tant grande contrariété d'opinions, & si mal accordantes, que l'on veit l'heure que l'assemblée se départoit aussi mauvais amis qu'auparavant. Mais le Seigneur Dieu qui guidoit à mon advis ce saint œuvre, voulant monstrier aux quelques grands esprits & sçavans qu'ils soient, *que sans son vouloir leur science n'est que folie*, ayant entendu de son throsne celeste les clameurs de tant de misérables peuples attendans ceste paix, enfin les rassembla & leur suggera & enseigna les moyens pour pacifier toutes choses : de maniere que le troisieme d'Avril, en l'an mil cinq cens cinquante & neuf, en ce lieu de Chasteau Cambresis, en cette belle maison de l'Evesque de Cambray, Messieurs les deputez susdits pourvus & garnis de tous pouvoirs de leurs Princes & maistres, conclurent une alliance & amitié perpetuelle entre eux, avec une paix & communion entre leurs peuples & subjects, pour aller, venir, negocier & traficquer, comme amis, & sans aucun

danger, pour converfer ensemble & exercer tous commerces & marchandifes par terre, mer, rivieres & toutes eauës douces : ensemble appointerent & tranfigerent de plusieurs autres leurs differents & discords, ainfi que l'ou pourra veoir par les articles qui fur tout ce fait ont efté paffez & redigez par escrit.

Quatre jours après, le Roy en advertit la ville de Paris, pour en louer, & en rendre tres-dignes & tres-devotes graces à Dieu afin auffi de s'en rejouir, & celebrer les feux de joie : ainfi qu'il en fut fait, & là & partout le royaume de France. Eftant ceste tant heureufe & tant defirée paix autant bien venue & receuë avec actions de graces à celuy de qui elle vient, & avec autant de joye & allegrefse extérieure, que pour toute autre felicité qui pourroit advenir ne doutant point qu'au semblable n'en foit fait autant des eſtrangers. La tres-haulte & celeſte Trinité, de qui elle eſt fille, la nous veuille envoyée, non point faite des hommes, ou ſelon le monde, mais d'en hault & ſelon ſon vouloir & nous la veuille continuer ſi longuement, que noz cueurs convertis à malice & iniquité, puiſſent eſtre fleſchis & frappez d'amendement, en recognoiſſant celuy qui nous invite & appelle avec toute bonté & douceur. Et finalement

1559. soit occasion, & donne pouvoir aux Princes Chrestiens, de relever l'Eglise de Dieu chancelante & vacillante, & d'extirper & reformer tant de heresies & scismes qui y regnent: & en augmentant la foy de Dieu partout le monde, puissent maintenir eux & leurs peuples en tranquillité & heureux repos. Amen.

*Fin de l'onzième & dernier Livre.*

OBSERVATIONS  
DES ÉDITEURS  
SUR LE NEUVIÈME LIVRE  
DES MÉMOIRES  
DE  
FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) Le message de ce Héraut d'armes, & la manière dont il fut reçu, sont de ces faits qui tiennent essentiellement à l'Histoire des mœurs & des usages de ce Siècle. Pour suppléer au récit trop succinct de Rabutin, nous consignerons ici le procès verbal de cette réception. Le 7 de Juin 1557 (dit-on dans le recueil de (a) Ribier) le Roy étant à » la ville de Rheims en champagne, en l'Ab- » baye saint Remy, arriva au logis dudit Sei- » gneur, Guillaume Nory Héraut d'armes » d'Angleterre vestu d'un manteau de drap » noir, sans autrement se faire connoître, » ny déclarer sa qualité, jusqu'à ce qu'il fust » à la porte du conseil du Roy, où il demanda » à parler à M. le Duc de Montmorency Pair

(a) Lettres & Mémoires d'Etat, Tome II, p. 690.



» & Connestable de France ; lequel après le  
 » conseil tenu, le fit entrer en ladite salle, où  
 » il demanda audit Nory l'occasion de sa  
 » venue : à quoy il respondit *estre despeché*  
 » *de la Reine d'Angleterre sa maitresse pour*  
 » *dénoncer & déclarer la guerre au Roy*, monf-  
 » trant à ceste fin une petite lettre en parche-  
 » min scellée du grand sceau de ladite dame  
 » Reine du premier jour de ce dit mois, con-  
 » tenant en substance pouvoir audit Héraut  
 » de faire ladite déclaration, sur quoy mon-  
 » dit sieur le Connestable luy dit *qu'il se reti-*  
 » *raist, & qu'il luy feroit entendre ce qu'il auroit*  
 » *à faire, après avoir sceu sur ce l'intention du*  
 » *Roy*. Et pour ce que le mesme soir le Roy  
 » partoit pour aller à la chasse à deux lieues  
 » de cette ville, d'où il ne revint que le jour  
 » d'hier bien tard, fut remise l'audience du  
 » héraut à ce jourd'huy 9 dudit mois que  
 » mondit sieur le Connestable environ midy  
 » a fait venir par devers lui en sa chambre  
 » iceluy Héraut : auquel en présence d'au-  
 » cuns Seigneurs, Chevaliers de l'ordre &  
 » gens du Conseil privé du Roy, il a de-  
 » mandé *s'il sçavoit bien son estat* (a), &

(a) Les Héraults d'armes, vêtus selon le costume de leur état, & portant leur écusson sur la poitrine, devoient en pareille circonstance notifier la commission,

» quelle estoit la charge d'un Héraut, aussi  
 » par où il estoit entré en ce Royaume, à  
 » qui des Gouverneurs des frontieres il avoit  
 » déclaré sa qualité, & l'occasion de sa ve-  
 » nue, & comme il avoit esté si téméraire de  
 » venir si avant, sans autrement se déclarer  
 » ny découvrir portant avec luy une telle  
 » commission ; qui estoit autant que de se  
 » venir précipiter & mettre en danger d'estre  
 » pendu & estranglé, comme il avoit mérité.—  
 » A quoy ledit Héraut a fait responce, qu'il  
 » estoit venu à Boulogne, & passé outre,  
 » ayant toujours eu son écuillon à l'estomac,  
 » sans que personne luy ait rien demandé, &  
 » qu'il ne pensoit pas avoir failly, d'autant  
 » que la paix n'estoit pas rompue ; ayant esté  
 » chargé de sadite maitresse ainsy, & d'ap-  
 » porter quelques lettres à son Ambassadeur  
 » résident par deçà, ainsy qu'il avoit fait.  
 » Et comme mondit sieur le Connestable  
 » eut répliqué que tant mieux méritoit-il  
 » d'estre puny, & qu'il estoit venu à la dé-  
 » robée, feignant d'estre serviteur dudit Am-

dont ils étoient chargés, au Gouverneur de la première  
 place frontière où ils se présentoient. En se conduisant  
 ainsi, leur personne étoit sacrée. Il paroît que le Hérault  
 de Marie n'avoit point rempli ces formalités, & que le  
 Connétable lui en faisoit un crime.

» *bassadeur, dont s'il n'avoit affaire à un*  
 » *Roy très-clément & débonnaire, il seroit*  
 » *en évident danger de perdre la vie; mais*  
 » *pour montrer par iceluy Seigneur sa grande*  
 » *bonté, & excuser cette faute qu'il ne vou-*  
 » *loit prendre à la rigueur, il l'ouyroit très-*  
 » *volontiers.*

» L'ayant mondit sieur le Conneftable  
 » laissé en sa chambre, accompagné de deux  
 » Roys d'armes, s'en alla trouver le Roy,  
 » auquel il fist entendre tout ce que dessus,  
 » & combien ledit Héraut s'estoit oublié, &  
 » avoit besoin de sa miséricorde; usant de  
 » laquelle en son endroit, & pour faire  
 » connoistre sa magnanimité & grandeur,  
 » ledit Seigneur, sans avoir esgard à tout  
 » cela, l'a envoyé querir par un Capitaine  
 » de ses Gardes grandement suivy; & ayant  
 » devant luy lesdits deux Roys d'armes, a  
 » esté amené par ledit Capitaine des Gardes  
 » en la salle dudit Seigneur, qui y estoit  
 » accompagné de la personne de Mgr le  
 » Dauphin, son fils aîné, de MM. les Car-  
 » dinaux de Lorraine (a), de Guise, de Chaf-

(a) Le Chancelier Bertrand que Paul IV eut beau-  
 coup de peine à nommer Cardinal, sous le nom du Car-  
 dinal de Sens. Le Pontife prétendoit » que la dignité  
 » de Cardinal est si grande, qu'elle n'admet en compa-

» tillon & de Sens, Garde des Sceaux de  
 » France, de MM. les Ducs de Lorraine,  
 » de Longueville, de Nivernois (a) & de  
 » Montmorency, Connestable, du Prince de  
 » Mantoue, & de plusieurs autres Princes,  
 » Seigneurs, Chevaliers de son ordre, Evê-  
 » ques, Prélats, Capitaines & Gentilshom-  
 » mes en grand nombre, présens les Am-  
 » bassadeurs de nostre St. Pere le Pape, du  
 » Roy de Portugal, de la Seigneurie de  
 » Venise, du Duc de Ferrare, & autres;  
 » où après plusieurs révérences faites par  
 » ledit Héraut ainsi conduit que dessus, &  
 » estant à genoux sa cotte d'armes sur le  
 » bras, luy a esté demandé par le Roy à  
 » haute voix, *de par qui il estoit envoyé &*  
 » *pourquoy ?* Et ayant respondu que c'estoit

» gnie aucun office séculier, & qu'un Cardinal ne de-  
 » vroit pas accepter un Royaume, à cause que c'est  
 » une dignité temporelle & séculière, & ne pouvoit ni  
 » devoit estimer autre dignité plus grande que la sienne,  
 » ni en accepter, si ce n'étoit le Pontificat. . . Malgré ces  
 raisonnemens, Paul IV, *par amour pour le Roi*, accorda  
 le Chapeau au Chancelier. (Voyez les dépêches de M.  
 de Selve dans le recueil de Ribier, Tome II, p. 682 &  
 suiv.)

(a) Le Duc de Nevers : on voit qu'on lui donnoit  
 indifféremment le titre de Duc de Nivernois.

» la Reyne, sa maitresse, & présenté son dit  
 » pouvoir que ledit Seigneur a fait lire pu-  
 » bliquement, luy a dit : *Héraut, je vois*  
 » *que vous estes venu icy pour me dénoncer*  
 » *la guerre de par la Reyne d'Angleterre : je*  
 » *l'accepte : mais je veux bien que tout le*  
 » *monde sache que j'ay observé envers elle*  
 » *sincerement & de bonne foy (a) ce que je*  
 » *devois à l'amitié que nous avons ensemble,*  
 » *comme j'ay delibéré de faire, & feray tant*  
 » *que je vivray à l'endroit de tout le monde,*  
 » *autant qu'il appartient à Prince grand de*  
 » *vertu & d'honneur ; & espere, puisqu'elle*  
 » *y vient avec si injuste cause que Dieu me*  
 » *fera, s'il luy plaist, cette grace qu'elle*  
 » *n'y gagnera non plus que ses prédécesseurs*  
 » *ont fait, quand ils se sont attaquez aux*  
 » *miens, & qu'ils ont fait dernièrement à moy*  
 » *dont la mémoire (b) est récente ; & qu'il*

(a) Ce n'étoit pas là ce dont Marie convenoit, puisqu'elle reprochoit aux représentans de Henri (MM. de Noailles) d'intriguer en Angleterre, tant qu'ils pouvoient, pour lui susciter des embarras. Ce qu'il y a de vrai, c'est que leur correspondance imprimée ne défavoue pas plusieurs de ces griefs.

(b) Henri vouloit parler de la prise de Boulogne. Au surplus sa prédiction s'accomplit par la conquête de Calais qui fut réuni à la France.

» montrera en cela la justice de sa grandeur  
 » sur celuy qui a le tort, & est cause des  
 » maux qui procéderont de cette guerre : vous  
 » défendant sur la vie de parler plus avant,  
 » parce que c'est une femme ; & si elle estoit  
 » autre, j'userois aussy d'autre langage :  
 » mais vous vous en irez hors de mon Royau-  
 » me le plustost que vous pourrez...

« Cela fait, a esté reconduit par les sus-  
 » dits, & accompagné jusques au logis de  
 » l'Ambassadeur d'Angleterre ; où le Roy  
 » plein de libéralité luy a envoyé pour pré-  
 » sent (a) une chainne de deux cens escus ;  
 » afin que par-là ce qu'il a veu & ouy de  
 » la bouche dudit Seigneur, il puisse porter  
 » plus de tesmoignage en son pays de la  
 » vertu & générosité dudit Seigneur desjà  
 » assez connue de tout le monde ».

(2) Marie, pour plaire à Philippe, ne cherchoit qu'à engager l'Angleterre dans une guerre avec la France. Le Monarque

(b) Quoique ce présent fut conforme aux anciens usages, le Monarque eut bien de la bonté de s'y prêter. La conduite de Marie l'en exemptoit. Le jour même où le Hérault d'armes faisoit cette parade, le Manifeste de Marie, contenant une déclaration de guerre, étoit affiché à Londres.

Espagnol lui avoit signifié que, si elle n'y parvenoit pas, il ne remettroit plus le pied à Londres. Il en falloit moins pour exalter la tête de cette Princeſſe qui, malgré l'âge mûr auquel elle atteignoit, brûloit de l'amour le plus ardent pour un mari qui n'y répondoit guères. Le Conſeil de Marie, & particulièrement le Cardinal Pole, s'oppoſoient à une rupture. Dans ſon deſeſpoir elle les menaça de choiſir d'autres Miniſtres. Un événement qui survint, ou qu'on fit ſurvenir, la ſervit à ſouhait. L'adminiſtration deſpotique de Marie faiſoit tous les jours éclore contre elle des trames & des complots. Quelques mécontents voulurent ſ'emparer de Scarborough. Le nom du Roi de France fut mêlé dans cette conſpiration. Marie auſſi-tôt lui déclara la guerre. Il faut lire dans M. Hume (a) les expédiens odieux qu'elle employa, pour recouvrer les fonds néceſſaires. Nous n'en citerons qu'un trait : le croira-t-on ? En raiſon de la cherté des denrées, Marie ne ſavoit comment approviſionner la flotte qu'elle équipoit contre la France. Elle ſe faiſit de tous les bleds des provinces de Norfolk & de Suffolk, ſans en payer la valeur

(a) Hiſt. de la maiſon de Tudor Tome III, édition in-4°. p. 525.

aux propriétaires. Voilà bien un de ces actes du pouvoir arbitraire, dont heureusement les annales des nations de l'Europe fournissent peu d'exemples ; & cet acte fut l'ouvrage d'une femme que des Ecrivains mercenaires n'ont pas rougi de louer.

(3) Cette Maison de Marchez étoit passée des mains de Longueval, Comte de Bossu, dans celles du Cardinal de Lorraine. Sous le regne précédent on avoit accusé Longueval, créature de la Duchesse d'Etampes, d'avoir à son instigation averti Charles-Quint de se porter sur Château-Thierry, où il trouva des vivres dont son armée manquoit. Après la mort de François I<sup>er</sup>, Longueval fut recherché pour cette trahison. On a prétendu que le Cardinal de Lorraine le sauva de l'échaffaud, moyennant la cession que ce malheureux lui fit de sa belle maison de Marchez.

(4) D'après l'aveu que fait ici Rabutin, on a confronté exactement sa relation du siège de St. Quentin avec les Mémoires concernant ce siège, rédigés par l'Amiral de Coligny sous le titre de *Discours*. Il a été facile de se convaincre que Rabutin a copié



l'ouvrage de l'Amiral, & que l'unique différence qui se trouve entre l'un & l'autre, c'est que le copiste a ôté au tableau sa couleur originale, pour y substituer la sienne. En conséquence on n'a pas balancé à supprimer des Mémoires de Rabutin un morceau qui ne lui appartient pas. On a cru avec raison que le Lecteur aimeroit mieux entendre Coligny s'exprimer lui-même, que par l'organe d'une bouche étrangère. Car ( nous l'avons déjà dit ) notre intention est de publier immédiatement après les Mémoires de Rabutin, ceux de l'Amiral de Coligny, & d'y joindre quelques opuscules (a) de ce genre qui clôrent le regne de Henri II. Si dans le texte de Rabutin on a laissé sub-

(a) Le volume, dans lequel nous insérerons ces Mémoires de Coligny ( la seule production authentique que nous sachions être sortie de sa plume ) contiendra les Mémoires de Salignac sur le siège de Metz, & ceux de la Chastre concernant l'expédition du Duc de Guise en Italie, la prise de Calais & de Thionville. Par ce moyen nous finirons le règne de Henri II; car les Mémoires de Rochechouard & de Mergey, qui nous y ramèneront un moment, doivent plutôt se classer sous les règnes de François II de Charles IX & de Henri III: ceux de Mergey s'étendent même jusqu'à celui de Henri IV, puisque l'Auteur y parle de la mort du Comte de la Roche-Foucault tué en 1597 au combat de S. Yrié.

fister un foible fragment des Mémoires de l'Amiral, nous observerons que cette portion y est enchassée de manière qu'on ne peut l'élaguer sans mutiler Rabutin lui-même. Au surplus, ce fragment se réduit à peu de chose.

(5) Si l'on s'en rapporte à Guichenon (a), qui ne cite point ses autorités, le Duc de Savoye engagea l'action, malgré les principaux Officiers de son armée qui lui donnèrent leurs avis par écrit. Le Prince ( prétend-il ) mit les avis dans sa poche, & s'écria : *Sonnez Trompettes !* . . . Se tournant ensuite vers les Capitaines Espagnols : *Messieurs*, leur dit-il, *si j'échappe du combat, je rendrai compte de mes opérations à Sa Majesté Catholique ; si j'y meurs, elle n'aura pas droit de se plaindre de moi, puisque j'aurai payé de ma personne* . . . L'anecdote ainsi racontée est brillante ( b ) ; mais il faut supposer que

(a) Hist. généalogi. de la royale maison de Savoye, Tome I, p. 671.

(b) Il s'en faut bien que Mathieu, dans son Histoire de Henri II, p. 169, confirme ce fait. Car il prétend que le Duc de Savoye, après avoir chargé le Comte d'Egmont de l'exécution, » demeura dans le camp, » pour tenir toujours les assiégés en bride. ( ce sont là ces expressions ) Nous ajouterons que l'honneur de ce succès

dans une circonstance aussi urgente on se soit amusé à rédiger des avis par écrit. L'opinion commune nous semble plus probable ; c'est que le Duc de Savoye prit son parti sur le champ , & que le Comte d'Egmont , voyant la cavallerie françoises mise en désordre par les valets & goujats qui se précipitèrent sur elle , détermina le Prince à commencer le Combat. Quant aux causes de la déroute des françois , il paroît clair que le Connétable ne se retira pas assés promptement , que le défilé , par lequel on pouvoit lui couper la retraite , fut mal gardé , & que l'apparition subite de l'ennemi d'ébouchant en force par ce défilé produisit tout le mal. M. de Thou & Mathieu ont adopté le récit de Rabutin. ainsi il n'y a rien à apprendre d'eux sur ce sujet. Nous nous bornerons donc à renvoyer le lecteur aux mémoires de Tavannes (a). On y a rapproché les différentes opinions (b) ; & elles se résument à ce qu'on vient de dire.

a été attribué au Comte d'Egmont seul par beaucoup d'écrivains. Mais le Duc de Savoye n'eut-il que le mérite du projet , & des dispositions qui se firent en conséquence , il y auroit de l'injustice à l'en dépouiller.

(a) Tome XXVI de la Collection , p. 235.

(b) Les Mémoires de Jean sieur de Mergey nous rameneront encore à cet événement.

(6) L'auteur de la vie de (a) Gaspard de Coligny attribue le mauvais succès de cette entreprise (b) au Duc de Nevers, qui *par là cherchoit à faire sa Cour à la Duchesse de Valentinois. Le Duc de Nevers (dit cet écrivain) étoit un de ceux qui n'étoient pas des amis de l'Amiral; & il se mettoit plus en peine que la chose réussit selon les désirs de Diane, que selon le bien du Royaume . . .* Il résulteroit de cette imputation odieuse que la Duchesse de Valentinois vouloit qu'on sacrifiât l'Etat, & que le Duc de Nevers auroit eu la bassesse de se prêter à ses vues. Heureusement pour la mémoire de ce Seigneur les faits historiques déposent en sa faveur. On sait qu'il n'embrassa jamais aucun parti, & que l'amour du bien public fut l'unique mobile de ses démarches. Vivant dans un tems où il falloit tenir à quelqu'une de ces factions que l'intrigue nourrissoit au pied du trône, & qui sous les règnes suivans se développèrent d'une manière monstrueuse, la neutralité procuroit beaucoup d'ennemis & peu d'amis. le Duc de Nevers étoit dans ce cas; & en lisant la plupart de nos histo-

(a) P. 189 & 160.

(b) On verra cet écrivain démenti par Coligny lui-même dans ses Mémoires.

riens , on peut s'en convaincre. A l'exception de M. l'abbé Garnier , qui lui rend justice , à peine les autres font-ils mention de ce Seigneur : l'auteur de la vie de Gaspard de Coligny n'est pas plus exact dans cette imputation , que lorsqu'il reproche au Duc de Nevers de n'avoir rien fait depuis la déroute de St. Quentin. Que vouloit-il donc que ce Seigneur fit avec les foibles débris d'une armée battue & épouvantée ? il jetta des garnisons dans les places voisines , il en imposa à l'ennemi par sa contenance , & il donna à la France le tems de respirer. Si quelqu'un eut droit de se plaindre , ce fut lui assurément qui pour prix de tant de services , se vit peu de tems après subordonné au Duc de Guise. La faveur & le crédit l'emportèrent sur ses services : mais le Duc de Nevers goûta cette jouissance que fait apprécier le vrai patriote , c'est la conscience d'avoir fait son devoir.

( 7 ) Quelques écrivains , & particulièrement un moderne (a) , ont désigné ce Baron de *Solignac* sous le nom de *Salignac* : il nous semble que le dernier auroit dû prévenir le

( a ) Melanges tirés d'une grande Bibliothèque ( Mémoires militaires du seizième siècle , article Rabutin.

lecteur que Rabutin, dont il faisoit l'extrait, l'appelle constamment le Baron de *Solignac*. Nos Principaux (a) Historiens n'ont point varié à cet égard ; & on peut le voir dans le récit qu'ils font des moyens (b) de justification employés par le Baron de Solignac, après la prise du Catelet. Si cette discussion au premier coup d'œil paroît minutieuse, nous répondrons que la confusion des noms en fait d'histoire, entraîne après elle beaucoup d'inconvénients & qu'on doit l'éviter autant qu'il est possible.

( 8 ) Dans les Observations sur le huitième livre des mémoires de ( c ) Boyvin du Villars on a discuté les causes qui s'opposèrent aux succès du Duc de Guise. Ce général joué par le Pape, ou plutôt par ses neveux, ne trouva ni les troupes, ni les munitions que ceux-

( a ) Voyez M. de Thou, Liv. XIX; la Popeliniere, Tome I, Liv. IV, fol. 193, verso, le Père Daniel, édit. de Griffet, Tome IX, p. 842, & la nouvelle Histoire de France de M. l'Abbé Garnier, édit. in-12, T. XXVII, p. 414.

( b ) Ces moyens sont les mêmes que ceux énoncés par Rabutin.

( c ) Voyez aussi les Mémoires de Montluc T. XXIV de la Collection, p. 418 & suiv.

cy avoient promis à la Cour de France. Contraint d'agir offensivement, & de se porter sur le royaume de Naples avec des forces inférieures à celles que le Duc d'Albe avoit rassemblées, le Prince Lorrain échoua devant les murs de Civitella. Si alors il ne s'étoit pas replié prudemment dans les états du Pape, il *n'auroit eu* selon l'expression de la Chastre, *d'autre issue qu'une Royne pareille à celle qu'avoit eu M. de Lautrec.* Le Duc d'Albe sentant sa supériorité, ne manqua pas de le suivre, & sagement évita la bataille que son adversaire lui présentoit. Le Duc de Guise malgré ses grands talens & la bravoure des troupes qu'il commandoit vit enlever plusieurs places sous ses yeux. Le Duc d'Albe fit une démarche forcée sur Rome qui trembla à son approche. Aussi cessa-t-on à Rome de ménager le Duc de Guise. Paul IV même se permit des sarcasmes sur sa capacité militaire. On ignore comment ce Seigneur se seroit retiré de la position embarrassante dans laquelle il étoit, si les ordres de Henri II, après la déroute de Saint-Quentin, ne l'eussent pas sur-le-champ ramené en France. Le désastre de sa patrie fut pour lui un événement heureux : on l'y rappella comme l'Ange tutélaire de

l'Etat. La fortune, qui sembloit ne s'occuper que de sa gloire & de son élévation, lui prépara à son retour des triomphes, au lieu d'humiliations dont il avoit la triste perspective, s'il étoit resté en Italie. En publiant les Mémoires de la Chastre, cette suite d'événements reprendra sa place naturelle.

(9) Un Moderne (Riguccio Galluzzi) fait une peinture effrayante du débordement de l'Arno, & des ravages qu'il occasionna. « Les pluies énormes (raconte-t-il) (a) qui étoient tombées en Septembre dans le Mugello & dans le Casentino, causèrent une désolation générale dans les campagnes & dans la Capitale. Ces deux Provinces situées, l'une au pied de l'Appennin, l'autre sur monts-mêmes, déchargèrent leurs eaux dans l'Arno. Les pluies devenues aussi violentes dans l'une que dans l'autre, augmentèrent tellement les eaux de

(a) Istoria del Gran-Ducato, Tomo I<sup>o</sup>, Liv. 2<sup>o</sup>, p. 326. Nous empruntons d'autant plus volontiers le texte de la traduction Française de cet ouvrage important, & trop peu connu, que nous avons été à portée, en la vérifiant sur l'original, de nous convaincre qu'elle est littérale : on la trouve, rue & hôtel Serpente, à Paris.



» ce fleuve, qu'elles s'élevèrent au-dessus  
» de leurs rives, renversèrent les bords,  
» les digues. Rien ne put tenir contre l'im-  
» pétuosité du flot. Les moulins, les mai-  
» sons, tous les édifices voisins du fleuve  
» furent renversés de fond en comble ; &  
» les habitants périrent malheureusement  
» dans cette inondation. Les courans s'ou-  
» vrirent des nouveaux lits dans les champs ;  
» & aucune terre ne fut plus propre à être  
» ensemencée. Cette inondation si subite se  
» porta jusqu'à la ville, rompit les levées,  
» renversa le troisième pont ; & les ruines  
» formant une espèce de digue, occasion-  
» nèrent l'expansion & le transport ultérieur  
» des eaux. Elles s'élevèrent en quelques  
» contrées à la hauteur de onze brasses.  
» Tous les lieux souterrains en furent rem-  
» plis, & les vivres, qu'on y conservoit,  
» furent perdus. Les fondemens, les voû-  
» tes des édifices en souffrirent beaucoup.  
» Plusieurs habitans de la ville y périrent.  
» La ville même fut remplie de fange. La  
» terreur devint général, & fut suivie de la  
» corruption de l'air & de la plus grande  
» disette. La chaleur du mois de Septem-  
» bre, faisant fermenter les dépôts limo-  
» neux, produisit beaucoup de fièvres ».

— Riguccio Galluzzi , en confirmant les calamités survenues à Rome par des causes semblables, dit que le Pape fut sur le point de se retirer en Lorette.

(10) M. de Thou (a) raconte différemment l'issue de l'expédition du Baron de Polwiller en Bresse. George de Mions, Gentilhomme de cette Province, poursuivi comme faux monnoyeur, s'étoit réfugié auprès du Duc de Savoye. Sur les Mémoires qu'il fournit, le Prince chargea le Baron de Polwiller de tenter une invasion dans la Bresse. Le 13 Octobre ( continue M. de Thou ) Polwiller vint mettre le siège devant la ville de Bourg. La Guiche, Gouverneur de la Province, étoit absent pour cause de maladie. Digoine, son Lieutenant, appella Deschenets à son secours. Celui-ci dans une sortie fit beaucoup de mal à l'ennemi. Cet échec dégoûta les troupes de Polwiller. Leurs murmures, l'abondance des pluies, & les secours qui marchaient de toutes parts, inquiétoient cet Officier. Il savoit que la Guiche & Villefrancon, frère de Tavannes, avoient réuni à Maçon un corps de troupes, & que Tavannes lui-même s'approchoit à la

(a) Liv. XIX.

### 312 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.

tête (a) d'une division de l'armée du Duc de Guise revenant d'Italie. Polwiller prit son parti, & délogea. Sa retraite, ou plutôt sa fuite, se fit avec tant de précipitation, qu'il étoit éloigné de cinq lieues, avant que les assiégés en fussent instruits. Ainsi se termina (remarque M. de Thou) la formidable entreprise de Polwiller. George Mions & ses adhérents furent jugés par contumace. Le Parlement de Chambery ordonna qu'ils seroient livrés au bourreau, exposés à la risée de la populace, leurs corps coupés en quatre quartiers. Eux & leurs descendants notés d'infamie.

(a) Cela ne s'accorde pas tout à fait avec le récit de cet événement dans les Mémoires de Tavannes, T. XXVI de la Collection p. 170. On y attribue à ce Seigneur la prétendue défaite de Polwiller qu'il ne vit seulement pas. Son approche a été une des causes qui contribuèrent à la prompte retraite : mais ce fut la vigoureuse résistance de Digoine, du sieur Deschenets, & du Vidame de Chartres qui sauva la Bresse.

*Fin des Observations sur le neuvième Livre.*

**OBSERVATIONS**  
**DES ÉDITEURS**  
**SUR LE DIXIÈME LIVRE**  
**DES MÉMOIRES**  
**DE**  
**FRANÇOIS DE RABUTIN.**

(1) **D**ANS les Mémoires de Tavannes (a) on a observé que Monchy de Senarpont, Gouverneur de Boulogne, avoit fourni les plans de l'attaque de Calais. Plusieurs Écrivains ont contredit cette assertion. Un Moderne (b) dans l'extrait qu'il a donné des Mémoires de Rabutin, assure que si l'on en croit l'Amiral de Coligny, ce fut d'après des Mémoires qu'il avoit anciennement dressées, que le Duc de Guise fit cette conquête. Sans doute cette autorité ne suffiroit pas pour qu'on la mit en opposition avec l'opinion (c) généralement

(a) Tome XXVI de la Collection, p. 172.

(b) Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, p. 288, Tome Dd.

(c) Voyez les Mémoires de Tavannes cités cy-dessus; M. de Thou, Liv. XX; la Popeliniere, Liv. IV, fol. 201,

reque, qui attribue à Senarpont l'invention du projet, & qui en même-tems atteste que sur le rapport de cet Officier le Connétable auroit executé l'entreprise, s'il n'eut pas été pris à S. Quentin. Ce commun consentement n'a pas empêché trois (a) Historiens de préférer le témoignage de Brantôme : mais ils n'ont emprunté qu'une partie de son récit.

» J'ay oui dire (raconte t-il (b) ) que l'Admiral  
 » fut l'inventeur de cette entreprise, & que  
 » durant la trêve il avoit envoyé M. de Bri-  
 » quemant reconnoître cette place. Il ajoute  
 ensuite » que le Duc de Guise dépescha le  
 » petit Feuquieres nourri de feu M. le Duc  
 » d'Orléans, pour retirer les plans en question  
 » des mains de Madame l'Admirale, & que

verso, l'estat de la religion & de la république par le Président la Place, p. 12 ; le discours de la prise de Calais imprimé en 1558 ; Belcarius, Liv. 28, p. 904 ; les gestes de Henri II, p. 55 ; l'Histoire des cinq Rois p. 55 ; la continuation de la nouvelle Histoire de France, T. XXVII, édit. in-12, p. 425, &c. &c.

( a ) Daniel, Hist. de France, édit. du Père Griffet, Tome IX, p. 849 ; Bossuet abrégé de l'Histoire de France, Tome IV, p. 82 ; Hume, Hist. de la maison de Tudor, T. III, édit. in-4°, p. 527.

( b ) Tome III de ses Mémoires à l'article du Duc de Guise, p. 55.

» Feuquieres les repporta ». Brantôme dit encore ( & c'est ce qu'ont omis les Historiens dont on a parlè ) » que Senarpont , Lieutenant de Roy en Picardie , faisoit la chose » très facile : ainsi on voit que l'anecdote rapportée par Brantôme a pour base un simple oui-dire , & qu'en adoptant ce temoignage , on n'a pas fait la moindre attention à la suite du récit en ce qui concerne Senarpont. Au surplus il nous semble que Matthieu concilie assez bien ces différentes opinions. Nous ignorons pourquoi aucun de nos Historiens n'en a fait usage. » On mit sur le tapis ( lit-on dans son (a) ouvrage ) » si on reprendroit les places perdues , on si l'on feroit quelque nouvelle entreprise , pour réparer le desplaisir » de la bataille de S. Quentin , qui le fut par le recouvrement de Calais. Le Duc de Guise l'entreprist sur le premier dessein que Senarpont en avoit formé & proposé au Connestable & à l'Admiral , qui estoient lors prisonniers ; cestuy - cy à l'Ecluse , l'autre à Gand , qui fut fort marry que sa prison donnoit à une autre l'honneur d'une si glorieuse entreprise : aussitost qu'il eust l'advis que le Duc de Guise l'avoit investie ,

( a ) Règne de Henri II , Liv. III , p. 189.

### 316 O B S E R V A T I O N S

» il dit qu'elle esloit prise , & la comparoit à  
» une belle Dame , qui pour n'avoir jamais esté  
» recherchée , est estimée invincible , & néant-  
» moins se rend au premier effort d'une vio-  
» lente priere ». Si nous ne nous trompons  
point , ce récit fait disparoître la variété des  
opinions. Il conserve à Senarpont l'honneur  
de sa découverte. Cet Officier communique  
son projet au Connétable , qui plein de con-  
fiance , comme on le fait , dans l'Amiral,  
lui en aura fait part ; & l'Amiral à son tour  
ayant constaté l'utilité de la chose , il ne seroit  
point étonnant qu'on lui eut donné le mérite  
de l'invention , & que même à la fin il eût  
considéré le projet comme lui appartenant.

(2) Si tôt qu'on fût en Angleterre la prise  
de Calais , il s'éleva un cri universel d'indi-  
gnation. A Londres on étoit habitué à croire  
Calais imprenable. Aussi sur une des portes  
du château de cette ville avoit-on gravé les  
vers suivans...

Les François à Calais viendront planter le siège ,  
Quand le fer & le plomb nageront comme liége.

On prétend que quelque tems avant la red-  
dition de cette place , un mauvais plaisant

afficha d'autres vers qui n'étoient pas propres à rassurer. les voici. . .

Le vent est nord ;  
 Talbot est mort.  
 Calais est aux Anglois :  
 Il sera aux François  
 Avant les Rois.

Quoiqu'il en soit, si Calais repassa sous la domination Française, ce fut le résultat de la parcimonie de Marie & de son conseil. Pour épargner une partie de la solde de la garnison, tous les hyvers on en licentioit les trois quarts. La Cour de France instruite de cette mesquinerie, saisit le moment ; & le Lord Wentvorth, faute du nombre de troupes nécessaires, fut obligé de capituler. Ce Seigneur en avoit écrit fortement à Londres. Mais ( dit un (a) moderne ) *le conseil de la Reine composé en partie d'Ecclesiastiques, ignoroit entierement tout ce qui appartenoit à la guerre, & n'étoit occupé qu'à extirper l'hérésie du royaume.* Ces Conseillers répondirent lestement au Lord Wentvorth *qu'avec leurs baguettes blanches ils défendroient Calais contre*

(a) Robertson, Hist. de Charles-Quint édit. in-4°, T. II p. 180 & 181.



un ennemi, qui oseroit l'attaquer pendant l'hiver. Ce lazzi pouvoit avoir une sorte de gaité : mais les lazzi n'empêchent point une ville d'être prise. On conçoit que cet événement ne diminua pas le mécontentement de la nation, & que Marie n'y gagna pas du côté de l'amour de son peuple. Quand on apprit cette nouvelle au Pape Paul IV, il ne put retenir la causticité de son caractère. » Sire (écrivait M. de (a) Salvé à Henri II, de Rome le premier Fevrier 1558) » le Pape » dit avoir à s'en resjouir pour trois raisons » 1° pour le particulier & grand amour qu'il » vous porte ; 2° pour le bien universel de la » Chrestienté dépendant de la paix, laquelle » se pouvoit espérer avec plus de raison & » apparence, maintenant que vostre Majesté » a eu une bonne & grande revanche, de laquelle il monstroit bien connoistre l'importance, disant estimer plus cette conquête que si Votre Majesté avoit conquis la moitié du royaume d'Angleterre ; 3° pour l'honneur & gloire de Dieu, qui avoit voulu monstret sa justice & chastier *la superbe* de la Reyne d'Angleterre, qui contre raison avoit fait retenir audit Calais un serviteur de Sa Sain-

( a ) Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, Tome II, p. 725.

» teté qui alloit pour les affaires de la légation  
 » d'Angleterre (a) & la révocation du Car-  
 » dinal Poole ; auquel personnage l'on avoit  
 » osté les écritures & Mémoires avec moins  
 » de respect qu'on ne luy en auroit porté en  
 » Turquie ; & que Dieu en avoit bien sceu  
 » faire la raison , & luy en faire porter la pe-  
 » nitence , aussi bien que du beau défi qu'elle  
 » vous envoya faire cet esté par son hérault :  
 » *appellant la perte de Calais le douaire que le*  
 » *Roy Philippe luy avoit assigné au lieu du*  
 » *dot qu'elle luy avoit porté en mariage , &*

( a ) Paul IV étoit l'ennemi personnel du Cardinal Pool : il ne pouvoit lui pardonner d'avoir contribué à la trêve de Vaucelles. Il le manda à Rome comme suspect d'hérésie , le révoqua de sa légation en Angleterre & nomma à sa place un Observantin de basse naissance qu'il venoit de revêtir de la pourpre Romaine. Envain Philippe & Marie se rendirent-ils les Apologistes de Pool , & l'empêchèrent-ils d'obéir à la citation du Pape Paul IV ne se seroit pas modéré sans la déroute des François à S. Quentin. Le Cardinal resta en Angleterre ; mais par humilité il ne remplit plus ses fonctions de Légat. Par la suite Paul IV reconnut son innocence. Ce Prélat mourut le même jour que Marie. Il fut regretté généralement sans la crainte qu'il avoit d'irriter Paul IV, le plus intolérant des hommes, il auroit tenté de ramener au sein de l'Eglise les Protestans par la persuasion & par l'exemple de ses vertus.

» alléguant à ce propos , en riant ces vers de  
» Virgile. . .

*Quam tu urbem foror hanc cernes ? Quæ surgere regna  
Connubio tali ?*

(3) D'après le récit de M. de Thou (L. XX) on croiroit que ce fut le Lieutenant de Beaucourroy , qui livra Guines , & qui fut pendu. Selon Rabutin , au contraire Beaucourroy , étoit Lieutenant du Capitaine de Guines. Nous présumons que le *Capitaine*, dont il s'agit ici , doit être le Connétable Raoul , Comte d'Eu , & de Guines , qui , à cette époque , ayant été accusé d'intelligence avec les Anglois , perdit la tête sur un échaffaud. Ce châtiment infligé sans formes juridiques fit murmurer la nation contre le Roy Jean : du murmure à la haine il n'y a qu'un pas : peut-être cette exécution militaire , en révoltant les esprits , influa-t'elle plus qu'on n'a cru sur les malheurs dont le règne de ce Prince fut un tissu.

(4) Les Ecrivains du tems , & presque tous nos Historiens ont désigné cette assemblée sous le nom d'états généraux. Pour être telle , il auroit fallu qu'elle eût été précédée d'états provinciaux , qui auroient nommé des Deputés , & dressé ce qu'on appelle *les cahiers de doléances*.

*doleances*. Mais les circonstances étoient trop urgentes , pour s'affujétir à ces formalités. Le Président Hénault (a) a fort bien caractérisé cette assemblée , en lui donnant le nom *d'assemblée de Notables*. Le Clergé y fut représenté par des Archevêques & Evêques, la Noblesse par les Sénéchaux & Baillis, & le tiers-Etat par les Officiers Municipaux des villes. Henri II y appella les premiers Présidents des Parlements , & les gens du Roy de celui de Paris. Pour la première fois on détacha ces Magistrats du tiers-Etat; & ils le précédèrent pour la séance. M. de Thou, Matthieu, la Popelinere (b), le Président la Place, &c. attestent, comme Rabutin, que l'ouverture de l'assemblée se fit le 6 Janvier 1558 dans la salle qu'on nomme la chambre de S. Louis. » Le Roy ( raconte (c) Matthieu) » dit lui même l'estat de ses affaires, » & ne s'en rapporta pas à son Garde des » Sceaux, comme on a fait depuis, ny à un » Mémoire escrit & leu par un Secrétaire » comme faisoit l'Empereur Charles. Car aux

(a) Abrégé chronologique, édition de 1749 in-8°, p. 367.

(b) La Popelinere a copié le récit de Rabutin; & les autres en ont pris la substance.

(c) Liv. III, p. 18c.

» choses de telle importance les fujets ont plus  
 » d'attention à ce que dit le Prince, quoique  
 » simplement, qu'à tout ce qu'on pourroit  
 » dire avec éloquence & artifice, & en ceste  
 » sorte Charles V représentant (a) à l'Empe-  
 » Charles IV, le différend qu'il avoit avec  
 » le Roy d'Angleterre, fut admiré & des Sei-  
 » gneurs de France & d'Allemagne qui assis-  
 » terent à ceste assemblée ». Le Roi donc  
 parla en ceste sorte : » Messieurs (b), il n'y  
 » a personne entre vous autres qui ne scache  
 » que, depuis mon advènement à la Co-  
 » ronne, il m'a fallu faire la guerre en Italie  
 » pour la protection du Duc de Parme & de  
 » la république de Sienne, au Boulonnois  
 » pour r'avoir ce que le Roy d'Angleterre  
 » m'avoit usurpé en Allemagne, en Pied-  
 » mont, & en Champagne contre l'Empereur,  
 » la dépense a esté si grande, que, pour y  
 » fournir, les deniers ordinaires n'estant  
 » suffisans, j'ay été contraint d'aliener le do-  
 » maine de ma Couronne, & charger mes su-

(a) Cela se passa en 1378, lorsque cet Empereur avec son fils vint à Paris.

(b) Quoique le texte de Rabutin renferme la substance du discours du Roy, on a cru que ce discours tel qu'il a été prononcé, étoit un de ces morceaux dont on aime à avoir l'original sous les yeux.

» jets de grandes impositions, dont j'ay eu  
 » tant de regret, que j'ay souvent désiré de  
 » pouvoir terminer la guerre par quelque  
 » voye plus courte, & n'ay jamais refusé les  
 » conditions qui m'ont esté offertes par l'Em-  
 » pereur, sinon lorsque mon Conseil y a  
 » trouvé trop de préjudice pour moy. A la  
 » fin la trefve fut faite avant que l'Empereur  
 » se retirast en Espagne, que le Roy Phi-  
 » lippe son fils trouva si défavantageuse, qu'il  
 » rechercha tous les moyens (a) de la rom-  
 » pre; & voyant que je donnois secours à  
 » nostre S. Père le Pape contre le Duc d'Albe  
 » qui le tenoit assiégré à Rome, il a creu que  
 » je contrevenois au traité de trefve; &  
 » voyant que mes principales forces estoient  
 » de là les monts, assemblant les siennes &  
 » celles de l'Empereur (b) son oncle, m'est

(a) Si Philippe II avoit été à portée de répondre à cette imputation, certainement il l'auroit contredite. Mais nos Observations sur cet article dans les Mémoires publiés antérieurement ont éclairci la question.

(b) Le Monarque vouloit parler des troupes Allemandes qui servoient dans l'armée de Philippe II; & il les représentoit comme dépendantes de l'Empereur Ferdinand: ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elles étoient à la solde de l'Espagne.

» venu assaillir en Picardie, a pris la ville de  
 » S. Quentin, & défait le secours que M. le  
 » Connestable y conduisoit : ma résolution  
 » est de mourir, ou de r'avoir ce qu'il m'a  
 » pris, & de dresser une armée si puissante,  
 » & de luy faire la guerre si furieusement,  
 » que je le rendrai en tel estat qu'il sera bien  
 » content de me rendre le mien, & que je  
 » le laisse en paix. *cela ne se peut faire sans ar-*  
 » *gent : je n'en ai point : les moyens d'en avoir*  
 » *ne sont pas présens ; & le tems nous presse :*  
 » *voilà pourquoy je vous ay assemblé pour*  
 » *vous prier de secourir vostre Roy, vostre*  
 » *patrie & vous mesmes en une si urgente &*  
 » *pressante necessité, vous jurant en parole de*  
 » *Roy que je ne poserai les armes que je ne vous*  
 » *aye donné une bonne & assurée paix. Cela*  
 » fait j'espere, avec la grace de Dieu, mettre  
 » un si bon ordre en mon Royaume, qu'on  
 » n'aura pas sujet à l'advenir de se plaindre  
 » du passé. Je dy ceci en présence du Dau-  
 » phin mon fils, qui me dois succeder, à fin  
 » qu'il s'en souviene, & qu'il effectue mes  
 » volontés, s'il plaist à Dieu de disposer de  
 » moi, & desire qu'un chacun croye que le  
 » bien de mon royaume m'est plus cher que  
 » ma propre vie.

(5) Ritier (a) nous a conservé une lettre de M. de l'Hopital au Cardinal de Lorraine, qui donne une idée de la manière dont se fit la perception de ces taxes personnelles ou emprunts forcés. » Monseigneur, (écrivit l'Hopital (b) au Prélat, Ministre des finances, le 10 Juin 1558) » aussitôt que j'ay reçu vostre » lettre du 9 (c) de ce mois, par laquelle » vous me commandez de presser en toute diligence les deniers des emprunts de la gé-

(a) Lettres & Mémoires d'Etat, Tome II, p. 743.

(b) A cette époque Michel de l'Hopital n'étoit plus Conseiller au Parlement. Accusé d'être l'auteur des Sémestres, il avoit quitté cette compagnie, pour prendre une charge de Maître des Requêtes. Henri II, par édit du mois de Janvier 1554 créa un office de Président en la chambre des Comptes de Paris, pour être Chef & Premier Président en icelle chambre par dessus & outre le nombre des six qui y sont de présent... L'Hopital en fut pourvu par lettres du 6 Février suivant. Charles IX en 1563 supprima cette charge, lorsque Michel de l'Hopital eut été nommé Chancelier. En lui donnant cette place, à la chambre des Comptes on lui avoit attribué l'inspection sur toutes les ordonnances qui s'expédioient en Finance. Cette particularité, & d'autres ont été omises par ceux qui ont fait son éloge.

(c) Il y a dans l'imprimé le 19: mais cette date impliquant contradiction avec celle de la lettre, nous avons présumé que c'étoit une faute typographique.



» néralité de Paris, je l'ay communiqué aux  
 » Commissaires deputez par le Roy, qui  
 » m'ont dit que pour le recouvrement de  
 » ce qui reste, ils ont baillé les noms aux  
 » Quarteniers, chacun en son quartier,  
 » pour en faire la recherche, avec com-  
 » mandement sur peine de la garnison; ce  
 » qu'ils ont fait, & sont délibérez mardy  
 » prochain d'envoyer garnison ès maisons  
 » de ceux qui se trouveront refusans. Il  
 » est bien vray que *la pluspart (a) sont*  
 » *menu peuple, & lesquels seront assaillis*  
 » *les derniers.* Lefdits Commissaires m'ont  
 » dit que depuis cinq ou six jours ils ont  
 » envoyé les roolles de Messieurs de la  
 » Cour des Comptes & Généraux des Ay-  
 » des, pour estre iceux taxez par le Roy,  
 » ou son Conseil, & l'exécution de la taxe  
 » estre commise & baillée à quelques Pré-  
 » sidents en chacune compagnie; & lefdits  
 » roolles ont esté adressez à Messieurs les

(a) Cette classe de citoyens devoit être d'autant plus dans l'impossibilité de payer, qu'on avoit eu beaucoup de mal à lui faire acquitter sa part du contingent de cent mille écus octroyé par la ville de Paris. On verra dans les Mémoires de la Chastre que les Bourgeois les plus pauvres furent taxés à 20 liv. & les plus riches à 120 liv.

» Super-Intendants des finances, dont ils  
 » n'ont encore responce. J'ay auffi mandé  
 » le Receveur de la ville pour entendre  
 » quels deniers il a desdits emprunts, qui  
 » m'a dit que depuis huit jours il a payé  
 » vingt mille livres sur une rescription de  
 » M. le Trésorier (a) de l'Espargne de  
 » trente-deux mille livres, & qu'il ne luy  
 » reste maintenant que cinq ou six mille  
 » livres en main. L'Eschevin *Martel* m'a  
 » dit qu'il fait toute diligence pour recou-  
 » vrer les deniers de ceux qui ont pro-  
 » mis; & je tiendray la main que les de-  
 » niers soyent avancez, selon que les affai-  
 » res du Roy le requierent ».

(6) *Ces Edits & constitutions touchant l'ordre politique*, que Rabutin ne détaille pas, étoient, 1<sup>o</sup> l'établissement d'un tribunal de l'Inquisition, modélé sur celui que Paul IV.

(a) Ce Trésorier de l'Épargne seroit il Alain Veau, cet homme intègre, dont Vigneul Marville (mélanges d'Histoire & de littérature, Tome II, p. 271) rapporte l'épithaphe honorable? la voici... « Cy repose noble  
 » homme Alain Veau, celui auquel l'intégrité & fidélité  
 » au maniment des finances sous les Rois François I,  
 » Henry II, François II, & Charles IX, a pour heureuse  
 » récompense acquis *sans envie* ce beau titre de *Trésorier*  
*sans reproche*. Il décéda le 10 de Juin 1575.

328 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.

avoit érigé à Rome. On y apposa cependant quelques modifications. Un autre Edit détruisit les Sémestres, & rétablit les Epices. On révoqua l'ampliation accordée aux Préfidiaux. Les Trésoriers qu'on avoit rendus alternatifs cessèrent de l'être. Ils payèrent une somme de cent mille livres, dont le Roy leur tint compte en augmentations de gages. Comme on exemptoit ces hommes opulents de la contribution des deux millions d'écus d'or, imposée sur le tiers-Etat, le Parlement voulut réclamer. Mais cette somme de cent mille livres, payée dans un moment de détresse, étoit trop précieuse, pour qu'on eut égard aux représentations.

*Fin des Observations sur le dixième Livre.*

OBSERVATIONS  
DES ÉDITEURS  
SUR LE ONZIÈME LIVRE  
DES MÉMOIRES  
DE  
FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) Depuis long-tems la maison de Guise desiroit l'accomplissement de ce mariage. Les Princes Lorrains comprenoient aisément qu'en plaçant leur nièce sur le trône de France, ils se donnoient un lustre & une considération, dont ils pouvoient tirer le plus grand parti. Henri II n'étoit pas immortel; & le titre d'oncles du nouveau Roi augmentoit leur puissance & leur crédit. La jeune Reine d'Ecosse, comme on l'a vu (a), avoit été ammenée en France, *pour y être nourrie avec le Dauphin*; & elle n'avoit fait ce voyage que dans l'espérance d'unir sa main à celle du Prince. Les ennemis de la maison de Guise n'épargnèrent rien pour retarder, & même pour empêcher la consommation de ce mariage.

(a) Observations sur les Mémoires de Tavannes  
Tome XXVI, de la Collection p. 209 & 210.

Catherine de Médicis . redoutant d'avance l'ascendant que la beauté de Marie obtiendrait sur l'esprit du Dauphin , alléguoit qu'il falloit différer à cause de la mauvaise santé de son fils. Le Connétable & ses partisans représentoient à Henri II que par cette alliance l'Ecosse deviendrait une des Provinces de la France , mais que les habitans de ce royaume , naturellement fiers , & habitués à vivre dans une sorte d'indépendance , ne respecteroient guères les Gouverneurs ou Vicerois qu'on leur enverroient. Si pour contenir les François dans leur Isle ( disoient-ils ) il importoit à la France d'entretenir avec l'Ecosse d'étroites relations , il ne falloit pas mettre ce peuple dans le cas de se revolter un jour. Il étoit donc plus sage de marier la jeune Reine d'Ecosse à un Prince du sang qui iroit gouverner en personne. La présence du Monarque en imposeroit aux Barons Ecossois ; & par ce moyen on auroit un allié fidèle , toujours prêt à effectuer une diversion en Angleterre. Ces motifs fondés sur une saine politique , & habilement développés avoient retardé la consommation d'une alliance après laquelle soupiroient les Guises , & la Reine d'Ecosse elle même. Elevée à la Cour de France , Marie Stuart en avoit pris les goûts & quoiqu'elle ne connut le séjour d'Edimbourg

que par relation , le parallèle seul l'épouvan-  
toit. Tel étoit l'état des choses , lorsque le  
Connétable fut pris à S. Quentin. Sa captivité  
laissa le champ libre aux Guises ; & l'autorité  
se concentra dans leurs mains. Malheureuse-  
ment il falloit que Henri fut gouverné par les  
premiers qui le cirvenoient. On profita  
donc des circonstances pour l'amener au point  
où l'on tendoit. La France pressée par les Es-  
pagnols avoit encore à se défendre contre les  
Anglois. On auroit bien voulu occuper ceux-  
cy dans leur propre pays. On proposa aux  
Ecoffois une diversion. La Régente d'Ecosse  
sœur des Guises , intrigua de son mieux , pour  
que la proposition fût accueillie. Mais les  
Seigneurs Ecoffois commençoient à calculer  
leurs vrais intérêts. Instruits par l'expérience ,  
ils savoient que l'issue de leurs guerres avec  
l'Angleterre avoit toujours été funeste à l'E-  
cosse : d'ailleurs à cette époque l'Angleterre ne  
leur inspiroit ni crainte , ni défiance. L'épouse  
de Philippe II , acharnée à persécuter les hé-  
rétiques , ne manifestoit aucune de ces vues  
ambitieuses qui inquiètent les puissances voi-  
sines. Les intrigues de la Régente d'Ecosse  
ne réussirent pas. Comme la France croyoit  
intéressant pour elle d'entraîner les Ecoffois  
dans sa querelle , les Guises firent entendre à

Henri II qu'on n'y parviendroit qu'en terminant le mariage du Dauphin avec la jeune Marie. Le Connétable étoit absent, & presque oublié en ce moment. Personne n'osa réclamer ; & moyennant quelques terres & châteaux, dont on gratifia Catherine de Médicis, elle cessa de parler de la santé délicate de son fils. Nous examinerons dans l'Observation suivante la nature des mesures que prit le Parlement d'Ecosse, & ce qui en résulta. Nous nous bornerons à dire que ce (a) mariage (on le présume bien) occasionna de grandes fêtes. Conformément au génie de la nation (b), on ne songea plus aux malheurs de l'état, à l'épuisement des finances, & à la position allarmante d'un ennemy établi à main armée dans le cœur du royaume. On n'attend pas de nous le détail de ces fêtes. Il se trouve dans l'Histoire de la ville de Paris par Felibien.

(a) Les noces furent célébrées à Paris le 28 Avril 1558, selon l'Historien Mathieu.

(b) » Les défastres passez (écrivait Mathieu dans son Histoire de Henri II, p. 181) » n'empêchent » & n'estourdisent jamais en France les joyes présentes ; » celles pour les nopces du Dauphin & de Marie Stuard » Roïne d'Escoffe fust aussi entiere, comme si toute l'isle » eust été réduite sous la Couronne de France ; & ne se » parloit à Paris que de festes & de festins...

Elles y sont décrites , ainsi que celle dont la conquête de Calais avoit été le prétexte : on y lit que Henri II demanda à souper aux Bourgeois de Paris , pour se réjouir avec eux de cet évènement. Le souper fut ordonné à l'Hôtel de ville ; & on nomma vingt-cinq bourgeoises pour y figurer. Jodelle un des poètes à la mode de ce tems-là , offrit d'augmenter les plaisirs de la fête , en y faisant représenter un Drame lyrique de sa composition : on convint du prix ; & on fit l'avance des habits aux acteurs qu'il choisit. Mais le plus grand désordre régna dans l'exécution : on n'entendit point les acteurs , parcequ'ils étoient trop enrhumés. La foule des spectateurs produisit la confusion. Les Pages , & les Officiers servants du Roy pillèrent ( dit-on ) le souper. Les Dames de la cour & les vingt cinq bourgeoises faillirent être étouffées. Les filoux coupèrent les bourses ; & chacun comme il put se sauva mourant de faim. Enfin le Poète Jodelle , au lieu du payement qu'il attendoit , fut réduit à prendre la fuite. On avoit volé aux acteurs les habits empruntés au nom de l'Hôtel de ville ; & on en rendoit le malheureux Jodelle responsable : il ne manquoit plus que de lui imputer le pillage du souper.



(2) Le Parlement d'Ecoffe nomma huit de ses membres pour représenter la nation au mariage de Marie Stuart. Ces Députés, dont Rabutin & les autres Contemporains estropient les titres & les noms, étoient l'Archevêque de Glasgow, l'Evêque de Ross, l'Evêque d'Orkney, les Comtes de Roth & de Cassils, le Lord Fleeming, le Prieur de S. André, & Jean Erskine de Dun. Les clauses du contract de mariage ont été recueillies par plusieurs de nos Historiens. » Le douaire » accordé à la Royne d'Ecoffe ; ( raconte un d'entre eux (a) ) » estoit de soixante » mille livres, si son mary mourroit Roy de » France, ou de trente mille s'il décédoit » Dauphin, & l'assignation sur Touraine & » Poictou, comme l'avoit la Royne Eleonor. Le premier masse qui naistroit de ce » mariage, estoit Roy de France & d'Ecoffe ; » & le Dauphin du jour du mariage portoit » le titre de Roy d'Ecoffe. Si le mariage » ne produisoit que des filles, la couronne » estoit pour l'aînée avec quatre cent mille » escus de dot. . . Mais ce que Mathieu & les autres Historiens de son tems n'ont pas dit

(a) Mathieu Hist. du règne de Henri II, Liv. 3  
p. 182.

ce sont les particularités qui précédèrent la rédaction du contract de mariage. Un étranger (a), qui a travaillé sur les pièces originales, nous fournit ces faits. On fit figurer à Marie » trois actes également injustes & irréguliers ( ce sont les expressions de l'écrivain, » elle y declaroit qu'au défaut d'héritiers » provenus de son mariage, elle donnoit le » royaume (b) d'Ecosse en pur don à la Couronne de France, annullant toutes promesses à ce contraires que la nécessité de ses affaires - ou les sollicitations de ses sujets, auroient pu, ou pourroient par la suite lui extorquer. Il est à propos d'observer (ajoute l'Historien) » que ceux qui jouèrent les rôles principaux dans cette trame (c) de perfidie & de deshonneur, furent le Roy lui même, le Garde des Sceaux le Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine... Il y a lieu de conjecturer que les Députés Ecoffois avoient eu connoissance de cette manœuvre.

(a) Hist. d'Ecosse par M. Robertson, T. I, p. 238.

(b) Cela étoit absolument contraire aux droits éventuels du Duc de Chatellerault que la Cour de France néanmoins reconnut.

(c) Ces actes furtifs sont avoués dans la nouvelle Hist. de France par M. l'Abbé Garnier, Tome XXVII, p. 471.

La conduite, qu'ils tinrent, l'annonce. Ils avoient consenti à ce que le Dauphin prit le titre de Roy d'Ecosse, parcequ'ils regardoient ce titre comme purement honorifique. Mais la Cour de France, qui y attachoit d'autres idées, demandoit que la Couronne matrimoniale fut conlervée au Dauphin. Cette demande cachoit un sens misterieux que les Députés pénétrèrent. Suivant les loix de leur pays, l'homme qui épouloit une héritière, restoit usufructier de ses biens, s'il lui survivoit, exista - t - il même des enfants nés de leur mariage. On croyoit en France pouvoir l'étendre jusqu'à la Couronne d'Ecosse. Le Garde des Sceaux ( Bertrand ) sans s'expliquer sur cette interprétation, fit la proposition en général. Après la cérémonie des noces, nous apprend M. de Thou (a), les Députés étant introduits dans le conseil du Roy, Bertrand leur demanda » s'ils avoient apportés la Couronne » & les autres marques de l'autorité souve- » raine, afin que l'époux de la Reine fut créé » Roy d'Ecosse. Les Députés répondirent » qu'ils n'avoient point eu d'ordre à ce sujet. Le Garde des sceaux ajouta » qu'il ne re- » querroit d'eux en ce moment que ce qui » dépendoit de leur volonté, mais qu'on de-

(a) Liv. XX.

» firoit qu'ils promissent par écrit de faire  
 » ce qu'on leur demandoit. Les Députés (a)  
 (continue M. de Thou) repliquèrent » qu'ils  
 » ne pouvoient excéder les bornes strictes de  
 » leur commission, que par rapport à eux in-  
 » dividuellement ils accorderoient aux Fran-  
 » çois, comme à des alliez & amis, tout ce  
 » qui pourroit leur plaire, mais qu'ils les  
 » prioient de ne rien exiger qui ne fut juste  
 » & équitable... quoiqu'il en soit cette  
*couronne matrimoniale*, si ardemment sollicitée  
 par la France ( ce qui n'auroit été qu'une  
 puérilité, observe M. Robertson, si on n'y  
 eut pas attaché de grands droits ) fut accordée  
 par le Parlement d'Ecosse. On nomma pour  
 la porter en France le Comte d'Argyll, &  
 Jacques Stewart Prieur de S. André, les deux  
 chefs du parti protestant en Ecosse. Ils n'ac-  
 complirent point leur mission : des retards  
 affectés de leur part, & des révolutions sur

(a) Quatre de ces députés ( l'Evêque d'Orkney, le  
 Comte de Rothes, le Comte de Cassils, & le Lord Fleeming )  
 moururent en s'en retournant. Ils furent enlevés par des  
 fièvres milliaires qui alors étoient épidémiques. On pré-  
 tendit qu'ils avoient été empoisonnés, & on chargea la  
 maison de Guise de ce crime. Mais M. de Thou & M. Ro-  
 bertson n'ajoutent pas foy à cette imputation odieuse.

lesquelles les mémoires de Castelnau nous rameneront, en furent les causes.

(3) Le neuvieme Livre des Mémoires de Boivin du Villars contenoit une relation des opérations militaires du Maréchal de (a) Termes à cette époque. Nous l'avons supprimée de notre édition, parcequ'elle n'a aucun rapport à l'ouvrage de Boivin, & qu'elle embarassoit le fil de sa narration. Cette relation fut rédigée par le Maréchal de Termes lui même à Paris le 30 Août 1559, c'est-à-dire lorsqu'il eut recouvré sa liberté. Ce militaire la composa, pour rendre compte de sa conduite au Maréchal de Brissac, son ami, & *son compagnon d'armes*. Malheureusement ce journal finit à un moment bien intéressant; c'est lorsque l'armée Françoisse est aux mains avec celle du Comte d'Egmont. Ainsi les détails de la défaite & les causes qui y concoururent, ne s'y trouvent point. Malgré cette imperfection, on regardera toujours comme précieux un écrit sorti de la plume d'un vieux guerrier que le sort des armes avoit maltraité. Ce sont là des monuments que l'on doit conserver. D'ailleurs, en ce qu'il contient, il

(a) Il venoit d'être honoré du Bâton de Maréchal de France vacant par la mort de Strazzi.

suppléera aux omissions de Rabutin, & aux récits trop succints de Montluc, de Tavannes, & de Vieilleville. Cette relation paroît encore avoir un genre de mérite qui n'est pas commun ; c'est celui de la bonne foi & de la sincérité. Mais laissons le Maréchal de Termes s'exprimer lui même.

*Discours du voyage de Dunquerere (a), envoyé par Monsieur le Mareschal de Termes à Monseigneur le Duc de Guise.*

» **MONSEIGNEUR**, pour l'ennuie que j'aye  
 » que vous sçachiez à la verité, comme tou-  
 » tes choses passèrent en nostre voyage de  
 » Dunquerere, je vous en ay bien voulu  
 » faire ce petit discours, qui vous fera en-  
 » tendre, Monseigneur, que si lorsque les  
 » legionnaires devoient estre ensemble pour  
 » faire monstre & marcher quant & quant,  
 » eussent esté prests, nous eussions fait une  
 » ouverture de playe si grande & sensible à  
 » l'ennemy, que ses affaires en eussent re-  
 » culé de beaucoup, & le service du Roy  
 » avancé : mais ayant iceux legionnaires  
 » tardé de venir plus de quinze jours davan-  
 » tage qu'ils ne devoient, je ne doute pas  
 » que nostre entreprise ne fust descouverte  
 » par lesdicts ennemis, qui fut cause d'une

(a) Dunkerque.

» fort grande consequence pour le service  
» de Sa Majesté. Car si deslors qu'elle nous  
» commanda de fortir en campagne nous en  
» eussions eu le moyen , il est bien certain  
» que nous eussions eu nostre commodité de  
» faire la plus grande partie de ce que nous  
» eussions voulu. Or estans lesdicts arrivez à  
» Calais le dernier jour de Juin 1558. Le  
» mesme jour nous les fismes marcher avec le  
» reste des forces jusques sur le bord de la ri-  
» viere , en délibération de la passer le len-  
» demain, pour exécuter ce que nous avions  
» resolu avant nostre partement dudit Calais,  
» qui estoit d'affaillir Gravelines, de laquelle  
» nous esperions avoir fort bonne issue, at-  
» tendu qu'il n'y avoit dedans que neuf en-  
» seignes d'Allemans du regiment du Colon-  
» nel **Municoffen** , & une enseigne de Wa-  
» lons qui avoient tousjours accoustumé d'y  
» estre : toutesfois ainsi que la plus grande  
» partie de l'armée avoit passé la dicte riviere,  
» & que le reste suivoit à la file , un valet de  
» chambre de Sa Majesté nommé la Vau sur-  
» vint avec une depesche dudit Seigneur ,  
» par laquelle il nous faisoit entendre quel-  
» ques advis qu'il avoit receus du remuement  
» que l'ennemy vouloit faire du costé d'Arras,  
» & que pour esviter à tous inconveniens

» voyant que les forteresses estoient toutes  
» desgarnies de gens en ce quartier là, il avoit  
» advisé de les en secourir de ceux de nostre  
» troupe, advenant qu'il en receut encore  
» quelqu'autre plus seur advertissement, &  
» que pour ceste cause, il vouloit que nous  
» n'engageassions point nos forces en lieu  
» dont incontinent nous ne peussions retour-  
» ner en arriere quand il nous commande-  
» roit. Qui fust occasion de nous faire inter-  
» rompre le dessein qu'avions fait d'attaquer  
» ledict Gravelines, & en faire prendre un  
» autre pour ne laisser les forces inutiles, &  
» conclumes de donner jusques à Dunque-  
» rere, & ce fait M. de Villebon passa avec la  
» plus grande partie de la cavallerie la riviere  
» pour gagner le devant, & moi je demeuray  
» à faire suivre le demeurant des forces, de  
» peur que ceux de la ville leur vinssent don-  
» ner sur la queuë, & ayant rendu le tout de  
» là l'eau, nous advisames d'envoyer un  
» petit nombre de cavallerie, battre les che-  
» mins de Bourbourg & Dunquerere, la-  
» quelle poursuivant son entreprinse; trouva  
» un nombre de gens sous trois enseignes, en  
» un village nommé Mardicque, où il s'ar-  
» resta pour les assieger attendant que nous  
» fussions là, avec l'Infanterie & artillerie,



» & nous en ayant le sieur Senarpont aver-  
» tis, incontinent nous nous acheminâmes  
» avec lesdits gens de pied & artillerie :  
» mais avant que nous y peussions arriver ,  
» il fist si bien qu'il trouva moyen de les tail-  
» ler tous en pieces avec la cavallerie seule ,  
» de façon que nous trouvant à une petite  
» lieuë dudict Dunquerere nous advisâmes  
» estre bon dès le jour mesme l'aller recognois-  
» tre : ce que les Seigneurs de Villebon , de  
» Senarpont & moi exécutâmes , quelques  
» faillies que ceux de dedans fissent pour nous  
» en vouloir empescher , & ayant bien à plein  
» recogneu que ce n'estoit pas forteresse ,  
» pour nous faire engager plus haut de deux  
» jours , nous résolûmes de l'assaillir , &  
» aussi tost nous fîmes marcher nostre infan-  
» terie , & le reste de la cavallerie qui estoient  
» demeurez audit Mardecque , avec laquelle  
» de prime-face nous fîmes abandonner à  
» ceux qui estoient hors de la ville , le faux-  
» bourg où l'infanterie Françoisse se logea  
» le soir mesme : & pour n'user d'aucune  
» longueur , la nuict les approches furent  
» faictes , & l'artillerie mise en batterie ,  
» qui commença à l'aube du jour , & dura  
» jusques entre neuf & dix heures , qu'elle  
» fit quelque peu de bresche de la longueur

» de cinq ou six pas, quoy voyant ceux de  
» dedans, & que nos soldats estoient desjà au  
» pied de la bresche, se trouvant tous eston-  
» nez de se voir de si près attaquez, ils de-  
» manderent à parlementer, auquel parle-  
» ment ils proposerent les choses si esloignées  
» de la raison que nous n'y voulusmes aucu-  
» nement entendre, & estant sur ces entre-  
» faites ayant nos dicts soldats recogneu la  
» commodité qu'ils avoient d'entrer dedans,  
» se mirent en devoir & vindrent à chef de leur  
» entreprinse, lesquels saccagerent la ville,  
» & après les avoir laissez ce jour à faire le sac  
» nous les fismes tous retirer au camp soub's  
» leurs enseignes, laissant dedans deux com-  
» pagnies pour la garde de la ville, en atten-  
» dant que nous eussions responce du Roy, sur  
» la depesche qui luy fust portée par le sieur  
» de Bazordan qui retourna vers nous le dou-  
» ziesme Juillet : & par icelle depesche nous  
» mandions à Sa dicte Majesté, qu'il luy  
» pleust nous faire entendre sa volonté sur la  
» fortification d'icelle ville de Dunquerere,  
» que nous trouvions bien fort aisée, &  
» durant ceste attente afin que chacun eust  
» moyen de s'accommoder des butins qu'ils  
» avoient fait's, nous les fismes sejourner un  
» jour & le lendemain nous fusmes à une au-

» tre ville à trois lieuës dudict Dunquerere ;  
 » nommée Bergues avec une partie des for-  
 » ces pour la recognoistre , & ayant veu que  
 » c'estoit encores moins que le dict Dunque-  
 » rere ; & aussi que quand nous les envoyas-  
 » mes sommer ils respondirent qu'ils y vou-  
 » loient tous mourir : nous y laissasmes le  
 » sieur de Cressecques , & le maistre de camp  
 » le Breul , avec lesdicts légionnaires & quel-  
 » ques enseignes vieilles , qui se logerent  
 » bien près de la ville , en intention que  
 » nous partirions le lendemain de bon matin  
 » avec le reste du camp & l'artillerie , pour  
 » toutes les forces jointes ensemble assaillir la  
 » ville : mais avant que j'y fusse ny la dicte  
 » artillerie , ledict sieur de Villebon qui s'es-  
 » toit acheminé dès le matin devant , trouva  
 » que ceux de ladicte ville l'avoient la nuit  
 » abandonnée , y ayant seulement laissé quel-  
 » que petit nombre d'hommes qui se rendi-  
 » rent soudain : dequoy m'ayant le dict sieur  
 » Villebon adverti , je fis retourner le reste  
 » des forces que je menois avec ladicteartil-  
 » lerie , au mesme lieu dont nous estions  
 » descampez. Toutefois ce ne fust que moy  
 » tout seul , je ne donnasse jusques audict  
 » lieu de Bergues pour le voir & le recognois-  
 » tre , & ayant veu qu'elle ne nous pouvoit

» servir, sinon de tenir nos forces séparées,  
» il fut advisé de la brusler : ce qui fut exé-  
» cuté le lendemain. Cela fait & estans tous  
» ensemble au camp devant Dunquerere,  
» voyant que noz soldats estoient si empeschez  
» des butins qu'ils avoient faits, & que pour  
» garder cela ils abandonnoient leurs ensei-  
» gnes, il fut tenu là dessus un conseil, où  
» il fut résolu, que l'on feroit passer tout le  
» butin à Calais, pour donner occasion aux  
» soldats se tenir près leurs enseignes, & faire  
» le service du Roy qu'ils laissoient aupara-  
» vant pour prendre garde à ce qu'ils avoient  
» gagné : ce qui fut fait & pour l'escorter le  
» dict sieur de Villebon, s'en alla jusques sur  
» le bord de la riviere, & estant là donna  
» charge à M. de Senarpont de le conduire  
» avec quelque nombre de cavallerie jusques  
» auprès de Calais, enquoy il fist si bonne  
» diligence, qu'après avoir rendu le tout en  
» sauveté, il revint trouver ledit sieur de  
» Villebon sur le bord de la riviere où il l'at-  
» tendoit, & s'en viendrent ensemble jusques  
» au camp, où nous les attendions jusques  
» au lendemain : Le jour mesme je fus sur-  
» prins de la goutte qui me tepoit aux deux  
» pieds, aux deux genoux, aux deux bras &  
» au col. Tellement que je ne me pouvois

» aucunement soustenir sans estre couché dans  
 » un lit , comme eux mesmes le sçavent , &  
 » estant en ceste extremité nous regardasmes  
 » à ce que nous devions faire pour le service  
 » du Roy, afin de ne laisser les forces inutiles ;  
 » dont il y en avoit aucuns qui estoient d'avis  
 » d'aller jusques à Mend-Port. Toutes-fois il  
 » se trouva une difficulté qui estoit que d'aller  
 » là , ce n'estoit qu'enrichir nos soldats pour  
 » n'en tirer après aucun service , & nous lais-  
 » ser en un incouvenient : cequi fut trouvé  
 » à propos , & la dessus ledict sieur Villebon  
 » proposa aller devant Gravelines , en atten-  
 » la responce de Sa dicte Majesté que nous  
 » esperions de jour à autre sur la depesche  
 » qui fut portée par le dict sieur de Bazordan.  
 » A quoy un chacun s'accorda , & s'en par-  
 » tit le dixiesme Juillet m'ayant laissé audict  
 » Dunquerere en l'estat mesme que j'ay dict  
 » cy-dessus : & le lendemain qu'il fut arrivé  
 » audit Gravelines , il me manda par le sieur  
 » Morvillier & un Commissaire de l'artillerie ,  
 » comme il avoit recogneu la nuit la ville ,  
 » & qu'il trouvoit que aisément se pouvoit  
 » faire bresche , mais que M. de Bugnicourt  
 » (a) estoit dedans avec quatre mille hommes  
 » *qu'il ne me sembloit pas raisonnable que six*  
 (a) Ponce de Lalain , Seigneur de Benicourt.

» mille que pouvions estre dehors en assaillissent  
 » quatre mille dans une place : & aucontraire ,  
 » que j'estois d'opinion qu'il se retirast sur le  
 » passage de la riviere jusques à l'armée dudit  
 » S<sup>r</sup> de Bazordan , lequel nous apporta la des-  
 » peche envoyée de S. M. par laquelle il nous  
 » estoit mandé de fortifier le dit Dunquerere ,  
 » ayant pour cet effect envoyé deux mille  
 » elcus pour commencer. Toutefois voyant  
 » que l'ennemy s'estoit renforcé , il nous sem-  
 » bla pour ceste cause qu'il n'y avoit nul pro-  
 » pos de nous y amuser pour lors , & m'ayant  
 » ledit sieur de Villebon adverty , le dou-  
 » ziesme jour de Juillet par iceluy sieur de  
 » Morvillier , que les ennemis estoient sortis  
 » de la ville tous en bataille , & qu'il seroit  
 » bon & nécessaire que j'allasse jusques au  
 » camp pour regarder ce que nous aurions à  
 » faire : je lui fis réponse que *pour ce jour là*  
 » *je ne m'y pouvois trouver , mais que le len-*  
 » *demain de bon matin , j'y serois* , comme je  
 » ne faillis , & à mon arrivée je trouvai ledit  
 » S<sup>r</sup> de Villebon qui se vouloit aller promener  
 » par le camp , lequel ensemble ledict sieur  
 » de Senarpont , le Maistre de camp , & les  
 » autres Capitaines fusmes incontinent assem-  
 » blez , & fust conclud qu'à la marée l'on fe-  
 » roit passer tout le bagage , pour le faire

» acheminer droit à Calais, accompagné  
 » d'une troupe de cavallerie, & que le  
 » lendemain à la marée du matin nous passe-  
 » rions avec tout le camp, pour aller loger  
 » entre Calais, & Gravelines, au mesme lieu  
 » où nous campâmes à nostre premiere sortie  
 » de Calais, en intention de n'en bouger  
 » sans cognoistre ce que l'ennemy auroit dé-  
 » liberé de faire: car s'il s'en fut retourné  
 » du costé de Luxembourg nostre dessein es-  
 » toit de repasser l'eau & rentrer en pays,  
 » pour tant plus faciliter les entreprinſes du  
 » costé où vous estiez, Monseigneur, &  
 » ainsi que nous attendions que ladite marée  
 » fut basse & que ledit bagage se mit en ordre  
 » pour passer, nous allâmes desjeuner, &  
 » après avoir beu un coup je montai à cheval  
 » ayant prins avec moi ledict Maistre de camp  
 » & quelques autres Capitaines, & allay re-  
 » cognoistre l'endroit jusques où lesdicts enne-  
 » mis vindrent. Je trouvay qu'ils avoient esté  
 » jusques dans nostre camp, & à quatre cens  
 » pas près du logis d'iceluy sieur de Villebon,  
 » mettre le feu dans une maison qui estoit là  
 » à deux millè pas de la ville où l'on les pou-  
 » voit combattre avec grand avantage qui eust  
 » voulu, & demandant ausdits Maistre de  
 » camp & Capitaines à quoy il avoit tenu,

» ils me respondirent *que c'estoit à cause du*  
 » *mauvais ordre qu'il y avoit ; & que personne*  
 » *ne leur en avoit rien commandé,* & sur cela je  
 » me retirai au logis dudit S<sup>r</sup> de Villebon pour  
 » faire diligenter le partement dudit bagage ,  
 » où estant l'on nous vint advertir que l'on  
 » voyoit passer la riviere ausdits ennemis au-  
 » près de la ville , ou la marée est plustost  
 » basse d'une bonne heure qu'au lieu où il  
 » la nous falloit passer ; & voyant cela nous  
 » advisames de là passer aussi incontinent ,  
 » craignant qu'ils ne se voulussent camper  
 » entre le dict Calais & nous , pour seulement  
 » couper le passage des vivres qui nous ve-  
 » noient. Et là dessus ayant contremandé le-  
 » dict bagage , afin qu'ils ne passassent point ,  
 » de peur de desordre , le dit sieur de Villebon  
 » passa le premier avec toute la cavallerie ex-  
 » cepté les compagnies de MM. de Vassé &  
 » d'Annebaut , pour mettre le tout en ba-  
 » taille à mesure qu'ils passeroient. Les vieux  
 » François passerent les premiers , les legion-  
 » naires après , & les Allemands les derniers ,  
 » & moi je demeuray avec quatre ou cinq  
 » cent harquebusiers , & les compagnies des  
 » dicts sieurs de Vassé & d'Annebaut de delà ,  
 » tant pour faire diligenter le reste desdictes  
 » forces & bagage , qu'aussi de crainte que



» ceux de la ville où nous voyons encores  
» remuer force enseignes au lieu mesme où  
» ils s'estoient campez hors ladite ville, nous  
» vinssent donner sur la queue : ayant en-  
» voyé dire au sieur de Villebon qu'en fai-  
» sant mettre la cavallerie en bataille, il la  
» fit armer sur l'aïsse droite de quelques har-  
» quebutiers : & estant sur le bord de la ri-  
» viere en un lieu d'où je ne pouvois voir  
» les ennemis & bien peu les nostres, où  
» je faisois diligenter le passage de ce qui  
» estoit resté encore, l'on me vint dire que  
» les ennemis marchoient, & qu'il seroit  
» bon que je fusse auprès de nos gens. Pour-  
» quoy laissant la charge pour laquelle j'est-  
» tois là audit sieur d'Annebaut, & au fils  
» dudit sieur de Vassé qui estoient avec moy,  
» je passay du costé de nos forces & allay  
» droit à la teste de la moitié de nostre ca-  
» vallerie, laquelle j'exhortay de bien com-  
» battre ; & voyant que l'escadron de la ca-  
» vallerie ennemie estoit de beaucoup plus  
» gros que le nostre, je donnay jusques à  
» nos gens de pied qui estoient à la main  
» gauche assez près de là pour prendre un  
» nombre d'harquebutiers & les mener à  
» costé de la nostre pour la soustenir : ce  
» que je fis ; & après que le premier choq

» de la cavallerie se fit , je commençay à  
 » voir que les ennemis s'en retournoient  
 » du costé mesme qu'ils estoient venus , &  
 » nos gens parmy eux , de façon que je pen-  
 » sois une fois qu'ils fussent en route.

» Quoy voyant je m'en allay faire mar-  
 » cher nos gens de pied pour les mener au  
 » combat ; & pour sçavoir à la verité comme  
 » les choses passerent audict combat, je m'en  
 » remets à tous les gens de bien qui y es-  
 » toient ; qui me gardera d'en faire aucun  
 » discours , pour ne vous ennuyer aussy de  
 » plus grand langage. Fait à Paris le ving-  
 » tiesme jour d'Aoust 1559 ».

(4) Nous ajouterons à ce récit de Rabutin quelques éclaircissements d'après M. de Thou. Quand le Comte d'Egmont ( raconte cet Historien (a) ) eut rangé son armée en bataille, nous avons vaincu ( dit-il ) pourvu que ceux, qui aiment la gloire & leur pays , veuillent me suivre. . . En même tems il pouffa son cheval vers l'ennemy. L'Infanterie Gascone , suivant le courage naturel à cette nation ( ce sont les paroles de M. de Thou ) soutint long-tems l'effort des Espagnols ; & il y à apparence qu'elle auroit triomphé , si l'infanterie Allemande ,

(a) Liv. XX.

& une partie de la cavallerie ne l'eussent pas abandonnée. On accusa surtout les Allemands d'être restés constamment la picque haute, & d'avoir pris la fuite, sans rendre aucune sorte de combat. Il paroît que deux causes opérèrent la défaite de l'armée Française. Une division de cette armée, étant séparée de l'autre par la rivière, la secourut trop tard. D'ailleurs dix vaisseaux Anglois qui croisoient sur la côte, attirés par le bruit du canon, mirent les François entre deux feux. Comme il n'avoit pas été possible de prévoir cet inconvénient, l'effet qu'il produisit fut terrible. Bientôt l'armée Française fut en déroute ; & la courageuse résistance de l'infanterie Gasconne ne servit qu'à la faire hacher. On reprocha à M. de Termes de ne s'être pas retiré pendant la nuit : mais le mauvais état de sa santé, & la jalousie (a) de quelques uns de ses principaux

(a) Le Baron de Forquevaulx dans sa vie de M. de Termes (p. 77 de ses vies de plusieurs grands Capitaines) fait les mêmes Observations. Les ennemis du Duc de Guise ont prétendu qu'il avoit influé dans cet événement. On s'est fondé particulièrement sur le refus de M. de Termes de servir sous ce Prince dans son expédition d'Italie : si le fait étoit vrai, il couvriroit d'opprobre la mémoire du Duc de Guise. Mais des accusations aussi atroces, pour qu'on les admette, doivent être revêtues de preuves authentiques.

Officiers

Officiers occasionnèrent ce désastre qui coûta cher à la France.

(5) Nous placerons ici le dernier morceau qui ait été détaché des Mémoires de Boivin. C'est un Journal anonime en date du 2 Septembre 1558 de ce qui se passoit à l'armée du Roy. Il étoit adressé au Maréchal de Brissac sous le titre *d'avertissement*. Il renferme plusieurs anecdotes négligées par nos Historiens. On y apperçoit les ressorts secrets que l'intrigué faisoit mouvoir pour la paix de Cateau Cambresis. On y voit aussi les petits moyens employés par le Duc de Guise pour relever l'éclat de son pouvoir, & la considération due à la place de Général en chef qu'il occupoit.

« Avertissement du 2 Septembre : que le  
 » Roy est depuis le dernier jour du mois  
 » passé en son camp, qui est planté tout au-  
 » près des portes d'Amiens, estant derriere  
 » luy la riviere de Somme qui se paroît le sien  
 » & celuy du Roy d'Angleterre, & mainte-  
 » nant entre ces deux armées il n'y a rien  
 » qui puisse empescher qu'elles ne s'appro-  
 » chent de bien près : la grandeur des tren-  
 » chées est telle que nous n'en avons veu de  
 » nostre aage de semblables, & ce qui les

» nous a fait faire telles est le grand nombre  
» de gens de cheval que nous avons, qui  
» n'est moindre que de quatorze à quinze  
» mille chevaux & plustost davantage : &  
» quant à nos gens de pied, nous les pouvons  
» présentement compter jusques à 35000  
» hommes seulement : mais ayant fait rentrer  
» dans ce camp les compagnies qui sont en  
» garnisons des villes prochaines qui sont,  
» ainsi que nous cognoissons, hors de la  
» doute du siege, nous n'aurons pas moins  
» de 40000 hommes de pied. Et eux sembla-  
» blement ont leurs forces qui se peuvent  
» dire pareilles aux nostres, logez à 5 lieuës  
» de nous seulement, & tiennent toute telle  
» contenance que nous, se retranchans ainsi  
» que nous faisons, comme s'ils avoient  
» crainte d'estre assaillis & de venir com-  
» battre. Or si par devers eux ils font courir  
» un bruit d'une bataille, je vous puis bien  
» asseurer que tout ce qui est de nostre costé  
» est en aussi bonne devotion de combattre  
» & bien faire qu'il est possible, quand la  
» fortune se présentera. Toutesfois il semble,  
» selon l'opinion & jugement de beaucoup  
» de nous, que ces deux armées s'en ab-  
» tiendront ; & qu'au lieu de ce faire, quel-  
» que bonne paix nous sera moyennée, de

» laquelle je vous diray comme les fonde-  
 » ments se jettent. Je vous ay mandé cy-de-  
 » vant que M. le Marefchal de Saint André  
 » estoit retourné en Flandres , où il a eu  
 » congé de communiquer avec M. le Con-  
 » nestable , lequel le Roy Philippes a fait  
 » venir de Gand à Arras , où il a fait loger  
 » ledit Sieur avec mondit Seigneur le Ma-  
 » reschal de Saint André & M. l'Admiral ,  
 » qui desjà sont assemblez audit lieu avec  
 » le Conseil dudit Roy & Madame de Lor-  
 » raine , pour mettre en avant le propos de  
 » pacifier nos affaires , de quoy nous atten-  
 » dons bonne issuë , tant pource que nostre  
 » Roy en a plus ouvertement que par le  
 » passé déclaré sa volonté à ce coup-cy :  
 » comme aussi il n'est pas fort vray sembla-  
 » ble que sans une grande assurance d'icelle,  
 » il eust esté permis à mondit sieur le Con-  
 » nestable de s'approcher si près de nous ,  
 » ayant moyens de se rendre amy de ses  
 » gardes pour les amener pardeçà quant &  
 » luy. Aussi qu'à bien prendre les affaires ,  
 » ladite paix n'est moins necessaire à nos  
 » ennemis qu'à nous mesmes. J'ay bien  
 » voulu vous prévenir de ces propos pour  
 » vous faire entendre le préparatif où nous  
 » en sommes ; car advenant la conclusion

» d'icelle, je remettray cela aux advertisse-  
» ments qui vous en sont faits de la part du  
» Roy : mais bien vous diray-je que ce qui  
» mettra les choses en plus de longueur sur  
» l'interest particulier de M. de Savoye, au-  
» quel l'on fit bonne recompense pour son  
» pays de Piedmont, de laquelle s'il ne se  
» vouloit contenter possible que les Estats  
» de pardelà ne se voudront aussi tant en-  
» pescher de son fait qu'il voudroit bien.  
» De tout cest affaire nous esperons que dans  
» huit jours la résolution nous en viendra  
» par la venuë de l'un des nostres que je  
» vous ay nommez. Mais cependant que  
» nous nous tenons sur nos gardes nostre  
» frontiere est fort foulée de la compagnie  
» qui y est, de laquelle si nous avons en-  
» cores à y estre longuement sentira une  
» grande ruine. Il y a parmy nous beaucoup  
» de malades, tant de Seigneurs qu'autres,  
» de flux de ventre & de fievres, mais il  
» n'en meurt pas beaucoup, Dieu merci. Le  
» Roy de sa part a senti le brouillard qui  
» court la nuit en ce pays, & en a prins un  
» rhume qui luy est descendu sur les doigts,  
» dont il a esté mal dès hier, & encores  
» aujourd'huy s'en est senti, qui l'a con-  
» traint de garder la chambre. Je ne veux

» oublier à vous dire qu'en ce jour personne  
 » n'y a peu entrer sinon ceux de Lorraine ,  
 » qui ont osté à tous la commodité de le  
 » voir n'approcher. Il a aussi ce jourd'huy  
 » esté joué *un mystere* que je ne veux celer ,  
 » c'est que ce matin ledit Seigneur estant en  
 » sa chambre l'on a fait pourmener le Dau-  
 » phin parmy le camp avec la cornette du  
 » Roy. Je ne sçay à quoy peut servir cela ,  
 » sinon que ceste maison luy veut faire co-  
 » gnoistre son crédit pour l'alliance qu'elle  
 » a avec luy ».

( 6 ) Elisabeth , fille de Henry VIII & d'Anne de Boulen , n'avoit point toujours été captive , comme le prétend Rabutin. Dès l'année 1554, par l'entremise de Philippe II, la liberté lui fut rendue. Il ne faut pas croire que ce Prince aimât Elisabeth. Mais sa profonde politique lui faisant calculer l'avenir , il avoit vu que Marie , son épouse , pouvoit mourir sans héritier , & que dans ce cas Elisabeth seule formoit un obstacle aux prétentions de le jeune Marie Stuart au trône d'Angleterre. L'alliance projetée de Marie Stuart avec le Dauphin devoit nécessairement lui offrir ses prétentions sous un point de vuë allarmant. Il importoit donc à l'Es-



pagne qu'Elisabeth les empêchât de se réaliser. Ces motifs engagèrent Philippe à se déclarer le protecteur de cette Princesse ; & s'il ne parvint pas à adoucir la haine de Marie pour elle , au moins en modifia-t-il les effets. Par ses soins Elisabeth devint libre. Afin de se soustraire à l'animosité de sa sœur , elle se retira à la campagne. Sachant bien qu'elle étoit entourée de délateurs & d'espions , cette Princesse se livra entièrement à la lecture & à la méditation. Ce fut là que son esprit , se nourrissant de vérités utiles & fortes , se prépara à cette administration vigoureuse & raisonnée , qui étonna l'Europe , quand elle se trouva à la tête des affaires. Prévoyant les grandes destinées qui l'attendoient , & ne voulant point en conséquence sortir d'Angleterre , elle afficha un goût décidé pour le célibat. Envain lui proposa-t-on des alliances avantageuses ; elle les refusa toutes. On prétend encore que ce fut dans cette retraite qu'elle se forma à l'art de la dissimulation , à cette politique adroite qui se prête aux événements & aux circonstances. Si l'on s'en rapporte à un moderne ( a ) ,

( a ) Nouveaux éclaircissémens pour servir à l'Hist. de Marie Reine d'Angleterre , adressés à M. Hume p. 108 & suiv.

qu'on a déjà cité plusieurs fois, mais dont les autorités s'étaient le plus souvent sur des dépêches (a) manuscrites, Elisabeth chercha même à en imposer à sa sœur du côté de la religion. Feignant (dit-on) d'embrasser le Catholicisme, elle fit célébrer la Messe en sa présence. On ajoute qu'elle écrivit à Charles-Quint, pour avoir des calices & des ornements sacerdotaux. Il s'en faut bien que les Historiens Anglois conviennent de ces faits. Tous s'accordent sur la fermeté courageuse d'Elisabeth pour ne point déguiser sa croyance. Cependant un d'entre eux (b) nous a transmis une particularité qui prouve qu'elle usoit quelquefois d'adresse en ce genre. Le piège ordinaire qu'on

(a) Nous ignorons pourquoi l'Auteur *des nouveaux éclaircissements* n'a pas désigné le dépôt où se trouvent ces dépêches manuscrites. Le continuateur de la bibliothèque historique de France par le Père le Long a suppléé à ce silence. Il nous apprend que le dépôt en question, sous le titre de *Lettres & papiers des ambassades de Simon Renard*, 5 vol. in-folio, existe dans la bibliothèque de S. Vincent à Besançon. Il seroit à souhaiter qu'un homme instruit tirât de ce recueil ce qu'il renferme de neuf & de curieux. (Voyez la nouvelle édition du Père le Long, Tome III, p. 66.

(b) Hume, Hist. de la maison de Tudor, édit. in-4°, Tome III, p. 534 & 535.

tendoit alors aux Protestans , pour les découvrir, étoit de les questionner sur le dogme de la présence réelle. On s'en servit, afin de surprendre Elisabeth. On lui demanda ce qu'elle pensoit de ces mots de J. C. . . *Ceci est mon Corps . . . , & si elle croyoit que ce fût le vrai Corps du Christ qui étoit dans le Sacrement de l'Autel.* On assure qu'après y avoir réfléchi elle répondit :

Ce fut le Verbe qui le dit,  
Il prit le pain & le rompit;  
Et ce que le Verbe le fit,  
Je le prends comme il l'établit.

(7) Les nouvelles de Rabutin ne valaient rien. Assurement la fière Elisabeth n'étoit pas femme à *soumettre elle & son royaume sous la protection de Philippe II.* Mais la position où se trouvoit l'Angleterre, lorsque cette Princesse s'assit sur le trône, exigeoit de l'adresse & de la circonspection. Deux communions , qui se haïssoient respectivement , partageoient les esprits. Une fermentation sourde agitoit les têtes , & la plus légère étincelle pouvoit allumer un incendie. D'ailleurs la nation étoit engagée dans une guerre qui, en épuisant ses finances, lui avoit fait perdre Calais. Il falloit donc qu'Elisabeth ménagât ses alliés , & sur-tout Phi-

lippe II. Elle agit si finement en cette occasion , que le Monarque Espagnol fut sa dupe. Il crut pendant quelque tems pouvoir l'épouser. Par ce moyen il stipula les intérêts de l'Angleterre : Elisabeth mettant les moments à profit eut le tems de négocier avec la France , & de se débarasser d'une guerre qui l'inquiétoit.

(8.) L'Auteur des Mémoires se seroit expliqué plus correctement , s'il eût dit qu'Elisabeth notifia son avènement à l'Empereur & au corps germanique , comme aux autres Puissances de l'Europe. Quant à son mariage avec le fils de Ferdinand , il est certain que par la suite il fut mis sur le tapis. Mais cela n'eut pas lieu précisément à cette époque ; & Philippe II n'appuya cette proposition que quand il fut détrompé des espérances dont il s'étoit bercé pour lui-même. Au surplus il n'est point vrai , quoique Rabutin l'affirme , que cette Princesse eût juré de ne pas prendre d'époux parmi les étrangers. Lorsque le Parlement d'Angleterre la pressa de se marier , elle répondit « que dans des » tems antérieurs où l'hymenée auroit pu la » soustraire aux persécutions & à un véritable esclavage , elle avoit voulu conser-

» ver sa liberté ; qu'aujourd'hui , ayant un  
 » grand royaume à gouverner , elle avoit  
 » plus besoin que jamais de cette liberté ;  
 » qu'on n'étoit point stérile en faisant par une  
 » bonne administration un peuple d'heureux ;  
 » que si elle mouroit célibataire , elle auroit  
 » soin de se nommer un successeur capable  
 » de perpétuer la félicité publique ; qu'à  
 » l'égard de sa gloire personnelle , elle la  
 » réputeroit bien établie , si sur tombeau on  
 » gravoit pour inscription : *Cy gît Elisabeth*  
 » *qui vécut vierge & Reine* ».

(9) Nous ne savons pas ce que Rabutin veut dire avec ce vieux Roi de Dannemarck, qui venoit de mourir, & dont le fils avoit des prétentions sur l'Irlande. L'histoire nous apprend qu'alors Christierne III venoit de succéder en Dannemarck au Roi Frédéric son père , & que ce Monarque avoit un frère nommé Adolphe , à qui l'épithète de *Martial* conviendroit assez. Mais l'histoire ne fait point mention de ses droits sur l'Irlande. Au reste s'il en eût eu , des titres bien authentiques ne les auroient pas établis , à moins qu'on n'eût recouru aux pirateries des anciens peuples du Nord. D'après cela leurs descendants pourroient réclamer une grande

partie de l'Europe. Peut-être Rabutin a-t-il confondu l'anecdote de ce Prince de Suède , avec qui on avoit voulu marier Elisabeth , avant qu'elle fût Reine. En supposant qu'il s'agisse de ce fait ainsi dénaturé , la Suède n'avoit pas plus de droits sur l'Irlande que le Dannemark.

(10) Dans la célébration des obsèques de Charles-Quint qui se fit à Rome le 4 Mars 1559, on n'oublia pas d'y rappeler par des tableaux les victoires qu'il avoit remportées. Celle de Pavie sur - tout y fut représentée d'une manière qui choqua vivement les François. Babou, Evêque d'Angoulême , & Ambassadeur auprès du Pape , en rendit compte à Henri II. Les expressions dont il s'est servi & l'importance qu'il y mit prouvent que son cœur étoit vraiment ulcéré. « Sire, (écrivait-il (a) à son Souverain le 22 Mars ) » le quatrième de ce mois furent faites icy » les obsèques du feu Empereur , en l'Eglise » de S. Jacques avec grand & somptueux » appareil , & plusieurs tableaux , tant de » relief que de plate peinture , représentant » ses victoires & conquestes , non sans plu- » sieurs écriteaux , qui en cinq endroits

(a) Lettres & Mém. d'état de Ribier , T. II , p. 792.

» l'appelloient, ou *vainqueur des François*,  
 » ou *conquérant de la France*. Mais entre  
 » autres ce qui me scandalisa le plus, ce fut  
 » un trophée mis en lieu éminent & *conspicu*,  
 » auquel il y avoit deux hommes liez les  
 » mains derrière, & attachées à un pillier,  
 » & au-dessous, en grosses lettres : *Prælio* (a)  
 » *Ticinesi Rex Gallorum simul cum Rege*  
 » *Navarræ captus, cæso fusoque exercitu*  
 » *Gallo* —. Et ne faut pas que vous, Sire,  
 » pensiez qu'en la figure par laquelle ils  
 » vouloient représenter le feu Roy vostre  
 » pere, ils se fussent oubliez d'exprimer  
 » son visage le micux qu'ils peurent, avec  
 » les traits & linéamens dont ils l'ont jugé  
 » plus remarquable à ceux qui l'avoient  
 » veu (b), ou ses pourtraictures; & afin  
 » que nul, pour ne sçavoir lire, ne peust  
 » ignorer qui estoient ces deux persona-  
 » ges là, les armes de France & de Navarre  
 » n'y estoient pas oubliées; seize Cardinaux

(a) *Bataille de Pavie où le Roy de France est pris avec le R y de Navarre: l'armée françoise fut battue, & mise en fuite,*

(b) On ne peut nier que cette ressemblance, & la posture humiliante dans laquelle on plaçoit deux Rois, ne bleffassent la décence; & ce fait prouve qu'alors les Souverains ne savoient pas se respecter entre eux.

» assisterent à cette cérémonie. . . . Je vous  
 » assure , Sire , regarderent de très - mau-  
 » vais cœur telles peintures , & disoient  
 » qu'il n'y avoit propos de souffrir que ce-  
 » luy qui avoit ruyné & saccagé cette ville  
 » y triomphast de cette façon du libérateur  
 » d'icelle , & que ce n'estoit pas donner  
 » courage aux Roys de France de se sou-  
 » cier , tant qu'ils ont fait par le passé , des  
 » fortunes & oppressions de ce siège . . . Et  
 » demandoient aucuns par mocquerie , pour-  
 » quoy c'est que les Espagnols n'avoient aussi  
 » bien mis là un trophée de la prise du feu  
 » Pape Clément & du sac de Rome ».

Babou parle ensuite des plaintes qu'il a portées aux Cardinaux , & ajoute « qu'il n'a » pas failly de dire que ce grand triompha- » teur s'estant attaqué à vous , Sire , avoit » esté si bien festoyé , que pour le meilleur » party qu'il ait sceu prendre , ç'a esté de se » faire (a) Moyne ».

(11) Ribier (b) nous a conservé l'instruction qu'on donna à Bourdillon & à Charles

(a) Ce sarcasme fait allusion à la retraite de Charles-Quint dans le monastère de S. Just.

(b) Lettres & Mémoires d'estat, Tome II , p. 785 & suiv.



de Marillac , Archevêque de Vienne , pour se rendre à la diette d'Ausbourg. Elle est datée du 13 Mars 1559. Ces deux Ambassadeurs avoient ordre de voir en passant le Comte Palatin , le Duc de Wirtemberg , le Landgrave de Hesse , le Duc Jean Frederic de Saxe , & de les remercier du secours qu'en dernier lieu ils avoient donné à la France. Ils devoient proposer à l'Empereur de vivre en bonne intelligence avec Henri II , d'avoir de part & d'autre un Ambassadeur à leur Cour : on les chargea d'adoucir l'esprit d'Auguste , Eleêteur de Saxe , à qui les liaisons de la France , avec les fils de l'ancien Eleêteur Jean Frédéric , causoient de l'ombrage. Enfin on leur recommanda de se régler selon le tems & les circonstances , ils eurent ordre , si on leur parloit de la restitution de Mets , Toul & Verdun , de répondre que c'étoit une affaire à négocier entre l'Empereur & Henri II. L'histoire a remarqué qu'ils remplirent supérieurement leur mission.

(12) Selon Riguccio Galluzzi (a) , cette résolution dans le gouvernement Romain fut

(a) Istoria del Gran - Ducato , Tomo I<sup>o</sup> , Lib. 2<sup>o</sup> , p. 353. )

l'ouvrage de Côme, Duc de Florence. C'étoit par la médiation de ce Prince que le Pape avoit réglé les conditions du traité de paix signé avec le Duc d'Albe. Le Cardinal Caraffe abusant des pouvoirs généraux que son oncle lui avoit donné précédemment, changea à l'insu du Pontife quelques articles du traité ; & ces changements avoient pour but de plaire à la Cour d'Espagne. Caraffe craignant que la vérité ne perçât, empêchoit l'Ambassadeur de Côme d'avoir audience du Pape. Il poussa l'insolence si loin que Côme irrité trouva le moyen de faire parvenir ses plaintes à Paul IV même. Le Pape manda l'Ambassadeur Toscan à son audience. Celui-ci lui révéla une partie des iniquités de ses neveux, & l'engagea, s'il vouloit s'instruire des détails, à interroger les Théatins en qui il avoit confiance. Paul IV suivit ce conseil, & apprit des vérités qui l'indignèrent. Il chassa les neveux. Le gouvernement Pontifical prit une forme différente, & ( remarque Riguccio Galluzzi ) tout changea de face à Rome. Paul IV ne fut plus un Pontife ambitieux : il détesta la guerre, & aima la justice. Les oppressions, la violence & les taxes illégales cessèrent.

Enfin le peuple Romain éleva une statue (a) au Pontife. M. de Thou (b) diffère sur quelques points avec l'écrivain qu'on vient de citer ; il s'accorde cependant quant au fond avec lui & avec Rabutin. D'abord il fait l'énumération des abus d'autorité que les Caraffes, sous le nom de leur oncle, commirent à Rome. Pendant la guerre avec Philippe II, ils imposèrent le centième, & la moitié en sus du centième sur les biens laïques : les propriétés des Ecclésiastiques furent assujeties à deux Décimes. Ils mirent les charges à l'encan ; & sous prétexte de réparer l'épuisement des finances, ils firent argent de tout. Un Théatin, nommé Hieremic, avoit déjà dénoncé au Pape leurs extorsions. Sur ces entrefaites ( continue M. de Thou ) Côme ayant eu à se plaindre personnellement du Cardinal Caraffe, acheva d'éclairer Paul IV. Le Pontife ordonna au Théatin Hieremic de lui fournir un mémoire inf-

( a ) La haine du peuple Romain se réveilla à la mort de Paul IV. A peine expiroit-il qu'il la brisa, & la traîna dans les rues. (Voyez Ribier Tome II, p. 827 & suiv, & Panvinio delle vite de pont. Paolo IV, folio 291, verso.

( b ) Liv. XXII.

tructif. La conduite de ses neveux (a) prouvée par les faits le pénétra d'horreur & d'indignation. Le Cardinal Caraffe eut ordre de sortir de Rome. On ôta au Duc de Palliano le commandement de l'armée & des galères. Le Marquis de Montebello fut privé de la garde du Vatican. Mais c'est dans les dépêches de l'Evêque d'Angoulême à Henri II, qu'il faut lire les résultats de l'indignation de Paul IV contre ses neveux. « Sire, ( lui » écrivoit (b) le 22 Mars 1559 cet Ambassadeur ) » quant aux neveux du Pape, il ne » se voit rien jusqu'à présent qui promette » leur rappel, la crainte duquel a fait pour » un tems tenir couverte l'extrême joye que » tout le monde avoit conçue de leur disgrâce. Maintenant chacun sans aucune dissimulation les blasme & maudit, se plaignant tout haut *de leur superbe, injustices, rapines & violences* auxquelles donne un très-mauvais lustre le gouvernement d'aujourd'hui qui *est très-moderé* (c), sans faire

(a) Lisez spécialement les neuvième & dixième Livres des Mémoires de Boyvin du Villars.

(b) Lettres & Mémoires d'état de Ribier, Tome II, p. 791 & 792.

(c) M. de Thou fait également l'éloge des réformes opérées par Paul IV dans le gouvernement. Autant l'ad-

» aucunes oppressions, ny violences ; &  
 » les parties sont bénévolement ouyes tant  
 » au Conseil qu'à part par le Seigneur Ca-  
 » mille (a) , qui fait tout ce qu'il peut pour  
 » le contenter; & au demeurant se tient sur ses  
 » gardes, fait faire des barrières aux portes  
 » du bourg . . . Cependant tout autant qu'il  
 » se trouve de serviteurs des Caraffes , on  
 » leur fait commandement de sortir de Ro-  
 » me ; & le dixième de ce mois en fust  
 » chassé de vingt - cinq à trente , combien  
 » qu'ils eussent pris congé de leurs Maî-  
 » tres . . . . . Brancace , autrefois Nonce en  
 » France , a esté constitué prisonnier à An-  
 » cône où il estoit Gouverneur ; a esté fait  
 » de mesme des Gouverneurs de Boulogne  
 » & de Peruse (b) ; on les a amenez icy avec  
 » seure garde. Ferrand de Sanguini a eu son  
 » congé ; & en somme s'éloignent les uns  
 » après les autres tous les parents , amis

ministration des Caraffes avoit été oppressive , autant  
 celle qu'il y substitua fut bienfaisante. Il n'y eut que  
 l'inquisition à laquelle le Pontife s'opiniâtra : on remar-  
 qua même qu'il s'y livra avec plus d'ardeur qu'aupara-  
 vant : mais cela tenoit à ses principes , & à l'âpreté de  
 son caractère.

( b ) Camille Urfin de Lamentano.

( a ) Pérouse.

» & dépendans des Caraffes ; & n'en a esté  
» exempt le propre frere bastard du Pape ...  
En voilà assez pour confirmer & pour éclair-  
cir le texte de Rabutin en ce qui concerne  
cet évènement. A l'exception de quelques  
particularités , on voit qu'il s'accorde avec  
ses contemporains.

*Fin des Observations sur le onzième & dernier  
Livre des Mémoires de François de Rabutin.*

**T A B L E**  
**D E S S O M M A I R E S**  
**C O N T E N U S**  
**D A N S L E S M É M O I R E S**  
**D E**  
**F R A N Ç O I S D E R A B U T I N .**

**L I V R E P R E M I E R .**

*D*U commencement & origine de ces guerres :  
puis de ce que s'est fait en Champagne ; à  
sa première ouverture, en l'an mil cinq cens  
cinquante & un. T. XXXVII, p. 121.

**L I V R E S E C O N D .**

*Le voyage du Roy très - Chrestien aux*  
*Alleagnes , pour la restitution de*  
*leurs libertez. T. XXXVII, p. 168.*

**L I V R E T R O I S I È M E .**

*De ce qu'a esté executé par le Roy Très-*  
*Chrestien au Duché de Luxembourg , à son*  
*retour d'Allemagne , en l'an mil cinq cens*  
*cinquante-deux. T. XXXVII, p. 230.*

TABLE DES SOMMAIRES. 373

LIVRE QUATRIÈME.

*De ce qui s'est fait en Lorraine, devant la puissante cité de Metz & pays de Picardie, tant par l'armée de l'Empereur, que celle du Roy : en l'an mil cinq cens cinquante-deux.*

T. XXXVII, p. 280.

LIVRE CINQUIÈME.

*De la prise de Terouenne & Hedin, par l'armée de l'Empereur ; puis de ce qui s'est fait aux pays de Artois & Cambresis, par celle du Roy, en l'an mil cinq cens cinquante-trois.*

T. XXXVIII, p. 1.

LIVRE SIXIÈME.

*De ce qui s'est fait ès Ardennes, Lieges, Hennault, Braban, & Artois : tant par l'armée du Roy, que celle de l'Empereur, en l'an mil cinq cens cinquante-quatre.*

T. XXXVIII, p. 128.

LIVRE SEPTIÈME.

*De la continuelle diligence des ennemis à la fortification du mesnil ( surnommé nouveau*



*Hedin ) avec quelques entreprises du Duc de Savoye & l'armée Imperiale, sur la riviere de Somme : ensemble d'autres faits d'armes exploitez en Picardie & Champagne. Des propositions & esperance de la paix à la sollicitation de la Royne Marie, & Cardinal Pol d'Angleterre, & des Anglois. Et ce que depuis la separation de l'assemblée sans aucun effect, a esté executé à guerre ouverte, tant en Picardie que Champagne, en l'an mille cinq cens cinquante cinq.*

T. XXXVIII, p. 173.

### LIVRE HUITIEME.

*Du grand avitaillement de Mariembourg, & de plusieurs choses mémorables qui y advindrent au mois de Novembre mil cinq cens cinquante-cinq. De la demission & deposition volontaire de Charles V, Empereur, des Estats & charges de l'Empire. De la trefve accordée pour cinq ans, entre le Roy & le Roy Philippes, & des principales causes de la rouverte d'icelles, & d'autres choses*

DES SOMMAIRES. 375  
*advenues en l'an mil-cinq-cens-cinquante-six.*

T. XXXVIII, p. 302.

### LIVRE NEUVIÈME.

*Des préparatifs pour le renouvellement de la guerre, d'entre le Roy Philippes & le Roy. Des sieges & prises de S. Quentin, Han, & le Castelet : & de la rencontre & route des François, advenue le jour S. Laurent : ensemble de plusieurs choses depuis advenues & executées, en ce tems, jusques au mois de Janvier en cest an 1557. T. XXXIX, p. 1.*

### LIVRE DIXIÈME.

*De la prise de Calais, Guines, Hames, & de tout le Comté d'Oye : par le preux & triumpgant Prince & Duc de Guise. De la prise du fort Chasteau de Herbemont és Ardennes, par le magnanime & victorieux Prince, le Duc de Nivernois : Et des grands estats du Royaume de France, tenus à Paris au mois de Janvier, en l'an 1558, avant Pasques.*

T. XXXIX, p. 143.

LIVRE ONZIEME.

*Du mariage de François, premier fils du Roy, & Daulphin de France, avec Marie de Suart, Royne Heritiere d'Ecoffe. De la prise de la très-forte ville de Theonville, & de la ruine d'Arlon. De la desfaite des François près Gravelines, & autres choses advenues depuis. Finalement de la paix faite & accordée entre ces deux grands Rois, en l'an mil cinq cens cinquante-neuf.*

T. XXXIX, p. 196.

Fin de la Table des Sommaires, & des Mémoires de François de Rabutin.

**M É M O I R E S**

**D E**

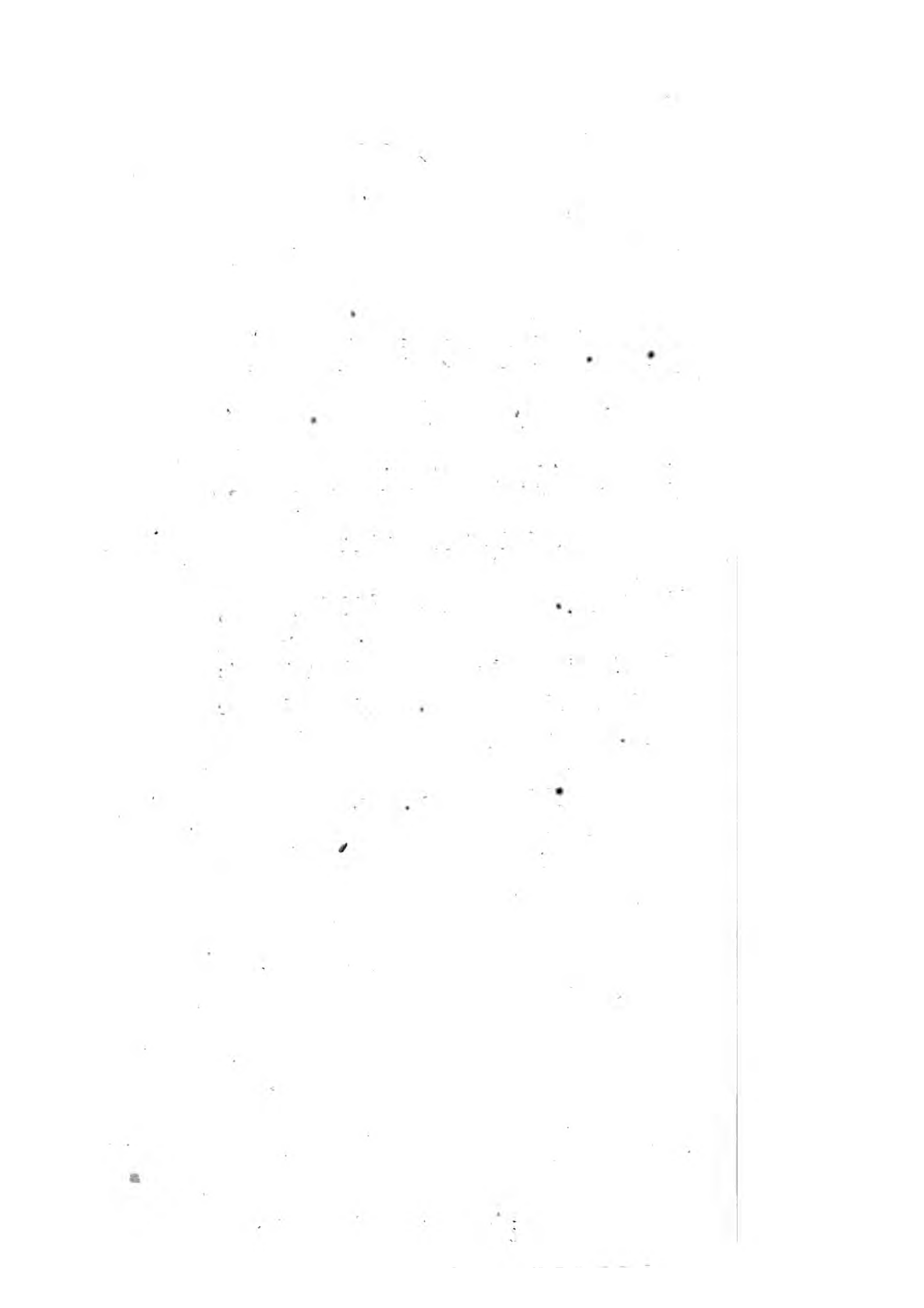
**BERTRAND DE SALIGNAC,**

**S E I G N E U R**

**DE LAMOTHE-FENELON,**

*Chevalier des Ordres de Saint Michel & du  
Saint Esprit, contenant la relation du siège  
de Metz en 1552.*

**XVI<sup>e</sup>. SIÈCLE.**



NOTICE  
DES ÉDITEURS  
SUR LA PERSONNE  
ET SUR LES MÉMOIRES  
DE  
BERTRAND DE SALIGNAC,  
SEIGNEUR  
DE LA MOTHE-FENELON.

Si la maison de Salignac est recommandable par la noblesse de son extraction, le goût héréditaire pour les Lettres, qui l'a toujours distinguée, lui donne un relief que peu de familles partagent avec elle. Depuis le treizième siècle elle a produit des écrivains (a) de son

(a) L'énumération des écrivains, qui ont appartenu à cette illustre famille, se trouve dans le Dictionnaire historique de Prosper Marchand ( article *Salignac* ). Nous citerons entre autres Barthelemi de Salignac Auteur d'un Livre intitulé : *Itinerarium Palestinae* . . . & Bernard de Salignac, qui composa un traité sur l'arithmétique & sur l'algèbre : mais cette production a moins honoré le dernier que les soins qu'il prit pour guider

nom, & pour assurer sa gloire en ce genre, il suffit de citer les ouvrages d'un de de ses membres, de l'immortel *Fenelon*. Bertrand de (a) Salignac, Comte de S. Julien, Seigneur de la Mothe Fenelon, dont nous avons à parler, imita ses ancêtres. Guerrier, négociateur, & homme de lettres, il s'acquit l'estime de ses contemporains, & la confiance des Souverains qui successivement employèrent ses talents. Fils d'Elie de Salignac (b) & de Cathe-

les premiers pas de Rabelais dans la carrière des lettres. Rabelais en a perpétué le souvenir dans une de ses lettres datée du 30 Décembre 1532.

(a) *Bertrand*, & non pas *Barthelemi*, comme on le lit mal à propos dans les mélanges d'une grande bibliothèque ( Tome XXVII, C c, p. 298 ) : probablement l'Auteur des mélanges a copié cette faute dans les jugements sur les Historiens de France par l'Abbé le Gendre ( Tome VI de l'édit. in-12, p. 38 ). Il paroît que le Gendre s'étoit égaré d'après la Croix du Maine, & qu'il n'avoit pas pris garde à la rétractation postérieure de cet écrivain. Il n'auroit plus manqué à ceux qui ont confondu *Barthelemi de Salignac* avec *Bertrand* que d'adopter la bévue consignée dans la *Bibliotheca Barberina*, où l'on a méthamorphosé le Journal du siège de Mets en un *Journal de mer*. ( Voyez Prosper Marchand; le Laboureur, additions aux Mémoires de Castelnau; le Père le Long, &c. )

(b) Elie de Salignac avoit sept fils. Bertrand étoit le plus jeune, selon M. le Marquis d'Aubais, Tome III de

rine de Segur , le jeune Bertrand embrassa de bonne heure la profession des armes. Les apprêts du siège de Mets fixoient l'attention de l'Europe entière. Charles-Quint annonçoit cette entreprise comme devant être le prélude de la vengeance éclatante qu'il méditoit contre Henri II. Au nom seul de l'homme déjà célèbre, que Henri avoit choisi pour défendre cette place, la Noblesse Françoisise accouroit servir sous ses ordres. François de Lorraine, Duc de Guise, n'avoit point encore commandé en chef. Sa taille héroïque, son intrépidité prouvée dans plus d'une occasion, un extérieur grave & réfléchi, mais dont l'austérité étoit tempérée par l'enjouement & la vivacité de son âge, des libéralités toujours bien entendues, & l'amabilité de son esprit, le rendoient l'idole de la nation. A trente-trois ans le Duc de Guise jouissoit d'une réputation que souvent ne procurent pas de longs services, & une continuité d'exploits brillants. Nous ajouterons à ce portrait (a) que la con-

son recueil de pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, p. 39.

(a) La fidélité de ce portrait est attestée par tous les écrits du tems. » Le Duc de Guise (dit Davila, Histoire des guerres civiles, Tome I, p. 14) » à la fleur de son âge » joignant à un tempéramment robuste, à une taille no-



duite du Prince Lorrain pendant le siège de Mets confirma l'attente qu'on en avoit conçue. Les ennemis de la France admirèrent sa valeur, son intelligence, & applaudirent encore plus à son humanité. Quand le siège de Mets eut été levé, les blessés & les malades de l'armée Impériale trouvèrent dans le Duc de Guise un protecteur, & un père. Il se souvint que c'étoit des hommes, & que sous ce rapport ils avoient droit à ses bienfaits. Par la suite cet acte généreux valut la vie à plus d'un François ; & l'Espagnol vainqueur, tendant la main au vaincu, lui rappelloit *la courtoisie de Metz*. Ce mot seul est au-dessus de tous les éloges ; & il seroit même permis de louer avec enthousiasme le Guerrier, dont ce mot atteste la bienfaisance, si depuis son ambition n'avoit

» ble ; avantageuse, un esprit vif, & un génie élevé &  
 » propres aux plus grandes choses, étoit affable, po-  
 » pulaire, & gagnoit par ses libéralités & par sa poli-  
 » tesse le cœur du peuple & du soldat »... L'Auteur de la  
 vie de Gaspard de Coligny, qui ne doit pas être suspect  
 s'exprime ainsi (p. 21) sur le compte du Prince Lorrain  
 « On ne connoissoit point de personne plus accomplie ;  
 « & de fait pas une des qualités, qui sont nécessaires  
 » pour former un grand homme, ne lui manquoit. Outre  
 » qu'il avoit une mine si majestueuse, que, quand il  
 » n'auroit pas été Prince, on auroit cru à le voir qu'il  
 » auroit dû l'être.

pas coûté à la France tant de larmes & de sang.

Bertrand de Salignac, entraîné par l'ivresse générale, suivit à Metz Jean (a) de Gontaut, père de cet Armand de Biron, dont l'épée & les conseils aidèrent Henri IV à écraser le monstre de la ligue. Salignac, témoin oculaire des événements, qui ont rendu ce siège si mémorable, prit la plume, & se chargea d'en transmettre le souvenir à la postérité. Cette production, accueillie du public, lui mérita des amis d'un rang distingué. On est fondé à l'inférer de la correspondance (b) intime qu'il entretint dès-lors avec le Cardinal

(a) Salignac le dit expressément dans la dédicace de son ouvrage à Henri II. « A cette cause, Sire, (y lit-on) » j'ay proposé d'autant plus volontiers mettre par écrit » ce qu'est advenu au dernier siège de Metz, & réduire » de jour en autre ce que j'ay pu voir & apprendre sous » M. de Biron, un de vos Capitaines, diligent *Enque-* » *reur* & soigneux observateur de la vérité... Plusieurs Modernes se sont trompés en confondant dans cette circonstance Jean de Gontaut avec le Maréchal de Biron son fils. (Voyez l'Observation n° 3 sur les Mémoires de Salignac).

(b) Par rapport à cette correspondance on renvoie le Lecteur à l'Observation n° 2 sur les Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXIV de la Collection, p. 423 & 424.

de Ferrare. Cette correspondance, où il rend compte de la campagne de Henri II dans les Pays-Bas en 1554, fut également imprimée(a). Quelques années après la mort de Henri II une carrière plus analogue au génie de Salignac s'ouvrit sous ses pas. On sentit à la Cour que le vaste champ de la diplomatie étoit propre à exercer ses talents. En 1558 on lui confia l'Ambassade d'Angleterre. Pendant sept ans Salignac en remplit les fonctions. Passé du tumulte des camps dans le cabinet des Rois, il stipula avec dextérité les intérêts (b)

(a) Cette correspondance, dont il y a eu différentes éditions, est fondue dans les Observations jointes aux Mémoires de François de Rabutin. (Voyez l'Observation sur son sixième Livre, Tome XXXVIII de la Collection p. 422 & suiv.

(b) On en trouve la preuve dans l'instruction envoyée par Henri III. à Castelnau de Mauvissière, qui après le retour de Salignac en France, lui avoit succédé en qualité d'Ambassadeur à Londres. Comme la Cour pour des négociations importantes y faisoit repasser Salignac, afin d'y servir d'adjoint à Castelnau, voici comment on s'exprimoit sur le compte de Salignac. Con-  
 » sidérant combien le sieur de la Mothe-Fenelon (c'est  
 ainsi qu'on le désigne toujours dans ces dépêches) » s'est  
 » très-dignement & au contentement de S. M. acquitté  
 » par l'espace de sept ans qu'il a été Ambassadeur en  
 » Angleterre, peut servir. . . par le bon accès qu'il a  
 de

de Charles IX ; il eut l'art en même tems de plaire à la fameuse Elifabeth, qui n'accordoit pas indifféremment son estime. On vit constamment Salignac à la tête des négociations les plus épineuses, ou associé à celles qui exigeoient des Ambassadeurs extraordinaires. Ce fut ainsi qu'au mois de Juin 1572 de concert avec le Duc de Montmorency, & avec Paul de Foix Conseiller d'état, il proposa le mariage du Duc d'Alençon, & de la Reine d'Angleterre. Cette négociation (a) dont les détails sont (b) picquants, & à laquelle nous reviendrons dans les Mémoires (c) qui suivront, fut interrompue par des circonstances imprévues. Ces circonstances étoient de nature à exercer l'habileté de Salignac. Le cri des malheureux

par delà, & la bonne opinion qu'eut de lui la Reine d'Angleterre, & ses principaux Ministres... Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, T. III, p. 473.

(a) Le Laboureur l'a consignée dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 650 & suiv.

(b) Paul de Foix, depuis Archevêque de Toulouse, passe pour avoir été le rédacteur du sommaire qui en contient le récit.

(c) On en parlera dans la notice qui précédera les Mémoires du sieur de Castelnau : mais le détail de cette négociation, qui dura jusqu'en 1582, est réservé pour les Mémoires de Cheverny.

égorgés à la S. Barthelimi retentissoit d'une extrémité de l'Europe à l'autre. La nation Angloise indignée ne regardoit le ministère François, qu'avec horreur. Charles IX, ou plutôt sa mère Catherine de Medicis, en ordonnant ce massacre, avoit cru dans un seul jour annéantir le Calvinisme. Mais des milliers de Protestans, échappés au glaive des assassins, couroient à la vengeance, & invoquoient le secours des peuples voisins. En traitant ces infortunés comme des proscrits, on leur avoit mis le poignard à la main. Dans une crise de cette espèce, il falloit justifier aux yeux d'Elisabeth les exécutions sanglantes de la nuit du 24 Août. Il falloit déterminer cette Princesse à ne point enfreindre les traités (a) subsistans entre les deux couronnes. Il falloit l'empêcher de secourir une classe d'hommes qu'on vouloit exterminer, & que la politique Angloise sous tous les rapports étoit intéressée à protéger. Enfin il falloit ne pas laisser Marie Stuart en Ecoſſe succomber sous les efforts d'un parti nombreux dont Elisabeth dirigeoit l'impulsion. On sent combien la position de Salignac étoit embarrassante. On peut s'en convaincre en lisant les dépêches (b) que lui adressoient à

(a) Salignac venoit d'y mettre la dernière main.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, T. III, p. 265 & suiv.

cette époque Charles IX , Catherine de Medicis & le Duc d'Anjou. Ces dépêches, dont on doit la publicité à l'Abbé le Laboureur (a), commencent au 9 Décembre 1572, & finissent au mois d'Octobre 1575. Salignac, remplacé alors par Castelnau de Mauviffiere, revient en France. l'avènement de Henri III au trône, la haine (b) personnelle qu'Elisabeth portoit

(a) Selon ce laborieux Écrivain, à qui notre Histoire a de grandes obligations, ces dépêches sont tirées d'un manuscrit de la bibliothèque de S. Germain des Prez.

(b) L'inimitié d'Elisabeth ne paroît point extraordinaire à ceux qui ont lu les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 209 & 210. Les Sarcasmes que Tavannes se permit sur ce mariage, autorisent à présumer que le Prince put être aussi indiscret que son confident. Ces conjectures deviennent encore plus plausibles, si on les rapproche des deux faits suivants. 1<sup>o</sup> Paul de Foix (dans son sommaire cité cy-dessus, T. I des additions aux Mémoires de Castelnau p. 63) rapporte qu'avant de proposer en 1572 à la Reine d'Angleterre la main du Duc d'Alençon, on chercha à pallier ce qui s'étoit passé précédemment entre cette Princesse & le Duc d'Anjou. » La Reine, (dit-il) usa de » plusieurs paroles, pour montrer qu'elle se ressentoit » des empêchements qui avoient été mis au mariage de » Monsieur, ce qu'elle ne put dire sans s'alterer un peu... Le second fait vient à l'appui de celui-ci, quoique Catherine de Medicis, en l'écrivant à Salignac, le prétend

à ce Prince , le désordre qui régnoit dans l'intérieur de la France , les guerres civiles prêtes à renaître , forçoient le Monarque François de ménager l'Angleterre. D'ailleurs Henri & sa mère aspiroient à renouer le mariage proposé entre le Duc d'Alençon & Elisabeth. La capacité de Salignac étoit connue ; & on n'ignoroit pas la considération dont il jouissoit à Londres. Dès le mois de Décembre 1575 on l'y renvoya pour se concerter avec Castelnau & le sieur de la Porte, Chambellan ordinaire

faux : mais laissons-la parler elle-même. « Le Comte » de Montgomeri ( lui écrivoit-elle le 20 Juin 1574 peu de tems après la mort de Charles IX ) » m'a fait » dire , mais ce n'est pas à quoy j'ajoute grande foy , » qu'il sçavoit très-bien que la Reine d'Angleterre luy » avoit dit & asseuré que , pendant que le feu Roy » Monsieur mon fils vivroit , elle continueroit toujours » en parfaite amitié avec nous , mais s'il advenoit » qu'il vint à déceder , qu'elle employeroit tous ses » moyens , & luy dust-il couter sa couronne , pour » faire la plus forte guerre qu'elle pourroit au Roy » Monsieur mon fils qui est à présent , s'il advenoit » qu'il fust Roy , ayant si grande inimitié contre luy , » pource qu'elle disoit qu'il avoit mesdit d'elle , lorsque » nous étions en propos de les marier ». Le surplus de la lettre consiste en désaveux les plus formels que Catherine exhorte Salignac à faire valoir auprès d'Elisabeth : c'est au Lecteur à juger de la validité de ces désaveux.

du Duc d'Alençon. La suite des Mémoires qu'on publiera , nous apprendra les causes qui firent échouer cette alliance projetée. Jusqu'en 1582 elle servit d'aliment aux ruses & à la politique artificieuse des deux Cours. Elisabeth joua complètement Catherine de Médicis , son fils & ses Ministres. Des Commissaires présidés par trois Princes du sang de France , allèrent solennellement à Londres signer un contrat de mariage , qu'on ne devoit point exécuter. Salignac fut du nombre de ces Commissaires ; & l'énoncé de ses titres dans l'acte , porte qu'il étoit Chevalier des deux ordres du Roy. Il paroît qu'au milieu des guerres civiles il conserva sa réputation de probité , d'intelligence dans les affaires , & d'amour du bien public. Après la paix de Vervins en 1598 , Henri IV le nomma à l'Ambassade d'Espagne. Salignac n'eut pas le tems de justifier le choix de ce grand Roi. En 1599 la mort (a) le surprit à

(a) Bertrand de Salignac ne se maria point. Plusieurs de ses frères , & entre autres l'aîné ( Armand de Salignac , Chevalier de l'ordre du Roy Henri II ) laissèrent des enfants. ( Voyez les notes de M. le Marquis d'Aubais sur le siège de Sarlat , Tome III de ses pièces fugitives , p. 39.



Bordeaux. Ainsi termina ses jours Bertrand de Salignac , dont on va lire les Mémoires.

Ces Mémoires contiennent (a) la relation du siège de Mets. L'intervalle qu'ils parcourent dura environ cinq mois. On y voit le Duc de Guise arriver à Mets au commencement d'Août 1552 , & s'occuper jusqu'au 19 Octobre des fortifications & de l'approvisionnement de la place. A cette époque (b) le siège commença sous les ordres du Duc d'Albe & du Marquis de Marignan. L'Empereur ne s'y rendit en personne que le 20 Novembre. Ce fut là le moment où les attaques se firent avec la plus grande vigueur. Vers la fin de Décembre , après soixante - cinq jours de siège , Charles-Quint le leva honteusement.

(a) La première édition faite à Paris chez Estienne 1553 in-4°, est intitulée *le siège de Mets en 1552*. Collignon réimprima cet ouvrage en 1665 dans le même format. On en a donné une traduction Italienne sous le titre suivant... *Metz difesa da Francesco da Lorrena Duca de Ghiza , tradotta de Francese , in firenze Onofrio 1553 , in-4°*.

(b) Et non pas à la mi-Septembre , comme l'a écrit l'Auteur des mélanges d'une grande bibliothèque , Tome XXVII Cc , p. 301. Cet Écrivain n'est pas plus exact dans son extrait des Mémoires de Rabutin (Tome & p. *ibid.*) en faisant *approcher l'Empereur de Metz au mois d'Aoust*.

Le dix Janvier suivant Mets étoit libre. Il est inutile de répéter ici ce qu'on a dit (a) du mérite de l'ouvrage. En développant les motifs qui nous ont déterminé à insérer l'original dans cette Collection, au lieu de se borner à un simple extrait, on a remarqué que ces Mémoires militaires, sous la forme d'un journal, renferment des particularités qu'on ne rencontre point ailleurs. On les a considérés avec raison comme un des monuments les plus précieux du règne de Henri II: en général c'est là la source (b) où nos Historiens ont puisé.

Les jugemens qu'on a porté de la relation de Salignac s'accordent sur un point essentiel en fait d'ouvrage historique. On convient unanimement (c) de la fidélité & de

(a) Voyez l'Observation n<sup>o</sup> 4 sur le quatrième Livre des Mémoires de François de Rabutin, T. XXXVII de la Collection, p. 426.

(b) Nous ne savons pas pourquoi Robertson dans son Hist. de Charles-Quint semble en faire un reproche au Père Daniel, puisqu'il a profité lui-même du travail de Salignac. Au surplus le Lecteur s'apercevra aisément que plusieurs faits intéressans par rapport à ce siège ont échappé à ces deux Historiens.

(c) Bibliothèque historique du Père le Long, T. II, p. 227. Jugemens sur les Historiens de France, par le

Pexactitude de l'écrivain. Le rapprochement que nous avons fait de son récit avec les écrits du tems , & particulièrement avec l'ouvrage manuscrit de Channatz ( a ) , en fournira la preuve.

Quant au style de l'Auteur , il est simple ( b ) , & assorti à la matière qu'il a traité. On a l'obligation à un Imprimeur de Mets ( P. Collignon ) d'avoir réimprimé cet ouvrage , qui malgré ses soins n'est pas commun. C'est sur son édition que nous publions la nôtre ; & on s'est convaincu qu'il

Genre , Tome VI , p. 38 ; Lenglet Meth. historique , in-4° , Tome II , p. 276 ; & Tome IV , p. 75.

( a ) On a déjà fait usage de ce manuscrit dans les Mémoires de Vieilleville & de Rabutin.

( b ) Au fonds ( a observé Collignon dans une épître qui précède sa nouvelle édition de la relation de Salignac ) le langage en est excellent , pour être de l'autre siècle : il est significatif en tous ses termes , fort intelligible , & n'a besoin de commentaires , ni d'aucune interprétation , qui est tout ce que l'on peut désirer ; & ne se faut pas plaindre de la façon de parler de ce tems là , puisque c'étoit celle de la Cour & de tout le Royaume , la langue françoise n'étant pas encore parvenue au point de sa politesse ; & tout de même que les anciens usoient moins d'or que d'argent , il leur faut aussi pardonner s'ils avoient un peu moins de grace & d'élégance en leurs expressions.

avoit eu l'attention de respecter l'ancien texte. Les raisons qu'il en donne dans son Epître dédicatoire au Maître Echevin de Metz (a) & aux autres Officiers municipaux, sont pleines de sens. Il nous semble qu'elles offrent (b) la meilleure réponse

(a) Le Maître Echevin de Metz étoit alors en 1665 ) Jean Jacques de Gournay, Chevalier Seigneur de Secourt. Un de ses pères occupoit la même place, quand Charles-Quint vint assiéger cette ville ; & il se signala (dit Collignon) par sa sage conduite & par son exemple.

(b) » Je n'ay rien changé (dit-il) en sa forme, ni  
 » en son langage, estimant que c'eust esté travestir un  
 » vieil gaulois que de luy oster les armures du tems  
 » auquel il vivoit, pour lui en donner à la moderne,  
 » & tomber à peu près dans la mesme faute que ceux  
 » qui representent les anciens héros le pistolet à la  
 » main, au lieu de la flèche ou du javelot : aussi  
 » comme il est plus séant à un vieillard d'estre vestu de  
 » l'habillement convenable à son aage, il semble qu'il  
 » estoit à propos de laisser cette Histoire dans les ter-  
 » mes qui estoient en usage au siècle auquel elle est  
 » arrivée ; c'est de cette manière que l'on fait les mé-  
 » dailles, desquelles l'antiquité fait la beauté, & qui  
 » perdrieroient leur prix & leur valeur, si les inscrip-  
 » tions en estoient traduittes ou renouvelées. En-  
 » fin comme les choses anciennes tesmoignent mieux  
 » de la vérité, je me suis résolu de laisser ce récit en  
 » l'estat qu'il estoit ; pour ne rendre mon travail suf-  
 » fect à personne ; aussi ne m'a t'on pas demandé

394 NOTICE DES ÉDITEURS.

qu'on puisse faire à ceux dont le goût trop délicat repugne au langage un peu âpre , mais énergique & pittoresque de nos ancêtres.

» cette Histoire corrigée , ni en autre langage ; & je  
» ne suis pas Auteur pour faire ni l'un ni l'autre , mais  
» un simple Imprimeur qui publie , & mets de bonne  
» foy en lumiere les Escrits de ceux qui le font ; je  
» dois ressembler au miroir fidele , qui comme disoit  
» un ancien , rend les objets tels qu'il les reçoit , &  
» n'en altère rien en la forme , ni en la matière , ni en  
» la couleur.

*Fin. de la Notice des Éditeurs.*

**M É M O I R E S**  
**D E**  
**BERTRAND DE SALIGNAC,**  
**S E I G N E U R**  
**DE LA MOTHE-FENELON;**

*Contenant le siège de Metz en 1552.*

**A**PRÈS que le Roy fut de retour des 1552. quartiers d'Allemagne qui sont deçà le Rhin, où il avoit marché avec une grosse armée ez mois d'Avril, May & Juin 1552 ; pour restablir la liberté de la Germanie & favoriser le Duc de Saxe Maurice, celuy de Meckelbourg & autres Princes de l'Empire ses alliez qui estoient en armes contre l'Empereur Charles V, tant pour le regard de leurs franchises, que pour la délivrance des Duc de Saxe (a), & Landgrave de Hesse prisonniers ; & que le Roy en retournant eut exécuté plusieurs entreprises au Duché de Lu-

(a) Il falloit dire de l'Electeur de Saxe ( Jean Frédéric ) car l'Histoire lui en a toujours conservé le titre même après que l'Empereur l'eut dépouillé de son Electorat.

1552. xembourg & pays de Hainault : Et ce fait (a) rompu son camp & separé son armée pour prendre quelque loisir de se rafraichir : nouvelles vindrent sur la fin de Juillet, que l'Empereur s'estant reconcilié avec le Duc Maurice & ayant retiré à soy la plus part des forces qu'il avoit, faisoit encore en Allemagne grande levée de gens de guerre qu'on ne pouvoit bonnement juger s'il vouloit employer du costé de Hongrie (au secours du Roy des Romains son frere, qui estoit fort travaillé des Turcs.) où bien convertir ses forces à faire descente en France. Tant y a que le Roy, desirant de toutes sortes pourvoir à la seureté de ses frontieres, pour soustenir les premiers efforts que pourroit faire son ennemy, pendant qu'il rassembleroit son armée, pensa de plus près au fait de la ville de Mets. Surquoy convient entendre qu'au voyage dessus mentionné, le Roy à la grande requeste (1) de l'Evêque (b), consentement des habitans

(a) Lisez les Mémoires de Vieilleville, Tome XXX, de la Collection, & ceux de Rabutin, Tome XXXVII *ibid.* p. 280 & suiv.

(b) La bourgeoisie irritée du despotisme de ses Magistrats, les força de recevoir l'armée Françoisé dans la ville.

d'icelle & accord des Princes (a) de l'Empire 1552<sup>e</sup> estans alors en ligue avec luy, l'avoit mise en sa protection, & y avoit laissé pour Gouverneur le Seigneur de Gounor (b), Gentilhomme de sa chambre avec quelque nombre de gens de guerre : & desjà avoit on commencé de besongner à la fortification, mesmement en l'endroit où on retranchoit la ville en y faisant deux boulevars & tirant entre deux une courtine depuis les moulins de la basse Seille jusques à la grande muraille qui regarde la Mozelle, au-devant de l'Eglise des Freres Bandes (c) Cordeliers. Et aussi continué la plate forme de la porte des rats, dont ceux de la ville avoient auparavant fait un dessein. Mais tous ces ouvrages n'estoient guères avancez pour le peu de gens qu'on y employoit, à cause que l'on n'estimoit le danger estre si prochain que bientôt après apparut.

(a) Les Princes Allemands consentirent à ce que Henri II, pour entrer en Allemagne, se feroit de Mets, Toul, & Verdun : mais il n'étoit point stipulé qu'il garderoit la propriété de ses places.

(b) Artus de Coffé.

(c) Ce nom de *frères bandes* avoit été donné aux Cordeliers du tiers ordre, parceque possédant des biens en commun ils pouvoient se réjouir. Aussi en latin les appelle-t'on *fratres gaudentes*.



1552. Or l'Empereur avoit par diverses pratiques moyenné & obtenu qu'aucuns (2) des Estats de l'Empire & mesmement des villes franches luyournoyent un bon nombre de gens de guerre pour employer au recouvrement de Mets qu'il disoit estre occupé par force, & de fait sous couleur de procurer le bien de l'Empire, on luy voyoit tourner ses desseins pour ravoit cette place : cognoissant de quelle importance elle luy estoit ayant esgard à son Duché de Luxembourg & Pays-Bas. Et jugeoit bien estre necessaire qu'il fist derniere preuve de sa puissance pour la remettre entre ses mains. Dequoy le Roy estant adverty & luy en voulant oster le moyen affin qu'il ne s'en peust aider comme il avoit auparavant toujours fait, en toutes les armées qu'avoit dressé contre le royaume : délibéra de la garder tant pour estre chose convenable à sa grandeur de conserver ceux qu'il avoit mis en la protection comme aussi fort requisite au bien de ses affaires, & au besoin qui se presentoit d'arrester par ce moyen la puissance de son ennemy qui estoit lors autant grande que de Prince qui print onc les armes contre la France. A tant pour y pourvoir de personages qui fust non seulement pour le nom & dignité de sa maison aisément obey, mais aussi pour la prudence &

bonne conduite suffisant à soutenir les efforts <sup>1552</sup> d'un Empereur si puissant. Le Roy fit election de M. le Duc de Guise, Messire François de Lorraine, Pair & grand Chambellan de France pour y estre son Lieutenant general & donner ordre à tout ce qui seroit requis pour la garde & deffence de la ville.

A cette cause M. de Guise partit de la cour, sur le commencement du mois d'Aoust (a) & passa près de Toul, ville de sa charge, remise en mesme tems & par mesmes causes que Mets, sous la protection du Roy, où pour lors la peste estoit fort eschauffée : mais non obstant le danger il entra dans la ville pour visiter les reparations qu'on y avoit commencées. Et trouva qu'à cause de la mortalité & de la maladie du Seigneur de Sclavolle, Gouverneur de la ville, on y avoit bien peu avancé. Il y mit le meilleur ordre qu'en telle saison il estoit possible : & de là s'en vint à Mets, ayant en sa compagnie M. le Marquis d'Elbœuf, son jeune frère, le

(a) Et non pas au mois de Mars 1552, comme on le lit dans l'extrait des Mémoires de Rabutin donné par l'Auteur des mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, Tome XXVII, Cc. p. 264. Le rédacteur de l'extrait avoit sans doute oublié qu'au mois de Mars 1552 la ville de Mets n'appartenoit pas encore à la France.

1552. Comte de la Rochefoucauld, le Seigneur de Rendan (a) freres, & le Seigneur de Biron (3), Gentilhomme de la chambre du Roy, qui l'estoient venu trouver en chemin, & plusieurs autres de sa maison. Dequoy estans avertis, M. le Duc de Nemours (b), les Seigneurs de Gounor, Vidame de Chartres (c), de Martigues (d), & autres Seigneurs & Capitaines qui estoient dans la ville sortirent audevant avec les compagnies de gens de cheval & de gens de pied, pour les recueillir en la sorte que sa grandeur & le lieu qu'il venoit de tenir le requeroient.

Dès le lendemain, 18 du mois, il commença dispenser si justement le temps au fait ordinaire de sa charge, que tant d'yeux qui ont tousjours eu le regard sur luy jusques à la fin du siege (e), n'ont creu qu'il

(a) Charles de la Rochefoucauld, Comte de Rendan, tué depuis au siege de Rouen en 1562.

(b) Jacques de Savoye.

(c) De l'ancienne maison de Vandôme.

(d) De la maison de Luxembourg.

(e) Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'Histoire particulière du Duc de Guise, c'est qu'on lui confia la défense de Mets à trente-trois ans, sans qu'il eut jamais eu d'autre commandement que celui d'une compagnie de gendarmerie. Mais sa taille majestueuse, la noblesse de son port, son affabilité, sa bravoure lui cap-

ait

ait mis en espargne une seule heure pour 1552. la donner à son plaisir particulier. Comme à la verité le besoing si grand & si présent requéroit bien qu'on usast de ceste extrême diligence. Car la ville, aussi grande qu'elle est, comme de huit à neuf mille pas de tour, n'estoit forte en endroit qu'elle eust, n'ayant un seul pied de rempar en toute la muraille, ni espace pour en faire, d'autant que le tout estoit entierement occupé de maisonages d'Eglises & autres grands basimens, sans qu'il y eust aucune plate-forme en estat, fors celle qu'on appelle de Sainte-Marie, ni aucun boulevard que celui de la porte de Champagne, qui est rond & d'ancienne structure & peu commode pour s'en servir. Outre ce, estoit mal fossioée en la pluspart & mal flanquée par tout : & au demeurant aissée à battre en plusieurs lieux, & veue presque par tout le dedans, & par courtine des montagnes voisines.

Quatre ou cinq jours après la venue de M. de Guyse, arriva le Seigneur Pierre Strozzi, Chevalier de l'Ordre, personnage de grande suffisance, & que M. de Guyse avoit demandé au Roy, connoissant sa vertu, tivoient tous les suffrages, Il sembloit, en le voyant, qu'on sentit qu'il étoit né pour commander.

1552. expérience & bon conseil ès choses d'importance : avec lequel & les Seigneurs de Gounor , de Saint - Remy , & Camille Marin ( a ) forts experts & entendus en fait de fortifications , il visita diligemment tous les endroits de la ville ; & ayant reconnu les defaux & foibleſſes qu'avons dit , commencerent à faire deſſein de plattes-formes rampars , tranchées , flancs , & autres deſſences qui y connurent eſtre néceſſaires. Mais la difficulté de recouvrer nombre de pionniers pour fournir tous les endroits où il faloit mettre la main , à cauſe que la faiſon de meſſives ( b ) où nous eſtions , & les vendanges qui s'approchoient , avoient tiré aux champs la pluſpart des hommes de travail , eſtans ſeulement demeurez quelques pauvres femmes & petits garçons à la ville. Néantmoins l'ordre y fut donné ſi bon , que du premier jour les plus preſſées & néceſ-

( a ) Ce Camille Marin eſt fort maltraité dans les Mémoires de Vieilleville. C'eſt au Lecteur à prononcer entre le ſuffrage de Salignac & celui de Vincent Carloix. Il nous ſemble que l'opinion de Salignac mérite la préférence.

( b ) On ſe ſert encore de cette expreſſion en Touraine & dans d'autres provinces de la France , pour désigner la moiſſon.

fares fortifications furent poursuivies , com- 1552.  
me le hauffement de la courtine & deux  
boulevars du retranchement dont cy dessus  
est fait mention , afin d'estre à couvert de la  
montagne d'*Ezirmont* , ou autrement de *la  
belle Croix* , qui voyoit jusques au pied par  
le dedans , ou l'on craignoit que l'ennemy  
deust faire son premier effort. L'on besogna  
aussi en toute diligence à la platte-forme de  
la porte à Mezelle (a) , pour battre depuis la  
porte des Allemans , jusques vers S. Pierre  
des champs , & de mesme à la platte-forme  
de la fausse-braye , derriere l'encogneure de  
de Sainte Glocine , que ceux de la ville  
avoient auparavant commencée pour battre  
vers S. Clement & S. Pierre , & servir  
de flanc le long de la muraille vers la porte  
S. Thibaud : pareillement à la platte-forme  
des Rats , pour deffendre du costé de l'Isle.  
A quoy furent départies toutes les centaines  
& nombres de pionniers dont on peut finer ;  
& fut donné charge aux gens de pied sol-  
dats , d'abbatre les plus empeschans édifices  
qui nuisoyent à conduire la besogne.

Il restoit encor le quartier qui prend vis-  
à-vis du retranchement jusques à la porte  
des Allemans , lieu fort suspect , & lequel

(a) La Moselle.

1552. M. de Guyse estimoit devoir estre promptement reparé, advisant pour le mieux d'en fortifier la fausse-braye, assez ample & large pour mettre nombre de gens à la deffendre, estant favorisée d'un bon & grand fossé, sans donner cest avantage à l'ennemy de le pouvoir gagner. Mais pour ne défournir les autres atteliers, & aussi pour donner exemple, luy mesme entreprint l'œuvre avec les Princes, Seigneurs & qu'il avoit en sa compagnie, portant quelques heures du jour *la hoste* : & montrant estre bien convenable à un Chef de soustenir au besoin le travail & la sueur en sa personne, commé la vigilance de l'esprit.

Il voulut aussi sçavoir quelles munitions de guerre pouvoient estre en la ville, trouva qu'il y avoit bien peu de grosse artillerie, & mesme que la fonte d'icelle avoit esté conduite par homme non expert, ayant laissé la matiere mal alloyée (a), & sans observer les mesures : dont quelques pieces estoient desjà gastées, les poudres quasi toutes vieilles de trente & quarante ans, de moindre quantité qu'il ne suffisoit pour l'exécution qui estoit convenable de faire,

(b) C'est-à-dire de mauvais aloy. Autrefois aulieu d'allier, on disoit allayer.

advenant quelque grande force , & se fit 1552.  
 bailler l'estat du tout par le Seigneur d'Or-  
 tobie , Commissaire ordinaire de l'artillerie ,  
 lequel le Roy avoit laissé en la ville depuis  
 le mois d'Avril qu'il y passa. Et outre cest  
 estat , il trouva encores quelques milliers  
 de salpêtre au magasin , pour lequel employer  
 il mit ordre que plusieurs moulins à poudre  
 fussent dressez.

Quant au fait des vivres , pource qu'il ny  
 avoit de la munition que deux mille huit cens  
 à trois mille quartes de bled & que d'en faire  
 amas la chose estoit encore mal aisée , à cause  
 que les laboureurs du pays n'avoient de cou-  
 tume battre leurs grains en esté sinon à mesure  
 qu'ils en avoient à faire pour leur vivre , se-  
 mer , ou payer leur redevances : il luy fut be-  
 soing faire plusieurs & diverses ordonnances  
 pour y pourvoir. Et du commencement fit ve-  
 nir les quarteniers du pays & contrée , auquel  
 il commanda assembler les Maires des villages  
 pour leur enjoindre qu'ils eussent à faire battre  
 diligemment les grains & en amener à certain  
 jour , chacun du lieu de son mandement ,  
 telle quantité à la ville , qu'ils declareront  
 pouvoir faire , & à quoy ils furent lors cottisez  
 ordonnant que ces grains seroient mis en seure  
 garde , au profit de ceux à qui il apparten-



1552. droit : & ou befoin feroit d'en prendre pour la nourriture des gens de guerre , ce feroit à prix & payement raifonnable : il s'en trouva quelques uns , mais en petit nombre , qui obeirent au premier commandement. Et à iceux mefme les ennemis de la garnifon de Thionville & les Marengoïs (a) plus brigands que gens de guerre , donnoient empeschement , pillans les charettes & chevaux en chemin , & retenant les laboureurs prifonniers. Surquoy , autant ceux qui avoient bonne volonté d'obeir comme ceux qui ne l'avoient , feurent colorer quelques jours la caufe qu'ils prennoient de différer ; mais nos chevaux legers fortirent plufieurs fois aux champs , pour leur donner efcorce , & afferer les chemins : mefme un jour M. de Nemours avec fa compagnie , enfemble les Seigneurs de Gounor , Vidame de Chartres , les Comtes de Martigues , de la Rochefoucaud , les Seigneurs de Rendan , de Biron & plufieurs autres Seigneurs & Gentilshommes , vers Ennery aux environs de Thionville. Et advint que quelques foldats François partis la nuit du

(a) Paifans du Canton de Moorange , dont tous les Écrivains François à cette époque fe plaignent beaucoup.

chasteau de Rodemarh (a), que lors nous te-<sup>1</sup> 552.  
 nions, s'en venoient à Metz. Les ennemis en  
 estans advertis les suivirent jusques au chasteau  
 de Dompchamp, où ils furent apperceus par  
 nos gens, estant la riviere entre deux : & non-  
 obstant qu'elle fut bien grosse, le Seigneur Paul  
 Baptiste Fregosse, Lieutenant de M. de Ne-  
 mours la passa quasi à nage, avec quinze ou  
 vingt chevaux & les alla attaquer. M. de Ne-  
 mours & ses gens, voulans suivre hafardoient  
 de passer dans un endroit bien profond : mais  
 le peril du trompette dudit Seigneut Vidame,  
 qui avoit premier voulu essayer le gué, &  
 avoit esté forcé du courant & porté à vau l'eau,  
 leur fut advertissement d'attendre celui qui  
 avoit guidé le Seigneur Paule pour leur monf-  
 trer un passage plus aisé : en quoy il coula  
 quelque espace de temps. A la fin les ennemis  
 les voyant passer, bien qu'ils fussent en plus  
 grand nombre qu'eux, gagnerent le pont de  
 Ritemont (b), où ils avoient des gens de  
 pied : lesquels ils conduirent dans les bois  
 prochains de là : ou les ayant jettés à sauveté,  
 les gens de cheval prirent la fuite à toute bride  
 jusques aux portes de Thionville. Cette failie

(c) Sur les cartes ce château est appelé Rodem-  
 bach.

(a) Richemont.

1552. & autres que nos chevaux legers firent sou-  
vent , furent cause que les ennemis ne couru-  
rent tant le pays , n'y tindrent les chemins si  
sujets qu'ils avoient accoustumés , de sorte  
que la ville commença à se fournir de bleds.  
Joint que M. de Guise trouva moyen d'en faire  
porter autre grande quantité , à mesme con-  
dition , d'aucunes prevostés & quartier de  
Lorraine , de Barrois , & de l'Abbaye de  
Gorze , appartenant à M. le Cardinal de Lor-  
raine son frere , voisins de la dite ville : &  
furent commis gens à toutes les portes pour  
tenir registres de la quantité qui entreroit cha-  
cun jour , & en rendre compte aux Seigneurs  
de Piepape & de S. Belin , ordonnés Com-  
missaires & Super-Intendants à toutes les mu-  
nitions & provisions de vivres : lesquels rap-  
portoient le tout par extrait au Lieutenant de  
Roy. Aussi se commença t'on à fournir de  
foin , avoine & paille , par le moyen que  
certains villages furent dediés particuliere-  
ment aux compagnies de gens de cheval , qui  
pour lors y estoient & qui depuis y vindrent ,  
pour en prendre leur provision , en payant  
le taux qui en estoit fait à prix raisonnable , &  
quelque chose d'avantage pour la voiture ,  
s'ils prenoient des chariots : n'estans toutefois  
permis les occuper que les jours de Dimanche

& Lundy , afin que le demeurant de la sep-1552: maine fust réservé à semer les terres : & que en nous jettant hors d'une necessité presente , il fut encore pourveu à celle qui pourroit survenir.

Douze Enseignes de gens de pied trouva M. de Guise dans Mets , lesquels pour estre bandes nouvelles, il tascha à dresser & guerir. Entre autres choses il commanda , que les Squades (a) d'une chacune bande qui estoient de garde pour la nuit , se rendissent tous les soirs en armes , marchans en ordonnance , de leur quartier jusques à la place , qui estoit devant son logis , ou se rangeoient les uns près des autres , de façon que tous assemblez avoient forme d'un bataillon , qu'il faisoit quelques fois marcher en avant , puis soudain en arriere , monstrant visage de tous costez , baisser les picques comme pour combattre , ayant fait ficher un blanc à une muraille , où les arquebousiers s'adjoustoient. Et après leur avoir fait entendre ce qu'il vouloit par le Capitaine Favars leur maistre de camp , & donné le mot du guet , les envoyoit en mesme ordonnance en leurs postes & gardes. A quoy ils s'estoient si bien accoustumez , que combien que leur chemin s'adressoit à divers en-

(a) Les Escouades.

1552. droits de la place & qu'aucunes troupes se vinssent croiser dans les autres , toutes fois ils ne se demettoient jamais de leur rangs & files. Au reste furent faites plusieurs belles ordonnances , sur la forme de vivre des soldats , à ce qu'ils eussent à converser paisiblement avec les habitans de la ville , sans leur faire ou dire mal , ne prendre aucune chose qu'en payant , laissant les clefs des vivres & marchandises à ceux à qui elles appartenoiert sans retenir leurs meubles , fors ceux qui estoient necessaires pour leur usage ordinaire , & de ne les contraindre en rien oultre leur gré , qui fut chose si bien observée , que les uns vivans avec les autres de si bon accord , sembloient estre cytoyens (a) d'une mesme ville. Au surplus pour eviter mutinations & brigues , furent faictes de par luy defences aux soldats , de ne prendre querelles les uns avec les autres , sur peine d'avoir le poing coupé : en quoy il fut si bien obey , que jamais ne fut veu nombre de gens de guerre demeurer si longuement ensemble , ou il y ait eu moins

(a) Si l'on s'en rappore à Vincent Carloix , il paroît que ce bel ordre ne dura pas long-tems , & que même on y dérogea pendant le siège. Lisez les cinq premiers Chapitres des Mémoires de Vieilleville , Tome XXX de la Collection , p. 270 & suiv.

de querelles & débats. En cette façon les cho- 1552.  
 ses de Metz commencerent à se réduire en bon  
 train & conduite : mais afin qu'il n'y eut rien à  
 dire, quand le besoin viendroit, M. de Guise  
 envoya le Seigneur Pierre Strozzy vers le  
 Roy, luy remonstrer par le menu, ce qui  
 pouvoit entierement toucher l'estat, tant des  
 victuailles, artillerie, munitions de guerre,  
 fortifications, faute de pionniers, que du  
 petit nombre de soldats, qu'il y avoit pour  
 defendre une telle & si grande ville : aussi pour  
 entendre comme ledit Seigneur de Guise avoit  
 à se gouverner avec le Marquis Albert de  
 Brandebourg, dont cy après sera plus ample-  
 ment parlé : lequel estoit desjà arrivé à Tre-  
 ves avec une armée, au cas qu'il s'accostast  
 plus près de Mets. La responce du Roy fut,  
 « qu'il pourvoyroit à toutes choses necessai-  
 » res, aussitost qu'on pourroit cognoistre la ve-  
 » rité, que les entreprises de l'Empereur s'a-  
 » dresseroient à Mets ». Et quant à la parti-  
 cularité du Marquis Albert, » que M. de  
 » Guise usast en son endroit, comme de per-  
 » sonnage, qu'il esperoit retirer à son service  
 » sans toutefois avoir trop grande fiance (a)  
 » de luy : & qu'il tachast l'essoigner de la ville  
 » & le jeter sur le chemin que l'Empereur

(a) Confiance.

1552. » doit tenir venant en çà, pour conserver  
 » d'autant plus les vivres au devant de l'armée  
 » qu'il meneroit.

Au commencement de Septembre, les compagnies d'hommes d'armes de MM. de Guise, de Lorraine & Prince de la Roche-sur-Yon, trois des chevaux legers & sept Enseignes de gens de pied, furent envoyées pour estre de la garde & seureté de Mets : lesquelles estant venuz près du Pont-à-Mousson, M. de Guise advisa de les embesongner au fait de la recolte, ne voyant qu'aucun besoing le pressoit encore de les mettre dedans, estimant que ce seroit autant de vivres espargnés. Et pource que les habitans du plat pays se monstroient lents & tardifs à porter leurs grains, il despescha commission le second jour de Septembre, au Seigneur d'Antragues (a), Lieutenant de sa compagnie, au Seigneur de la Brosse (b), Lieutenant de la compagnie de M. de Lorraine, & au Seigneur de Biron, Lieutenant de celle de M. le Prince de la Roche-sur-Yon, de mener ceste troupe èz terres de la ville, & de l'Evesque de Mets les plus

(a) Guillaume de Balsac, connu sous le nom du Seigneur d'Entragues, quoiqu'il ne possédât pas cette terre, fut le grand père de la fameuse Marquise de Verneuil.

(b) Tué depuis à la bataille de Dreux.

esloignées, pour faire avec la force, si besoing 1552.  
estoit, que les commandemens de la recolte  
fussent executés. En quoy ils procéderent si  
sagement, que du gré du peuple, à qui on  
permettoit en retenir quelque quantité, pour  
leur nourriture de certain temps & pour se-  
mer, fut amesné de ces quartiers, avant le  
vingtieme de Septembre, environ douze mille  
charges de grains, dans la ville.

Et pource que le temps ne nous permettoit  
assez de loisir, de pouvoir conduire en def-  
fence nos remparts & plates-formes, avant la  
venue des ennemis, & mesmement qu'estions  
incertains, par quel endroit ils nous vou-  
droient assaillir, M. de Guise embesogna les  
Gentilshommes de sa maison à faire une  
prompte provision de plusieurs choses requises  
pour jeter à une bresche soudainement faite  
où l'on n'auroit eu temps de remparer, l'un  
de certain nombre de gabions, un autre as-  
sembla deux cens grosses poutres de bois, au-  
tres à trouver deux mille grands tonneaux, &  
de planches & tables ferrées en grand nombre,  
remplir quatre mille sacs de terres & de sacs  
de laine autant qu'il s'en trouveroit, sans y  
omettre ferre, pics, hoyaux, pelles, hottes,  
moutons, pour abatre les murailles: les au-  
tres à la charge des pavésades, des cavaliers de  
bois pour l'harquebouserie, des parapets,



1552. mantelets , treteaux , barrieres , rateaux , chevilles & autres engins , de chaque espece diverses sortes , pour s'en ayder par teste & aux flancs , selon la diversité des lieux & places , ou l'affaire le requerroit. Au Seigneur de Saint-Remy se pourvoir de bonne heure de tous artifices à feu , au Seigneur de de Crenay remonter grand nombre d'arquebuzes à croq avec leur appareil & fourniment. Et fut la diligence telle , que toutes les choses se trouverent prestes & assemblées avant que le besoin fust.

Nos soldats n'estoient cependant paresseux à la démolition des bastimens vers la porte Sainte Barbe , portans par terre ce grand nombre d'edifices demeurez hors du retranchement , afin que si iceluy quartier venoit à estre pris , lequel toutesfois on ne déliberoit legerement abandonner , il ne s'y trouvast rien en estat qui peust faire faveur à l'ennemy. Et de mesmes poursuivoient les maisons , joignans les murailles de la ville y faisans une espace tout en long pour mettre gens en bataille & y pouvoir faire rempars & tranchées. Pareillement au dehors de la ville ils abba-toient les faux-bourgs , jardins , edifices de plaisir , & autres murailles qui eussent peu nuire , dont il y en avoit grand nombre jusques dans les fossés , ainsi qu'on void en ces

grandes & riches villes qui ont jouï longue-<sup>1552</sup>ment du bien d'une profonde paix. Et pourroit-on s'esmerveiller de l'obeissance qu'en telle dommage d'edifices ce peuple de Metz rendoit ? car estant la chose conduite par l'authorité de M. de Guise, & par gracieuses remonstrances dont il ufoit, il ne s'en vid un seul qui fist semblant le trouver dur, & la pluspart mettoient d'eux mesme la main à les abbatre, comme concernant le bien public & la perpetuelle seureté de leur ville.

Encore pour ne laisser aucune commodité de couvert à l'ennemy s'il vouloit venir loger près de la ville, ils ruinoient les bourgs de S. Arnoul, de S. Clement, de S. Pierre des champs, de S. Julien, de S. Martin, & autres tout à l'entour : chose qu'il ne faut estimer de petit travail, ni peu hazardeuse, veu la presse du temps, qui ne donnoit le loisir d'y besongner en seureté : de sorte qu'ils y sont demeurez ensevelis & couvers de plus de deux cens pauvres soldats, ou autres qui leur aidoyent : vray est que quant aux grandes Eglises tant du dedans que du dehors, ne les voulant M. de Guyse voir mettre par terre si la venue de l'ennemy & le sauvement de la ville n'en monstroient une grande necessité, les pilliers qui en soustenoient les voutes &

1552. pans de mur furent pour lors seulement coupés & estançonnés de bois, mesurans que l'espace d'un jour ou deux nous en feroit tousjours venir à bout, quand le besoin nous y contraindroit, ainsi que depuis avant cinq sepmaines fut mis à exécution. Mais pource que celle de S. Arnould estoit de grande estenduë, & assise en si haut & proche lieu de la ville, que la voute eust peu servir aux ennemis d'un dangereux cavalier sur tout le quartier de la porte Champe-neze; on s'advança de l'abbatre, de crainte qu'ils fissent grand effort de s'en saisir avant qu'on y peust remedier. Et usa M. de Guyse de pitoyable office vers l'Abbé & Religieux dudit S. Arnould, ensemble vers les autres gens d'Eglise & de religion de toutes les Abbayes, Convents & Colleges abbatus, qu'il accommoda ès autres Eglises, dont est demeuré grand nombre en estat dans la ville, trouvant suffisante espace pour les y loger tous, avec leurs ornements & joyaux, sans aucun empeschement de pouvoir vaquer au service de Dieu aussi bien qu'auparavant. Et fit transporter en solemnelle procession les corps & reliques de plusieurs Saints qu'il accompagna, & les autres Princes & Seigneurs avec luy la torche au poing, teste nuë

nuë depuis l'Eglise & Abbaye S. Arnould, 1552. jusques en l'Eglise des Freres Prescheurs. Il ne faut omettre qu'à mesme jour & procession furent transferés les cercueils esquels gisoient en l'Eglise & Abbaye S. Arnould la Reine Hildegarde, femme de Charles, premier de ce nom, surnommé Charlemagne, Roy de France & d'Austrasie, ( duquel royaume d'Austrasie la ville de Mets estoit la Capitale ) & depuis Empereur. Le Roy Louis, surnommé Debonnaire, fils des sultats Charles & Hildegarde, aussi Roy des deux royaumes, & Empereur ; qui fut inhumé à S. Arnould l'an huit cents quarante & un : deux de ses sœurs, Hildegarde & Aleide (a) ; & deux sœurs du Roy Charlemagne, Rotaide & Aleide (b) : Droquo (c), qui fut Archevesque de Mets, & frere dudit Roy Louis Debonnaire, ne sçay si legitime ou bastard : Vitro, Duc de Lorraine, pere de Sainte Glocine : Beatrix, espouse d'un Hervic, Duc de Mets : Arvalard (d), Arche-

( a ) Hildegarde, & Adélaide. Ces deux Princesses moururent fort jeunes.

( b ) Adélaide.

( c ) Drogo, un des fils naturels de Charlemagne.

( d ) On n'en trouve point de ce nom parmi les Archi-Chanceliers de Charlemagne : seroit-ce Archambaud

1552. vesque de Treves, jadis Chancelier de Charlemagne, & depuis canonisé pour Saint : lesquels furent tous apportés en l'Eglise des Freres Prescheurs (a), & illec enlevés (b) avec telle solemnité & aussi honorablement que faire se peust, & que l'opportunité du temps le permettoit.

Le Marquis Albert de Brandebourg, duquel avons dessus parlé, s'estoit fait Chef d'une partie des meilleurs gens de guerre que les Princes d'Allemagne eussent en leurs armées contre l'Empereur, ayant retiré deçà par le Duc de Zimmeren, parent du Comte Palatin, l'Ansgrau de Lytembourg (c), le Comte Ludovic d'Ottinguen (d), & soixante-deux enseignes d'Allemands, lesquelles il avoit reparties en quatre regimens. Dont Jacob d'Ausbourg, auparavant son Lieutenant, estoit Colonel de vingt-deux, le

dont l'Auteur auroit mutilé le nom? ou plutôt ne seroit-ce point un Adélar, Ministre de cet Empereur.

(a) On appelloit ainsi les Dominicains, parce qu'ils s'étoient voués particulièrement à l'exercice de la chaire.

(b) Et la transporter.

(c) M. de Thou, Liv. XI, le désigne sous le nom du Landgrave de Lichtemberg.

(d) Ettingen.

Comte d'Altembourg de seize , Rifemberg 1552.  
 de douze , & des douze autres Joassen (a)  
 Fondalbic , avec huit Squadrons (b) de che-  
 vaux, chacun de deux cents, ensemble trente-  
 quatre pieces d'artillerie : & estoit venu des  
 hautes Allemagnes en branschantant (4) &  
 rançonant (c) le pays , passer le Rhin à  
 Spire , & courir toutes les terres d'Auxois ,  
 jusques à la ville de Treves , de laquelle il  
 s'estoit faisi & mis des gens de cheval de-  
 dans , avec le regiment de Fondalbic pour  
 la garder. Maintenant s'estoit venu camper  
 au lieu de Ruranges (d) sur la Mozelle ,  
 près de Thionville à trois lieues de Mets ,  
 d'où envoyoit souvent demander vivres à  
 M. de Guyse pour la nourriture de son camp ,  
 faisant publier qu'il estoit là pour le service  
 du Roy. Et de fait le Roy tenoit auprès de  
 luy l'Evesque de Bayonne (e) , pour traiter  
 la condition du payement qu'il luy faudroit  
 en se servant de luy. Or n'osoit M. de Guise

(a) M. de Thou ( Liv. XI ) l'appelle Joachim Cal-  
 witz.

(b) Escadrons.

(c) Lisez les Mémoires de Vieilleville , Tome XXX  
 de la Collection , p. 438 & suiv.

(d) Floranges , selon M. de Thou , Liv. XI.

(e) Jean de Fresse.

1552. le refuser , afin qu'il n'en causast quelque malcontentement : aussi craignoit d'autre part desfourrir sa ville. Parquoy advisa sagement de ne tomber en l'une ni en l'autre necessité , envoyant la premiere fois tel nombre de pains & pieces de vin pour luy satisfaire , qui ne fut de grand foule à la munition du Roy. Et depuis , sur semblable demande , luy fit entendre qu'il n'oseroit & ne voudroit plus toucher la munition : mais luy envoyoit une autre provision de pain & de vin qu'il avoit fait venir pour la fourniture particuliere de sa maison , adjoustant encor nouveau present d'un Courrier que le Seigneur de Louviers , son Escuyer d'escurie , mena audit Marquis. A la fin ne voulant M. de Guyse user vers luy , sinon en la façon que le Roy luy avoit mandé ; & voyant qu'il importunoit toujours pour vivres , envoya le Seigneur Pierre Strozzy , luy remonstrer que la raison de la guerre ( laquelle il entendoit bien ) ne portoit que l'on jettast vivres d'une place de telle importance que Mets , mesmement à cette heure , qu'on entendoit l'Empereur s'approcher avec une grosse armée pour la venir assieger , avec ce qu'elle n'estoit guères bien fournie : & à peine en pourroit-on tirer la nourriture de

de son camp trois jours , qu'on ne l'espuisast 1552.  
 beaucoup : mais qu'il pourroit prendre son  
 chemin vers les Sallins (a), pays très-fertil ,  
 & là entretenir pour un temps son armée ;  
 le propos sembla avoir esté bien receu de  
 luy , mesmes demanda quelque personnage  
 pour luy monstrier le pays. Mais le bon ju-  
 gement du Seigneur Pierre avoit desjà des-  
 couvert par les termes & propos qu'il avoit  
 tenus , que ses fins tendoient seulement à  
 tirer de l'argent du Roy , & projettoit des-  
 lors jouer ce beau tour que depuis on a veu.  
 Lendemain fut despeché Gaspar de Hus ,  
 Seigneur de Buy , Gentilhomme natif de  
 Mets , pour l'aller conduire vers les Sal-  
 lins : mais au lieu de prendre ce chemin ,  
 il s'approcha une lieuë plus en çà vers la  
 ville , venant camper à Aëy , d'où envoya  
 trois de ses gens vers M. de Guyse , luy  
 faire entendre , que d'aller vers les Sallins ,

(a) Tous les Modernes, d'après M. de Thou , (Liv. XI)  
 ont écrit que le Duc de Guise engagea Albert à se rendre  
 à Salins dans la Franche-Comté , & qu'il lui offrit un  
 guide. Il est certain qu'Albert en avoit besoin : car la  
 route étoit longue. Il falloit pour arriver à cette destina-  
 tion qu'il traversât une partie de la Lorraine & de la  
 Franche-Comté. Nous présumons que cette opinion se-  
 roit susceptible d'être discutée.



1552. ce feroit trop s'exposer à l'ennemy, en danger que luy & ses gens fussent rompus, & que son intention estoit de passer la Mozelle, parquoy prioit qu'on luy fit faire un pont, & cependant le fournir de vivres necessaires, ensemble mettre en liberté quelques-uns des siens, qu'il disoit *estre arrestés dans la ville*. M. de Guyse envoya recueillir & festoyer ses gens par des Gentilshommes de sa maison, auxquelles les Allemans firent grande instance de prendre la lettre du Marquis leur maistre, qui contenoit leur charge pour la porter à M. de Guyse, & qu'ils viendroient puis après luy faire la reverence & faire le surplus. Tantost après s'en retournerent sans se presenter : de laquelle façon M. de Guyse assés esmerveillé ne laissa pourtant à rendre responce, & ramentevoir (a) au Marquis touchant les vivres la raison que dessus. Et quant au pont, qu'il n'avoit moyen d'en faire dresser promptement : mais qu'il commanderoit que tous les batteaux de Mets & du Pont-à-Mousson, se rendissent à l'endroit où il voudroit faire passer ses gens pour en tirer la commodité qu'il pourroit. Au reste, qu'il n'avoit aucun des siens prisonniers, ni ne voudroit qu'ils eussent moins

(b) Rappeller.

de liberté & bon traitement dans la ville, 1552. que les François. Ceste responce estoit suffisante, & satisfaisoit au tout : parquoy estima ledit Marquis, que ce luy seroit honte de ne la prendre en payement : Et commença incontinent penser à quelque autre nouveauté : c'est de faindre estre requis, que M. de Guyse & luy parlassent ensemble, & qu'il fust advisé un lieu hors de la ville pour s'assembler. L'excuse estoit presente à M. de Guyse, que ayant la garde de la place, ne seroit trouvé bon qu'il en fortist : offrant au Marquis, que s'il luy plaisoit venir dedans, il mettroit peine de le bien recueillir & traicter. Le marquis donna parole de venir le jour ensuyvant, dont M. de Guyse envoya bonne troupe de Gentilshommes hors la ville, vers la venuë de son camp au devant de luy, & trouverent quelques Alemans qui vouloyent entrer, lesquels furent receus. Et après que l'on eut longuement attendu le Marquis envoya dire qu'il ne viendroit jusques au lendemain, auquel jour il approcha encores le matin son camp, jusques au village de Mercy & autres d'environ, à une lieuë de la ville. Estans des nostres sortis comme le jour précédent, rencontrerent autre troupe d'Alemans, qui di-

1552. soyent le Marquis n'estre guères loing : & qu'ils s'estoient mis devant pour acheter cependant quelques besognes en la ville. L'entrée fut donnée comme aux premiers : & sur le midy un Gentilhomme envoyé de la part du Marquis, vint porter excuse qu'il ne pouvoit encor venir de ce jour : requerant M. de Guyse, qu'il luy pleust recevoir dans la ville un nombre de mortiers & quelques munitions de boulets, pour descharger d'autant son charroy qui commençoit marcher difficilement, à cause que le temps s'estoit disposé à la pluye. Dequoy encores qu'il en fust quelque chose : car à la verité le pays est gras & boueux, pour si peu d'eau qu'il tombe) si est-il à croire que cela tendoit plus à imprimer quelque fidelité de luy, qu'au soulagement de son charroy, car en l'hyver après, il traina tousjours lesdits mortiers & boulets, sans nouvel attelage de chevaux : M. de Guyse luy accorda sa demande, & mesmes qu'il pourroit laisser un de ses gens dans la ville pour avoir la garde de ce qu'il y mettroit. Ce soir il envoya lesdits mortiers qui arriverent bien tard, & à heure que l'on n'a accoustumé ouvrir places de garde : toutefois pour ne luy laisser aucune apparente occasion de se plaindre, M.

de Guyse ayant jetté quelques chevaux de- 1552  
hors pour faire la descouverte, afin d'obvier  
aux entreprises qui se pourroient faire, &  
mis force soldats en armes à la porte, quel-  
que nombre d'arquebouziers aux barrières,  
receut ce charroy à diverses ouvertures de  
porte, & à diverses fois, le visitant à la  
raison qu'ils entroient les uns après les au-  
tres, afin qu'il n'y eust chose dont peust ve-  
nir inconveniant à la ville : & cela si dextre-  
ment, qu'il ne fust donné aucune cognois-  
sance de soubçon. Le tiers jour, on vit venir  
autre grosse troupe d'Allemans, & nulles  
nouvelles que le Marquis arrivast : dont M.  
de Guyse considerant ceste façon & le logis  
qu'il estoit venu prendre si près de nos por-  
tes, se douta qu'il pourroit avoir quelque  
dangereuse imagination. Parquoy ne permit  
que ces Alemans venus dernièrement en-  
traffent : mais doucement fait sortir ceux qui  
estoyent dedans, en nombre de plus de qua-  
tre cents, leur offrant faire porter de la  
marchandise à la porte autant qu'ils en vou-  
droient acheter. Sur l'heure arriverent gens  
de la part du Marquis, pour dire que leur  
maistre ne pourroit estre bien à son aise en  
lieu où l'on essayast faire ses gens prison-  
niers : & que à ceste occasion il n'y estoit

1552. voulu venir. A quoy avoit tant peu d'apparence, que l'on ne daigna luy en mander satisfaction, car aussi n'estoit veritable : comme M. de Guyse s'en estant soigneusement enquis dès l'autre fois qu'il luy avoit mandé le semblable, l'avoit ainsi trouvé. Toutes lesquelles choses rapportées au succès de celles qui advindrent dans six semaines après, feront juger que le Marquis avoit entrepris une de trois choses, ou de tirer plus de vivres qu'il pourroit pour défournir la ville ; ou bien surprendre la personne de M. de Guyse, & mettre en danger tout le demeurant ; ou bien de gagner avec le nombre de ses gens qui estoient ainsi entrez, une des portes par où il peust mettre toutes ses forces dedans, & en demotrer le Seigneur : mais Dieu ne permit qu'il en advint ainsi.

Nous avons lors passé la mi-Septembre, & commençoient venir plus d'advertiffements de la venue de l'Empereur qu'auparavant. Lequel avec les bandes Espagnoles, Italiennes, & les autres forces qu'il avoit affemblées à Ispurg (a), Munic, Augsbourg & Ulme (b), s'estoit acheminé jusques sur le Rhin : lequel sa personne avec quelque nom-

(a) Inspruck.

(b) Ulm.

bre de chevaux & certaines pieces d'artillerie, l'avoient passé sur le pont à Strasbourg : le demeurant de l'armée par batteaux, s'estant encores venu joindre à luy à Laudorf, maison du Comte Palatin près de Spire, où il faisoit quelque sejour, deux regiments qui venoyent de Francfort Ratisbonne : par le moyen dequoy son armée estoit encores engrossie ; & s'approcha depuis aux Deux-Ponts, qui est un lieu à quinze lieuës de Mets, d'où M. de Guyse eut advertissement qu'il faisoit avancer quinze cens ou deux mille chevaux vers le pays Messin, pour deffaire les nostres, qui y estoient pour la recolte. Parquoy manda aux Seigneurs d'Antragues, de la Brosse & de Biron, s'approcher vers la ville avecque leur troupe, faisans entendre par le pays, que l'on eust à mettre plus grande diligence que jamais de porter vivres : & ceux qui ne pourroient si tost faire, eussent à les jeter hors des grandes maisons & edifices, afin que s'il estoit besoin en faire le gast, pour empescher que l'armée de l'ennemy ne s'en prevalust, on les peust brusler sans endommager les bastiments & meubles, espargnant ce pauvre peuple le plus qu'il seroit possible. Il leur fut aussi mandé, qu'ils rapportassent un roole de tous

1552. les moulins des lieux & environs ou ils passoient, pour les envoyer rompre au-devant de l'Empereur : les advertissant encores, d'amener en venant un grand nombre de charroy pour s'en servir à reserrer promptement tout ce qui se trouveroit à deux ou trois lieues à l'entour. Ces choses executerent les susdicts, ainsi qu'il leur estoit mandé : & se retirerent avec leurs gens vers M. de Guise, qui les feit entrer dans la ville le vingt-deuxiesme jour de Septembre : & les envoya loger chacun au quartier qui luy estoit départy : les bandes de gens de pied près des murailles, afin d'estre voisins des lieux ou ils auroient à faire la garde & les gens d'armes & chevaux legers sur le milieu de la ville : ordonnant à tous Capitaines chefs de gens de guerre, gentilshommes & soldats ne faire logis hors de leurs quartiers, sur peine d'en estre punis.

Et sçachant que la noblesse Françoisse est assez coustumiere de courir la part (a) ou l'affaire survient, & advenant le siege, qu'un bon nombre s'en retireroit en ceste ville, ou s'ils n'avoient à qui rendre particuliere obeissance, voudroient prendre logis ou bon leur sembleroit, & estre de toutes les factions (b)

(a) Du côté.

(b) De toutes les entreprises.

qui s'entreprendroient : dont on a veu sou-1552.  
 vent advenir plus d'inconveniens que de bons  
 effets. A ceste cause, fait commandement,  
 que tous gentilshommes (a), autres qui vien-  
 droient pour leur plaisir eussent à choisir un  
 des Capitaines de gens de cheval, ou de  
 pied, estans en la ville, pour se retirer de-  
 vers luy, & avoir logis dans son quartier, le  
 suyvre & accompagner à toutes les factions &  
 entreprises qui se feroient par luy, obeissant  
 à l'exécution d'icelles, tout ainsi que s'ils  
 avoient receu soulde, & fait le serment au  
 Roy sous sa charge, & n'entreprendre rien  
 d'avantage, sur peine d'estre mis hors la ville.  
 Et pource, que les ennemis eussent peu en  
 moins de six jours, se faire maistres de la  
 campagne, & occuper les vivres, ne tarda  
 guères a renvoyer la cavalerie legere faire le  
 gât (b) qu'avons dit cy dessus, & rompre  
 les moulins, leur commandant aller com-  
 mencer au plus près de l'ennemy, & au plus  
 loing de la ville qu'il leur seroit possible :  
 faisans en sorte qu'il demourast le moins de  
 nourriture & de commodité de toutes choses  
 devant leur armée, que faire se pourroit.

(a) Beaucaire, Liv. XXVI, rapporte cette ordon-  
 nance dans les mêmes termes.

(b) Le dégât.



1552. Cependant , afin que l'on fist plus grande diligence de reserer ce qui estoit encores dehors , fut de nouveau ordonné , que dans quatre jours on eust à mettre tous les vivres & le bestial des villages dans la ville , pour en fournir la munition : ou les vendre au marché , à tel pris que l'on trouveroit , sur peine que le terme passé , les gens de guerre & soldats en pourroient aller prendre sans payer , là où ils en trouveroient. Ce commandement fist venir en ces quatre jours , grande quantité de tous vivres : car la pluspart du peuple & les habitans de la ville , qui avoient encore leurs granges & maisons aux champs toutes pleines , obeirent dans le temps. Et ceux qui ne le voulurent faire , sentirent bientôt la punition du mespris & refus qu'ils faisoient : parceque les gens de guerre sortirent , comme il leur estoit permis , & allerent faire particuliere provision de tout ce qu'ils peurent trouver : qui fut cause , que aucuns se repentans , venoient offrir libéralement de porter tout ce qu'ils avoient , & que la main fut referré aux soldats : ceque M. de Guise feit volontiers , regrettant la foule du peuple , pourveu que la ville eust son fourniment, En ceste façon , ne vint guères de dommages , que sur ceux qui avoient trop mauvaise volonté , & cela

mesmes porta quelque espargne à la munition 1552 du Roy, tenant lieu de distribution aux soldats plus de six semaines durant le siege. M. de Guise avoit usé de plusieurs autres moyens, sur le fait des provisions de bleds, vins, bestail, chairs salées, poisson, beurre, huile, sel, fromages, riz, & tous autres vivres de garde, qu'il avoit fait venir de France, Lorraine, Barrois, & autres lieux, ou il s'en pouvoit recouvrer, n'ayant espargné ny son crédit, ny ses deniers: de sorte, que la ville fut mise en estat, pour ne souffrir faim d'un bon an.

Sur le vingtiesme de Septembre, M. de Guise envoya la seconde fois le Seigneur Pierre Strozzy vers le Roy, l'advertir qu'il estoit temps d'envoyer le secours qu'il avoit advisé donner à Mets, veu que l'ennemy s'estoit tant approché, qu'il ne falloit plus doubter de sa venue. A quoy Sa Majesté, respondit, que de Saint Michel, ou M. le Connestable alloit dresser un commencement d'armée, y seroit pourveu avant que les ennemys peussent estre arrivez.

Quelques jours auparavant, le Marquis Albert de Brandebourg, estoit retourné vers Treves, pour retirer les gens de cheval, & le regiment de Fondalbic qu'il y avoit laissé,

1552. & autrefois (a) revenu au tour de Mets, ou il fit cinq ou six logis, entretenant tousjours l'Evesque de Bayone de paroles générales, sur lesquelles on ne pouvoit faire aucun bon fondement : car il luy proposoit chacun jour demandes nouvelles, & si excessives, que ledit Evesque eust passé grandement sa charge, de les luy accorder. Il envoya querir les mortiers qu'il avoit laissé dans la ville, lesquels M. de Guise luy permis reprendre. Et environ ce temps, le Roy despescha encores le Seigneur de Lanfoc, pour venir prendre quelque conclusion avecques luy, mais il trouva moyen de mettre tousjours la chose en longueur : & cependant s'approcha du Pont a Mousson, venant loger tout joignant les portes, auquel lieu M. le Connestable envoya de nouveau le Seigneur (b) de la Chapelle de Biron, & à la fin M. de Chastillon son neveu, à present Admiral de France : lequel après avoir quelquefois conclud une chose, incontinent après le Marquis l'envoyoit conditionner (c) de quelque autre, tant esloignée de raison, qu'il s'en retourna

(a) C'est-à-dire une seconde fois.

(b) Jacques de Charbonniere, Seigneur de la Chapelle Biron.

(c) Lui envoyoit proposer &c.

sans résolution. Ceste façon intraitable, de ne <sup>1552.</sup>  
 se laisser conduire à quelque party honneste  
 de plusieurs qui luy estoient offers, le rendit  
 suspect à M. le Connestable, qui commença  
 penser de luy comme d'un ennemy : & par le  
 trouble qu'il donna, vint cet inconvenient à  
 la ville, que M. le Connestable ne nous peut  
 secourir de tout ce qu'il eust bien voulu,  
 mesmement d'artillerie : car il ne l'eust peu  
 faire conduire avecques moindre force que  
 d'une armée, pour la desiance qu'avions du  
 Marquis & de son camp. Bien avoit fait ap-  
 procher de bonne heure quatre enseignes de  
 gens de pied au Pont-à-Mousson avant que  
 le Marquis y passast, lesquelles furent deslors  
 retirées dans la ville, & depuis envoya deux  
 cents pionniers & un nombre de pouldres que  
 le Seigneur Horace Farnez (a) Duc de Castres  
 admena, lors qu'au dix septiesme du mois en-  
 suivant : il vint pour attendre le siege. Outre  
 lesquelles, M. de Guise, pour la crainte  
 d'un long siege, avoit mis peine en assembler,  
 ou de ce qu'il en avoit tiré de ses places, ou  
 par autres moyens, dix milliers.

Pource que le mois d'Octobre estoit venu,  
 & nous approchions de l'hyver, quelques uns  
 estimerent que l'Empereur n'entreprendroit si

(a) Horacio Farnese, Duc de Castro.

1552. tard nous assieger, cuidans puis qu'il avoit conduit jusques ici sagement ses affaires, il ne voudroit forcer à ceste heure la nature du temps, & tant contemner (a) la rigueur du ciel, que de hazarder une si grande armée à la merci des neiges, pluyes & gelées, qui sont bien vehémentes en ce pays, & se contenteroit pour ceste année (b) de s'estre monstré en armes en Allemagne, & d'avoir reduict à sa devotion les Princes de l'Empire, qui au commencement de l'esté, estoient entrez en guerre contre luy : mais qu'il pourroit entreprendre de venir en quelque quartier de la Champagne ou en Lorraine & Barrois, pour y faire hyverner son armée, & temporiser jusques en la belle saison, que l'exécution de ses entreprises viendroit estre plus aisée : mais il estoit aussi à penser qu'un si grand amas de gens de guerre, & la grande despence de la souldoyer avec les bravades & menasses, dont il avoit usé, & qu'il avoit fait publier par ses Ambassadeurs & Ministres, tant en

(a) Et tant mépriser.

(b) On a vu dans les Mémoires de Rabutin que le Duc d'Albe, & le Marquis de Marignan, les deux Généraux les plus expérimentés de l'Empereur lui conseilèrent fortement de remettre au printems suivant le siège de Metz.

Allemagne qu'en Italie, de vouloir avant 1552. toutes choses pourvoir au recouvrement de ce qui touchoit à l'Empire, luy feroient avancer ce siege. A quoy de plus fort l'inciteroit la foiblesse, qu'il sçavoit estre encore en la ville, & la crainte que les affaires du Roy par trop temporiser se peussent tant affermir, qu'il ne fust plus heure de l'empescher. Aussi qu'un esprit picqué se promet souvent de surmonter les plus grandes difficultez, mesme qu'il avoit autre fois bien heureusement mené la guerre en hyver. Parquoy faisant M. de Guise un conseil sur toutes ces choses, résolut de poursuivre sa premiere & sage délibération, de continuer avecques la plus grande diligence qu'il pourroit la fortification commencée. Et y estoit si attentif, que souvent il faisoit porter son diner aux rampars, de peur de mettre trop de temps à aller & venir en son logis, Et si quelquefois il alloit dehors à cheval, c'estoit pour recognoistre le pays, visiter les advenues & logis, que les ennemis pourroient nuire & aussi à ceux qui seroient avantageux tant pour nos sallies, & mettre des imboscades (a), que par ou nous ferions nos retraites.

(a) *Imboscades* est ce que nous appellons embuscade. Les Italiens disent *Imboscati*.

1552. Les vendanges estoient lors achevées, lesquelles avoyent esté faites sans aucun empeschement, & y avoit grande fertilité de vin par tout le pays, dont après qu'on en eut retiré une grande quantité dans la ville, beaucoup de gens de travail vindrent, qui furent employez à la besogne, par le moyen desquels, les plates formes commencerent d'approcher à la hauteur suffisante pour s'en pouvoir servir. Et fit lors M. de Guise asséurer & habiller les voutes de plusieurs Eglises en platesformes, armées de balles de laine, qui seroient cavalier aux montagnes pour y mettre de l'artillerie, & batterie au loing, à l'advenue des ennemis. Et pour autant que l'on disoit estre chose bien aisée de nous priver de ceste partie de la Mozelle, qui passe dans la ville, rompant la chaussée qui soutient. Au moyen dequoy toute l'eau retourneroit en son ancien canal, du pont des Mores hors des murailles, & demeureroient deux grandes ouvertures, servants de breche aux ennemis sous les deux ponts des barres, par où la dite riviere entre & sort dans la ville, furent commencées des palissades dans l'eau, reculées de vingt cinq ou trente pas desdits ponts, vers le dedans de la ville pour n'estre exposées à la batterie, avec bon rampart des deux costez du canal.

depuis lesdites palissades jusques aux ponts, 1552.  
servant de flancs l'un à l'autre. Et aussi pour  
le mesme danger que perdant l'eau, fussions  
privez des moulins qui estoient dessus, M. de  
Guise en fit faire un bien grand nombre d'au-  
tres à bras & à chevaux pour moudre les  
bleds & battre les poudres.



**OBSERVATIONS**  
**DES ÉDITEURS**  
**SUR LES MÉMOIRES**  
**DE**  
**BERTRAND DE SALIGNAC.**

(1) **D**ANS l'observation (a) n° 5 sur le sixième Livre de Vieilleville, on a remarqué que le Cardinal de Lenoncourt contribua beaucoup à la soumission des habitans de Metz. Sleidan (b), & de Thou (c) l'affirment positivement. Ce Cardinal comptoit travailler pour lui, & parvenir ainsi au rétablissement de la juridiction fort étendue de ses prédécesseurs en cette ville. On a vu dans les Mémoires de Vieilleville combien ses espérances furent trompées. On ajoutera ici à ce qu'on dit du Prélat, qu'il eut en même tems l'administration de quatre Archevêchés & de trois Evêchés. Après ses querelles avec Vieilleville, il ne conserva pas longtems son Evêché de Metz. Sur la fausse nouvelle de sa mort; le Cardinal de Lorraine usant de ses réserves,

(a) Tome XXX de la Collection, p. 457 & suiv.

(b) Hist. de la réformation, Tome III, p. 189.

(c) Liv. X.

se mit en possession de ce siège Episcopal qu'il croioit vacant. Le Cardinal de Lenoncourt prit le parti d'y renoncer volontairement. Il mourut en 1562 à son Prieuré de la Charité-sur-Loire.

(2) On a déjà eu occasion dans les Mémoires de Rabutin de relever cette erreur adoptée par la plupart des Ecrivains François à cette époque. A les entendre, on croiroit qu'une grande partie de l'Empire se liguait avec Charles-Quint, pour faire le siège de Metz. Il est possible que quelques membres du corps Germanique, craignant de déplaire à l'Empereur, aient fourni leur contingent dans cette circonstance ; cependant Sleidan garde à cet égard le plus profond silence ; & à coup sûr il étoit à portée d'être instruit de ces sortes de particularités. Peut-être objectera-t-on que son silence a eu pour but de sauver la réputation des Allemands, qui auroient manqué à leurs engagements, si, après avoir appelé Henri II à leur secours, ils eussent fourni contre lui de l'argent, ou des soldats. Mais les écrivains François n'ont-ils point confondu ce prétendu secours, dont ils font mention, avec un autre fait avoué par l'histoire ? A la paix de Passau une

partie des troupes entretenues par les États & Princes de l'Empire fut licenciée ; & ces troupes passèrent au service de Charles-Quint : est-il impossible qu'on ait inferé de-là qu'elles se trouvoient encore à la solde de ceux qui les stipendioient auparavant ? quoiqu'il en soit, si Sleidan, afin de ne pas inculper ses compatriotes, a caché la vérité, il a eu soin de ne point taire le dégât que fit l'armée de Charles-Quint, en traversant le territoire de Strasbourg, pour se rendre à Mets. » C'étoit » ( raconte-t'il (a) ) le spectacle du monde » le plus triste de voir accourir à cette ville » les laboureurs avec leurs femmes & enfants, » à qui on avoit tout enlevé ». Le Sénat de Strasbourg, en porta ses plaintes au Duc d'Albe. Ce Seigneur assura qu'il en étoit très-faché, & qu'il réprimerait ces excès. Néanmoins le pillage continua ; & le Duc d'Albe empêchoit les plaignants d'approcher de la personne de l'Empereur.

(3) Plusieurs modernes (b) ont cru qu'il s'agissoit ici d'Armand de Biron depuis Maréchal de France, & si célèbre sous les re-

(a) Histoire de la réformation, Tome III, p. 225.

(b) Voyez entre autres les mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, Tome XXIX Ee, p. 197.

gnes suivans. Mais s'ils eussent lu attentivement les Mémoires de Boivin du Villars, ils auroient vû qu'à cette époque le jeune Armand de Biron servoit en Piémont dans la compagnie d'hommes d'armes du Maréchal de Briffac, dont il devint le Guidon. Brantôme, qui lui a consacré un article assez étendu dans ses Mémoires, déclare (a) formellement qu'Armand (*sortant de Page chez la Reine de Valois*) s'en alla aux guerres de Piedmont, & qu'il y acquit une très-belle réputation. L'Auteur du *Discours de la fortune & disgrâce* (b) des favoris depuis François I jusques à Louis XIII, nous apprend également que le commencement de la fortune de Biron fut d'être Guidon du Maréchal de Briffac en Piedmont. Le Seigneur de Biron, sous les ordres duquel Salignac servit à Metz étoit le père d'Armand. Il est connu dans l'Histoire sous le nom de Jean de Gontaut, Baron de Biron, Capitaine de cent hommes d'armes & Gouverneur de S.

(a) Tome III de ses Mémoires, édit. de 1739, p. 297.

(b) Voyez le fragment de cet ouvrage inséré par le Laboureur dans ses additions aux Mémoires de Castelnau Tome II, p. 155. Nous ajouterons que le Laboureur, en faisant l'éloge d'Arnaud de Biron, ne parle pas plus de ses exploits au siège de Metz, que Brantôme, & l'Auteur du discours qu'on a cité.

Quentin. Il avoit été envoyé en ambassade par François I à la cour de Charles-Quint, & à celle de Portugal. Blessé dangereusement à la bataille de S. Quentin (a) en 1557, il fut conduit à Bruxelles, où il mourut. Ce fut ce Jean de Gontaut qui entra à Metz avec le Duc de Guise ; & M. de Thou (b) confirme le fait.

(4) Salignac paroît avoir corrompu ce mot : car on disoit communément *branstater*, & non pas *branschatter*. Ce mot néanmoins a souffert différentes altérations : chez plusieurs de nos anciens écrivains on trouve *bransqueter* & *branqueter*. On a attribué l'invention de ce mot à l'Empereur Maximilien I. Dans une lettre de ce Prince (c) à sa fille Marguerite, en date du 25 May 1513 il s'exprimoit ainsi au sujet du Roy d'Angleterre » ... iceluy » nostre frere peult dès ce mesme lieu de » Crotoy prendre un chemin au pays de Normandie, & d'illec *branstater* tout le plat pays. Les Etymologistes dérivent cette ex-

(a) M. de Thou (Liv. XIX) ne parle point de sa blessure. Selon cet Historien, Jean de Gontaut traité durement dans sa prison, mourut de chagrin.

(b) Liv XI.

(c) Cabinet du Roy Louis XII, Tome IV, p. 135.

pression de l'Allemand *branp-stecken*, qui signifie ravager, & à mettre contribution. En Allemagne une sauvegarde s'appelle *brant-brief*.

*Fin du trente-neuvième Volume.*

